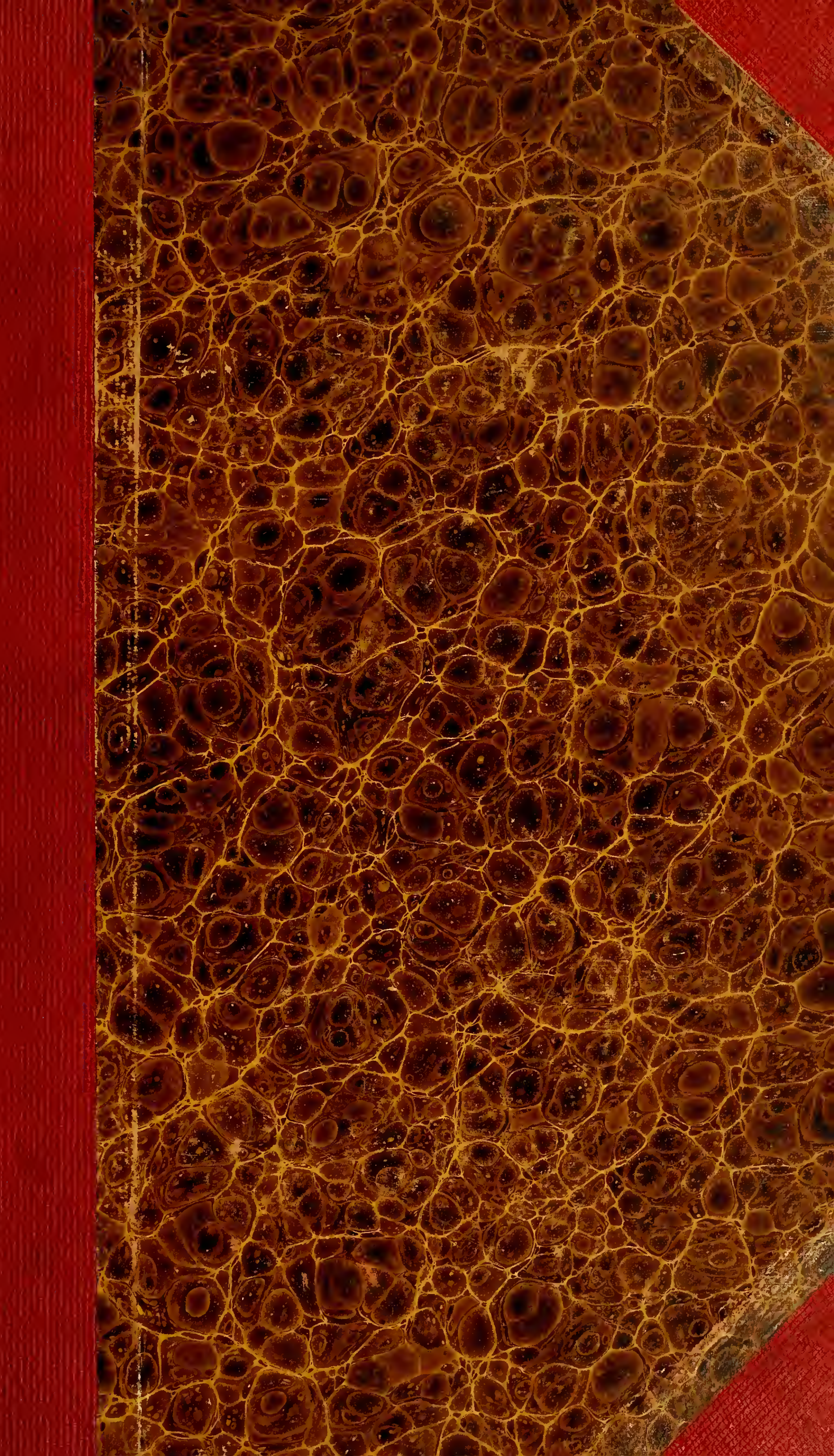


IDENTIFICATION ANTHROPOMÉTRIQUE

INSTRUCTIONS SIGNALÉTIQUES

RELEVÉ

DU

SIGNALEMENT ANTHROPOMÉTRIQUE



1. Taille. — 2. Envergure. — 3. Buste. —
4. Longueur de la tête. — 5. Largeur de la tête. — 6. Oreille droite. —
7. Pied gauche. — 8. Médius gauche. — 9. Coudée gauche.

IDENTIFICATION ANTHROPOMÉTRIQUE

INSTRUCTIONS SIGNALÉTIQUES

PAR

ALPHONSE BERTILLON

NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REFONDUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE,

AVEC UN ALBUM DE 81 PLANCHES ET UN TABLEAU CHROMATIQUE DES NUANCES DE L'IRIS HUMAIN

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1893

AVERTISSEMENT

DE LA NOUVELLE ÉDITION

Ce n'est peut-être pas employer les mots dans leur sens exact que d'appeler nouvelle édition un volume, où la partie nouvelle dépasse de beaucoup l'étendue de l'ancienne, comme c'est le cas pour cette publication, dont le texte, y compris l'*Album*, a été porté de 95 pages à plus de 300.

Néanmoins on ne doit pas perdre de vue que l'idée maîtresse, qui est l'application des procédés de l'anatomie anthropologique aux questions d'identification judiciaire, avait déjà été développée au moins partiellement dans l'édition de 1885 et que, point capital, tout ce qui touche à la partie anthropométrique n'a pas subi ici de modifications importantes pouvant entraîner des divergences avec les observations antérieures.

Mais il ne faut pas croire que l'augmentation du volume corresponde à un accroissement de difficultés dans l'application, ni à de nouvelles demandes de renseignements.

L'édition de 1885, très incomplète, avait été composée à la hâte, en l'espace de quelques mois, dans le but de donner satisfaction à la demande de MM. de Renzis et Bodio, en présentant la nouvelle méthode au Congrès pénitentiaire international de Rome. Ainsi s'explique que le plus grand nombre des prescriptions ajoutées au présent volume étaient déjà observées et faisaient partie intégrante du nouveau signalement plusieurs années avant leur publication ici. Tous les perfectionnements apportés ont donc reçu la sanction préalable et indispensable de l'expérience. Enfin tous ou presque tous ont déjà été exposés au point de vue théorique dans des revues scientifiques de France et de l'étranger sans soulever d'objections de la part du monde savant.

Aussi nous croyons-nous autorisé à dire de cette nouvelle édition qu'elle est définitive en ses grandes lignes comme dans la plupart de ses détails, et qu'un tirage ultérieur, s'il venait à voir le jour, n'en différerait que très peu.

Voici, à titre de document, le tableau de la répartition des matières avec l'indication approximative du nombre des pages, partie par partie, 1° dans l'édition de 1885, 2° dans celle de 1893 :

	ÉDITION de 1885.	ÉDITION de 1893.	
Avertissement	5	10	96
Introduction (exposé général de la méthode)	néant	72	
Prescriptions pratiques d'ordre général	néant	14	
1re Partie : Observations anthropométriques	21	25	112
2e Partie : Renseignements descriptifs	19	67	
3e Partie : Relevé des marques particulières	15	20	
Annexe sur la photographie judiciaire et le portrait parlé	5	15	
Album	30	90	
TOTAUX	95	313	

La partie qui a le plus contribué, comme il est facile de s'en assurer, à l'accroissement de cette édition, est celle qui, sous le titre d'*Introduction*, ouvre le volume immédiatement après cet avertissement. Nous nous sommes efforcé en ces pages nouvelles de jeter un coup d'œil d'ensemble sur tout le système des signalements anthropométriques et spécialement sur la classification qui en est le rouage essentiel.

Ainsi, bien des questions se trouveront traitées deux fois dans ce volume ; d'abord dans l'*Introduction* au point de vue général de la vulgarisation, puis dans les *Instructions* au point de vue de la mise en pratique ; tandis qu'on trouvera dans l'*Introduction* SEULE le développement de tout le côté spéculatif de l'anthropométrie. Chemin faisant nous serons amené à étudier quelques-unes des lois naturelles qui régissent la répartition des anomalies de dimension, de forme et de couleur et nous finirons par une exposition du fonctionnement du service anthropométrique central à Paris et un relevé statistique des récidivistes reconnus par ce nouveau procédé depuis son installation, jusqu'à l'année courante.

Le lecteur est donc invité à ne pas s'étonner des répétitions voulues d'idées et de mots qu'il rencontrera souvent d'une partie à l'autre. Néanmoins l'ordre et l'exposition des matières, dans les *Instructions* PROPREMENT DITES, étant commandées par les besoins inéluctables de la pratique, nous avons pris à tâche dans l'*Introduction* de renouveler le sujet par un groupement plus philosophique. Souvent donc, le même thème qui semblera dans l'*Introduction* planer dans les nuages de l'abstraction prendra un tout autre aspect lorsqu'il sera repris au point de vue de l'application. Mais il ne faut pas croire que la connaissance première et générale que le lecteur aura ainsi recueillie

dans l'*Introduction*, restera sans utilité du jour où il abordera la partie technique : la répétition est une gymnastique cérébrale indispensable pour fixer dans la mémoire les idées et les mots nouveaux.

Pourtant nous ne chercherons pas à dissimuler que beaucoup des aperçus que nous aurons à développer dans l'*Introduction* ne seront pas pour le simple gardien d'une application immédiate. Mais est-ce que la distinction chez un homme ne consiste pas précisément à savoir, en outre de la pratique, tout ce qui touche au côté théorique de sa profession, à en connaître ce que vulgairement on appelle les *tenants* et les *aboutissants* ?

Le *surveillant de prison* qui passe son existence en tête à tête avec des êtres humains et qui, à proprement parler, est un *gardien d'hommes* doit tendre à devenir *anthropologiste*.

Ce vœu est aujourd'hui presque une réalité et l'expérience de ces dernières années a montré que le personnel n'était pas au-dessous de l'effort et des connaissances spéciales qu'on lui demandait.

Espérons que les fonctionnaires de tout ordre de l'Administration pénitentiaire et de la Sûreté publique qui, sans avoir à appliquer *manuellement* l'anthropométrie, sont appelés soit à s'en servir, soit à en surveiller la mise en pratique, trouveront eux aussi dans l'*Introduction* une initiation suffisante.

Enfin nous serions heureux si MM. les magistrats, qui depuis plusieurs années ont recours de plus en plus aux données de l'anthropométrie, mais qui ne sauraient disposer des loisirs nécessaires pour l'étude si aride des *Instructions techniques* recherchaient dans ces pages préparatoires les notions générales indispensables pour l'appréciation compétente des renseignements signalétiques.

Le CHAPITRE PRÉLIMINAIRE réunit tous les renseignements d'ordre général et à la fois techniques qui n'auraient pu trouver place ailleurs, comme, par exemple, des conseils sur la façon de diriger un apprentissage anthropométrique et d'aménager une salle de mensuration, une description du mobilier et des instruments, la manière de remplir une fiche signalétique et de répondre aux rubriques d'état civil : points multiples dont la détermination importe à la rigoureuse et indispensable uniformité d'un vaste répertoire et dont la plupart n'avaient même pas été mentionnés dans la première édition.

Le petit accroissement constaté dans la **partie anthropométrique** est plus spécialement attribuable aux modifications apportées à la mensuration des diamètres de l'oreille (page 26) et de la longueur de la coudée (page 38), mesures dont l'importance, au point de vue du signalement, nous a été démontrée par l'expérience de ces dernières années.

L'augmentation des *Instructions* proprement dites est due principalement à l'emplacement triple (67 pages au lieu de 19), que nous avons été amené à donner aux RENSEIGNEMENTS DESCRIPTIFS, c'est-à-dire précisément au chapitre qui traite de l'ancien signalement ordinaire des passeports, permis de chasse, etc.

*N'est-il pas étonnant que tandis qu'il y a eu de tous temps, sous le nom d'*hippologie, *des ouvrages spéciaux pour la description précise des formes et de la robe du cheval, il n'existait pas jusqu'à présent, à notre connaissance, un traité méthodique du signalement humain.*

La cause doit en être recherchée dans la difficulté du sujet, notamment dans la multiplicité des points de vue qu'il comporte. Nous ne croyons pas être loin de la vérité en disant que le nombre des pages consacrées à l'exposition de chacune des trois parties de notre signalement (anthropométrie **25** pages, description **67** pages et marques particulières **20** pages) est respectivement proportionnel aux difficultés soulevées pour la mise en pratique de chacune d'entre elles. Sous ce rapport, la partie anthropométrique doit donc être considérée comme étant beaucoup plus aisée que la partie descriptive. Ajoutons d'ailleurs que la connaissance immédiate et intégrale des pages relatives à la description n'est pas indispensable et qu'il est même recommandé d'en ajourner l'étude pour la fin de l'apprentissage. Leur principal but est d'enseigner à regarder la figure humaine et à en garder le souvenir, soit qu'on ait affaire à un *sujet vivant,* ou à un *portrait photographique.* Elles s'adressent donc encore plus à l'*officier de police judiciaire* qu'au gardien de prison.

S'il est un lieu commun en police, c'est bien le peu d'utilité de la PHOTOGRAPHIE pour *arriver* jusqu'au malfaiteur en fuite.—« Autant elle serait *excellente,* dit-on, *pour confirmer* une identité soupçonnée, autant elle serait *insuffisante comme moyen de recherche,* et il arriverait journellement aux limiers les plus consciencieux de passer à côté d'un *type* dont ils auraient l'image en poche sans le reconnaître. » Certes, il y a un peu de contradiction à attribuer ces insuccès à l'insuffisance de la photographie tout en lui reconnaissant une puissance d'identification aussi considérable. Nous affirmons et nous croyons avoir démontré que le portrait photographique deviendrait un instrument de *recherche* et de *reconnaissance* bien autrement efficace si les agents étaient plus familiarisés avec la façon de s'en servir, de *l'analyser,* de le *décrire,* de l'*apprendre par cœur,*

d'en tirer en un mot tout ce qu'il est possible d'en tirer: car il faut, pour bien voir ou mieux pour *percevoir* ce que l'on *voit*, connaître d'avance quels sont les points à regarder.

C'est l'idée que le célèbre anatomiste Peisse a résumée en cette sentence que le D[r] Paul Richer a mise en épigraphe à son récent et magnifique traité d'anatomie artistique: «L'ŒIL NE VOIT DANS LES CHOSES QUE CE QU'IL Y REGARDE ET IL NE REGARDE QUE CE QUI EST DÉJA EN IDÉE DANS L'ESPRIT ».

Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer dans un petit opuscule sur la photographie judiciaire (1) que le meilleur et même le seul moyen pour un agent d'imprégner sa mémoire visuelle d'un portrait photographique était d'en faire par écrit une espèce de description morphologique exacte et complète : « On l'a dit depuis longtemps, nous ne pensons que ce que nous pouvons exprimer par la parole. Il en est de même du *souvenir visuel*, nous ne pouvons revoir en pensée que ce que nous pouvons décrire. L'agent chargé d'une mission aussi difficile que de rechercher et d'arrêter un criminel à l'aide d'une photographie, doit être à même de réciter et de décrire de mémoire la figure de celui qu'il poursuit, d'en faire, en un mot, une espèce de **portrait parlé**. *C'est la meilleure manière de prouver à ses chefs qu'il a pris à cœur la tâche qu'on lui a confiée.* »

Ces prescriptions ont reçu, depuis leur publication dans l'ouvrage que nous venons de citer, la haute et complète approbation de MM. Lozé, préfet de Police; Viguié et Cavard, chefs de son cabinet; Goron, chef du service de la Sûreté à Paris; Taylor, ancien chef de la Sûreté; le D[r] Guillaume, secrétaire général de l'association pénitentiaire internationale; Le Royer, sous-secrétaire du département de Justice et Police de Genève (2); Mac Claughry, chef de la Police de Chicago, etc.

---

(1) Paris, Gauthier-Villars, 1890.

(2) « Il faut donner aux agents de police une instruction qui leur permette d'utiliser avec fruit une fiche munie d'une photographie, par exemple de savoir reconnaître une oreille, car cette partie du corps est la plus importante à ce point de vue et fournit des indications nombreuses et précieuses qui ne permettent pas de confusion.» (H. LE ROYER, *loc. cit.* in *Revue pénale suisse*, 4e année.)

On trouvera dans *l'Album* des modèles de formules descriptives, et de nombreuses photographies de types physionomiques présentés en tableau, en vue de servir de guide à la rédaction du *portrait parlé*. Leur vulgarisation dans les services de police active n'est plus qu'une affaire de temps ; la thèse théorique est gagnée. Mais il est bien entendu qu'un tableau aussi complet de rubriques descriptives ne doit pas être dressé pour chaque sujet examiné; ce cadre visant principalement l'analyse d'un portrait photographique en vue de faciliter la recherche et la reconnaissance d'un malfaiteur en fuite, ne doit servir que lorsque les circonstances l'exigent. Les enquêteurs de ce genre disposent alors de tout le temps nécessaire, et l'importance de la tâche qui leur est confiée est telle que le supplément de travail qui en résulte pour eux ne saurait entrer en ligne de compte.

Ainsi tous nos efforts, en composant les *Instructions* sur les RENSEIGNEMENTS DESCRIPTIFS ont tendu à mettre à la portée des agents de la force publique une méthode à la fois rigoureusement scientifique et aussi simple que le sujet le comporte. La chose en valait la peine, car il est bien évident que le *signalement anthropométrique* pur (pour lequel nous ne saurions être soupçonné de sévérité) ne peut entrer en concurrence avec le *descriptif* pour les applications à la police extérieure et notamment pour l'*identification* d'un malfaiteur en fuite.

Or, à regarder les choses d'un point de vue élevé, tout en police est affaire d'*identification*. Un crime vient d'être commis par un inconnu ; la tâche de la police va consister : 1° à découvrir l'individualité du coupable; 2° à le rechercher pour l'arrêter; c'est-à-dire à l'*individualiser* au milieu de la foule des humains. Depuis le commencement jusqu'à la fin de l'enquête judiciaire, ce ne sont que questions d'identité, de description, de *signalement* à élucider, en prenant pour base des éléments bien vagues et bien trompeurs des témoins, il est vrai, mais au milieu desquels la nouvelle méthode a le mérite de jeter quelques lumières.

N'est-ce pas là un premier pas vers une police scientifique où les connaissances techniques de *la chasse à l'homme*

seraient coordonnées. Jusqu'à présent en cette matière tout était laissé *à l'instinct* c'est-à-dire *à la routine*. L'instruction professionnelle du policier était limitée à quelques bribes de législation. Or, les connaissances juridiques ont toujours été et seront toujours en premier l'apanage de la magistrature qui connaît la loi mieux que qui que ce soit. Mais quelle différence si nous passons à l'application! Tandis que la Justice doit exécuter seulement ce que la loi lui commande de faire, tous les moyens sont bons pour la police, du moment qu'ils peuvent aider à la découverte de la vérité: en fait de législation elle n'a guère besoin de connaître que les limites que la loi et les coutumes lui interdisent de franchir.

Rien n'empêche donc la police d'évoluer à son tour dans la voie des applications scientifiques. L'anthropologie n'est pas autre chose, par définition, que l'histoire naturelle de l'homme. Est-ce que de tous temps les chasseurs ne se sont pas piqués de connaissances en histoire naturelle et inversement, les naturalistes ne sont-ils pas d'instinct un peu chasseurs?

Nul doute que les policiers de l'avenir n'arrivent à appliquer à leur chasse particulière les règles de l'anthropologie, tout comme les chauffeurs de nos locomotives mettent en pratique les lois de la mécanique et de la thermodynamie.

Signalons encore parmi les modifications techniques l'innovation relative aux numéros d'ordre de la couleur de l'œil qui, tout en rendant la notation de la nuance plus exacte et plus simple, a permis de supprimer la rubrique *limite* qui avait été généralement mal comprise. Ainsi corrigé et illustré d'une planche en chromotypographie, le chapitre de l'œil nécessitera de la part des anciens opérateurs une nouvelle étude.

Les changements apportés à la troisième partie, le **relevé des particularités**, consistent uniquement dans le remplacement de certains termes par d'autres susceptibles d'abréviations plus cursives. Grâce à ces transformations, les graphiques recommandés maintenant sont communs dans leurs initiales à l'anglais et au français, ou au français et au latin. Des tableaux synoptiques, disposés spécialement en vue ou de l'écriture ou de la lecture des relevés cicatriciels, offriront un guide facile aux personnes peu familières avec l'emploi de ces signes.

Enfin on trouvera dans **l'annexe sur la photographie judiciaire** la description d'une nouvelle chaise de pose qui, tout en permettant une exécution facile et rapide, assure une rigoureuse uniformité de réduction entre les photographies de face et de profil.

Au point de vue matériel, cette édition se distingue de la précédente: 1° par de nombreuses figures dues à la plume d'un artiste doublé d'un anthropologiste distingué, M. le colonel Duhousset (1); 2° par trente planches collographiques réunissant plus de deux cents portraits photographiques pris conformément à nos règles et cent agrandissements d'oreille; 3° par une planche chromotypographique relative à la couleur des yeux, reproduisant exactement une série de modèles peints à l'huile, d'après nature, sous ma direction.

Pour faciliter la lecture et l'interprétation des prescriptions techniques, cette planche et ces dessins ont été réunis en un tome séparé. Les figures ont été intentionnellement multipliées, notamment dans la partie anthropométrique, de manière à représenter séparément chaque décomposition de mouvement pour peu qu'elle offre quelque importance. Bien plus, toutes les fois que cela a été jugé nécessaire, les positions ont été reproduites sous deux points de vue différents:

1° une vue d'ensemble prise selon une projection généralement horizontale, indiquant l'emplacement respectif du sujet et de l'opérateur;

2° une vue partielle, à une échelle beaucoup plus grande, prise généralement d'en haut, sous une incidence de 45° à 90°, au point de vue des relations entre l'instrument et l'organe à mesurer, et du doigté spécial à chaque opération.

La planche de doigté est toujours placée vis-à-vis la vue d'ensemble et disposée dans le même sens. L'orientation correspondante des deux images est une règle qui a été appliquée sans exception. Aussi a-t-elle amené quelquefois des retournements bizarres d'image.

Nous avons poussé le souci de l'exactitude jusqu'à indiquer ceux de nos dessins de doigté dont les vues, reproduisant le mensurateur de face, apparaissent à ce dernier comme retournées; c'est-à-dire où la droite vient se placer à gauche du dessin et inversement. Il est aisé de s'assurer que ce retournement qui peut embarrasser quelque novice, n'est évité que lorsque le dessin est pris suivant la direction même du regard de l'opérateur, c'est-à-dire de dos ou de trois-quarts par rapport à ce dernier.

Toutes les fois qu'il n'a pas été possible de procéder ainsi, une rubrique spéciale imprimée à l'envers rappelle à l'apprenti mensurateur d'avoir à retourner la planche avant d'en reproduire les dispositions (Fig. 1 et 2).

---

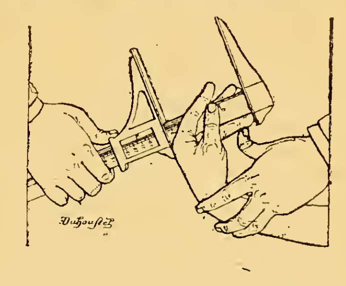
(1) La réunion de ces qualités en une personnalité aussi éminente que celle du colonel Duhousset a été pour nous une bonne fortune dont nous n'avons pas craint d'user et quelquefois d'abuser, sans jamais arriver à lasser l'obligeance de notre collaborateur. Son intervention ne s'est pas limitée aux seuls dessins, ses avis nous ont été également bien précieux pour l'établissement même des *Instructions*.

Citons encore parmi les conseillers qui nous ont entouré le Dr Manouvrier, professeur à l'école d'anthropologie de Paris.

RÉDUCTION AU SIXIÈME DES *planches 24 et 25* DE L'ALBUM, RELATIVES AU TROISIÈME TEMPS DE LA MENSURATION DU DOIGT MÉDIUS GAUCHE

B) **Point de vue** d'où ces figures doivent être étudiées par le *mensurateur* qui veut en réaliser les dispositions en ce qui regarde notamment l'emplacement de l'instrument et le doigté.





A) **Point de vue** de l'*observateur* qui, en présence d'un *mensurateur* opérant sous ses yeux, voudrait vérifier la rectitude des positions prises.

Fig. 1. — Vue d'ensemble prise sous une incidence de 45°

Fig. 2. — Vue spéciale prise sous une incidence de 90°

Peut-être trouvera-t-on qu'ici comme ailleurs nous sommes entré dans de trop petits détails d'application. A cela nous répondrons que nos prescriptions les plus minutieuses ont toujours leur raison d'être, soit en vue de l'uniformité des résultats, soit en vue d'une plus grande rapidité d'exécution ou d'apprentissage.

La question didactique suivante se pose souvent en pareille matière : *Est-il plus long pour l'apprenti de lire et d'appliquer telle prescription minutieuse que d'attendre que la pratique lui en fasse découvrir la nécessité ?* L'expérience nous a montré que tout ce qui était laissé à l'initiative individuelle courait le risque, ou d'être mal appliqué ou de ne pas l'être du tout. Aussi n'avons-nous jamais hésité à intercaler des réglementations souvent même quelque peu oiseuses toutes les fois qu'il nous a semblé en résulter une plus grande rapidité d'instruction.

A l'encontre de l'avis que nous avons bien souvent entendu exprimer, nous estimons que plus un livre s'adresse à un public étendu et sans connaissances spéciales préa-

lablement acquises, plus il est nécessaire d'entrer dans l'infini des détails. *On ne supprime pas une difficulté parce qu'on la raye du texte;* elle continue à surgir pour dérouter les efforts de l'apprenti, et plus ce dernier est novice, moins il est intelligent, pour dire les choses par leur nom, plus il sera embarrassé si l'on ne vient à son secours. Là où il nous a fallu quelquefois bien des pages, un mot aurait suffi si nous nous étions adressé à un public d'anatomistes diplômés. On pourrait abréger ces *Instructions* au point de les réduire à quelques pages de généralités. Mais plus on les abrégerait, plus on verrait se restreindre le public susceptible d'en comprendre le sens et de les appliquer.

Ainsi tous les points ayant donné lieu depuis cinq ans à quelque malentendu, soit en France, soit à l'étranger, ne serait-ce qu'exceptionnellement, ont été l'objet d'explications supplémentaires.

Ce luxe de détails est également appelé à simplifier beaucoup la tâche de correcteur de signalements qui nous incombe. Grâce au numérotage de chaque paragraphe, nous serons dispensé de répéter continuellement les mêmes explications dans les correspondances manuscrites que nous échangeons avec diverses Administrations françaises et étrangères. Une simple invitation au mensurateur fautif d'avoir à se reporter à tel paragraphe de telle page suffira pour mettre ce dernier à même de se corriger lui-même.

En résumé quoique les modifications apportées n'aient pas amené, avons-nous dit, de changements essentiels, les praticiens qui ont étudié la première édition devront prendre sur eux de relire en entier cette nouvelle publication en signalant, au moyen d'une accolade au crayon, les passages qui réformeraient leur façon d'opérer, afin d'être à même de les retrouver facilement et de les réétudier ensuite à loisir. Car, en outre des corrections capitales signalées plus haut, il y a peu de paragraphes, peu de phrases même, qui n'aient été l'objet de quelque retouche.

L'absolu de nos affirmations dans les questions d'identité et notamment dans les cas plus difficiles d'identification entre deux photographies, étonne encore et quelquefois même inquiète momentanément les fonctionnaires de la police ou de l'ordre judiciaire auxquels une longue pratique n'a pas déjà enseigné ce qu'on appelle au Palais *notre infaillibilité*. Nous nous devions à nous même de démontrer que le péremptoire habituel de nos réponses ne résultait pas d'un tempérament risque-tout, mais était la consé-

quence raisonnée de la combinaison de divers procédés dont l'application, quand elle en a été correctement faite, ne laisse pas la moindre place à l'indécision.

Puisse le présent volume satisfaire à ce programme et contribuer ainsi à assurer la survivance de la méthode dont nous sommes à la fois et L'INVENTEUR EXCLUSIF ET PARTOUT UN PEU L'ORGANISATEUR.

Nous n'étonnerons personne en disant que l'exécution des gravures et notamment de la planche en chromotypographie et des trente planches photocollographiques consacrées aux caractères descriptifs, nous ont occasionné des frais considérables que nous n'aurions jamais pu, ni osé entreprendre sans le concours bienveillant de la section pénitentiaire du Ministère de l'Intérieur et de son éminent directeur M. Lagardé. Dès l'année 1889, sur la proposition de M. Bompard et le rapport de M. Guichard, le Conseil général de la Seine avait bien voulu de son côté, nous allouer généreusement une subvention pour aider à faire connaître cette nouvelle méthode qui, inventée par un Parisien (en mars 1879) et essayée pour la première fois à Paris il y a dix ans, est maintenant appliquée dans le monde entier.

ALPHONSE BERTILLON.

INTRODUCTION

Sommaire : I. *Étude théorique du signalement.* — II. *Exposé des trois sortes de signalement :* 1. Du signalement anthropométrique ; 2. Du signalement descriptif ; 3. Du signalement au moyen des marques particulières. — III. *Considérations finales et conclusions :* 1. Du rôle comparé des trois sortes de signalement ; 2. Organisation du service d'identification à la Préfecture de police de Paris ; 3. Fonctionnement du service des signalements anthropométriques dans les départements ; 4. Statistique des résultats obtenus à Paris et en province ; 5. Avis aux fonctionnaires qui désirent consulter les répertoires anthropométriques ; 6. Internationalisation et généralisation du système.

I

ÉTUDE THÉORIQUE DU SIGNALEMENT

Le signalement est la description d'une personne que l'on veut faire reconnaître (Littré). Dans la pratique pénitentiaire la notice signalétique accompagne toute réception comme toute livraison de l'individualité humaine ; c'est l'*état* chargé de garder la trace de la présence effective, réelle, de la personne visée par l'acte administratif ou judiciaire.

Qu'il s'agisse d'une entrée ou d'une sortie de prison, d'une libération ou d'un transfèrement, ou simplement de la notification d'une décision administrative ou judiciaire (comme un arrêté d'expulsion, par exemple), le but est toujours le même : conserver une empreinte suffisante de la personnalité pour pouvoir *identifier* la description présente avec celle que l'on pourrait être amené à relever ultérieurement. A ce point de vue le signalement est l'instrument par excellence de la *constatation de récidive* laquelle implique nécessairement la *constatation d'identité.* Aussi ne saurait-il y avoir de casiers judiciaires sans adjonction de signalement.

Inversement, le signalement intervient quelquefois pour prouver la non identité, à la requête de personnes honorables (victimes soit d'un faussaire, soit d'une homonymie malheureuse), qui demandent que l'on efface de leur casier des condamnations indûment inscrites.

Les nouvelles lois pénales, dites de relégation, de libération con-

ditionnelle et de sursis de peines (Lois Bérenger), ont singulièrement augmenté le nombre des dissimulations d'identité par cela même qu'elles les rendaient plus tentantes.

On a été ainsi amené à demander au signalement, non plus simplement de contrôler l'identité déclarée, mais, au besoin, de la faire découvrir.

Or, la confection des signalements originaux, comme leur interprétation ou leur rectification, incombent nécessairement, de par la force des choses, au personnel pénitentiaire : *c'est à la prison à reconnaître les siens*. La police qui est une autorité régionale, ne peut lui prêter en cette occurrence qu'un secours limité à son champ d'action.

Les lois qui frappent la récidive correctionnelle ne font pas, en effet, de distinction entre la récidive *locale* et la récidive encourue *en divers points du territoire de la République*. Il en résulte implicitement pour l'Administration des prisons l'obligation de reconnaître et de signaler, sans distinction d'origine, les récidivistes de tous pays, qui chercheraient à se dissimuler sous de faux noms au milieu de la population pénitentiaire.

Ce résultat capital n'a pu être atteint que par la centralisation, en un service spécial, des copies de tous les signalements relevés dans les diverses prisons de France. C'est là le côté du problème que résout plus spécialement la partie anthropométrique de la notice signalétique.

On avait cru un moment, il y a trente ans, que la photographie allait donner la solution de la question. Mais la collection des portraits judiciaires ainsi rassemblés ne tarda pas à atteindre un nombre si considérable qu'il devint matériellement impraticable de retrouver, *de découvrir*, parmi eux, l'image d'un individu qui dissimulait son nom.

Durant ces dix dernières années la police parisienne a réuni plus de 100.000 photographies. Croyez-vous qu'il soit possible de comparer successivement chacune de ces 100.000 photographies avec chacun des 100 individus que l'on arrête quotidiennement à Paris ? L'essayerait-on pour un malfaiteur plus particulièrement signalé, que la recherche demanderait plus d'une semaine d'application, sans parler des erreurs et des oublis qu'un travail aussi fastidieux et fatigant pour l'œil ne manquerait pas d'occasionner.

Besoin était d'une méthode d'élimination analogue à celle en

usage dans les sciences botaniques et zoologiques, c'est-à-dire prenant pour base les éléments caractéristiques de l'individualité, et non l'état civil qui peut avoir été l'objet d'une falsification.

Remarquons en passant que l'absence de classification naturelle est un reproche qui s'applique également à tous les systèmes d'identification judiciaire qu'on a cherché depuis à opposer à la photographie. Nous citerons entre autres : 1° l'impression des filigranes qui tapissent l'épiderme du pouce, procédé qui serait pratiqué en Chine, paraît-il ; 2° le moulage sur plâtre de la mâchoire que certains dentistes voudraient imposer à nos criminels ; 3° le dessin minutieux des auréoles et des dentelures que présente l'iris humain observé de près d'après la méthode que j'ai proposée il y a une dizaine d'années ; 4° l'empreinte, le moule ou la photographie de l'oreille dont les creux et les reliefs présentent tant de variété individuelle qu'il est presque impossible de trouver deux oreilles humaines identiques, et tant de fixité chez le même individu que la forme en semble immuable de l'enfance à la vieillesse ; 5° le relevé anatomique des marques particulières, grains de beauté, cicatrices, etc.

On a dit depuis longtemps qu'il était impossible de trouver deux feuilles exactement semblables : jamais la nature ne se répète. Choisissez n'importe quelle partie du corps humain, examinez-la et comparez-la avec soin chez divers sujets, et les dissemblances vous apparaîtront d'autant plus nombreuses que votre examen aura été plus minutieux : variabilité extérieure, variabilité interne dans l'ossature, les muscles, le tracé des veines ; variabilité physiologique dans la démarche, les expressions de physionomie, le jeu et la sécrétion des organes, etc.

Le chien qui cherche son maître dans une foule arpente la place en tout sens, le nez à terre. Homère nous raconte qu'après vingt ans d'absence, Ulysse, déguisé en mendiant, ne fut reconnu que par son chien, « le fidèle Argos au flair excellent ». Il y a là évidemment un élément d'individualité, et par conséquent de reconnaissance qui échappe complètement aux sens de l'homme. Mais quelques paroles prononcées d'une voix naturelle et « édisonnées » par un phonographe laisseraient une trace bien convaincante d'identité.

Ainsi la solution du problème de l'identification judiciaire consistait moins dans la recherche de nouveaux éléments caractéristiques de l'individualité que dans la découverte d'un moyen de classification. Certes, je ne conteste pas, pour ne parler que du procédé

chinois, que les arabesques filigranées que présente l'épiderme de la face antérieure du pouce ne soient à la fois fixes chez le même sujet et extraordinairement variables d'un sujet à un autre ; et que chaque individu ne possède là une espèce de sceau original et bien personnel. Malheureusement il est tout aussi indéniable, malgré les recherches ingénieuses poursuivies par M. Francis Galton, en Angleterre, que ces dessins ne présentent pas par eux-mêmes des éléments de variabilité assez tranchés pour servir de base à un répertoire de plusieurs centaines de mille cas.

Le signalement anthropométrique, outre qu'il offre autant et même plus de variabilité que les divers procédés que nous venons d'énumérer, se prête admirablement bien à la classification : c'est là son but, son principal but, et la cause de sa supériorité.

II

EXPOSÉ DES TROIS SORTES DE SIGNALEMENT

I. DU SIGNALEMENT ANTHROPOMÉTRIQUE

L'emploi de l'anthropométrie comme procédé d'identification repose sur les trois données suivantes que l'expérience de ces dix dernières années a rendues indiscutables, savoir :

1° LA FIXITÉ A PEU PRÈS ABSOLUE DE L'OSSATURE HUMAINE A PARTIR DE LA VINGTIÈME ANNÉE D'AGE. La taille seule, ou plus exactement, les fémurs, continuent souvent à croître pendant deux ou trois ans encore mais si peu qu'il est facile d'en tenir compte. La pratique montre que cette faible augmentation est compensée et au delà par l'incurvation de la colonne vertébrale (désignée sur la fiche signalétique par la rubrique *voûte*) qui, commençant vers la vingtième année, va, pas à pas, en s'accentuant jusqu'à la vieillesse.

2° LA DIVERSITÉ EXTRÊME DE DIMENSION QUE PRÉSENTE LE SQUELETTE HUMAIN COMPARÉ D'UN SUJET A UN AUTRE, à tel point qu'il serait fort difficile, sinon impossible, de rencontrer deux individus pourvus d'une ossature, je ne dirai pas rigoureusement identique, mais seulement assez voisine pour pouvoir être confondue.

3° LA FACILITÉ ET LA PRÉCISION RELATIVE AVEC LESQUELLES CERTAINES DIMENSIONS DU SQUELETTE SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MESURÉES sur le vivant au moyen de compas d'une construction très simple.

Voici parmi les innombrables mesures qu'il est possible de relever sur le corps humain celles qu'après une minutieuse critique nous avons définitivement admises à figurer sur le formulaire du signalement anthropométrique.

Mesures relevées sur l'ensemble du corps.......	Taille (hauteur de l'homme debout). Envergure des bras. Buste (hauteur de l'homme assis).
Mesures relevées sur la tête	Longueur de la tête. Largeur de la tête. Longueur de l'oreille droite. Largeur de l'oreille droite.
Mesures relevées sur les membres.............	Longueur du pied gauche. Longueur du doigt médius gauche. Longueur de l'auriculaire gauche. Longueur de la coudée-gauche.

Ces constatations n'ont de valeur qu'à la condition *sine quâ non* qu'elles soient relevées d'une façon rigoureusement uniforme et précise. La valeur signalétique d'une longueur osseuse est en effet, toutes choses égales d'ailleurs, directement proportionnelle à la précision de sa mensuration. C'est là un point capital sur lequel il nous faut particulièrement insister.

Supposons, par exemple, qu'au moyen d'un artifice quelconque, nous puissions arriver partout et toujours à mesurer la hauteur de la taille en commettant une erreur moitié moindre que celle dont cette indication est susceptible d'ordinaire ; il est évident que le chiffre ainsi recueilli permettra de distinguer *deux fois* plus d'individus, autrement dit, aura *une valeur signalétique double.*

Mais, quel résultat final n'obtiendrait-on pas, si l'on supposait le même perfectionnement de mensuration appliqué, après la taille, successivement aux dix autres observations du signalement anthropométrique ! L'envergure relevée avec une précision double différencierait de même deux fois plus de monde, ce qui, en tenant compte du résultat déjà obtenu par la taille, *quadruplerait* le nombre de sujets reconnaissables à l'ensemble de ces deux caractères ($2 \times 2 = 4$). La hauteur du buste, en profitant du même perfectionnement, doublerait aussi pour sa part le nombre précédent qui deviendrait ainsi *huit fois* plus fort. La transformation des huit autres mesures, en apportant chacune avec elle un doublement successif, porterait progressivement ce coefficient au chiffre de 4.096 ($8 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 = 4.096$) !

Ainsi, le simple fait d'être à même de relever les onze mesures du signalement anthropométrique, chacune avec une précision double, rendrait ce document plus de *quatre mille fois meilleur;* autrement dit, si le premier signalement, tel que nous l'avons supposé, permettait de distinguer un millier de personnes les unes des autres (nous citons ce chiffre au hasard), le nouveau, après ce perfectionnement idéal, en distinguerait quatre millions ($1.000 \times 4.000 = 4.000.000$.)

Inversement, la moindre négligence, ou seulement la moindre différence dans la façon d'opérer qui diminuerait la précision de l'observation pourrait, en se répercutant sur la succession de nos mesures, arriver à réduire presque à néant la valeur signalétique d'une description anthropométrique.

Ces considérations démontrent jusqu'à l'évidence l'obligation inéluctable de relever les mesures avec toute la rigueur possible, au moyen d'instruments spéciaux et en se conformant exactement aux prescriptions minutieuses qui font l'objet de la partie technique de ce volume.

Le court résumé que nous allons en donner ici, tout en étant manifestement insuffisant pour guider une mise en pratique, servira à tout le moins à fixer les idées du lecteur sur la signification de chacune de ces constatations (voir la gravure du frontispice).

La *hauteur de la taille* est projetée au moyen d'une équerre en bois de forme spéciale sur un mètre gradué fixé verticalement au mur. Le sujet, pieds nus, est adossé au mur, la colonne vertébrale à environ 15 centimètres à gauche de la graduation. L'opération est d'autant plus juste qu'elle est exécutée plus rapidement.

L'*envergure* ou longueur des bras étendus en croix est prise immédiatement après, sans presque avoir à déranger le sujet, au moyen d'une graduation murale dont les verticales centimétriques peuvent s'adapter à toutes les tailles.

La mensuration *de la hauteur du buste* (hauteur de l'homme assis) est effectuée ensuite à l'aide d'instruments analogues à ceux employés pour la taille.

Les deux diamètres céphaliques (*longueur* et *largeur* du crâne) sont l'un et l'autre des dimensions *maximums*. Ils doivent être relevés au moyen d'un compas spécial, muni d'un arc de cercle gradué, du type appelé communément *compas d'épaisseur*.

La longueur de la tête est mesurée de la concavité de la racine du

nez prise comme point fixe à la partie la plus saillante du derrière de la tête.

La mensuration de la largeur (diamètre transverse maximum) est une opération un peu plus délicate. Elle diffère notamment de la précédente en ce qu'il n'y a plus de point fixe et que les extrémités des deux branches de l'instrument doivent être déplacées ici à la fois *horizontalement* et *symétriquement* de chaque côté de la tête.

Remarque très importante : Ces deux observations doivent toujours être l'objet d'une *vérification* dite *de contrôle* qui consiste à fixer les branches du compas au moyen de la vis d'arrêt à l'écartement trouvé par une première investigation et à les essayer ainsi à nouveau sur la tête du sujet en modifiant la *pointure*, jusqu'à ce que le double contact désirable soit atteint (1).

Les *deux diamètres de l'oreille droite* sont mesurés sur leur axe maximum, au moyen d'un petit compas à coulisse spécial, en ayant soin de ne pas déprimer en quoi que ce soit les parties molles.

Ces deux dernières opérations sont les seules qui s'effectuent sur le côté *droit* de l'individu, toutes les observations *unilatérales* qui vont suivre devant porter exclusivement sur le côté *gauche*. Cette exception tient à ce qu'il a semblé préférable de faire porter la mensuration et la description sur l'oreille qu'il est d'usage, pour des raisons multiples et techniques, de reproduire en photographie judiciaire.

Le *pied gauche nu* doit être mesuré en ayant soin de faire reposer tout le poids du corps sur ce pied étendu à plat sur le sol (de préférence sur un tabouret), le pied droit étant soulevé et porté en arrière. C'est le long du pied, *du côté du gros orteil*, que l'on dispose la tige du grand compas à coulisse employé pour cette mensuration. La branche fixée étant placée contre le talon du sujet, la branche mobile doit toucher, sans déprimer, l'extrémité du gros orteil.

Inutile de dire que la longueur anthropométrique du pied diffère de la *mesure* relevée par le cordonnier et qu'un soulier dont on aurait pris la mesure d'une façon aussi juste, ne pourrait être chaussé. Le but poursuivi ici n'est pas de faire une paire de souliers, mais de chercher à obtenir une longueur constante que l'on ne puisse

---

(1) La mensuration des deux diamètres, qu'il s'agisse du temps *d'investigation* ou de celui de *contrôle*, doit être effectuée en maintenant les branches du compas presque *horizontalement* et non verticalement comme il est fait souvent par suite d'une interprétation vicieuse des dessins de l'édition précédente.

altérer et que l'on soit toujours à même de reprendre aussi exactement, quels que soient le moment et le lieu où l'on opère (1).

Les *doigts médius* et *auriculaire* de la main gauche sont mesurés d'équerre à partir du dos de la main, au moyen des petites branches du grand compas à coulisse. Ces deux observations ont une valeur signalétique considérable à la condition qu'elles soient relevées en se conformant exactement aux prescriptions.

La *coudée gauche* est mesurée de la pointe du coude à l'extrémité du médius, l'avant-bras étant plié à angle aigu par rapport au bras et la main étendue à plat sur une table, les ongles en dessus. Cette opération nécessite pour être bien conduite l'emploi d'une table spéciale haute et étroite, en forme de tréteau, dont le plan et les dimensions ont été indiqués exactement planche 1 de l'*Album*. Rien de plus aisé que d'en faire construire une semblable par la main d'œuvre pénale.

Toutes les mesures de notre signalement, l'envergure exceptée, sont relevées en enserrant la partie à mesurer entre deux surfaces parallèles dont l'écartement est projeté sur une tige graduée. Sur les trois compas employés, la lecture de la graduation doit être faite en se reportant vis-à-vis le trait zéro (analogue à celui en usage pour les *verniers*) qui se trouve approximativement au milieu du verrou mobile. L'emplacement de ce trait est déterminé, en pratique comme en théorie, par cette indication bien simple que *l'instrument fermé doit marquer zéro*.

Avons-nous besoin de dire que la disposition de ces instruments a été l'objet de bien des tâtonnements et de multiples perfectionnements avant d'atteindre leur état actuel que nous regardons comme définitif. Aussi repoussons-nous d'avance toute modification, tout nouveau changement même minime, dans leurs formes comme dans la manière de s'en servir. C'est là une tentation bien grande de la part des débutants auxquels les idées nouvelles arrivent nombreuses,

---

(1) La pointure de cordonnier équivaut à environ 6,75 millimètres ce qui donne en chiffres ronds 3 pointures par 2 centimètres.

La longueur *maximum* du soulier mesuré *extérieurement*, conformément à la pratique de la cordonnerie, est de 12 à 20 millimètres (soit deux ou trois pointures) plus grande que la longueur *anthropométrique* du pied qui est logé dedans.

En conséquence, pour transformer une longueur *de pied* en pointures de cordonnerie, ajouter, suivant les cas, de 12 à 20 millimètres au chiffre anthropométrique et multiplier la somme par 3/2. — Inversement, pour changer une *pointure* en longueur signalétique : retrancher deux ou trois pointures et multiplier par 2/3. (Dr Georges Bertillon. — *De la reconstitution du signalement anthropométrique au moyen des pièces de l'habillement.* — Thèse inaugurale Paris, 1892.)

mais qui ignorent que toutes ces idées, même celles qu'ils croient les plus originales, les plus personnelles, ont déjà été proposées par d'autres, essayées et finalement rejetées pour diverses raisons.

En réalité, tout changement apporté au manuel opératoire anthropométrique, soit dans ses parties essentielles mentionnées plus haut, soit dans les détails exposés dans la première partie des *Instructions* ne peut avoir d'autre conséquence que d'augmenter la valeur de l'erreur *possible* et *inévitable* dont les constatations humaines sont toujours plus ou moins entachées, c'est-à-dire, ainsi qu'il a été démontré plus haut, d'affaiblir, sinon d'anéantir complètement, la valeur signalétique de ces constatations.

De la classification des signalements.

Les mesures énumérées ci-dessus ont été relevées sur les 120.000 sujets qui ont traversé les prisons de Paris durant ces dix dernières années et recopiées à mesure sur autant de fiches de carton de 146 millimètres de haut sur 142 de large, qui sont rangées dans de petites boîtes mobiles.

Voici les lignes principales de la méthode qui a présidé à la classification de cette masse énorme de signalements :

Les hommes sont placés d'un côté, les femmes de l'autre. Ces dernières, beaucoup moins nombreuses ici que les hommes, ne dépassent pas le nombre de 20.000. Des 100.000 signalements masculins restant, il faut encore défalquer environ 10.000 relatifs à des mineurs âgés de moins de vingt et un ans, lesquels nécessitent une classification spéciale.

Quant aux 90.000 signalements d'adultes, ils sont d'abord répartis d'après leur longueur de tête dans les trois embranchements primordiaux suivants :

1°	division des	*petites*	longueurs de	tête	comprenant	environ	30.000 signal[ts].
2°	—	*moyennes*	—	—	—	—	30.000 —
3°	—	*grandes*	—	—	—	—	30.000 —

Les mots *petite* longueur, *moyenne* longueur, *grande* longueur sont ici rigoureusement déterminés par des chiffres. L'expérience a prouvé qu'il était possible, après quelques tâtonnements, d'en fixer une fois pour toutes les valeurs de façon à ce que les trois classes arrivent à contenir un nombre approximativement égal de signale-

ments. Naturellement ce résultat ne peut être obtenu qu'en enserrant la classe moyenne entre des bornes plus rapprochées que la petite ou la grande.

Ainsi les limites chiffrées de la moyenne longueur de tête en usage à la Préfecture de police de Paris n'embrassent que 6 millimètres d'intervalle (de 185 à 190); tandis que celles de la grande, qui s'étend de 191 jusqu'à la plus grande dimension possible, englobe plus de 3 centimètres, car on rencontre quelquefois des longueurs de tête de plus de 22 centimètres. La division des petites longueurs réunit de même des têtes de 160 millimètres de long, par exemple, à côté d'autres de 184, c'est-à-dire de 25 millimètres plus grandes. Dans la division tripartite : α à 184, 185 à 190, 191 à ω (1), ce sont naturellement les deux chiffres limites de la valeur médiane qui déterminent l'ensemble du système.

Chacune de ces *trois* grandes masses de 30.000 signalements est ensuite partagée, sans plus s'occuper aucunement de la longueur de la tête, en trois groupes basés sur la largeur de tête.

Il a été constaté depuis longtemps en *anthropologie* que la largeur de la tête varie indépendamment de sa longueur. Autrement dit *de ce que nous connaissons la longueur d'un crâne, il ne s'ensuit pas que nous puissions prévoir quelle sera sa largeur.* Les trois catégories ci-dessus mentionnées de longueur de tête sont donc susceptibles d'être subdivisées chacune en trois sous-groupes basés sur le degré de largeur.

Ces nouvelles subdivisions, au nombre de *neuf* ne contiennent plus alors, savoir :

Celles des	*petites* largeurs	de tête	que 10.000	signalements;
—	*moyennes*	—	10.000	—
—	*grandes*	—	10.000	—

A leur tour, ces neuf subdivisions de 10.000 sont partagées chacune en trois groupes suivant la longueur du doigt médius, ce qui nous donne un total de 27 sous-subdivisions ne comptant plus chacune, savoir :

Celles	des médius	*petits* que	3.300	signalements	environ ;
—	—	*moyens*	3.300	—	—
—	—	*grands*	3.300	—	—

(1) Les deux lettres grecques α et ω (*alpha* et *oméga*) sont employées ici abréviativement pour représenter : α la plus petite ou *minimum* et ω la plus grande ou *maximum*, des quantités qu'il soit possible de rencontrer.

La longueur du pied fournit une quatrième indication qui subdivise encore chacun des groupes obtenus précédemment en trois de 1.100 signalements environ (1).

Puis interviennent trois subdivisions basées sur la longueur de la coudée qui réduisent le nombre précédent à moins de 400.

Les variations de la taille divisent chacun de ces derniers paquets en trois d'environ 130 signalements qui sont finalement répartis, toujours d'après le même principe, en classes d'une *soixantaine* au moyen des variations du doigt auriculaire (2), et en classes d'une *douzaine* au moyen de la couleur de l'œil. Ce dernier groupe de douze signalements est ordonné lui-même suivant les valeurs croissantes de la longueur de l'oreille.

C'est ainsi que, grâce aux six données anthropométriques nouvelles (le sexe, la taille, l'âge et la couleur des yeux ayant figuré de tous temps sur les signalements), la collection des 120.000 signalements de la Préfecture de police se trouve finalement être divisée en groupes d'une douzaine !

Supposons maintenant que nous ayons à vérifier dans la collection, si un individu qui vient d'être arrêté et qui se dit sans antécédents judiciaires, n'y a pas été précédemment classé sous un autre nom. Il va de soi, qu'il faudra, après en avoir pris un signalement anthropométrique, se diriger vers la division de la longueur de tête correspondant à celle de l'individu examiné, s'arrêter à la subdivision de sa largeur de tête, pour chercher ensuite la sous-subdivision de son médius, puis celle de son pied et celle de sa coudée. On arrivera ainsi d'élimination en élimination au paquet final qui devra

---

(1) Les relations de dimension entre la longueur du médius et celle du pied sont indiscutables. La preuve en est le procédé des bonnetiers qui, en vue de connaître la longueur du pied de leurs clients pour l'essayage des chaussettes, mesurent le pourtour du poing fermé. Néanmoins l'expérience prouve que la dépendance d'une mesure par rapport à l'autre n'est pas si stricte qu'il ne soit possible de répartir un groupe de sujets ayant même médius, en trois catégories égales basées sur la longueur du pied de chacun. L'indépendance d'une dimension par rapport à l'autre croît en proportion de la précision avec laquelle on arrive à les mesurer l'une et l'autre. Néanmoins, les limites des chiffres des divisions tripartites de pied changent suivant la catégorie de médius à subdiviser. Ainsi le pied moyen de l'un des embranchements des *médius petits* devra avoir forcément d'autres *bornes* que le pied moyen des *médius moyens* et, *a fortiori*, des *médius grands*. Chaque limite demande à être déterminée séparément.

(2) Les variations de longueur de l'auriculaire, étant donnée celle du médius, sont insuffisamment étendues pour fournir les éléments d'une division tripartite approximativement égale. En pareil cas, la différence porte nécessairement sur la division médiane qui croît quelque peu en nombre aux dépens des deux voisines : d'où le chiffre approximatif de 60 mentionné ici au lieu de 40 environ que nous aurait fourni la division de 130 en trois parts égales.

contenir le signalement recherché, si, bien entendu, la personne arrêtée a déjà été condamnée et mesurée antérieurement.

Quand une ou plusieurs des mesures relevées à nouveau sur l'individu tombent sur les *limites* des divisions de la classification, l'enquête doit être poursuivie dans les divers embranchements, absolument comme dans un dictionnaire on recherche à différents endroits le mot dont on ignore l'orthographe exacte.

Ces explorations *limites* allongent considérablement les recherches lorsqu'elles portent à la fois sur plusieurs mesures. Elles demandent alors à être dirigées dans un ordre constant et en suivant une loi mécanique de combinaisons qui a reçu des employés spéciaux qui en sont chargés le nom caractéristique de *recherches doubles*. C'est en elles que réside la seule difficulté de l'identification anthropométrique. Elles incombent d'ailleurs uniquement au personnel du service central. Les résultats obtenus en dix ans de pratique ont démontré que l'obstacle était aisément surmontable.

On remarquera, dès maintenant, que les éliminations anthropométriques qui viennent d'être indiquées ne se succèdent pas dans le même ordre que celui de la liste des mesures à prendre. Cette dernière sériation, qui est celle de la fiche et des formules signalétiques en usage dans les prisons, reproduit la marche qu'il convient, autant que possible, d'observer dans la mensuration du sujet, de façon notamment à n'abandonner un instrument qu'après avoir épuisé toutes les indications qu'il doit aider à relever. C'est également l'ordre d'exposition qui a été suivi dans les chapitres des *Instructions anthropométriques*.

L'ordre de la classification est déterminé d'après une considération d'un tout autre genre : c'est de placer au début les mesures qui ont la plus grande puissance signalétique, c'est-à-dire celles qui sont à la fois les plus stables chez le même individu et les plus variables d'un individu à un autre, de façon que les éliminations effectuées en premier prêtent le moins possible aux hésitations et aux *recherches doubles* qui en découlent. Ces dernières sont en effet d'autant plus rapidement et facilement effectuées qu'elles portent sur les ramifications ultimes de la classification.

Il importe de faire ressortir que le fait pour deux signalements de se trouver dans la même case finale n'implique pas une concor-

dance nécessaire et absolue entre les chiffres des mensurations. Pour nous en tenir à la division *médiane* ou moyenne, où les ressemblances sont de beaucoup les plus étroites, on peut distinguer près de trois catégories de dimensions, indépendantes l'une de l'autre, suivant que le chiffre considéré confine à la division petite, ou à la grande, ou est intermédiaire entre les deux.

Une comparaison du signalement chiffré poursuivie entre les fiches classées dans la même case finale révèle qu'il est presque impossible, en cherchant au hasard dans le répertoire anthropométrique, de rencontrer deux signalements exactement semblables, et que l'équivalence des chiffres arrive ainsi en fin de compte à constituer une *quasi-certitude d'identité*.

La discussion raisonnée des chiffres du signalement métrique dans les divisions ultimes du classement, comme la connaissance des cas qui approchent assez de la limite de nos divisions tripartites pour nécessiter les *recherches doubles* visées par un paragraphe précédent, présupposent la connaissance exacte du nombre de millimètres dont peuvent s'écarter deux mesures qui auraient été relevées sur la même personne, en des lieux, à des époques et par des observateurs différents.

Nous avons démontré plus haut quelle était l'importance extrême qui s'attachait à ce que ces écarts fussent en pratique les plus petits possible. Mais quels que soient le soin et l'uniformité apportés à la mensuration, des différences se rencontrent toujours; *il est impossible qu'il en soit autrement.* Il importe d'autant plus d'être fixé rigoureusement sur le chiffre qu'elles *peuvent atteindre*, mais non *dépasser*.

La mensuration d'un même individu répétée dix fois de suite fournirait presque immanquablement en pratique dix signalements, différant tous les uns des autres de quantités insignifiantes, quoique tous également exacts. Il est presque impossible, par exemple, d'obtenir à deux reprises l'ensemble des mêmes chiffres millimétriques de taille, de buste et de largeur d'oreille (1).

(1) Ainsi tombe l'argument d'audience qui consiste à épiloguer sur des différences millimétriques de taille, de buste, d'oreille, de coudé, etc., pour prouver la non identité de deux signalements. La question ici est de savoir, non pas s'il y a des différences (*puisqu'il ne peut pas ne pas y en avoir*) mais à combien elles s'élèvent et notamment si elles ne dépassent pas l'approximation de tolérance.

Bien plus, une similitude ABSOLUE *de chiffres, en pareilles circonstances, loin de prouver le pas-*

La connaissance réfléchie de ce que l'on peut appeler le *maximum d'écart tolérable*, ou encore le *degré d'approximation exigible*, est la base de tout contrôle administratif comme de toute utilisation judiciaire du signalement anthropométrique.

On en trouvera l'indication précise, qui varie grandement suivant la partie du corps à mesurer, en un paragraphe spécial à la fin des instructions techniques relatives à chaque mensuration. En voici un tableau récapitulatif avec toutes les explications que comporte le sujet.

	A APPROXIMATION THÉORIQUEMENT exigible (en + ou en —)	B DIVERGENCES au delà desquelles commence la FAUTE LOURDE.	C FAUTES TRÈS LOURDES ou *écarts* au delà desquels on est en droit de déclarer la non-identité.
	m/m	m/m	m/m
Taille	7	15	30
Envergure	10	20	40
Buste	7	15	30
Longueur de la tête	0,5	1	2
Largeur de la tête	0,5	1	2
Longueur de l'oreille droite	1	2	4
Largeur de l'oreille droite	1,5	3	6
Longueur du pied gauche	1,5	3	5
Longueur du médius gauche	0,5	1	2
Longueur de l'auriculaire gauche	0,75	2	3
Longueur de la coudée gauche	1,5	3	6

Les chiffres des colonnes B et C sont obtenus en doublant et en quadruplant respectivement ceux de la colonne A. Quant à celle-ci,

---

sage successif d'une même individualité à travers la geôle d'une prison, serait l'indice infaillible d'une erreur.

Les petites différences en question doivent donc être interprétées comme étant la preuve inéluctable et précieuse que les deux signalements *identifiés* ont bien été relevés indépendamment l'un de l'autre, à des époques différentes, et ne sont pas des *duplicata* d'après un même original.

qui détermine ainsi tout le système, elle nous donne, pour chaque mesure, en millimètres et fractions de millimètre, la longueur maximum dont un observateur scrupuleux peut se tromper *en plus ou en moins* (+ ou —) autour du chiffre vrai idéal (1).

Ainsi pour la taille une différence de moins de 7 millimètres en dessus ou en dessous du chiffre supposé vrai est toujours admissible et ne saurait être qualifiée de faute.

La tolérance est la même en ce qui regarde le buste.

Mais pour l'envergure la différence entre deux mesures également bien prises sur un même sujet pourra s'élever à 10 millimètres, ou 1 centimètre, ce qui n'a rien d'étonnant, cette longueur étant la seule du signalement, qui soit relevée en chiffres centimétriques ronds. c'est-à-dire sans adjonction de millimètres.

Ces trois observations pouvant être dans une certaine limite l'objet de manœuvres de tricherie de la part du sujet, il faudra toujours dans la comparaison des résultats tenir compte en outre des corrections et indications qui pourraient être mentionnées, soit *en note*, soit à la rubrique *voûte*.

L'approximation d'un *demi-millimètre* (0 mm 5), exigible pour la mensuration des diamètres céphaliques et de la longueur du médius, étonnera au premier abord ceux de nos lecteurs qui, ayant eu entre les mains des relevés anthropométriques, auraient remarqué que la plus petite décimale employée est le *millimètre*, autrement dit, que l'on n'y mentionne jamais le *demi-millimètre*.

Néanmoins il est facile de s'assurer, pour peu que l'on y réfléchisse, que cette approximation est réellement atteinte, puisque les diver-

---

(1) La possibilité d'atteindre pratiquement ce degré de précision ne sera contestée par aucun anthropomètre de bonne école. L'exactitude des chiffres de la colonne A a d'ailleurs été confirmée *a posteriori* par un relevé statistique scrupuleux, basé sur la comparaison de plus de 400 couples de signalements similaires de récidivistes adultes revenus en dissimulant leur identité, *remesurés* et finalement reconnus par le service durant ces dernières années.

Voici pour chaque mesure le chiffre exact obtenu en divisant la somme du produit des erreurs par le nombre des cas : Taille, 6 mm 7 ; — Envergure, 7 mm 8 ; — Buste, 7 mm 3 ; — Tête : longueur, 0 mm 62 ; — largeur, 0 mm 53 ; — Oreille : longueur, 0 mm 93 ; largeur, 1 mm 3 ; — Pied, 1 mm 4 ; — Médius, 0 mm 51 ; — Auriculaire, 0 mm 66 ; — Coudée, 1 mm 35.

Les chiffres de la colonne A, quoique obtenus directement par l'expérimentation, semblent être la copie *arrondie* de l'erreur moyenne donnée par le calcul. Ils ne sont donc pas l'expression d'un désir, d'un idéal irréalisable en pratique, mais donnent une idée suffisamment exacte de l'approximation qui est atteinte journellement par nos agents anthropomètres lorsqu'ils opèrent dans les plus mauvaises conditions, c'est-à-dire sur un sujet cherchant à dissimuler son identité et ayant intérêt à *tricher* et sans savoir eux-mêmes que ces nouvelles observations seront l'objet d'une comparaison ultérieure par suite de la reconnaissance d'identité.

gences de 1 millimètre entre deux diamètres céphaliques également bien relevés sur un même sujet ne s'observent en pratique anthropométrique que lorsque la longueur *vraie* tombe, à peu de chose près, *juste* entre deux chiffres millimétriques consécutifs.

Les autres nombres fractionnaires du tableau, savoir : $1^{mm}5$ (un millimètre et demi) pour la largeur de l'oreille et les longueurs du pied et de la coudée, et $0^{mm}75$ (trois quarts de millimètre) pour la longueur de l'auriculaire, s'expliquent de même par la nécessité de tenir compte des erreurs, en dessus ou en dessous du chiffre vrai, qui, en se combinant, peuvent arriver à produire une différence totale non fractionnaire d'étendue double. Les chiffres de la colonne A sont les seuls de ce tableau qui soient précédés des signes + ou — (*plus* ou *moins*).

Les chiffres de la colonne B, obtenus en multipliant les précédents par 2, peuvent donc être absolument relevés entre deux signalements *d'un même sujet* sans qu'en réalité chacun d'eux, considéré séparément, soit affecté d'une erreur plus grande que celle mentionnée en la colonne A, c'est-à-dire, sans qu'il y ait *nécessairement* faute commise. Néanmoins si des divergences de cette nature ne doivent pas, en tout état de cause, entraîner un blâme à l'adresse du ou des observateurs, elles doivent toutes les fois que cela est possible (c'est-à-dire toutes les fois que le sujet est encore présent), donner lieu à une *contre-vérification* dans le but de s'assurer que les deux valeurs divergentes sont réellement l'une et l'autre également éloignées de la vérité qui est restée entre les deux.

S'il en était autrement, si l'on tolérait dans la pratique anthropométrique que des divergences aussi fortes que celles de la colonne B puissent se glisser EN UN SEUL SENS, il se présenterait nécessairement des cas où ces écarts, en se produisant une première fois *en plus* et une seconde fois *en moins*, atteindraient une différence absolue égale aux chiffres de la colonne C. Or, nous avons précédemment insisté assez longuement sur l'obligation d'arriver au maximum de précision possible pour qu'il soit utile d'y revenir.

On doit donc admettre qu'il y a eu forcément faute commise du moment que la comparaison de deux signalements relevés sur la même personne fait ressortir un écart égal à celui de la colonne C (obtenue elle-même par le doublement de la colonne B). La faute sera simple si elle n'atteint pour chaque signalement que la moitié de cet écart (c'est-à-dire les chiffres de la colonne B) ; elle sera très lourde

si elle est uniquement attribuable à un seul des deux signalements examinés.

Conclusion : la colonne C nous donne les valeurs *au delà* desquelles on est en droit de déclarer la *non-identité* entre deux signalements de l'exactitude desquels on est également sûr.

Théoriquement, un seul écart supérieur à celui de la colonne C, comme par exemple une différence de 3 millimètres pour l'un des diamètres céphaliques ou de 6 millimètres pour la longueur du pied, etc., devrait suffire pour prononcer la non-identité entre deux signalements. Néanmoins, étant donnée l'étourderie humaine, on agira prudemment en ne concluant qu'après la découverte, sur une autre mesure, d'un nouvel écart caractérisé.

La connaissance de l'écart maximum nous met à même d'apprécier d'une façon raisonnée la valeur *récognitive* qu'il convient d'attribuer au signalement anthropométrique et de préciser ce que nous avons dit plus haut sur la presque impossibilité de rencontrer dans la collection deux signalements concordants, c'est-à-dire présentant *approximativement* les mêmes chiffres, quoique ne se rapportant pas à la même personne.

C'est là une question capitale qui se pose journellement devant les tribunaux. La réponse à formuler varie quelque peu suivant que la découverte du signalement contesté a été amenée : 1° par l'enquête judiciaire proprement dite ; ou 2° par une recherche spontanée au moyen de la classification tripartite décrite précédemment.

Examinons d'abord le premier cas. Les révélations d'un témoin, les aveux momentanés de l'intéressé, une saisie de pièces, etc., font retrouver dans les archives criminelles un ancien dossier judiciaire avec un signalement anthropométrique, dont toutes les observations concordent, dans la limite des écarts admissibles, avec celles relevées sur l'individu présent.

Nulle hésitation ! La concordance des chiffres doit être regardée, en pareil cas, comme une preuve absolument péremptoire. Des témoins peuvent être induits en erreur par des coïncidences physiques de taille, d'âge, de complexion (voir Pl. 59 et 60 de l'*Album*). On peut admettre aussi que l'intéressé ait été tenté de profiter de pareilles ressemblances venues à sa connaissance. Mais les observations anthropométriques échappent à cette cause de suspicion, par cela même que leur constatation nécessite l'emploi d'instruments de précision. Et quand même l'individu visé aurait à sa

disposition les outils indispensables, toute la population réunie d'une maison centrale serait encore manifestement insuffisante pour lui offrir l'occasion d'y rencontrer un seul sujet ayant approximativement les mêmes mesures que lui. Pour qu'il ait chance d'y réussir, il faudrait supposer que la personne en question, ayant eu à une période de sa vie la libre disposition du répertoire central de Paris, aurait pu explorer à loisir la case finale où aboutissait son propre signalement aux fins d'y rechercher le nom de quelque sujet présentant suffisamment d'analogie métrique pour être confondu avec lui. C'est là une hypothèse dont il est inutile de faire ressortir l'impossibilité.

Même en l'admettant, la chance de rencontrer un *signalement de permutation* serait bien minime. L'examen du deuxième cas va nous le démontrer.

En présence d'un individu cachant manifestement son nom, des recherches méthodiquement conduites dans les archives centrales, sans autre fil indicateur que les éliminations anthropométriques nécessaires, ont amené la découverte d'un signalement dont toutes les indications métriques concordent avec celui qui fait l'objet de la recherche : quel degré de confiance convient-il d'accorder à une pareille coïncidence ? — La réponse demande quelques explications préalables.

Théoriquement on devrait admettre, en effet, qu'il est toujours possible, du moment que l'on dispose d'un nombre suffisant de signalements, d'en trouver deux équivalents, quoique se référant à deux individualités différentes. Les chiffres de nos mesures ne variant que dans des limites déterminées, le nombre des combinaisons qu'elles peuvent présenter entre elles est également limité, quelque élevé qu'en soit le produit. Toute la question semble donc se résumer à connaître le chiffre de signalements qu'il faut réunir pour avoir chance d'en trouver deux semblables.

Mais pour donner au problème une solution à la fois précise et pratique, faut-il encore savoir de quels chiffres se compose le signalement dont on s'occupe. Il est évident, par exemple, qu'un individu doté d'une taille exceptionnellement grande, combinée avec des diamètres céphaliques minimes, serait infiniment plus reconnaissable que si l'ensemble de ses indications chiffrées correspondait à la moyenne.

Ces dernières conditions ont été intentionnellement réalisées

sur le signalement ci-dessous, qui a été gratifié de chiffres exactement moyens ou plutôt *médians*, c'est-à-dire également écartés des limites des divisions *petites* et *grandes* de la classification tripartite.

Taille	1^{m} 645	Tête	*longr.*	187	*Pied*	259	
			largr.	156	*Médius*	114	Œil châtain
Envergure	1^{m} 68	Or.	*longr.*	63	*Auri.*	89	(4e cl.)
Buste	0^{m} 880		*largr.*	37	*Coudée*	451	

C'est l'ensemble signalétique qui, complété par l'indication d'un âge moyen compris entre vingt-cinq et quarante ans, par exemple, a, théoriquement et pratiquement, le plus de chance d'être rencontré dans un répertoire anthropométrique (1).

Or une expérience dont nous garantissons l'exactitude et qu'il est facile de répéter, montre qu'il est impossible d'en trouver un exactement semblable, au millimètre près, dans le répertoire anthropométrique des 90.000 signalements d'adultes méthodiquement classés de la Préfecture de police.

(1) La probabilité de rencontrer une dimension déterminée, taille, diamètres céphaliques, ou longueurs osseuses quelconques, diminue rapidement et symétriquement à mesure que l'on s'éloigne, en plus ou en moins, de la dimension moyenne qui est nécessairement la plus fréquente. Ainsi, tandis que la taille de 1 m. 65, qui est, en France, la taille moyenne, s'observe (à cinq millimètres près), 60 fois sur mille sujets, les tailles de 1 m.55 et 1 m. 74 qui en sont éloignées de 10 cent. (en plus ou en moins) ne se rencontrent plus que 2 fois dans le même groupe et la taille de 1 m. 50 et 1 m. 79 que 6 fois ! Cette répartition a été représentée sur la courbe ci-dessous, appelée *binomiale* du nom de la formule mathématique à laquelle elle semble obéir.

Chaque verticale correspond à une taille déterminée à 5 mill. en plus ou en moins, et sa hauteur est proportionnelle au nombre de sujets de cette taille que l'on a chance de rencontrer dans un groupe de mille personnes. La courbe serait approximativement la même si, au lieu d'ordonner des hauteurs de taille, centimètre par centimètre, on ordonnait des longueurs de tête, millimètre par millimètre. La dimension centrale moyenne, au lieu d'être apostillée de 1 m. 65 porterait la valeur de 0 m. 187 et les chiffres voisins seraient respectivement 182 et 192 — 177 et 197, etc. La largeur de la tête, la longueur du médius, du pied, de la coudée, etc., fourniraient de même des dessins semblables, en faisant subir à la valeur centrale et au mode de groupement des corrections appropriées.

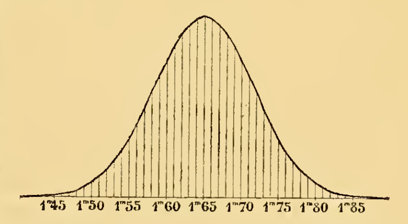


Fig. 3. — Courbe de probabilité de la taille masculine en France.

L'existence de ces règles qui constituent ce que l'on pourrait appeler la philosophie de l'anthropométrie, peut être vérifiée facilement, pour une mesure déterminée, en distribuant une centaine de signalements par paquets distincts correspondant aux variations observées soit par millimètre, soit par demi-centimètre ou centimètre, etc. Pour chaque

La recherche est également vaine si, au lieu de l'identité absolue de chiffre, on se contente de compulser les signalements qui pourraient être confondus avec lui dans la limite des approximations de la colonne A.

Pour arriver à trouver UN SEUL signalement assimilable au type imaginé précédemment, il faut en altérer les valeurs *en plus* ou *en moins* de quantités égales à celles de la colonne B, différences qui ne s'observent, comme on sait, qu'en cas de négligence de mensuration, sinon de faute proprement dite.

Mais si au lieu d'infliger à notre signalement-type les divergences encore admissibles de la colonne B, nous lui faisons subir en plus ou en moins les écarts de la colonne C, le résultat de la recherche dans notre répertoire change complètement de face : au lieu d'*une* fiche concordante nous en trouvons *trente !*

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que ces trente signalements, quoique *confondables* avec notre type médian, le soient tous en même temps entre eux.

En effet, admettre des écarts égaux à ceux de la colonne C, pour nos recherches dans le répertoire, c'est donner au signalement précédent la forme ci-jointe :

T.	1m 645 ± 30	Tête	187 ± 2	P.	259 ± 5
			156 ± 2	M.	114 ± 2
E.	1m 68 ± 4	Or.	63 ± 4	Au.	89 ± 3
B.	0m 880 ± 30		37 ± 6	C.	451 ± 6

L'opération à effectuer alors consiste dans l'extraction, de notre répertoire, de tous les signalements sans exception, présentant un

mesure, l'épaisseur des paquets obtenue par la superposition des fiches apostillées d'un même chiffre croîtra proportionnellement au nombre des cas semblables observés et finira toujours par réaliser plus ou moins la courbe théorique.

Comme il a été dit plus haut, la grande fréquence des cas, à mesure que l'on s'approche de la moyenne, démontre la nécessité inéluctable, pour obtenir des paquets égaux dans la classification tripartite, d'entourer la division médiane de limites étroites. Ainsi, pour répartir un groupe humain en trois parts égales basées sur la hauteur de la taille, la taille médiane ne devrait comprendre que les sujets de 1 m. 620 à 1 m. 679, tandis que la petite s'étendrait de α à 1 m. 619 et la grande de 1 m. 680 à ω.

D'un autre côté il ne faudrait pas, tombant d'un extrême dans l'autre, assigner sous prétexte de répartition égale, des limites si étroites à la division médiane, que les divisions petite et grande n'étant plus séparées l'une de l'autre que par une quantité *virtuelle* inférieure à l'approximation de tolérance, pourraient être confondues l'une avec l'autre.

L'établissement du signalement anthropométrique a consisté précisément à choisir des longueurs osseuses et des procédés de mensuration qui rendissent ces conditions pratiquement réalisables.

ensemble de chiffres compris respectivement entre les limites inférieures et supérieures, indiquées ci-après :

T. 1 m 615 à 1 m 675	Tête	185 à 189	P. 254 à 264
		154 à 158	M. 112 à 116
E. 1 m 64 à 1 m 72	Or.	59 à 67	Au. 86 à 92
B. 0 m 850 à 0 m 910		31 à 43	C. 445 à 457

Or il est évident, pour nous en tenir à la taille, que, si notre chiffre médian de 1 m. 65 peut à la rigueur être confondu, d'un côté, avec une taille de 1 m. 62, et, de l'autre, avec celle de 1 m. 68, il est *absolument impossible* d'admettre qu'un même adulte pourra être gratifié une première fois de la taille de 1 m. 61 et une seconde fois de celle de 1 m. 67.

La même discussion chiffrée appliquée successivement à chacune des onze indications anthropométriques conduit à cette constatation qu'il y a à peine une dizaine de fiches sur trente qui *s'entr'-accordent* dans les limites des plus grands écarts admissibles.

Ainsi l'observation des faits confirme avec une exactitude suffisante les déductions exclusivement mathématiques exposées au début de cette discussion (page XVII), savoir la très grande différence à faire au point de vue de la certitude d'identification entre deux signalements suivant que leurs chiffres concordent dans les limites des colonnes A et B, ou qu'ils diffèrent des quantités doubles mentionnées colonne C.

N'oublions pas d'ailleurs que le signalement-type, qui vient de servir de base à notre démonstration, est un signalement inventé à plaisir en vue de conduire précisément à celle de nos 15.000 divisions finales dont les limites sont confinées entre les chiffres les plus rapprochés (voir la note page XXXI), et qu'il suffirait, dans ce même signalement, d'écarter quelque peu de la moyenne une seule de ses valeurs, pour rendre à nouveau presque impossible la tâche de découvrir dans la collection un deuxième signalement semblable.

Des faits précédents tirons cette *conclusion pratique* que, lorsque les observations anthropométriques contestées par l'intéressé sont soumises à l'appréciation d'un tribunal, l'agent ou l'expert, chargé de l'interprétation de ces documents, ne doit jamais négliger (après avoir fait constater l'équivalence des chiffres en indiquant que le degré d'approximation exigible a été atteint séparément pour chaque mesure), de signaler quelles sont celles de ces valeurs qui

s'éloignent le plus de la moyenne et de combien elles s'en éloignent (voir l'annexe sur le *Portrait parlé*).

La preuve d'identité sera d'autant plus sûre que ces anomalies de dimension se produiront en sens opposé : si, par exemple, à une taille supérieure s'associe un médius inférieur ou simplement égal à la moyenne générale, etc.

Est-il nécessaire de répéter que la rencontre d'un signalement approximativement moyen en toutes ses parties est extrêmement rare et que, même en ce cas, l'identification uniquement basée sur le signalement anthropométrique serre de bien près la vérité, puisque, tout en admettant les écarts énormes de la colonne C, il ne permet pas de confondre plus de dix individus sur un ensemble de plus de 40.000 de même âge approximatif, à quinze ans près.

Néanmoins, quelle que soit la similitude de deux signalements chiffrés, quelque anormaux qu'on les imagine sous le rapport anthropométrique, ils ne sauraient suffire à eux seuls pour asseoir la religion d'un tribunal, du moment que leur découverte est le résultat d'une recherche par élimination dans le répertoire central.

A l'argumentation tirée de l'équivalence, on doit en effet objecter qu'elle n'a rien de convaincant, étant donné qu'elle a été *voulue, recherchée, choisie comme telle*, entre toutes les fiches d'une collection immense. Plus cette collection aura vieilli et se sera accrue par l'accumulation annuelle de nouveaux signalements, plus le doute sera légitime.

Il faut de toute nécessité, pour rendre l'identification indiscutable, qu'elle puisse être confirmée, après coup, par un ensemble de faits indépendants, n'entrant pas en ligne de compte durant la classification et la recherche de la fiche signalétique : tel est le rôle des *renseignements descriptifs* et du *relevé des marques particulières* qui doivent être adjoints à tout signalement et qui vont faire l'objet des deux chapitres suivants.

2. DU SIGNALEMENT DESCRIPTIF

> Ainsi il sera démontré une fois de plus que si l'homme ne voit partout que hasard et désordre tant qu'il n'a pas saisi la loi de sériation naturelle, tout devient après ordre, succession régulière et causalité.
>
> (Dr Bertillon père, in *Philosophie et Physique*, 1860).

Le signalement descriptif opposé à l'anthropométrique est celui qui décrit avec des mots, à l'aide de la seule observation, sans le secours d'instruments. Tel est le type bien connu des signalements encore en usage pour les passeports, permis de chasse, etc.

Nous allons démontrer comment il est possible de donner au signalement descriptif quelque peu de la rigueur du signalement anthropométrique en y appliquant la *méthode des limites d'approximation*.

Pour ce, reportons-nous à la note de la page XXXI où une première allusion a été faite à la loi de sériation des dimensions. Nous y avons constaté le fait de la diminution régulière et symétrique de la fréquence, à mesure que l'on s'éloigne de la moyenne centrale, et nos lecteurs ont présente à l'esprit la forme de la courbe appelée en mathématiques *binomiale*, qui, d'un trait de plume, figure l'ensemble de ces faits. Nous avons vu que, quelle que soit la partie du corps examiné, la même répartition reproduisant la même courbe se retrouvait partout, identique à elle-même.

Or cette loi a une portée encore plus générale; elle régit non seulement les dimensions, mais les nuances et les formes des hommes comme des animaux, des êtres vivants comme des objets inanimés.

Tout ce qui vit, croît ou décroît, oscille entre un *maximum* et un *minimum*, entre lesquels viennent se grouper la multitude de formes intermédiaires d'autant plus nombreuses qu'elles avoisinent davantage la moyenne, d'autant plus rares qu'elles s'en éloignent.

Cette loi naturelle, découverte par l'illustre Belge Quételet, trouve son explication dans le mélange infini des causes créatrices et plus spécialement, en ce qui regarde l'espèce humaine, dans la fusion

des races, brunes avec blondes, grandes avec petites, etc. Quoi qu'il en soit, *a priori*, nous pouvons poser comme principe que notre vocabulaire descriptif sera d'autant plus conforme à la nature des choses et d'autant plus susceptible, par conséquent, d'être appliqué avec exactitude et facilité qu'il s'inspirera davantage de cette règle universelle.

La langue usuelle, fille de la nécessité journalière, n'a cure de ces idées générales. Le plus souvent elle ne dispose de mots que pour les cas *extrêmes, bien tranchés*, qui, par cela même, sont exceptionnels, et elle laisse inconsidérément de côté les *intermédiaires*, c'est-à-dire les neuf dixièmes des cas pour lesquels elle ne nous offre que les qualificatifs: *ordinaire, moyen, commun,* qui se résument tous dans le terme, également très employé, de *néant*.

Ainsi chacun sait, par exemple, ce qu'il faut entendre par yeux bleus et yeux marron (*vulgo* bruns). Mais quand il s'agit de qualifier les yeux mitoyens entre ces deux types ethniques (les blonds et les bruns), la langue usuelle ne nous fournit plus que des mots peu exacts où disparaît toute indication de gradation, de transition d'une catégorie à une autre. C'est ainsi que les yeux appelés d'habitude *gris, verts, roux, noirs*, etc., ne sont à proprement parler ni gris, ni verts, ni roux, ni noirs, mais participent tous plus ou moins de ces qualificatifs. Or ce sont précisément ces catégories mélangées qui, de par la nature des choses, avons-nous dit, doivent être et sont en effet de beaucoup les plus nombreuses. Nous expliquerons plus loin, en ce qui regarde la couleur de l'œil, comment le problème a été résolu.

Le nez nous offre un exemple analogue en ce qui regarde la forme. La langue usuelle nous parle de nez retroussé ou de nez en pied de marmite, de nez aquilin ou nez en bec d'aigle, mais elle serait incapable de nous fournir des termes pour la multitude des nez qui ne sont ni franchement retroussés, ni franchement aquilins.

Nous pourrions multiplier ces exemples qui tous tendraient à prouver que le peuple cherche non pas à *décrire*, mais à *dépeindre*, ce qui n'est pas la même chose, au moyen d'une comparaison ou d'une image, les formes qui le frappent, c'est-à-dire les formes exceptionnelles.

La belle avance pour le rédacteur de signalement qui, pris au dépourvu neuf fois sur dix, ne saura comment exprimer les configurations qui lui viendront sous les yeux et qui ne seront nette-

ment aucune de celles pour la description desquelles il dispose de termes, mais un mélange de toutes à divers degrés.

Ainsi la première des conditions qu'une notation méthodique doive remplir est d'observer et de traduire, par des mots appropriés, l'ordre et la gradation que l'on observe dans la nature. C'est ce même principe que les naturalistes, en se plaçant à un autre point de vue, ont exprimé par l'adage : *Natura non facit saltus* (la nature ne fait pas de sauts). Sous ce rapport aucun terme de la langue usuelle ne saurait dépasser l'expression numérique, pour la finesse et la sériation des degrés ; c'est là l'idéal dont il faut chercher à approcher.

Comparons, pour fixer les idées, la notation de la hauteur de la taille, formulée d'abord au moyen de chiffres, puis à l'aide de mots. Nous savons tous que la taille de 1 m. 55, par exemple, est inférieure à celle de 1 m. 65, et cette dernière inférieure à celle de 1 m. 75 ; nous n'avons aucune difficulté à intercaler par la pensée autant de valeurs intermédiaires que nous voulons, allant de la plus petite taille imaginable à la plus grande, par échelons insensibles, centimètres par centimètres, ou millimètres par millimètres.

Cherchons maintenant à remplacer dans l'exemple ci-dessus les trois chiffres précédents par des mots. Les qualificatifs suivants se présenteront immédiatement à l'esprit : taille *petite*, taille *moyenne*, taille *grande*. Leur gradation est évidente. Pourtant nous ne serons fixés rigoureusement sur leur valeur que lorsque nous aurons déterminé les limites inférieures et supérieures du terme central, autrement dit, quand nous saurons exactement où finit la petite taille et où commence la grande. Admettons PROVISOIREMENT pour le premier chiffre 1 m. 60 et pour le second 1 m. 70.

De cette détermination naîtra aussitôt un embarras. Supposons-nous en présence d'une taille d'environ 1 m. 69 : les écarts de cette mesure pouvant facilement atteindre deux ou trois centimètres, il faudra nous attendre à voir la taille en question signalée tantôt comme moyenne, tantôt comme grande, sans qu'on puisse arguer de faute ce dernier qualificatif.

La même démonstration pouvant être répétée pour les tailles de 1 m. 58 à 1 m. 62, avoisinant la limite inférieure du groupe moyen, nous devons en conclure que, quand nous lisons sur un signalement l'indication *taille moyenne* , nous pouvons toujours prévoir la possibilité de découvrir un autre signalement de la même individualité apostillé des mots soit *petit*, soit *grand*,

Le terme *moyen* perd donc toute espèce de signification pour la comparaison de deux descriptions écrites, puisqu'on peut l'appareiller avec chacun des trois échelons de la série : *petit, moyen* ou *grand*. Or, de par la courbe binomiale, la division *moyenne* à elle seule réunit la moitié des cas, quand la description est faite à l'œil, sans l'aide d'instruments anthropométriques, d'après les procédés d'observation et de notation ordinaires. Les deux termes extrêmes *grand* et *petit*, pouvant eux-mêmes être également confondus avec le terme *moyen* de fréquence double, leur mention sur une description n'élimine qu'un quart du tout. Nous sommes ainsi amenés pour rendre au terme *moyen* quelque signification, à multiplier le nombre de nos degrés, en intercalant des termes intermédiaires.

L'expression littéraire de ces intercalations peut revêtir bien des formes. En voici un exemple:

	TAILLES						
	1	2	3	4	5	6	7
	Très petite.	Petite proprement dite.	Petite, limite moyenne	Moyenne	Grande, limite moyenne	Grande proprement dite.	Très grande.
	—	—	—	—	—	—	—
Limites proposées	∞ à 1^{m} 53	1^{m} 56 $\pm$ 3^{cm}	1^{m} 61 $\pm$ 2^{cm}	1^{m} 650 $\pm$ 2^{cm}	1^{m} 69 $\pm$ 2^{cm}	1^{m} 74 $\pm$ 3^{cm}	1^{m} 770 à ∞

N'oublions pas d'ailleurs qu'il s'agit ici de *décrire* et non de *mesurer*, que l'exemple choisi est purement didactique et qu'ainsi que nous le disions plus haut, la notation de la taille en centimètres sera toujours infiniment préférable au vocabulaire le plus parfait. Si nous avons pris cet exemple de préférence à la couleur de l'œil ou à la forme du nez, c'est à cause des commodités qu'offre la notation chiffrée pour définir la gradation des termes, et à cause de la simplicité de l'objet de la description (la dimension en hauteur), qui est manifestement unique et facile à abstraire.

Le nombre de sept échelons indiqué ci-dessus n'a d'ailleurs rien de limitatif. C'est ainsi qu'on pourrait encore ajouter à gauche une taille *naine* ou extrêmement petite (de ∞ à 1 m. 40), et à droite une

taille extrêmement grande ou géante (de 1 m. 90 à ω). Voici la répartition en neuf catégories d'un groupe de 1.000 sujets adultes :

TAILLES	LIMITES	NOMBRE DES CAS
naine et extrêmement petite......	∝ à $1^{m}40$	0,05
très petite.....................	1 47 ±6	35,95
petite proprement dite...........	1 56 ±3	148
petite, limite moyenne...........	1 61 ±2	198
Moyenne........................	1 650±2	236
grande, limite moyenne	1 69 ±2	198
grande proprement dite..........	1 74 ±3	148
très grande.....................	1 83 ±6	35,95
extrêmement grande et géante....	1 90 à ω	0,05
Total..................................		1.000

On reconnaît qu'une sériation de ce genre est arrivée à un nombre *suffisant* de subdivisions lorsque la confusion entre deux qualificatifs consécutifs dans la série peut se produire facilement et sans inconvénients. On est assuré, au contraire, que les cas intermédiaires n'ont pas été trop multipliés, autrement dit, qu'il n'y en a que le nombre *nécessaire*, en constatant qu'il ne serait guère possible de chevaucher au-dessus d'une catégorie et de confondre entre elles deux subdivisions séparées par un ou plusieurs intermédiaires.

En effet, plus les termes de la gradation seront nombreux, plus la description sera précise. Mais cet accroissement cesserait d'être utile pour devenir encombrant si l'on arrivait à différencier par des mots ce qu'il serait impossible de distinguer en pratique.

Le reproche que nous faisions à la répartition descriptive tripartite de faire perdre au mot moyen toute espèce de valeur signalétique se trouve ainsi écarté. Ce qui est *moyen* proprement dit, pourra être qualifié soit de *petit limite moyen*, soit de *grand limite moyen*, mais les quatre autres catégories se trouveront toujours éliminées.

Que l'on se rappelle ce que nous avons dit précédemment sur

l'approximation anthropométrique, et il apparaîtra immédiatement qu'un pareil résultat n'est théoriquement atteint, que lorsque l'échelon le plus étroit de la gradation (qui est nécessairement celui du milieu) est approximativement égal au *degré maximum de divergence* admissible en description. C'est là la condition nécessaire et suffisante pour assurer à un vocabulaire descriptif le maximum de précision avec le minimum de termes.

Pourtant on verra dans la suite que la gradation *descriptive à sept échelons* ne peut guère être dépassée en pratique. Nous allons indiquer le procédé auquel nous avons eu recours pour en représenter abréviativement la progression : il consiste à remplacer le mot *limite* par une parenthèse entourant les qualificatifs *petit* ou *grand* et à souligner ces mêmes termes pour exprimer le mot *très*. Représentée de cette façon, la gradation prend cette forme ;

1	2	3	4	5	6	7
petit —	petit —	(petit) —	**moyen**	— (grand) —	grand —	grand

La parenthèse a comme effet de rapprocher de la *moyenne* le terme entouré et le soulignement celui de l'en éloigner. Ce dernier équivaut à l'adverbe TRÈS, et la parenthèse à celui de LÉGÈREMENT : *légèrement petit* (n° 3), *légèrement grand* (n° 5). Ici, comme pour l'exemple de la taille, il ne faut interpréter les mots *petit, moyen, grand* que comme des jalons destinés à être remplacés ultérieurement par une sériation de termes appropriés plus spécialement à l'observation que l'on a en vue, tels seraient : *clair, moyen, foncé ; — relevé, horizontal, abaissé*, etc. Ainsi cette dernière sériation répartie en sept rubriques deviendrait :

1	2	3	4	5	6	7
relevé —	relevé —	(relevé) —	**horizontal**	— (abaissé) —	abaissé —	abaissé

Le chapitre suivant va nous permettre de passer en revue l'ensemble de ce vocabulaire.

Voici, à titre d'exemple, la répartition de 1.000 sujets en sept catégories représentées : 1° sur la courbe binomiale de la taille (Fig. 4); et 2° au moyen d'une suite de rectangles de même base, mais de hauteur proportionnelle au nombre de cas réunis par chacun (Fig. 5).

La comparaison de ces deux figures montre clairement comment il est possible d'arriver à égaliser quelque peu la répartition des cas au moyen d'un écartement progressif des limites de chaque catégorie. Seuls les extrêmes (c'est-à-dire les termes soulignés) restent à gauche et à droite avec un nombre insignifiant de cas.

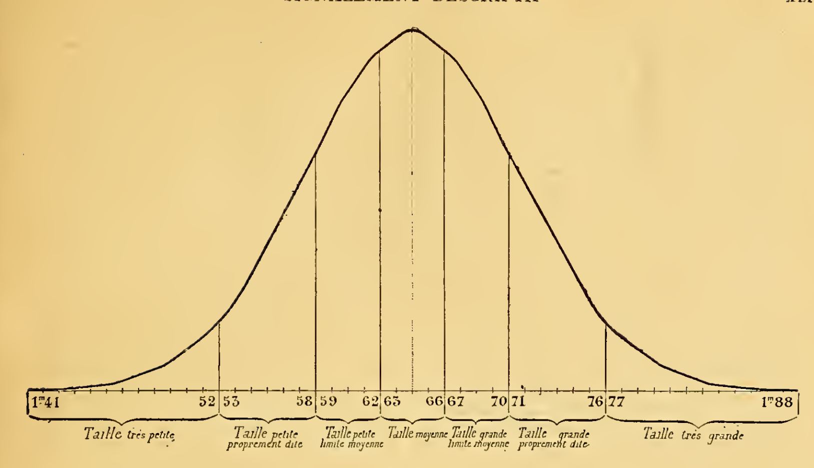


Fig. 4. — Courbe binomiale de la taille sur laquelle on a séparé par des verticales l'emplacement des sept catégories de taille.

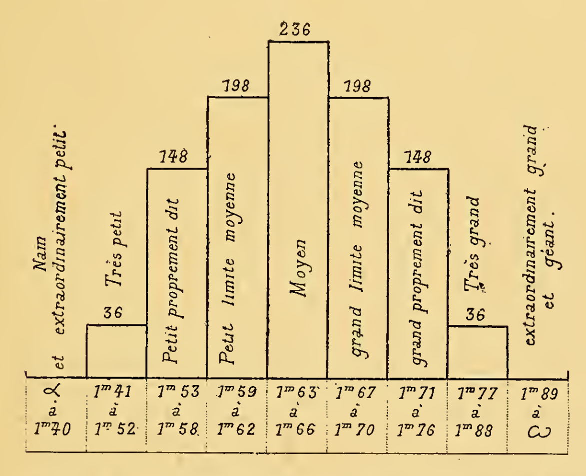


Fig. 5. — Diagramme de la taille indiquant par la hauteur proportionnelle des colonnes le nombre des sujets ressortissant à chacune des sept catégories de taille indiquées sur la courbe binomiale (Fig. 4).

Des rubriques du signalement descriptif.

La première difficulté à vaincre quand on cherche à établir le vocabulaire descriptif d'un organe, comme l'œil, le nez, etc., c'est de démêler, au milieu de la multitude des caractères, ceux qui va-

rient le plus. Ce premier choix fait, il reste à établir comment ils varient.

Du moment qu'il y a variation d'un sujet à un autre, on peut être assuré, avons-nous dit, que la répartition des cas individuels obéira à la courbe binomiale. Mais ce n'est souvent qu'après une analyse délicate qu'on arrive à découvrir le point de vue spécial d'où il convient d'examiner un caractère, pour en mettre la sériation nettement en relief. Le problème ne devra être considéré comme résolu que lorsque la progression des rubriques, essayée sur quelques centaines de sujets, se sera révélée au dépouillement statistique comme réellement affectée d'une fréquence symétriquement décroissante de la partie médiane aux deux extrémités.

Un autre obstacle contre lequel on a à lutter, vient de la présence dans la langue courante d'expressions très figuratives, mais englobant divers attributs, et qu'il est, par conséquent, impossible de faire entrer telles quelles dans une sériation. Souvent deux termes descriptifs que l'on applique couramment au même organe et dans lesquels, à cause même de l'exagération caractéristique qu'ils expriment, l'on serait tenté, au premier abord, de voir les deux extrêmes d'une série, visent en réalité des caractères entièrement différents.

Ainsi, par exemple, on parle couramment du teint *coloré* de l'ivrogne et du teint *basané* du mulâtre, et il serait pourtant impossible de découvrir une série naturelle d'intermédiaires conduisant de l'un à l'autre. C'est que le teint est le résultat de la combinaison de deux éléments qui varient indépendamment : la *coloration sanguine* et la *coloration pigmentaire*. Le premier terme ne vise que la quantité plus ou moins grande de sang que la transparence de la peau laisse percevoir et le deuxième les variations de la matière jaunâtre qui colore plus ou moins abondamment la peau de tous les humains, même de ceux de race blanche. L'ivrogne a souvent la *coloration sanguine* poussée au maximum ; le mulâtre présente l'exagération de la *coloration pigmentaire*. Il n'y a aucune corrélation à établir entre ces deux caractères, qui sont chacun l'extrême d'une série spéciale nécessitant une rubrique particulière.

En général, pour apercevoir la série des intermédiaires constituant un groupe binomial et conduisant d'un extrême à l'autre, il faut pousser l'analyse et la décomposition des caractères jusqu'à ce qu'il soit possible de répondre à chaque rubrique par l'un des qualificatifs *petit* ou *grand* ou par une sériation de termes analogues.

Mais, dira-t-on, cette décomposition analytique poussée à l'extrême va allonger la description et la rendre inapplicable par excès de complication ! En réalité c'est plutôt le phénomène inverse qui se produira. N'oublions pas qu'il s'agit ici de répondre à des *formulaires imprimés.* Or, l'observateur aura encore plus vite fait de satisfaire à deux ou trois questions ne demandant que des réponses simples, prévues et ordonnées, que de chercher en sa tête le mot propre à les concilier toutes à la fois, à supposer qu'il existe.

Nous allons indiquer rapidement la façon dont le problème a été successivement envisagé et résolu pour chaque partie du signalement descriptif, en nous attachant autant que possible à la question de méthode et en renvoyant le lecteur, qui désirerait faire une connaissance plus pratique du sujet, au texte des *Instructions proprement dites.* La lecture de ces aperçus généraux et abstraits aura à tout le moins l'avantage de familiariser son esprit avec les termes de notre vocabulaire.

Les qualificatifs prescrits pour noter la nuance de la barbe et des cheveux ne diffèrent pas de ceux employés d'ordinaire par le public ; *blond, châtain, noir*, en forment la gamme tripartite portée à sept échelons par l'addition aux deux premiers de l'un des mots *clair, moyen* ou *foncé.* Les cheveux *roux-acajou, blond-roux* et *châtain-roux* doivent être considérés comme formant une série séparée parallèle à la première et conduisant par transitions insensibles du roux le plus vif au châtain-roux foncé.

Le teint ou coloration de la peau du visage sera analysé, avons-nous dit précédemment, sous le rapport de l'intensité : 1° de la pigmentation jaune ; et 2° de la coloration sanguine. Il sera répondu à chacun de ces mots par *petit, moyen* ou *grand.*

La notation de la nuance de l'iris soulève plus de difficultés. On dit couramment dans le public que la couleur de l'œil change plusieurs fois par jour suivant les états d'âme et de santé du sujet, etc. Ces croyances ne reposent sur rien de bien sérieux ; la vérité c'est que l'iris, ombragé par les arcades sourcilières qui le surplombent est grandement influencé par les changements de direction de la lumière ambiante ; aussi la première des conditions pour avoir des observations comparables entre elles est de n'y procéder que dans des conditions identiques d'éclairage. « L'observateur, disent les *Instructions signalétiques,* devra se placer vis-à-vis son sujet, à trente centimètres environ de lui et le dos tourné au jour, de telle sorte que l'œil à

examiner reçoive en plein une lumière vive (mais non les rayons du soleil) ; puis il l'invitera à le regarder les yeux dans les yeux, en lui soulevant légèrement le milieu du sourcil gauche. »

Quelques observations pratiquées de cette façon suffiront pour démontrer que la couleur de l'œil telle qu'elle apparaît à distance résulte de la fusion de deux éléments indépendants : *la nuance du fond de l'œil*, qui oscille entre les deux extrêmes bleu azuré et bleu ardoisé, et *l'intensité de la pigmentation jaune-orange*, qui est groupée superficiellement en auréole autour de la pupille (voir la planche chromotypographique spéciale).

Il faut donc, pour arriver à une notation sériée, considérer séparément chacune des deux zones composantes. C'est l'auréole jaune-orange qui présente les éléments distinctifs les plus nets, les plus aptes à un classement. On la qualifiera des mots : *pâle, jaune, orange, châtain* ou *marron* selon le degré d'intensité de la nuance pigmentaire (1).

Le premier terme, *auréole pâle*, vise les yeux richement pourvus de stries blanchâtres rayonnant du centre vers la périphérie, mais dépourvus de matière jaune. C'est la classe 1, le premier échelon de la série. Un tiret remplace l'indication de l'auréole lorsque cette dernière est peu apparente, particularité qui implique l'absence de pigment et l'uniformité de la nuance azurée ou ardoisée.

Quant aux yeux à pigmentation *marron*, ils sont subdivisés en trois classes, selon que la matière brune : ou 1° reste confinée autour de la pupille; ou 2° envahit la totalité de l'iris, tout en laissant à découvert sur le fond des stries ou des secteurs jaune-verdâtre ; ou 3° recouvre l'œil en entier d'un velouté brun foncé uniforme.

La série complète : 1° yeux *impigmentés* (avec ou sans auréole pâle) ; 2° à *auréole jaune ;* 3° à *auréole orangée ;* 4° à *auréole châtain ;* 5° à *auréole marron* groupée en disque ou cercle autour de la pupille ; 6° à *auréole marron* recouvrant IMPARFAITEMENT la totalité de l'iris ; 7° à *auréole marron* recouvrant UNIFORMÉMENT la totalité de l'iris, suit une progression qui satisfait aux conditions requises de gradation indiquées précédemment, en ce qu'elle permet de passer insensiblement, pas à pas, de l'œil bleu (azuré ou ardoisé) des races blondes à l'œil marron foncé de l'Arabe. Chaque classe peut être

---

(1) Ces termes sont empruntés pour la plupart au paragraphe où Buffon analyse et décrit l'aspect de l'iris humain. La classification et la sériation des termes seules me sont personnelles ; et pourtant elles n'avaient pas échappé à Aristote qui assignait « trois couleurs principales à l'iris des yeux humains : 1° le bleu ; 2° l'orange obscur ; et 3° le brun noir ».

confondue soit avec la précédente, soit avec la suivante, à l'exception des classes 5 et 6 qui, ne différant que par un détail de structure, ne forment, en quelque sorte, qu'une seule subdivision ; ainsi il n'est guère possible de chevaucher par dessus une classe, de confondre l'œil impigmenté (Cl. 1), avec l'orangé (Cl. 3) et ce dernier avec le marron incomplet (Cl. 5 et 6). La classe 7 (marron pur) ne peut de même prêter à l'hésitation qu'avec la classe 6, etc. Ces indécisions se traduisent sur les fiches par la mention, à la rubrique y relative, de *un* ou *plusieurs* numéros de classe séparés par un tiret. Si l'observateur croit être arrivé à la certitude absolue, il n'inscrit que le numéro de la classe visée; s'il hésite entre deux et même trois numéros (classes marron), il ajoute au numéro le plus probable ceux avec lesquels le doute lui semble possible.

Quant à la nuance du fond, elle est, avons-nous dit, ou *azurée,* ou *ardoisée,* ou *intermédiaire* entre ces deux tons, c'est-à-dire, plus ou moins *bleu violacé.* C'est cette dernière nuance, l'*intermédiaire*, que l'on rencontre le plus fréquemment sur les formules descriptives de l'iris; elle rappelle quelque peu par son nom et son rôle la couleur *neutre* des boîtes pour l'aquarelle. L'intensité de la lumière ambiante a sur la nuance du fond une bien plus grande influence que sur celle du pigment jaune-orange. Tel œil examiné de la bonne façon et par le même observateur semblera avoir un fond azuré à midi, et intermédiaire et peut-être ardoisé à quatre heures du soir. Aussi ce second élément (la nuance du fond) n'intervient-il pas dans la classification ; sa rubrique ne figure sur les formules qu'à titre d'indication descriptive complémentaire; c'est même précisément à l'élimination de ce renseignement que notre classification, basée uniquement sur l'intensité pigmentaire, est redevable de sa simplicité relative.

Notons néanmoins que l'unité de point de vue, où nous avons dû nous placer pour la classification, n'est pas sans engendrer quelques résultats hétéroclites. C'est ainsi, par exemple, que la classe 1, celle des impigmentés, réunit en elle, du moment qu'ils sont dépourvus de matière jaune, les yeux bleu azuré et les yeux bleu ardoisé, quelque dissemblables qu'ils soient à première vue. Or ces deux catégories, *azurée* et *ardoisée* (ou plus généralement les séries à couches profondes claires et à couches profondes foncées), persistent d'un extrême à l'autre tout en se rapprochant progressivement, au point de se confondre, à mesure que l'on s'éloigne de l'œil impigmenté pour se rapprocher de l'œil marron.

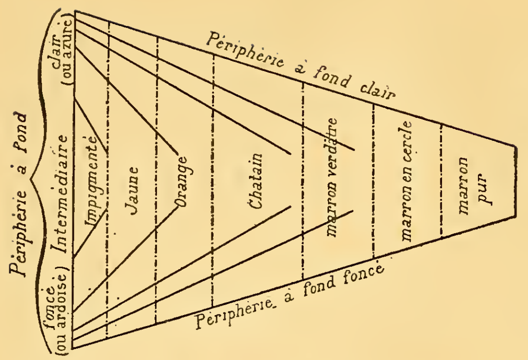


Fig. 6. — Schéma indiquant, par la convergence des lignes vers l'axe central horizontal, le rapprochement progressif des nuances de la périphérie de l'iris à mesure que la pigmentation augmente.

Cette idée de rapprochement, de resserrement progressif a été traduite schématiquement ci-contre au moyen d'un faisceau de lignes qui, d'abord très divergentes, se rapprochent insensiblement jusqu'à se fusionner. Les embranchements du tiers supérieur de ce graphique représentent idéalement les yeux azurés, ceux du tiers inférieur les yeux ardoisés, et le tiers du milieu les yeux à périphérie intermédiaire entre l'azur et l'ardoise. Enfin le cône à axe horizontal ainsi formé est coupé verticalement en autant de tranches que la progression pigmentaire reconnaît de classes, c'est-à-dire en sept, et l'intervalle de chaque coupe est ménagé de telle sorte que la surface délimitée soit proportionnelle au nombre d'iris observés en France pour chacune de ces catégories.

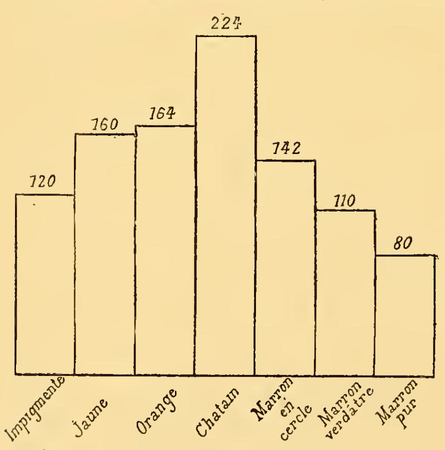


Fig. 7. — Diagramme des nuances de l'iris, indiquant, par la hauteur proportionnelle des colonnes, la fréquence relative de chacune de nos sept catégories.

Le même phénomène ressort également de l'examen de la planche chromotypographique de l'iris annexée à l'*Album*.

Il y appert à première vue que les yeux des *groupes* 5, 6 et 7 présentent entre eux beaucoup plus d'analogies que ceux des *classes* 1, 2 et 3 ; mais cette planche, qui consacre à chaque catégorie un même nombre de spécimens, ne donne aucune idée de la fréquence relative

des différents types observés parmi les Européens. Elle n'a d'ailleurs nullement la prétention d'offrir un spécimen de tous les iris; leur nombre est presque infini et il est impossible d'en rencontrer deux exactement semblables. Il ne faut donc pas s'attendre à y trouver jamais la copie exacte de l'œil dont on veut définir la nuance.

Le tableau chromatique permet seulement de rechercher entre quels types représentés l'œil observé viendrait se ranger, et, par suite, de quel *numéro de classe* il convient de l'apostiller. Or, c'est là le point capital; les détails complémentaires descriptifs s'en déduisent aisément. Ils pourraient même être beaucoup simplifiés.

C'est ainsi que la notation des divers dessins d'auréole doit être regardée en bien des cas comme un renseignement superflu. Nous serions presque tenté d'en dire autant de l'indication du ton (clair, moyen ou foncé) dont l'emploi n'est obligatoire que pour les signalements destinés au répertoire anthropométrique. Du moment qu'il s'agit d'un signalement descriptif usuel, tout œil peut être décrit de la façon la plus simple à l'aide de deux qualificatifs enchassés dans une formule de ce genre : légère ou forte auréole *jaune pâle* sur fond *ardoisé*, ou auréole *orangée* sur fond *intermédiaire verdâtre*, ou auréole *marron* sur fond *jaune verdâtre*, ou encore pour les deux extrêmes : *iris uniformément azur* ou *ardoisé* ou *marron*.

Nous avons la conviction que ce procédé de notation, ainsi débarrassé des accessoires peu utiles en dehors de l'identification de cabinet, finira par s'imposer au signalement des passeports, permis de chasse, etc., dont il décuplera la valeur signalétique.

Caractères morphologiques faisant l'objet de rubriques spéciales sur la fiche signalétique.

Ces rubriques se réfèrent à la description du *front*, du *nez* et de *l'oreille*. Le lecteur sera peut-être surpris, à un premier coup d'œil sur la fiche, de la multiplicité des rapports sous lesquels nous avons cru devoir analyser la structure du visage et notamment *l'oreille*. Précédemment nous avons déjà démontré que la difficulté des réponses n'est pas proportionnelle au nombre des demandes posées, mais que ce serait plutôt l'inverse, à la condition que chacune ne se rapporte qu'à un point de vue unique. La description complète de l'oreille ne fait pas d'ailleurs partie obligatoire du signalement anthropométrique. Seules les **formes ou dimensions nettement**

extrêmes, appelées *anomalies*, dont les diverses parties de cet organe sont si souvent le siège, **doivent être l'objet d'une remarque en tout état de cause.** Si les instructions et les rubriques de la fiche sont si explicites sur cette partie du visage, c'est qu'aucun organe ne lui est supérieur pour assurer la reconnaissance d'un sujet à un grand nombre d'années d'intervalle.

Mais là où les mérites transcendants de l'oreille pour l'identification apparaissent le plus nettement, c'est quand il s'agit d'affirmer solennellement en justice que telle ancienne photographie « est bien et dûment applicable à tel sujet ici présent » . On peut dire en effet que, grâce d'une part à l'immuabilité de la forme de l'oreille à travers la vie, et de l'autre au très grand nombre de variétés de configuration qu'elle présente, il est impossible de trouver deux oreilles semblables et que l'identité de son modelé est une condition nécessaire et suffisante pour confirmer l'identité individuelle (1).

C'est là une vérité qui résulte pour nous de dix années d'expérience. Mais pour la faire pénétrer dans la conscience d'un tribunal, ou pour en imprégner le sens pratique des policiers, l'affirmation, même la plus catégorique, est insuffisante. Il faut pour amener cette conviction *intime* qu'une initiation préalable étayée sur le contrôle expérimental ait montré à chacun la justesse du fait. Comment, par exemple, un fonctionnaire pourrait-il être à même d'apprécier le degré plus ou moins grand de certitude d'identité qui résulte de la présence concomitante *sur deux photographies d'oreille, d'un antitragus* à inclinaison horizontale et à profil rectiligne, s'il n'a pas vérifié depuis longtemps que le même point pourrait tout aussi bien se profiler suivant une ligne saillante à direction générale, oblique. S'il ignore la série de toutes les formes possibles d'antitragus une similitude de ce genre ne lui dira rien ; il la croira naturelle, normale, offerte par tous à peu d'exceptions près. Le plus souvent même, ne connaissant pas l'importance signalétique de ce détail de structure, son œil ne l'apercevra même pas sur le sujet : c'est que l'oreille qui, avons-nous dit, est l'organe d'identification le plus puissant, est en même temps celui qui attire le moins les regards du vulgaire. Notre œil a aussi peu l'habitude de la regarder que notre langue de la décrire. Or ce qui échappe à notre langage

---

(1) Voir, à ce sujet, dans l'*Album*, les 96 photographies d'oreilles, toutes différentes, reproduites en dimensions *demi-nature*, D'APRÈS DES TYPES EXISTANTS. — Exception doit être faite pour les jumeaux (*Album*, Pl. 60b).

échappe aussi à notre vision ; nous ne voyons que ce que nous pouvons exprimer, avons-nous dit dans l'avertissement qui ouvre ce volume.

Cette remarque capitale, qui a inspiré la création du *portrait parlé*, est tout aussi bien applicable à l'étude morphologique du *front*, du *nez* et des autres parties du visage qui sont résumées dans la rubrique *traits caractéristiques*.

La revue des termes descriptifs que nous allons présenter ici au lecteur dans un ordre spéculatif, en dehors de toute application pratique, lui fera faire une première connaissance théorique avec notre vocabulaire. Mais seul le texte des instructions fournira au praticien, rédacteur de signalements, des notions ordonnées en vue d'une application quotidienne.

Exposé des divers points de vue visés par le vocabulaire morphologique.

La première de toutes les règles, le fondement de toute description, c'est la séparation, dans l'analyse, de la *forme* et de la *dimension*. Quand, par exemple, en parlant de la montagne du Puy-de-Dôme, on dit qu'elle a la forme d'un pain de sucre, il est évident que l'image évoquée par ces mots demande à être complétée par l'indication de la hauteur de sa pointe au-dessus de la plaine sous-jacente.

En description, il est répondu à la rubrique *dimension* uniformément par l'un des qualificatifs *petit*, *moyen* ou *grand*. Sur le modèle réglementaire imprimé par les soins de l'Administration pénitentiaire, ces rubriques, dites de dimension, se distinguent par leur *initiale majuscule* des autres demandes qui se réfèrent à la forme et qui exigent un vocabulaire descriptif plus spécialisé.

Quant à la *forme* proprement dite, elle sera considérée, autant que possible, sous divers points de vue, ou profils, lesquels se résolvent en *lignes*. Ces *lignes*, une fois isolées, devront être décrites soit sous le rapport de la forme de leur *tracé*, soit sous celui de leur *direction* ou inclinaison générale, soit même sous ces deux points de vue successivement, suivant le genre de variations morphologiques communément offertes par l'organe envisagé.

Les diverses sortes de *tracé linéaire* se rattachent toutes à la série

dont le type est donné par les formes de dos du nez vu de profil, savoir : *cave* (pour *concave*), *rectiligne, convexe* (Fig. 8).



Fig. 8. — Nez à dos *cave, rectiligne* et *convexe.*

Pour le nez, mais pour le nez seul, il convient d'établir une sériation parallèle à la précédente qui permette d'enregistrer *la variété sinueuse,* savoir : *cave-sinueux, rectiligne-sinueux, convexe-sinueux* (Fig. 9).



Fig. 9. — Nez à dos *cave-sinueux, rectiligne-sinueux* et *convexe-sinueux.*

Quand il s'agit de décrire l'oreille, les séries précédentes sont remplacées par d'autres progressions dont les termes sont appropriés plus spécialement à chaque caractère. C'est ainsi que le *degré d'ouverture* de la bordure qui ourle le contour postérieur de l'oreille sera exprimé par la gradation : *ouverte, intermédiaire, adhérente* (Fig. 10).

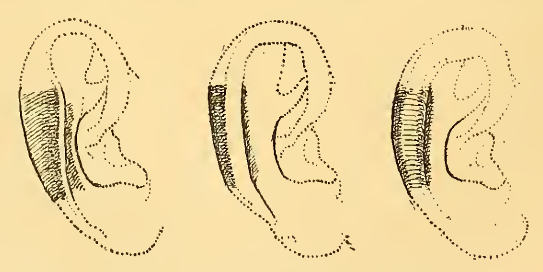


Fig. 10. — Forme *ouverte, intermédiaire* et *adhérente* de la bordure postérieure de l'oreille.

Le *contour extérieur* du lobe sera de même qualifié, selon les cas, de l'un des quatre termes suivants : —*descendant*—, *équerre*, *intermédiaire* et *golfe* (Fig. 11).

La forme *descendante*, mise entre tirets, est une anomalie que l'on rencontre assez rarement; il importait de la signaler, mais, au point de vue du groupement *binomial* des termes, elle doit être confondue avec la forme équerre.

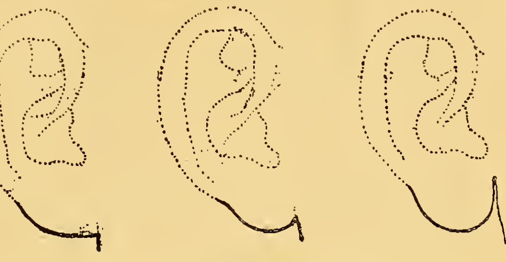


Fig. 11. — Lobe à contour *équerre*, *intermédiaire* et *golfe*.

Le profil de l'antitragus sera dit de même : — *cave* — (anomalie hors série), *rectiligne*, *intermédiaire* et *saillant*, suivant que la projection horizontale de ce cartilage tracera une ligne à concavité supérieure, rectiligne, légèrement sinueuse ou franchement saillante. Ce dernier mot a semblé ici plus à sa place que convexe (Fig. 12).

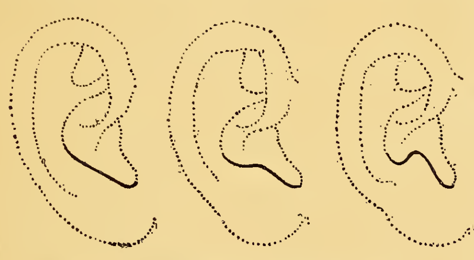


Fig. 12. — Antitragus à profil *rectiligne*, *intermédiaire* et *saillant*.

Mais la progression classique : *cave*, *intermédiaire* et *convexe* réapparaît, presque dans la même forme que pour le nez, quand il s'agit de noter le degré de torsion de la portion inférieure du repli intérieur de l'oreille (l'*anthélix* des anatomistes) (Fig. 13).

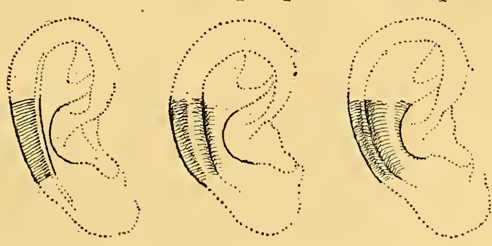


Fig. 13. — Pli inférieur à coupe horizontale *cave*, *intermédiaire* et *convexe*.

Enfin quelques parties de l'oreille demandent en outre à être considérées sous le rapport du modelé de leur surface, d'où la série : *fondue*, *intermédiaire*, *séparée* (Fig. 14).

qui exprime le mode d'adhérence du lobule à la joue en ne visant que le degré d'accentuation ou de prolongation du sillon qui, deux fois sur trois, le sépare de la joue (Fig. 14), et la série: *traversé, intermédiaire* (ou *uni*), et en *éminence* (Fig. 15), qui vise la forme soit creuse soit mamelonnée de la surface antéro-externe du lobule (Fig. 15).

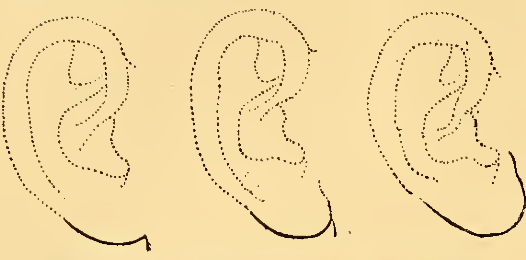


Fig. 14. — Lobe à adhérence *fondue*, *intermédiaire* et *séparée*.

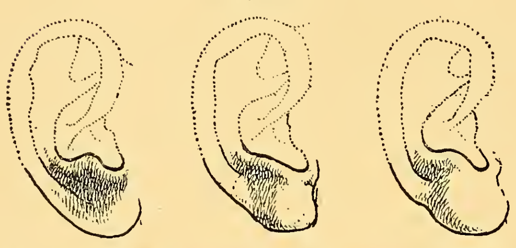


Fig. 15. — Lobe à modelé *traversé*, *intermédiaire* (ou *uni*) et en *éminence*.

De même l'antitragus sera dit: *versé, intermédiaire* ou *droit*, selon le degré de renversement en dehors de cette petite arête cartilagineuse (Fig 16).



Fig. 16. — Antitragus *versé* (en dehors), à renversement *intermédiaire* et *droit*.

Mais déjà le point de vue précédent se rattache beaucoup moins au *tracé*, proprement dit, qu'à la *direction* ou *inclinaison* de la ligne. Cette dernière sera qualifiée d'après une première série d'*horizontale*, *intermédiaire*,

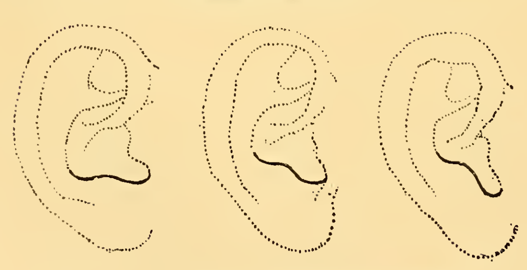


Fig. 17. — Antitragus à inclinaison *horizontale*, *intermédiaire* et *oblique*.

ou *oblique*, suivant le degré d'obliquité de l'ensemble du tracé de l'antitragus (Fig. 17).

Les mêmes termes pourraient être appliqués, si nécessaire, à l'inclinaison au-dessus de l'horizontale de la branche médiane du repli interne de l'oreille (branche originelle de l'anthélix).

Une deuxième série, *fuyante, intermédiaire, verticale,* fournira les adjectifs spécialement en usage pour la désignation de l'inclinaison du profil du front (Fig. 18).



Fig. 18. — Front à inclinaison *fuyante, intermédiaire* et *verticale.*

La troisième série, *relevée, horizontale, abaissée,* servira à définir l'inclinaison de la base du nez (Fig. 19).



Fig. 19. — Nez à base *relevée, horizontale* et *abaissée.*

Le diagramme suivant donne une idée de la valeur sérielle qu'il convient d'attribuer à ces différents termes :

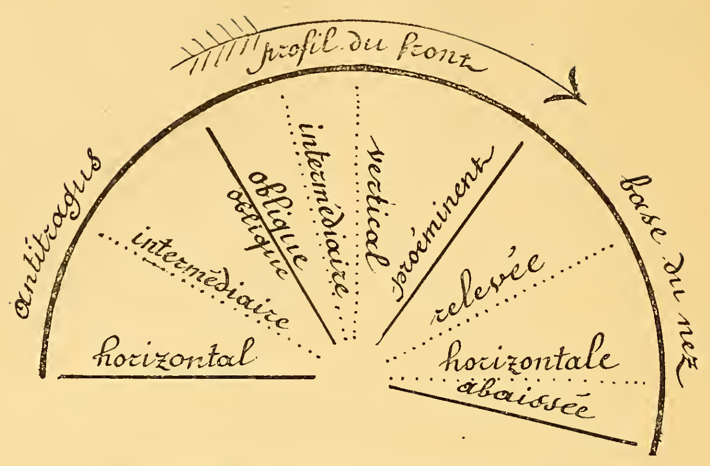


Fig. 20. — Schéma des divers qualificatifs d'inclinaison observés sur un profil humain (côté droit).

Pour la notation du *tracé* comme pour celle de l'*inclinaison* nous nous sommes appliqué à ordonner nos caractères *crescendo*, c'est-à-dire en commençant autant que possible par les caractères qui passent, à tort ou à raison, pour les plus inférieurs, les moins nobles.

On remarquera à titre de curiosité que le degré d'inclinaison des rayons schématiques de notre diagramme progresse de gauche à droite dans le même sens que la sériation des qualificatifs prescrits lequel sens se trouve être également celui du pas d'une vis.

Enfin il est bien entendu que, quoique notre vocabulaire soit toujours indiqué ici sous sa forme *tripartite*, il peut être élevé en pratique à sept échelons par l'emploi approprié de la parenthèse et du soulignement.

Traits caractéristiques complémentaires, ne faisant pas l'objet de rubriques spéciales sur la fiche signalétique.

Trois lignes seules ont été réservées à cette rubrique sur la fiche signalétique. On y note la description des traits physionomiques autres que ceux dont nous venons de parler et qui se trouveraient offrir quelques caractères exceptionnels ; tels, par exemple, des cheveux très frisés, des sourcils en brosse, une bouche très grande, un menton particulièrement fuyant, etc. Il aurait été impossible d'attribuer à chacune de ces parties du visage des rubriques aussi étendues que celles du front, du nez, de l'oreille, etc. ; néanmoins

il était nécessaire de se ménager quelques lignes pour les relever. Car elles sont bien rares les figures qui, en dehors des parties à décrire en tout état de cause, offrent un ensemble de traits assez régulier pour ne prêter à aucune remarque caractéristique.

Notre signalement descriptif se trouve ainsi complété de tous les renseignements réellement utiles, fournis par les anciennes formules encore en usage sur les permis de chasse, passeports, etc., où une ligne unique est successivement et uniformément consacrée à la description de chaque partie du visage. Du moment que la réponse à l'une de ces anciennes rubriques se serait écartée de moyen ou ordinaire, etc., elle doit être mentionnée sur la nouvelle fiche aux *traits caractéristiques.*

Autrement dit, en application de la méthode de notation exposée dans le chapitre précédent, ne doivent être relevés au paragraphe des traits caractéristiques que les qualificatifs qui auraient été l'objet du soulignement dans une description intégrale.

Au fond, ce procédé est le même que celui auquel nous avons recours chaque jour dans la langue usuelle quand, naturellement, sans aucune préoccupation de méthode, nous voulons donner rapidement à un de nos amis la description d'une personne absente. D'instinct nous éliminons tous les caractères sans valeur, indifférents ou médians qui en raison même de leur moyenneté échappent à notre mémoire, tandis que les caractères typiques, réellement signalétiques, au nombre de deux ou trois au plus, surnagent seuls au milieu de la confusion de nos souvenirs.

La notation des traits caractéristiques peut être formulée sur la fiche en n'importe quels termes. Les détails et les expressions que l'on trouvera dans les *Instructions* et qu'il serait oiseux de répéter ici, y sont donnés plus spécialement en vue de servir de guide à la rédaction du *portrait parlé* (voir l'*Annexe* B). Nous recommandons *d'en remettre l'étude jusqu'après la connaissance théorique et pratique de tout le reste du volume.*

A Paris, où un service photographique spécial permet de prendre chaque jour, dans des conditions de bon marché extraordinaire, un très grand nombre de clichés photographiques, il est de règle, pour tous les sujets soumis à la photographie, d'ajourner la description morphologique, même en ce qui concerne le front, le nez et l'oreille jusqu'au moment, qui pour beaucoup n'arrive jamais, d'une nouvelle enquête judiciaire.

En effet, les portraits photographiques à deux poses, profil et face, y sont pris dans de telles conditions d'exactitude que l'analyse physionomique peut toujours y être reconstituée avec la même précision que si elle avait été prise sur le vivant. Ainsi la plupart des fiches avec photographie, classées dans le répertoire anthropométrique de Paris, conservent leurs rubriques descriptives en blanc, à l'exception naturellement des renseignements chromatiques qu'il serait impossible de reconstituer exactement sur la vue de l'épreuve.

Les considérations précédentes nous amènent à dire quelques mots sur la *photographie judiciaire*. S'il ne faut certes pas s'exagérer le secours que notre méthode reçoit de la photographie pour les constatations d'identité, on ne saurait contester que cette dernière y ajoute facilités et garanties, lorsqu'il s'agit de vérifications à poursuivre dans la collection des sujets arrêtés et photographiés à Paris à moins de vingt ans d'âge.

Le principe fondamental de la photographie judiciaire repose sur la nécessité d'observer une uniformité rigoureuse de pose et de réduction dans les conditions que nous avons été le premier à définir.

Les deux poses choisies comme étant les plus aisées à reproduire identiquement à elles-mêmes sont; 1° le profil absolu ; 2° la pleine face.

La réduction du portrait (1/7) est telle que 28 centimètres relevés sur le plan vertical passant par l'angle externe de l'œil droit donnent sur la glace dépolie une image de 4 centimètres.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de prendre toujours les images des sujets **tête nue** du moment qu'il s'agit d'une recherche d'identité.

L'étude des deux cents portraits *collographiques* qui forment la deuxième partie de l'album et qui ont été établis exactement, sans retouche d'aucune sorte, conformément aux conditions de pose, d'éclairage et de réduction indiquées ci-dessus, constitue pour toutes les personnes appelées de par leurs fonctions à se servir de photographies judiciaires un excellent exercice préparatoire de l'œil.

Remarquons, en ce qui concerne la signification morphologique de ces images, que les types *moyens*, *médians* ou *intermédiaires* n'ont été intercalés que pour les caractères qui font l'objet de rubriques spéciales sur la fiche et auxquels il convient de répondre *en tout état de cause*. Les traits caractéristiques, au contraire, qui ne doivent

être l'objet d'une mention que dans les cas extrêmes, ne sont représentés que par les deux formes opposées. D'où cette conclusion, qu'il est préférable quand on parcourt au point de vue pittoresque la première partie de nos figures collographiques, d'opposer immédiatement les deux types extrêmes en sautant sur l'image intermédiaire dont la présence diminue l'*opposition* des deux autres.

3. DU SIGNALEMENT AU MOYEN DES MARQUES PARTICULIÈRES

La rubrique : *marques particulières* a figuré de tous temps sur les formules des anciens signalements, mais on ne lui consacrait alors qu'une ligne presque toujours occupée par le mot *néant*.

Les nouvelles fiches signalétiques contiennent sous ce chef une trentaine de lignes dont 5 ou 6 au moins doivent toujours être remplies.

Tout le monde a, en effet, des marques particulières, et souvent à son insu ; j'entends par là des *grains de beauté*, des *cicatrices de coupure aux doigts*, des *points cicatriciels de furoncle, etc.* Mais le relevé de ces marques auxquelles on n'attachait précédemment que peu de valeur, ne devient réellement utile que lorsque la précision la plus rigoureuse a présidé à leur *description* et à la notation de leur *emplacement*.

L'idéal à atteindre serait qu'une personne opérant dans un autre lieu fut mise à même, en lisant un relevé de ce genre, de reproduire sur son propre corps des dessins imitant exactement comme aspect général, forme, dimension et position les marques de l'individu signalé.

Ainsi c'est moins l'*existence*, la *présence réelle*, *constatée*, de telle ou telle PARTICULARITÉ, qui caractérise l'individu, puisqu'on en peut retrouver autant sur chacun de nous, que sa *localisation* rigoureuse.

Il est facile de démontrer que la PUISSANCE SIGNALÉTIQUE D'UNE MARQUE PARTICULIÈRE CROIT AVEC LA PRÉCISION DE SA DESCRIPTION SUIVANT UNE PROGRESSION GÉOMÉTRIQUE.

Si nous croyons devoir répéter ici la démonstration de ce fait c'est qu'elle va nous offrir l'occasion de passer en revue, chemin faisant, les quelques termes anatomiques avec lesquels il nous est indispensable de faire connaissance.

Imaginons un signalement anthropométrique portant à la rubrique *marques particulières* ces simples mots : *une cicatrice sur poi-*

trine. Certes, voici un renseignement qui a déjà quelque valeur. Mais n'est-il pas facile de comprendre que sa puissance signalétique aurait été exactement doublée si l'on avait ajouté ce renseignement supplémentaire : *sur moitié gauche* (ou *droite*) *de poitrine*. Comme il y a autant de chances pour que la cicatrice en question se trouve à droite qu'à gauche, l'indication : *sur poitrine moitié gauche* a une valeur signalétique équivalente à celle de : *deux cicatrices sur poitrine* (sans désignation de côté).

Augmentons le nombre des déterminatifs. Si à : *une cicatrice sur poitrine moitié gauche*, nous ajoutons le qualificatif *oblique* (ou *horizontale* ou *verticale*) le caractère double encore de valeur et équivaut, en poursuivant le même raisonnement que précédemment, à celui libellé uniquement : *quatre cicatrices sur poitrine*.

De même si nous ajoutons *oblique interne* (1), comme il y a tout autant de chances pour que la cicatrice en question soit *oblique interne* que *oblique externe*, la valeur signalétique en est à nouveau doublée et la notation complète : **cicatrice oblique interne sur poitrine gauche**, a la même importance au point de vue du signalement que la rubrique qui porterait ces seuls mots : *huit cicatrices sur poitrine*.

A ces attributs ajoutons : *à . . . . centimètres du teton gauche*, ou mieux : *à . . . . centimètres* sous *teton gauche*, et en précisant davantage : *à... centimètres sous teton gauche et à.... centimètres de médiane*.

Poursuivons l'énumération, en donnant encore la *longueur* de la cicatrice, sa *forme* et s'il y a lieu, son *origine (coup de couteau, abcès, brûlure, etc.)*, et nous arriverons à prouver, d'après les mêmes principes, que la description complète, libellée conformément aux règles que nous indiquerons dans ce volume, possède la même valeur au point de vue du signalement qu'une formule de ce genre : *on relève trente-deux* ou même *soixante-quatre cicatrices sur la poitrine de cet individu*.

Le manque d'habitude seul nous empêche de saisir la valeur au point de vue de l'identité d'un caractère comme celui-ci : *grain de beauté sur le dos, à 18 centimètres sous la 7e vertèbre* (vertèbre proéminente du cou), *et à 10 centimètres à droite de la colonne ver-*

---

(1) C'est-à-dire, dont la direction (prolongée de haut en bas, *en descendant*) incline vers le milieu du corps. Toutes nos indications de sens et d'obliquité doivent toujours être interprétées *en procédant de haut en bas*.

tébrale, tandis que la formule équivalente : *soixante-quatre cicatrices sur le dos,* nous laisserait convaincus qu'un nombre très restreint d'individus, dans l'univers entier, doivent présenter un caractère semblable.

Ce procédé de raisonnement présuppose que les différents attributs d'une particularité à décrire sont indépendants les uns des autres et que la présence de telle ou telle marque ou cicatrice ne préjuge rien sur la coexistence des autres. En fait, il n'en est pas rigoureusement ainsi : l'exercice d'une profession, celle de cordonnier, par exemple, occasionnera chez tous les membres de cette corporation des marques correspondant, comme direction et localisation, au sens du coup de tranchet. Les mains des fondeurs, étameurs, etc., offriront des cicatrices de brûlures approximativement semblables chez tous comme aspect et emplacement. D'où la nécessité, au point de vue de l'identification, de varier le choix des signes à relever chez un même sujet.

Il est un autre genre de particularités encore plus sujet à caution que les cicatrices et marques d'origine professionnelle, nous voulons parler des *tatouages*.

C'est une erreur de croire que la mention d'un ou deux tatouages puisse suppléer à elle seule à tout un relevé cicatriciel ; ces indications sont d'autant plus *traîtres* en pratique, qu'elles paraissent plus probantes au premier abord. Quand un malfaiteur projette de déguiser sa personnalité, son premier soin est de surcharger ses anciens tatouages et de se couvrir, si possible, de ceux du camarade dont il usurpe l'état civil. C'est l'A, B, C du métier. Depuis quelques années enfin il n'est pas rare de rencontrer des cicatrices laissées par d'anciens tatouages plus ou moins bien effacés au moyen du procédé du docteur Variot. La cicatrice peut être peu apparente, mais elle existe toujours.

Ces diverses manœuvres doivent être annihilées en mentionnant exactement sur la fiche, non seulement la signification du dessin, mais aussi sa dimension et son emplacement. En plus, quels que soient le nombre et la signification des tatouages relevés, ils ne devront jamais empêcher de rechercher et de bien décrire les signes et cicatrices ordinaires qui ont une valeur signalétique tout aussi grande et qui ont sur les premiers l'avantage d'être beaucoup moins altérables.

Remarquons ici que pour bien préciser la position d'un signe particulier, un point de repère ne suffit pas, à moins que la marque

à signaler ne soit sur le repère même. Ainsi le signe qui serait noté en ces termes : *cicatrice à 8 centimètres du teton droit*, pourrait être situé sur l'un des points quelconques de la circonférence imaginaire décrite autour du teton avec un rayon de 8 centimètres. La formule : *à 8 centimètres dessus teton droit*, est déjà plus exacte, le mot *dessus* éliminant plus de la moitié inférieure de la circonférence susdite. Mais le point n'est déterminé rigoureusement qu'à l'aide d'un deuxième repère : *à 8 centimètres dessus teton droit et à 7 de médiane* ; ou encore : *à 8 centimètres dessus teton droit et à 13 sous fourche sternale*.

Même observation pour la région du dos, du cou, etc. Néanmoins, en ce qui regarde les coupures des mains, des membres, et pour certaines cicatrices de la figure, l'indication d'un seul point de repère est généralement suffisante, surtout lorsqu'on peut y joindre les mots : *dessus, sous, avant, arrière, etc.* Il y a là une question d'appréciation laissée au discernement de l'observateur, qui devra prendre comme guide les nombreux exemples que nous aurons l'occasion de donner dans le cours de cet ouvrage.

En fait, trois ou quatre marques bien décrites et variées quant à leur origine et leur emplacement, suffiraient amplement pour mettre l'identification future d'un sujet hors de toute contestation, si le *collationnement* des particularités anciennement signalées avec celles offertes présentement pouvait partout et toujours être fait avec le sujet sous les yeux. Ce n'est là malheureusement que l'exception, toutes les recherches demandées à la collection centrale par les parquets de province devant forcément être assurées loin du sujet qui en fait l'objet.

La façon de faire qui consisterait à limiter de parti pris son choix aux trois ou quatre signes principaux exposerait à bien des mécomptes. Le nombre des marques allant toujours en augmentant depuis la naissance jusqu'à la mort, telle d'entre elles, qui, durant l'enfance, aurait légitimement passé pour importante, pourrait, avec ce système, être omise ultérieurement par suite de l'acquisition, la vie durant, d'autres particularités encore plus remarquables. Aussi est-il recommandé de s'efforcer de relever autant que possible leur totalité, dût le nombre strictement indispensable être de beaucoup dépassé. C'est le seul moyen de mettre hors de contestation l'identification avec un ancien signalement encore à trouver et que l'on aurait à collationner loin du sujet.

Et pourtant, pour certains sujets trop abondamment pourvus, la limitation du choix aux 12 ou aux 15 principales s'impose forcément en pratique. Ainsi quel que soit le soin apporté, jamais un relevé de ce genre n'arrive à être absolument complet. C'est même là un des moyens de défense les plus couramment invoqués devant les tribunaux par des prévenus qui essayent de contester quelque condamnation antérieure subie sous un autre nom : *telle cicatrice ou tel signe de naissance aurait, à les en croire, immanquablement figuré sur le premier signalement, s'il se rapportait réellement à leur personne !*

Les oublis de ce genre doivent généralement être attribués, soit au peu d'apparence extérieure de la *marque*, soit à sa situation peu en vue ou cachée par le pantalon (lequel ne doit pas être quitté d'ordinaire), soit enfin à la date de son origine manifestement récente, et, par conséquent, postérieure à celle de l'établissement du premier signalement.

Disons plus : l'omission d'une marque même bien apparente et de date ancienne ne saurait infirmer une identification dont la légitimité serait abondamment prouvée d'autre part par l'ensemble des autres marques particulières et la correspondance des signalements anthropométrique et descriptif.

Le cas inverse est plus grave et doit rendre plus circonspect : *telle marque correctement décrite sur l'ancien signalement ne se trouve plus sur le sujet actuel.* Si l'on peut admettre, à la rigueur, soit une confusion entre les mots droit et gauche, ou une erreur dans la transcription du libellé, ou l'assimilation d'un accident passager quelconque, *dartre, écorchure fraîche, etc.*, donnant l'illusion d'une cicatrice permanente, on n'en saurait tolérer davantage ; à la *deuxième* et *a fortiori* à la *troisième* marque non retrouvée, l'identité doit être déclarée impossible.

Conclusion : toutes les marques qui figurent sur un ancien signalement doivent pouvoir se retrouver sur le sujet, si ce signalement lui est réellement applicable ; mais inversement il n'est pas nécessaire que toutes les marques du sujet présent figurent sans omission d'aucune sorte sur l'ancien relevé.

Le rôle important attribué au collationnement des cicatrices dans toutes les questions d'identification fait ressortir l'intérêt

pratique considérable qu'il y aurait, au point de vue de la rapidité de la constatation, à pouvoir les ordonner toujours de même. Les numéros d'ordre (chiffres romains de I à VI de la fiche signalétique) y pourvoient, en séparant le relevé des signes particuliers en six chapitres distincts, correspondant chacun à une partie du corps examiné, savoir : le I au membre supérieur *gauche ;* le II au membre supérieur *droit ;* le III à la face et au devant du cou ; le IV à la poitrine ; le V au dos et le VI aux autres parties (bas du tronc et membres inférieurs).

L'emploi des numéros d'ordre, en établissant une séparation nette entre le relevé du membre supérieur droit et celui du membre supérieur gauche, prévient en même temps les confusions si préjudiciables et si aisées entre les deux faces latérales. Néanmoins, par surcroît de précautions, il est prescrit de terminer toute localisation de marque, faite sur l'un des membres, par la mention *droit* ou *gauche* qui corrobore ainsi les indications des numéros d'ordre I et II.

En règle générale, l'examinateur doit s'efforcer de procéder de haut en bas en ce qui regarde les membres supérieurs, bras et avant-bras en premier, main ensuite, et achever le relevé de la face antérieure de chacune de ces parties avant de s'occuper de la postérieure. Mais, quel que soit le soin apporté à l'observation de ces prescriptions, on sera constamment entraîné à intervertir l'ordre soit que telle marque se trouve à cheval sur une délimitation, ou qu'elle n'apparaisse aux yeux de l'observateur que tardivement, après son tour d'inscription.

La divergence des termes employés d'un examen à l'autre pour la description ou la localisation de la même marque peut occasionner parfois un léger embarras. Tel *nævus* (vulgo *grain de beauté*), par exemple, situé approximativement au milieu du bras, sera localisé une fois : *à 10 centimètres sous articulation cubitale,* et une autre fois : *à 13 centimètres dessus poignet.* Une cicatrice notée une première fois comme étant de direction *oblique* sera quelquefois qualifiée de *verticale* à un examen ultérieur. En résumé, ici, comme pour les deux autres sortes de signalement, le praticien devra se familiariser avec le *degré de divergence* dont chaque terme est susceptible.

Un chapitre spécial des *Instructions* est consacré à l'analyse des abréviations à employer pour l'inscription des marques particu-

lières. Les mots de la phrase cicatricielle étant en nombre restreint, et se succédant dans un ordre toujours le même, il devient possible de les représenter en écriture au moyen d'abréviations, réduites pour la plupart à l'initiale du mot, ou même au moyen de signes conventionnels. C'est ainsi, par exemple, que le mot *cicatrice* est représenté par les lettres *cic*, et le mot *oblique* par un simple *b*; *c* signifie *courbe*, et la lettre *r*, *rectiligne*; α se lit *antérieur* et ρ (le rho grec), *postérieur*; ε, *externe* et ι, *interne*; *f* se lit *phalange*; chaque doigt de la main est indiqué par son initiale en majuscule, etc.

Supposons une marque libellée ainsi: *cicatrice rectiligne d'une dimension de 1 centimètre, oblique externe, sur le milieu de la deuxième phalange du médius gauche, face postérieure*; elle se réduira en la ligne suivante:

cic. r. de 1 b ε, *ml. 2e f. M. g.* ρ.

On comprend que l'usage journalier de ces signes sténographiques donne à l'écriture une rapidité égale et même supérieure à la parole. Les agents qui s'en servent vont même jusqu'à déclarer que la lecture en est plus rapide et l'interprétation plus facile que celle de l'écriture ordinaire. Un apprentissage de quelques jours suffit pour arriver au maximum de vitesse, ce qui s'explique aisément par ce fait que les mouvements réflexes entre la parole et l'écriture, si longs à établir que leur parachèvement nécessite plusieurs années d'école, sont conservés ici, grâce aux lettres initiales, au lieu d'être détruits et remplacés par d'autres, comme dans les méthodes de sténographie ordinaire.

Ajoutons que, toutes les initiales employées étant, à quelques exceptions près, communes au latin et à l'anglais en même temps qu'au français, ces signes ont une valeur internationale en quelque sorte idéalogique.

Si maintenant nous nous attachons à l'ordre des mots dans une phrase type comme, par exemple: *cicatrice rectiligne de 6 oblique interne à 9 dessus poignet gauche postérieur*, nous remarquons que notre description progresse du particulier au général. Elle commence par énoncer le *genre* de la marque, avant d'en définir l'*aspect* et les *dimensions*; puis, s'élevant à une vue plus étendue, elle embrasse la *direction* de sa forme par rapport à l'ensemble du corps pour finir par l'indication de son *emplacement*.

Les mots de la description suivent ainsi, en quelque sorte, les opérations de nos sens qui commencent par découvrir l'existence de

la marque avant d'en analyser les caractères signalétiques. L'indication de la direction *oblique interne* a été intercalée intentionnellement entre le chiffre de dimension 6 et celui de la localisation 9, pour empêcher la confusion entre les deux valeurs numériques.

Cet ordre progressif, très bon pour la dictée, serait pourtant avantageusement retourné, quand on se livre à l'opération *inverse*, qui consiste à retrouver sur un sujet les diverses marques indiquées par un signalement antérieur.

Pour nous en tenir à notre phrase, il est évident qu'avant d'apercevoir la *cicatrice rectiligne de 6 centimètres oblique interne* et d'être à même de juxtaposer l'objet annoncé avec chacun des mots de la description, il faut que nous ayons été averti d'avoir à regarder vers la *face postérieure de l'avant-bras gauche* à hauteur de *9 centimètres* au-dessus du poignet.

Ainsi, l'agent qui aura à collationner un signalement de ce genre devra donc, autant que possible, intervertir l'ordre de la lecture, c'est-à-dire commencer par la *localisation* et finir par la *description*.

On trouvera dans les *Instructions* un tableau synoptique des termes à employer pour le relevé de toute espèce de marque. Nous nous contentons d'en reproduire ici les en-têtes qui constituent, pour ainsi dire, le *cadre* de la phrase cicatricielle. Un moment, au début de la mise en pratique de notre système, nous avions essayé de reproduire un tableau de ce genre sur le modèle officiel de fiche en usage à l'Administration pénitentiaire ; mais l'expérience nous a montré que le relevé des particularités, loin d'en être abrégé, en était notablement allongé, par la nécessité où se trouvait le secrétaire de sauter continuellement de colonne en colonne, en en passant parfois une ou plusieurs suivant les besoins de la description. L'emploi des signes abréviatifs permettant de suivre la parole de l'observateur, il serait oiseux de chercher à aller plus vite.

Ajoutons qu'il est recommandé de toujours faire recopier en écriture ordinaire les relevés de marques particulières qui pourraient être demandés occasionnellement par des autorités judiciaires ou administratives non initiées à nos signes conventionnels.

I. — *Description du signe.*

a.	b.	c.	d.
Nature ou désignation.	Forme et sens.	Dimensions.	Direction ou inclinaison générale.

II. — *Localisation du signe.*

e.	f.	g.
Proposition locative.	Énumération des parties du corps servant de point de repère, en procédant de haut en bas.	Côtés et faces (quand il s'agit des membres).

III

CONSIDÉRATIONS FINALES ET CONCLUSIONS

I. DU ROLE COMPARÉ DES TROIS SORTES DE SIGNALEMENT

Le collationnement des marques particulières, quand le relevé primitif en a été fait conformément aux principes de description et de localisation rigoureuses que nous venons d'indiquer dans le chapitre précédent, entraîne avec lui une certitude d'identité bien supérieure à celle qui résulterait de la seule concordance des observations anthropométriques.

La notation des signes individuels serait même appelée à remplacer complètement la mensuration, n'étaient les difficultés inextricables que présenterait une classification basée sur les particularités. Quel ordre, quelle hiérarchie, accorder à chacune d'entre elles, étant donné que leur nombre va toujours en augmentant de la naissance à la mort, que certains sujets en sont presque complètement dépourvus, tandis que d'autres en offrent une telle multitude qu'il est presque impossible de les relever toutes ?

Ainsi un signalement par le moyen des marques particulières viendra très utilement en aide à un signalement par longueurs osseuses, mais sans jamais pouvoir le remplacer. L'anthropométrie, qui est un mécanisme d'élimination, démontre avant tout la *non-identité*, tandis que *l'identité directe* est affirmée par les marques particulières qui, seules, peuvent donner la CERTITUDE JUDICIAIRE.

Nous sommes maintenant à même de jeter un coup d'œil d'ensemble sur le rôle qui incombe dans l'organisme de répression sociale au trois sortes de signalement.

Un malfaiteur en état de liberté, se rend coupable d'un crime.

C'est à la police à reconstituer son **signalement descriptif** au moyen de toutes les observations qu'elle pourra se procurer, pour arriver à le reconnaître dans la foule des humains et à l'arrêter.

Aussitôt le sujet soupçonné arrêté, le **signalement anthropométrique** intervient pour fixer son individualité ; reconstituer la série de ses anciens écrous, s'il est *récidiviste ;* lui assurer au contraire, en toute connaissance de cause les atténuations de la loi, s'il est *nouveau*. Le signalement anthropométrique permet, et il est le seul jusqu'ici à permettre, *étant donné un sujet, de retrouver son nom*. Il remonte dans le passé et assure l'avenir.

C'est donc un signalement exclusivement pénitentiaire dont la vertu ne peut s'exercer qu'entre les murs d'une prison. En dehors, sur la place publique, par exemple, il est impossible de l'appliquer tel quel ; tout au plus peut-on en extraire pour le signalement descriptif, quelques indications complémentaires, comme la hauteur de la taille, la hauteur du buste, ou la longueur du pied ou des doigts quand les dimensions en sont exceptionnellement petites ou grandes.

Quant au **signalement** à l'aide des **particularités,** sa fonction est de mettre hors de discussion les résultats amenés par les deux autres.

Les exemples ne sont pas rares où les trois signalements jouent ainsi leur rôle successivement, tout en concourant au même but, *l'exécution de la loi pénale :* le signalement descriptif pour l'arrestation, le signalement anthropométrique pour la reconstitution des antécédents et le signalement à l'aide des particularités pour la confirmation de l'identité, soit que ce dernier intervienne aussitôt après (ou même avant) l'arrestation soit seulement après une identification anthropométrique (1).

On peut dire, en empruntant la langue des mathématiciens, que le rôle de l'anthropométrie est la réciproque de celui de la description. En effet, ici nous avons un signalement qu'il nous faut appareiller avec l'un des 100.000 individus libres d'une ville ; là, nous

---

(1) L'arrestation du trop célèbre criminel K.. dit R.., dont il a été tant parlé au commencement de cette année, fournit un exemple frappant du rôle spécial qui incombe à chacune des trois parties de notre signalement. — Les brigades politiques de la Préfecture de police habilement dirigées ayant appris que l'auteur des explosions d'avril 1892 devait être un certain R.., qui avait déjà eu maille à partir avec la justiee, notamment en 1890 à Saint-Etienne, où il avait subi une détention de huit jours suivie d'un non-lieu, pour émission de fausses monnaies, la copie de sa fiche signalétique relevée à cette époque fut requise immédiatement au répertoire alphabétique. Il se trouva qu'elle avait été confec-

avons un individu détenu qu'il nous faut appareiller avec l'un des 100.000 signalements de nos greffes : *la description désigne l'individu étant donné le nom* (et le signalement correspondant); *l'anthropométrie procure le nom, étant donné l'individu.*

Ces résultats sont confirmés par le signalement au moyen des particularités, soit dans le cabinet du juge d'instruction, soit devant le Tribunal : c'est le *signalement judiciaire,* proprement dit. C'est ainsi qu'on retrouve dans les trois parties du signalement les trois grandes divisions de l'autorité répressive : Sûreté publique, Administration pénitentiaire et Justice.

Nous n'avons tant insisté sur ce point que parce qu'il donne lieu encore maintenant à de fausses interprétations.

Combien de fois ne nous a-t-il pas été donné d'entendre des gardiens de prison déclarer que leur signalement était le *descriptif,* et qu'en faisant de l'anthropométrie, ils faisaient l'ouvrage de la police ; tandis que c'est juste l'inverse qui est la vérité, nous croyons l'avoir démontré péremptoirement.

Par contre il ne se passe pas d'année dans les pays où l'organisation anthropométrique est encore en discussion, où les journaux ne publient quelque consultation de policiers éminents, déclarant gravement qu'ils ne sauraient comprendre en quoi l'anthropométrie pourrait leur être de quelque utilité pour l'arrestation des criminels en fuite.

Voici un avis que nous sommes bien près de partager.

---

tionnée très consciencieusement et très exactement par M. Moulin, alors gardien-commis-greffier dans cette ville, et qui fut, pour ce fait, nommé depuis gardien-chef. Ce signalement traduit aussitôt en langue usuelle par les soins du juge d'instruction, M. Atthalin, fut communiqué à la presse. Or, les témoins de l'arrestation et en particulier le garçon du café où elle a eu lieu ont été unanimes à déclarer durant l'instruction et devant la Cour d'assises qu'ils ne se sont décidés à informer le commissaire de police de la présence de ce criminel dans le débit, QU'APRÈS AVOIR RELU DANS *Le Petit Journal* LE SIGNALEMENT COMMUNIQUÉ et s'être assuré notamment, à l'insu de leur client, que ce dernier présentait réellement au front et au dos de la main les deux cicatrices mentionnées. Il est certain qu'ils n'auraient pas été aussi loin, si le relevé des particularités n'était venu à point pour transformer leurs présomptions en certitude.

Si maintenant nous recherchons les circonstances qui ont précédé et motivé les premiers soupçons, il ressort du récit des témoins que, dans cette arrestation, ce sont les extravagants propos tenus par l'anarchiste qui ont attiré sur lui l'attention des personnes présentes. Ce sont donc *ces propos* qui en cette circonstance ont joué le rôle qui incombe théoriquement au signalement descriptif, lequel embrasse d'ailleurs tout l'individu, son physique comme son moral, son allure, son langage, ses goûts et ses passions.

Avons-nous besoin de dire aux « initiés » que, dans l'état actuel des choses et étant donnée l'imperfection des signalements mis d'habitude à la disposition des professionnels eux-mêmes, il n'y a pas un SEUL exemple véridique d'une arrestation déterminée uniquement par la description physique du sujet. Les seuls facteurs réellement actifs étaient, jusqu'à présent, ou l'allure suspecte et la maladresse du fugitif, ou plus souvent encore, quelque dénonciation anonyme très explicite.

Ajoutons pourtant que, dans les villes où l'anthropométrie fonctionne bien, la police est la première à tirer profit des renseignements d'identité qui lui sont fournis par ce canal. A Paris, notamment, elle ne manque jamais d'y conduire ce qu'on est convenu d'appeler les grands criminels, avant même de les faire écrouer au Dépôt.

Puis n'avons-nous pas démontré plus haut que l'adoption de la méthode anthropométrique entraînait une réforme concomitante dans les procédés de description signalétique en usage dans les prisons et que là, plus encore, l'avantage que la police était appelée à en tirer (aussitôt qu'elle sera familiarisée elle-même avec la façon de s'en servir) était évident et aura dans l'avenir des conséquences plus importantes encore.

Aussi, tout en maintenant au signalement anthropométrique son caractère pénitentiaire, n'avons-nous été nullement étonné de voir les polices de grandes capitales comme Saint-Pétersbourg, Chicago, Buenos-Ayres, Genève, prendre l'initiative de l'organisation d'un service anthropométrique analogue à celui de Paris.

2. ORGANISATION DU SERVICE D'IDENTIFICATION DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

A la Préfecture de police de Paris les signalements sont relevés et classés par des employés spéciaux.

Sont soumis à la formalité de l'identification tous les sujets écroués au Dépôt depuis la veille.

Chaque fiche signalétique individuelle est recopiée à une expédition.

La copie est immédiatement classée dans le répertoire *anthropométrique* dont nous avons expliqué plus haut le système d'élimination tripartite, tandis que la fiche originale est classée *alphabétiquement*, d'après l'orthographe (ou plus exactement la phonation) du nom propre déclaré par le sujet.

La fiche à classer anthropométriquement est d'un centimètre moins haute que l'alphabétique, de façon à prévenir toute confusion et à empêcher notamment que les deux fiches jumelles ne viennent par distraction à être classées dans le même répertoire.

La classification alphabétique est le pendant nécessaire du répertoire anthropométrique et cette *comptabilité en partie double* est absolument indispensable.

Le problème à résoudre se présente en effet dans la pratique des choses sous les deux faces inverses dont nous avons déjà eu l'occasion de parler précédemment, savoir : 1° étant données les longueurs osseuses d'un récidiviste, trouver son nom ; c'est le côté de la question qui ressort spécialement du répertoire anthropométrique classé par mensuration ; et 2° étant donné le nom d'un sujet mesuré précédemment, retrouver son signalement : problème bien simple auquel *seule* la collection alphabétique est à même de répondre.

Ce dernier point de vue qui théoriquenent est moins intéressant que le premier, est pourtant celui qui en pratique se présente de beaucoup le plus fréquemment. Nous avons parlé dans la note de la page LXVI du criminel R... qui, ayant eu antérieurement maille à partir avec la police, put être *réarrêté* assez rapidement grâce aux particularités relevées sur son ancienne fiche signalétique. Or comment, en l'absence du sujet, retrouver cette ancienne fiche au moyen du nom seul, si le service central ne disposait pas à côté du répertoire anthropométrique d'une collection jumelle alphabétiquement classée par noms propres.

Autre hypothèse : on accuse, à tort ou à raison, le service anthropométrique d'avoir manqué la reconnaissance d'un certain récidiviste se dissimulant sous faux nom, et on en fournit comme preuve ce qu'on croit être son véritable état civil. La classification alphabétique va permettre de s'assurer immédiatement et d'une façon certaine, si le sujet en question a été réellement mesuré antérieurement sous le nom qu'on vient de lui retrouver ; et dans l'affirmative on comparera l'ancien signalement avec le nouveau pour découvrir l'origine de l'omission.

Nous dirons plus loin avec chiffres à l'appui combien rarement des fautes de ce genre sont constatées.

Mais le rôle de beaucoup le plus fréquent du répertoire alphabétique est de dispenser de remesurer et de rechercher anthropométriquement, à chaque nouvelle arrestation, les nombreux récidivistes qui reviennent sous leur véritable nom et qui forment à eux seuls plus de la moitié des entrées de chaque jour. La plupart d'entre eux n'ignorant pas que leurs antécédents judiciaires sont enregistrés et classés, ne font aucune difficulté pour reconnaître qu'ils ont déjà été mesurés et en informent immédiatement les agents interrogateurs devant les bureaux desquels ils défilent successivement.

L'ordre alphabétique permettant de retrouver aussitôt les anciennes fiches signalétiques de cette catégorie de détenus, il suffit, sans reprendre le signalement en entier, de contrôler si l'on est réellement en présence de l'individu déclaré. Pour ce faire, on immobilise successivement les branches de compas d'épaisseur à l'écartement correspondant aux deux diamètres céphaliques notés sur la fiche, puis l'on s'assure que ses deux extrémités peuvent passer sur le crâne avec le frottement voulu ; et finalement l'on constate que deux ou trois des marques particulières mentionnées se retrouvent sur le sujet.

Les malfaiteurs changeant souvent de noms entre eux, ces constatations sont indispensables; mais quoique ainsi limitées, elles sont parfaitement suffisantes au point de vue de l'identification.

L'agent, qui s'est livré à ce contrôle, en porte la mention abrégée **idf.** (identifié) au dos de la fiche, en la faisant précéder de la date de l'opération et en signant le tout de l'initiale de son nom.

Quand il s'agit d'un jeune homme dont la croissance a pu altérer quelques mensurations, ou d'un sujet adulte récidiviste, n'ayant encore subi qu'*une* arrestation antérieure, mais dont il importe d'autant plus de conserver un signalement incontestable que l'état de récidive fait présumer un futur malfaiteur d'habitude, la mention **idf.** est remplacée sur la fiche par celle de **vrf.** (vérifié) qui signifie qu'en outre de l'identification ordinaire il a été procédé sur lui à une *vérification complète* du premier signalement. Les chiffres anciens reconnus erronés sont biffés et remplacés par les nouveaux, *sans surcharge ni grattage*. On fait à la suite de ceux dont l'exactitude a été reconnue, un petit signe (=) qui constate, affirme, que la vérification en a été faite.

Il va de soi que, tandis que la formalité de l'identification simple est renouvelée à chaque arrestation, l'identification avec vérification complète n'est recommencée pour l'adulte qu'à de très grands intervalles, dix ans, par exemple; les mineurs au contraire y sont soumis à chaque nouvel emprisonnement.

La série de ces diverses mentions correspondant aux arrestations successives constitue pour le récidiviste un état de services d'un genre particulièrement peu honorable, dont le couronnement est la relégation. Exemple :

Signalement dressé le 30 — 7 — 1886 par M. Gros, gardien à Lyon.
3 — 4 — 87 — *vrf. R.* (le 3 du 4e mois 1887 vérification par l'agent R.);

8 — 9 — 87 — *idf. P.* (le 8 du 9e mois 1887 identification par l'agent P.)
3 — 2 — 89 — *idf. R.* etc.
12 — 3 — 90 — *idf. R.* etc.
20 — 3 — 90 — *relégué.*

Il arrive assez souvent que le jour où il tombe sous l'application de cette loi redoutée, le récidiviste, sans oser contester sa personnalité présente, dénie son identité passée, et repousse les arrestations et condamnations antérieures qu'on lui attribue, en cherchant à les mettre sur le dos d'un frère ou d'un cousin disparus, ou encore d'un *Sosie* à lui inconnu.

En pareil cas, les agents signataires qui ont constaté anthropométriquement chaque présence au Dépôt sont tout désignés pour porter devant la Justice ces documents démonstratifs. Le fait que les tribunaux correctionnels sont souvent appelés à prononcer des peines très graves sur la présentation de documents de ce genre, justifiera aux yeux de nos lecteurs les explications un peu techniques dans lesquelles nous avons cru devoir entrer.

Le répertoire alphabétique comprend donc pour chaque individu l'historique complet de tous ses écrous au Dépôt, et le signalement anthropométrique qui y est joint est le fil conducteur qui permet de vérifier immédiatement si la copie en est correctement placée dans l'ordre anthropométrique.

3. FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES SIGNALEMENTS ANTHROPOMÉTRIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS

L'organisation des services de Lyon et Marseille et probablement bientôt de Lille, Nancy, Nice, Toulouse et Bordeaux est semblable à celle de Paris. Chaque sujet, aussitôt écroué, est mesuré et recherché, en même temps que son signalement, recopié en double, est classé dans les archives de la prison : 1° alphabétiquement ; et 2° anthropométriquement. La seule différence, c'est que pour ces villes chaque signalement est, en plus des deux exemplaires précédents, recopié en double expédition, l'une sur format alphabétique de 161 sur 142 millimètres, l'autre sur format anthropométrique de 146 sur 142 millimètres, qui doivent être dirigées le jour même sur le service central de Paris.

Dans les autres villes où il n'est pas tenu de répertoire spécial par ordre anthropométrique, chaque notice signalétique n'est recopiée

qu'à deux exemplaires qui sont également dirigés chaque jour sur Paris, tandis que la fiche-brouillon initiale seule est alphabétiquement classée dans le répertoire de la maison. Elle reste là pour permettre de retrouver et de vérifier les signalements des récidivistes qui reviennent dans la même prison sous leur véritable état civil, et l'on n'a recours au répertoire central de Paris que pour la *recherche anthropométrique* des sujets qui semblent dissimuler leurs antécédents sous de faux noms, et que l'on n'arriverait pas à retrouver autrement.

Cette organisation répond suffisamment à l'ensemble des besoins. En effet, l'expérience faite à Lyon et à Marseille a montré tous les bénéfices que la classification anthropométrique était appelée à rendre dans ces grands centres voisins des frontières où, en dépit des arrêtés d'expulsion qui les frappent, les malfaiteurs internationaux ne cessent d'affluer. La seule précaution qu'ils prennent et que déjoue l'anthropométrie, est de changer de nom. D'où l'obligation d'entretenir dans ces villes des répertoires anthropométriques spéciaux aux fins de contrôler sur place l'identité des sujets étrangers à la localité.

Dans les villes de moindre importance, où la population criminelle fixe est connue individuellement des autorités locales, la nécessité de l'identification anthropométrique se fait sentir plus rarement, et le répertoire central de Paris, consulté au besoin par télégraphe, suffit amplement.

En effet, si le service de Paris recherche *d'office* la grande généralité des sujets arrêtés à Paris, il lui est complètement impossible de procéder de même pour les 200 à 300 fiches signalétiques qui composent l'envoi quotidien et obligatoire des départements. Il faut de toute nécessité qu'une note sommaire attire l'attention sur une fiche pour qu'elle devienne l'objet d'une enquête. Dans les cas ordinaires, où il ne s'agit que de soupçons plus ou moins fondés, conçus par le personnel de la prison, il suffit pour faire rechercher anthropométriquement un signalement d'y inscrire à la plume, en avant de la rubrique des noms et prénoms, les mots : **se disant**... Mais pour les cas importants (comme ceux qui feraient l'objet de la part du Parquet de la ville d'une demande d'enquête auprès de la direction de la prison), il est préférable de mettre la fiche dans une enveloppe spéciale en y adjoignant un bout de rapport relatant tous les détails complémentaires que l'on pourrait réunir sur le sujet,

les circonstances de son arrestation, les objets dont il a été trouvé porteur, etc.

Par contre, toutes les fiches destinées au répertoire alphabétique sont l'objet d'une recherche préalable dans cette collection au moment même où elles sont classées.

C'est que ce répertoire contient, en outre, des fiches nominatives de couleur rouge pour tous les cas d'expulsion, d'interdiction de séjour, de condamnation par défaut, de désertion, d'insoumission, de recherche par mandat, etc., qui lui sont signalés par les autorités respectivement compétentes. De telle sorte que la classification des fiches signalétiques de tous les individus arrêtés, qui sont centralisées à Paris au jour le jour, doit servir en même temps à renseigner les pouvoirs répressifs sur bien des infractions qui autrement auraient pu passer inaperçues.

N'y a-t-il pas lieu de s'étonner que dans notre pays, auquel on reproche souvent une paperasserie et une centralisation exagérées, il n'existait jusqu'à ce jour aucune institution similaire. Nous pourrions citer de nombreux exemples de malfaiteurs recherchés pour des infractions très graves, ou condamnés même par contumace aux travaux forcés, etc., qui furent arrêtés ultérieurement, pour vagabondage ou filouterie d'aliments, dans d'autres localités et remis en liberté après quelques jours de prison ! Nous estimons que le *bureau central anthropométrique*, en comblant cette lacune, rendra à la sûreté publique un service considérable qui ne coûtera rien aux contribuables, car son fonctionnement s'effectuera au moyen des mêmes employés et des mêmes travaux que celui de l'anthropométrie proprement dite. Il s'agit là, en quelque sorte, de l'utilisation d'un résidu de fabrication.

4. STATISTIQUE DES RÉSULTATS OBTENUS A PARIS ET EN PROVINCE

L'insuffisance numérique de personnel a empêché longtemps le service d'identification de produire tous les résultats que l'on était en droit d'en attendre, en ce qui regarde la province.

Il ne s'agit là que d'un ajournement, très regrettable d'ailleurs, auquel les projets dus à l'initiative de M. Lagarde, directeur de l'Administration pénitentiaire, et de M. Boucher, député des Vosges, ne vont pas tarder à mettre fin.

« Les services rendus par l'identification scientifique et l'anthro-
« pométrie qui en est la base, ceux qu'elle est appelée à rendre
« (lorsque son organisation sera complète), non seulement à la po-
« lice, à la justice et à la science pénitentiaire, mais à la SCIENCE
« PURE (1), exigent sa reconnaissance officielle comme service d'État. »
(Extrait du rapport sur le service pénitentiaire, par M. Henry Boucher, député des Vosges, membre de la commission du Budget de l'exercice 1893.)

Voici, en ce qui regarde Paris, le nombre annuel de récidivistes arrêtés en cette ville sous de faux noms et *officiellement reconnus par le service spécial,* depuis sa création en décembre 1882 (2).

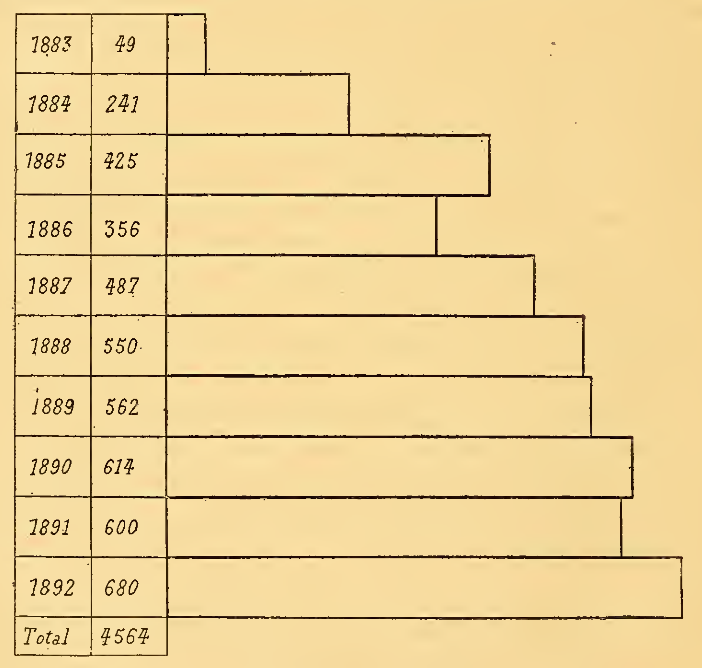


Fig. 21. — DIAGRAMME des reconnaissances de récidivistes sous faux noms signalés par le service anthropométrique de 1883 à 1893.

(1) Il y a là une application très importante, et jusqu'à présent à peine essayée de l'anthropométrie. — Certes nous nous sommes efforcé d'y contribuer dans la limite de nos moyens, soit par des travaux personnels, soit en mettant, autant que possible, les archives signalétiques, à la disposition des travailleurs. Mais l'exploitation méthodique de ce fonds gigantesque de documents reste encore à faire. Il faudrait se hâter d'en tirer parti si nous ne voulons pas être distancés en cette voie par les pays étrangers qui ont adopté l'anthropométrie judiciaire.

(2) Sous le préfectorat de M. Camescasse avec le concours de MM. Puibaraud, chef du Cabinet, et Vel-Durand, secrétaire général.

En publiant ces résultats, n'oublions pas le bénéfice considérable qui s'attache à une *reconnaissance*, qu'on l'envisage au point de vue social, ou plus particulièrement judiciaire ou pénitentiaire.

Lorsqu'un malfaiteur se décide à donner un faux nom, c'est qu'il y trouve un intérêt majeur et qu'il se sait sous le coup d'autres poursuites, ou a lieu de le supposer. De sorte que sous ce rapport la reconnaissance d'un malfaiteur qui se cache sous un faux nom équivaut, au point de vue de l'intérêt général, à son arrestation directe sur la voie publique.

Mettons de côté l'intérêt judiciaire pour nous en tenir au point de vue strictement pénitentiaire. Est-ce que les dissimulations d'identité n'entraînent pas nécessairement un allongement considérable de la détention préventive ? En admettant un allongement moyen de 100 jours par individu sous faux nom, cela fait, au taux de 500 reconnaissances annuelles, une économie de 500×100 ou cinquante mille (500×100=50.000) journées de présence d'économisées, soit environ cinquante mille francs de dépense annuelle en moins, rien que pour les prisons du département de la Seine.

Cette appréciation que j'ai exprimée au Congrès pénitentiaire de Rome, en 1885, devant la réunion de toutes les compétences pénitentiaires d'Europe, a été unanimement acceptée (1).

Conséquence plus remarquable encore : le nombre des arrestations de voleurs internationaux du genre pick-pocket a toujours été en diminuant depuis la création du service d'identification jusqu'à ce jour. Il était de règle, en effet, parmi les individus de cette espèce de changer d'état civil à chaque arrestation successive, et ils réussissaient généralement ainsi à échapper aux majorations de peine qui frappent la récidive. S'étant assurés par eux-mêmes qu'il leur était devenu impossible de dissimuler leurs antécédents en cas d'arrestation, craignant d'autre part la loi de la relégation, ils préfèrent maintenant, de leur propre aveu, le séjour des capitales étrangères ; de 65 en 1885 leur nombre est tombé à 52 en 1886, puis à 34, à 19 et finalement à 14 en 1890 !

Si l'on réfléchit à ce que coûte, aux habitants d'une ville, l'entretien d'une pareille population qui ne vit absolument que de

(1) En France où les règlements pénitentiaires privent le récidiviste *successivement* d'un dixième de son pécule à chaque nouvel écrou, la reconnaissance assurée de tous les récidivistes tend conjointement à diminuer les charges de l'État. (Voir le rapport de M. Boucher précédemment cité.)

larcins, on arrive à cette conclusion que l'épargne procurée de ce chef dépasse à elle seule la totalité des frais du service anthropométrique (1).

La moindre *récidivité* des étrangers comparée à celle de nos nationaux est un résultat analogue au précédent, mais d'une portée économique beaucoup plus grande encore. Les tableaux mensuels de la statistique municipale relatifs au service d'identification de la Préfecture de police montrent que les malfaiteurs français reviennent au service d'anthropométrie dans la proportion de **un** ancien contre **un** nouveau, tandis que les étrangers ne récidivent que dans celle de **un** contre **cinq.** Certes il n'est pas douteux que la récidive infiniment moindre des étrangers ne soit attribuable à la loi d'expulsion du 3 décembre 1849. Pourtant ces mêmes tableaux statistiques démontrent qu'il faut examiner une moyenne de **quinze** récidivistes français pour en découvrir **un** se dissimulant sous un faux nom, tandis que les étrangers fournissent un rapport de **une** reconnaissance contre **trois** examens. Ainsi les mesures d'expulsion, dont le pays tire un si grand bénéfice, ne peuvent produire leur plein effet que si elles sont *toujours* et *partout* secondées par l'anthropométrie.

Il est une réflexion qui vient spontanément à l'esprit en présence de ces chiffres et des succès qu'ils constatent. « Je ne doute pas, direz-vous, que l'examen anthropométrique ne fasse reconnaître un certain nombre de malfaiteurs. Mais combien réussissent, comme avant, à passer à travers ces filets ! Voici le *chiffre de vos succès;* mais qui me dit qu'il n'est pas dépassé par *celui des insuccès ?* »

(1) « On a fréquemment insisté, ces derniers temps, sur le fait que la *qualité* de la « punition avait une portée moins grande que la certitude que cette punition interviendra « dans tous les cas. L'idée que le crime commis sera *infailliblement* suivi d'une peine « est un motif, tout ce qu'il y a de plus efficace, pour ne pas commettre le crime. Les « mensurations anthropométriques forment un puissant élément de cette prévention géné- « rale du crime en fournissant au juge les moyens d'identifier comme récidiviste tout in- « dividu une fois mesuré. Cette idée préventive, voire même intimidante, est le mieux « démontrée par le fait que les délinquants qui ont été mesurés craignent le danger d'être « reconnus en tous temps et qu'ils évitent le pays où l'on procède à des mensurations.» (Stooss, professeur de droit pénal à l'Université, in *Procès-verbal de la séance tenue à Berne le 19 décembre 1890*, sur le système Bertillon.)

La même idée avait été exprimée par le docteur Manouvrier dans la séance de la Société d'anthropologie du 11 décembre 1890, c'est à dire huit jours précisément avant la conférence anthropométrique de Berne :

« Et, s'il est vrai, comme il est légitime de le croire, que la crainte des châtiments soit « un motif capable de faire souvent équilibre aux désirs criminels, la morale publique « aura tiré du système des signalements anthropométriques un plus grand bénéfice que « des livres de maints moralistes de profession : *Initium sapientiæ, timor anthropometri*, pour- « rait-on dire en modifiant un peu le texte du psalmiste. »

Des documents officiels permettent de répondre péremptoirement à cette question.

L'erreur en ces matières peut revêtir deux aspects : 1° *l'identification fausse* ou faite à tort ; 2° *l'identification manquée* dont il a déjà été parlé plus haut.

La *fausse identification* consisterait à appareiller deux signalements qui ne correspondraient pas à la même personne; à déclarer, par exemple, que Durand, ici présent, est le même qu'un ancien Martin, arrêté et mesuré il y a cinq ans, tandis qu'il s'agirait en réalité de deux individualités différentes. Je n'hésite pas à affirmer de la façon la plus catégorique que le signalement anthropométrique combiné avec le descriptif et le relevé des marques particulières nous met complètement à l'abri de ces méprises.

Grâce à l'indépendance absolue de ces trois éléments récognitifs, l'identité d'un individu peut être reconnue à un grand nombre d'années d'intervalle avec une certitude absolue, à tel point que les employés du service anthropométrique, quand ils découvrent le véritable nom d'un malfaiteur se dissimulant sous un faux état civil, ont la consigne d'éviter de faire connaître à ce dernier le résultat de leur recherche. Ils doivent en informer directement les magistrats compétents qui se trouvent ainsi renseignés sur la véritable identité de l'individu qu'on leur amène, à l'insu de ce dernier.

Sur près de 5.000 reconnaissances transmises jusqu'à ce jour pour ainsi dire *à la muette*, PAS UNE N'A DONNÉ LIEU A UNE CONFUSION que, du reste, les réclamations de l'intéressé devant les magistrats instructeurs auraient immédiatement signalée.

Nous ne voulons pas dire par là que les récidivistes reconnus n'essaient pas souvent de protester contre les noms que leur retrouve l'anthropométrie ; ils protestent quelquefois des mois durant ; mais IMMANQUABLEMENT JUSQU'A CE JOUR, L'EXACTITUDE DES IDENTIFICATIONS ANTHROPOMÉTRIQUES A ÉTÉ CONFIRMÉE PAR LES DÉCISIONS ULTÉRIEURES DE LA JUSTICE.

Les *identifications manquées* correspondent à un tout autre ordre de faits : sur les 100 individus arrêtés de la veille, qui chaque jour traversent les salles de l'anthropométrie, quel est le nombre de ceux qui ne sont pas dévoilés immédiatement par leur signalement, et que l'on reconnaît ultérieurement soit à l'aide des anciens procédés, soit à la suite de circonstances fortuites? Aucun point n'est plus

intéressant à élucider pour apprécier l'efficacité de la nouvelle méthode.

La statistique officielle de la ville de Paris nous fournit également sur ce chapitre une réponse d'une exactitude indiscutable. L'administration préfectorale a, en effet, décidé, en même temps qu'elle adoptait le signalement anthropométrique, qu'une prime de dix francs serait allouée à tout agent de police ou gardien de prison de Paris qui signalerait à la direction une *reconnaissance manquée* et que la somme en question serait prélevée sur les appointements des agents anthropomètres. Ces derniers sont donc pécuniairement intéressés à la bonne application du système, puisque toute négligence de leur part est passible d'une amende relativement assez forte.

Chaque *lapsus*, se transformant en une *pièce comptable*, est donc certainement enregistré. La dissimulation d'un *raté* devient administrativement impossible. Or, l'annuaire statistique de 1889 nous apprend que sur un ensemble de 30.000 sujets examinés dans l'année, le nombre des omissions ne s'est élevé qu'au chiffre de quatre (1)! — On ne saurait désirer mieux.

La probabilité d'être reconnu une fois que l'on a été mesuré équivaut donc à la certitude, autant qu'il est possible d'approcher de cet idéal.

Les résultats obtenus à Lyon et à Marseille paraissent tout aussi satisfaisants, quoique non corroborés par des statistiques aussi complètes. On peut dire que partout où l'essai de notre méthode a été tenté sérieusement, le succès a couronné les efforts.

5. AVIS A MM. LES FONCTIONNAIRES QUI DÉSIRENT FAIRE CONSULTER LES RÉPERTOIRES ANTHROPOMÉTRIQUES

La première des conditions à remplir pour que la recherche

(1) En 1890, nous retrouvons ce même chiffre de *quatre*, qui s'élève à *six* en 1891 pour tomber à *zéro* en 1892.

Quand on remonte jusqu'aux causes premières de ces reconnaissances manquées, on découvre que là encore ce n'est jamais le système qui est en faute, mais plutôt la faiblesse humaine qui a négligé, un lundi matin, par exemple, de parfaire les recherches insuffisantes de la veille, ou qui s'est trompée grossièrement en dictant ou en écrivant un chiffre, etc.

Du moment qu'il y a un manquement de commis, il est évident qu'il ne peut provenir que d'une des quatre causes suivantes : erreur dans le relevé ou dans la classification de l'ancien signalement, ou, au contraire, erreur dans le relevé ou la recherche du nouveau.

anthropométrique puisse amener la reconnaissance, c'est que le signalement transmis soit EXACT, c'est-à-dire, soit relevé en se conformant rigoureusement aux prescriptions du manuel, sans faute d'attention ni dans la lecture, ni dans la copie, etc.

Tout nouvel agent anthropomètre doit faire l'objet d'un contrôle préalable sous ce rapport.

Voici les instructions que le procureur général de la Cour de Paris adressait à ce sujet aux magistrats du ressort dans une circulaire datée du 29 juin 1887 :

La circulaire ministérielle du 23 février 1887, en faisant remarquer l'usage immodéré que certains parquets font de la photographie pour arriver à la constatation de l'identité des inculpés, signalait un procédé d'identification plus sûr et moins coûteux employé à Paris, qui est celui de l'anthropométrie.

M. le Garde des sceaux me fait connaître que ce système vient d'être installé dans tous les chefs-lieux d'arrondissement.

Je vous prie en conséquence de vouloir bien vous mettre en relation avec l'autorité administrative pour étudier avec elle ce nouveau procédé, en vue d'économiser le plus possible les frais de photographies et de commissions rogatoires.

Une circulaire adressée par M. le Ministre de l'intérieur aux directeurs de prisons, le 7 mars 1887, en a prescrit la mise en pratique au personnel de surveillance des prisons départementales, et chaque prison d'arrondissement a été récemment pourvue des instruments nécessaires pour le relevé du signalement anthropométrique.

La collection centrale établie au palais de justice à Paris, contient le signalement précis et l'indication des diverses longueurs osseuses des individus adultes; elle existe depuis 4 ans, et comprend environ 60.000 signalements, la plupart relevés à Paris même.

Il sera donc facile, toutes les fois qu'un individu paraîtra dissimuler son identité, de s'assurer s'il n'a point déjà subi de condamnations antérieures, en prescrivant immédiatement des recherches qui, d'après les expériences qui ont été faites jusqu'ici, semblent devoir donner les meilleurs résultats.

Je vous recommande la première fois que vous aurez recours aux signalements anthropométriques, de contrôler avec soin ceux qui vous seront fournis et de vous assurer s'ils ont été relevés exactement par les gardiens de prisons. Ce contrôle pourra être utilement fait, en ayant soin d'envoyer à la collection centrale, chaque fois que vous en trouverez l'occasion, les signalements anthropométriques de détenus ayant séjourné dans les prisons de la Seine ou de Lyon dans ces trois dernières années, et déclarant y avoir été déjà mesurés.

Les signalements de ces individus existant avec toute garantie d'exactitude à Paris vous permettront d'apprécier si le gardien-chef de votre arrondissement a procédé avec soin au relevé du signalement anthropométrique. En outre, l'administration pénitentiaire n'hésitera pas à mettre à profit ce moyen de contrôle, pour adresser à ses agents les instructions nécessaires afin d'arriver à une concordance absolue dans cette partie du service.

Les difficultés qui se présenteront et les inexactitudes que vous pourrez constater au début, ne devront pas vous détourner de cette méthode qui, depuis sa création, a rendu à Paris pour toutes les questions d'identité, des services incontestables.

Recevez, etc.

Cette circulaire insiste avec raison sur l'économie que l'emploi de l'anthropométrie permet de réaliser sur les frais de photographie. Pourtant, faisons remarquer qu'il sera encore nécessaire d'avoir recours au portrait photographique toutes les fois qu'il y aura lieu de supposer que l'individu à rechercher dans les répertoires a pu antérieurement être examiné à moins de vingt ans. Nous avons vu plus haut que le signalement anthropométrique n'acquérait un degré absolu de certitude que chez les sujets âgés de vingt à vingt-deux ans, et que la Préfecture de police faisait adjoindre la photographie au signalement de tous les mineurs qui traversent le Dépôt.

La conclusion qui en découle est qu'il est indispensable de communiquer la photographie des mineurs ou des sujets que l'on a lieu de supposer, à leur âge apparent, avoir pu être examinés au Dépôt durant cette période de leur vie. En reportant la date du fonctionnement définitif du système au commencement de l'année 1888 (date des arrêtés de MM. Bourgeois et Lépine), il est facile de s'assurer que tout sujet paraissant né après l'année 1868, c'est-à-dire pour l'année actuelle (1892), paraissant âgé de moins de vingt-quatre ans, devra être, ou photographié, ou examiné en personne par un agent spécial du service central de Paris, si l'on tient à être absolument sûr du résultat.

Il ressort de la circulaire du Parquet de la Cour de Paris une autre et dernière conclusion, c'est que le parfait fonctionnement et le succès de la méthode anthropométrique dépendent en grande partie de l'utilisation que les Parquets de chaque arrondissement sauront en faire. Quand l'agent mensurateur d'une prison aura appris par expérience que ses signalements peuvent être de temps à autre inopinément l'objet d'une demande de vérification de la part du Parquet de l'arrondissement, le soin qu'il portera à son travail croîtra en proportion de l'intérêt que les autorités judiciaires et administratives y porteront elles-mêmes.

6. INTERNATIONALISATION ET GÉNÉRALISATION DU PROCÉDÉ ANTHROPOMÉTRIQUE

Les pays qui, à l'heure actuelle, ont officiellement adopté l'identification anthropométrique sont : les États-Unis, la Belgique, la Suisse, la Russie, la plupart des républiques de l'Amérique du Sud, la Tunisie, les Indes anglaises, la Roumanie, etc.

Voici en quels termes la question de l'internationalisation du signalement anthropométrique a été posée à Berne par un étranger, M. le D[r] Guillaume, ancien directeur du pénitencier de Neuchâtel, secrétaire général de l'Association pénitentiaire internationale, dans une assemblée des principaux fonctionnaires de justice et de police de Suisse, réunie officieusement au casino de Berne, le 19 décembre 1890, en vue de préparer l'application de l'anthropométrie judiciaire en Suisse (1).

On a constaté que les criminels de profession évitent le pays où l'on procède à l'identification par le moyen de l'anthropométrie. Lors de l'introduction du système Bertillon en France, on a pu remarquer une vraie émigration des récidivistes qui se dirigeaient vers la Belgique. Or, la Belgique suivant l'exemple de la France, il est à prévoir que les escrocs et les larrons de ces deux pays feront à l'avenir des États avoisinants leur nouveau champ d'exploitation. La Suisse ne saurait rester en arrière ; il entre dans ses devoirs internationaux de contribuer à son tour à la répression du crime, en adoptant le système Bertillon.

Ce qui est essentiel avant tout, c'est qu'on obtienne le signalement anthropométrique des vagabonds ; car ce sont eux qui parcourent les divers cantons et très souvent changent de nom, en arrivant dans une autre contrée. C'est dans cette classe de malfaiteurs que se recrutent surtout les délinquants d'habitude ce qui rend urgent de pouvoir immédiatement établir leur identité.

---

(1) Extrait des registres du Conseil d'État de la République et canton de Genève, du 10 juin 1891 — Décret d'organisation :

« Le Conseil d'Etat, sur la proposition du Département de justice et police,

Arrête :

« Article premier. — Il est créé un service d'identification des détenus, par le système anthropométrique.

« Art. 2. — Tous les individus arrêtés, aussitôt que le mandat d'arrêt aura été décerné par le juge d'instruction, seront, avant l'expiration dudit mandat, conduits au local destiné aux mensurations (Palais de justice, n° 42).

« Art. 3. — Tout détenu est obligé de se soumettre à la mensuration sous peine d'être considéré comme coupable de rébellion.

« Art. 4 — Le Département de justice et police est chargé de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur immédiatement.

« Certifié conforme :

« *Le Chancelier.* »

Le progrès serait immense. Les moyens peu honorables dont on se sert actuellement pour dévoiler les artifices d'un individu que l'on soupçonne donner un faux nom, disparaîtraient immédiatement, avec l'introduction du système Bertillon. Il n'arriverait plus alors que l'Administration pénitentiaire tolérât ou même provoquât l'espionnage des prisonniers par leurs compagnons d'infortune, ni qu'un surveillant ou un détenu affectassent des apparences d'amitié pour l'individu soupçonné, afin de surprendre sa confiance avec l'intention d'en abuser ensuite.

Il n'est que juste que les associations internationales de malfaiteurs soient combattues par des mesures internationales. A mesure que le territoire sur lequel on fera usage des mensurations anthropométriques s'étendra, les données à la disposition des autorités augmenteront, puisqu'il sera possible de se les communiquer mutuellement. Peut-être n'avons-nous pas tort de voir ici le germe de l'organisation internationale d'une partie du service de la sécurité publique ; il ne me paraît pas impossible qu'un bureau international de mensurations anthropométiques soit établi un jour, analogue aux bureaux internationaux dont nous possédons déjà un certain nombre. La Suisse, qui est le pays international par excellence, ne doit pas rester en arrière dans cette voie.

Si de Suisse nous passons en Belgique, nous y retrouvons les mêmes idées aussi brillamment développées par M. Ed. de Ryckère, substitut du procureur du roi à Bruges, qui a fait paraître dernièrement une étude sur l'identification des criminels dans le *Journal des Tribunaux* de Bruxelles. Ce travail très complet a depuis été reproduit intégralement dans le *Journal des Parquets* de Paris.

Ses conclusions seront les nôtres :

L'internationalisation de la méthode des signalements anthropométriques, voilà la précieuse réforme que l'intérêt de tous les pays civilisés commande de réaliser à bref délai.

L'échange international des casiers judiciaires que les Congrès pénitentiaires inscrivent à leur ordre du jour, constitue, à n'en pas douter, un progrès sensible sur la situation actuelle. Cette innovation permet de contrôler, jusqu'à un certain point, les déclarations d'identité faites par les criminels étrangers ou qui se donnent pour tels. Toutefois il serait dangereux de s'illusionner sur la valeur et l'efficacité de ce moyen de contrôle tant qu'il ne sera pas complété par l'anthropométrie. Le signalement ordinaire annexé aux pièces en question ne facilite guère les reconnaissances d'identité : un menton rond, un visage ovale, des yeux gris, etc., n'ont jamais amené la reconnaissance des malfaiteurs que dans le domaine du roman. Au Congrès pénitentiaire de Rome, en 1885, on émit le vœu de voir étendre la méthode des signalements anthropométriques aux autres pays.

Il y a là un progrès important et indiscutable dont on peut profiter aisément et sans grands frais. L'immense utilité du système de M. Bertillon ne saurait désormais être contestée. La période des essais et des tâtonnements est passée ; les résultats de l'expérience faite en France sont absolument décisifs : c'est le

succès complet et indéniable. Tous les hommes de progrès et d'initiative applaudiront à l'introduction dans notre pays de la méthode scientifique de M. Alphonse Bertillon.

N'oublions pas qu'elle a un objet plus vaste que la simple reconnaissance de l'identité des MALFAITEURS qui cachent leur véritable état civil.

La constatation de la personnalité physique et de l'indéniable identité des individus arrivés à l'âge adulte répond, dans la société moderne, aux besoins les plus réels, aux services les plus variés.

Qu'il s'agisse de donner, par exemple, aux habitants d'une contrée, aux soldats d'une armée, aux voyageurs allant dans les pays les plus lointains, des notices ou cartes individuelles, des signes récognitifs permettant de déterminer et de prouver toujours quels ils sont ; qu'il s'agisse de compléter par des indications certaines les actes de l'état civil, d'empêcher toute erreur et toute substitution de personnes; qu'il s'agisse de consigner ces marques distinctives de l'individu dans les documents, titres, contrats, où sa personnalité doit être établie pour son intérêt, pour l'intérêt des tiers ou pour l'intérêt de l'État : le mode de signalement anthropométrique peut trouver sa place.

Qu'il y ait certificat de vie, contrat d'assurance sur la vie ou parfois acte de décès à dresser, qu'il y ait à prouver, à certifier l'identité d'une personne aliénée ou grièvement blessée, ou défigurée, dont le corps aura été en partie détruit, ou sera devenu méconnaissable ou sera difficile à reconnaître, en cas de mort subite ou violente, à la suite d'un crime, d'un accident, d'un naufrage, d'un combat, quelle ne sera pas l'utilité de tracer ces caractères invariables en chaque individu, infiniment variables d'un individu à l'autre, indélébiles au moins en partie, jusque dans la mort !

En un mot, fixer la personnalité humaine, donner à chaque être humain une identité, une individualité certaine, durable, invariable, toujours reconnaissable et facilement démontrable, tel semble l'objet le plus large de la méthode nouvelle.

La portée du problème, comme l'importance de la solution dépasse de beaucoup les limites de l'œuvre pénitentiaire et l'intérêt pourtant bien considérable de l'action pénale à exercer dans les diverses nations.

Il y a là toute une source féconde d'ingénieuses réformes et d'utiles perfectionnements à introduire dans différents domaines. Que d'exemples nombreux ne pourrait-on citer? Il y a dans la vie sociale des individus un grand nombre de circonstances dans lesquelles leur identité est en jeu. La généralisation du système des signalements anthropométriques et son extension à tous les domaines de la vie sociale rendraient pour ainsi dire impossibles des procès comme celui du *claimant* Arthur Orton, le faux vicomte Roger Tichborne. La comparaison des mensurations respectives aurait vite fini de démontrer l'imposture.

On n'aura pas encore oublié l'affaire Hoyos-Baron, qui vient de se terminer par l'exécution de Hoyos sur la place publique de Beauvais. On sait que Hoyos s'était fait assurer sur la vie pour une somme fort importante ; à l'effet de toucher la prime, il assassina son domestique Baron, le revêtit de ses propres habits contenant des papiers d'identité et le traîna sur les rails du chemin de fer pour faire croire à un accident. La supercherie fut bien près de réussir : elle eût été

impossible à tenter si le contrat d'assurance sur la vie avait contenu le signalement anthropométrique de la personne assurée. L'affaire Hoyos-Baron n'est pas un cas isolé de tentative de substitution de personnes. Les compagnies d'assurances sur la vie pourraient en dire long à cet égard.

La méthode des signalements anthropométriques est appelée à rendre d'immenses services. Il importe avant tout de la vulgariser. Voilà le progrès (1) !

---

(1) Ces vœux ont été depuis repris et exposés par M. de Ryckère lui-même devant le 3e congrès d'*anthropologie criminelle* tenu à Bruxelles, l'été dernier. — Sur sa proposition, cette réunion a exprimé à l'unanimité le souhait de voir tous les pays adopter le système d'identification anthropométrique en l'étendant à toute la population civile.

« Dans la séance de samedi matin, lisons-nous dans les journaux *Temps* et *Débats* du 15 août 1892, c'était à qui, parmi les savants ou délégués étrangers proclamerait l'infaillibilité et la simplicité de la méthode de notre compatriote et tiendrait à honneur de mentionner son pays respectif parmi ceux qui ont suivi l'exemple donné à Paris. »

INSTRUCTIONS SIGNALÉTIQUES

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Prescriptions d'ordre général pour la mise en pratique du signalement anthropométrique.

SOMMAIRE : I. Conseils sur la manière d'étudier les *Instructions signalétiques* et d'apprendre à mesurer ; II. Choix du local ; III. Mobilier de mensuration ; IV. Disposition et destination des instruments non métalliques et accessoires de mensuration ; V. Destination, lecture et entretien des instruments métalliques ; VI. Du rôle d'un secrétaire ; VII. Sur la façon d'énoncer les chiffres de la graduation ; VIII. Manière de répondre aux rubriques sociologiques, d'origine et de date de la fiche signalétique.

I. — Conseils sur la manière d'étudier les Instructions signalétiques et d'apprendre a mesurer

1. — Les recommandations les plus minutieuses prescrites dans les pages ci-après doivent être observées dans tous leurs détails; mais ce serait une erreur de croire qu'il est indispensable d'en apprendre le texte par cœur. Les pages de l'*Introduction* exceptées, ce volume ne doit être lu que les instruments et une fiche signalétique à portée de la main, en éclaircissant continuellement, paragraphe par paragraphe, la théorie par la pratique, et en ne négligeant jamais d'avoir recours à l'*Album* toutes les fois que le texte renvoie à un numéro de planche.

2. — En ce qui regarde notamment l'exécution des opérations anthropométriques, l'apprenti mensurateur commencera par reproduire chaque position figurée en superposant ses propres mains aux dessins correspondants de l'*Album*. Les prescriptions du volume ne seront lues qu'après avoir *réalisé* la position représentée. Le rôle du texte consistera à commenter chaque figure au fur et à mesure qu'elle sera reproduite, en attirant l'attention sur les points délicats.

Dès le premier essai de ce genre, on constatera que tel mouvement qui exige une description de dix lignes, s'exécute de la façon la plus aisée et la plus naturelle en une demi-seconde.

3. — Ces exercices seront faits en prenant comme sujet un détenu de bonne volonté, quand il ne sera pas possible de le remplacer par un collègue complaisant.

4. — On comparera ensuite les chiffres obtenus SUR LE MÊME INDIVIDU D'UNE SÉANCE A UNE AUTRE, et on continuera ces exercices préparatoires jusqu'à ce que les différences observées ne dépassent jamais l'**approximation** indiquée dans un paragraphe spécial placé à la fin du chapitre de chaque observation. Quatre ou cinq séances d'une heure suffiront généralement.

5. — Nous ne saurions trop répéter combien il importe que chaque opérateur s'assure, par sa propre expérience, que ses erreurs ou plutôt ses divergences de mensuration et de description ne dépassent pas, NE SAURAIENT DÉPASSER EN QUOI QUE CE SOIT les limites admises.

Nous avons expliqué dans l'*Introduction* que de l'observance de cette règle dépendait l'utilisation du procédé, la possibilité de reconnaître, d'*identifier* deux signalements. Nous avons montré également que cette théorie de la limitation de l'erreur pouvait s'appliquer aux caractères descriptifs, et quelque peu même au relevé des marques particulières.

6. — Un élève mensurateur n'a réellement terminé son apprentissage que lorsque cette conviction a pénétré dans son esprit, et qu'il en fait la preuve en échangeant quelques signalements *pour vérification* avec le service central de Paris.

7. — Pour ce faire, il devra rechercher si, dans la maison de détention à laquelle il est attaché, ne se trouve pas quelque détenu qui déclarerait avoir été mesuré antérieurement à Paris, Lyon ou Marseille, ou, à défaut de ces villes, dans quelques-unes des localités signalées comme pourvues de bons mensurateurs. Des sujets de ce genre sont de précieux étalons de vérification, dont la rencontre ne doit jamais être négligée. L'apprenti mensurateur en prendra lui-même un signalement avec autant de soin que possible et il l'enverra d'urgence, c'est-à-dire directement, au SERVICE CENTRAL de Paris, dont le siège est au Dépôt de la Préfecture de Police, en y joignant une notice explicative du genre de celle-ci : « ***Prière de vouloir bien me renseigner, au point de vue de mon instruction personnelle, sur les divergences que le signalement ci-joint, qui vient d'être relevé par moi, pourrait présenter avec celui qui a dû être relevé antérieurement sur le même sujet à*** (désignation de l'endroit) ***il y a*** (nombre approximatif de mois ou d'années d'intervalle).»

8. — La réponse du service central ne se fera jamais attendre. Les erreurs et les omissions signalées seront d'autant plus instructives que la présence du détenu dans l'établissement permettra d'en contrôler immédiatement l'exactitude et de corriger en conséquence le *manuel opératoire* en vue d'arriver au résultat transmis. Il est bien rare que dès la quatrième ou cinquième correspondance de ce genre LE DEGRÉ DE CONCORDANCE NÉCESSAIRE ET SUFFISANT ne soit pas atteint.

II. — Choix d'un local

9. — Nous verrons (page 5, § 20) qu'il est indispensable que la salle de mensuration offre un pan de mur bien éclairé, d'au moins deux mètres de long pour la mensuration de l'envergure. Il est également nécessaire pour la notation de la couleur de l'œil que de l'encoignure de la fenêtre où le sujet doit être placé pour l'observation de cet organe, l'on puisse avoir une vue partielle sur le ciel.

10. — Enfin, il est à désirer, au point de vue de l'hygiène, que, toutes les fois que la disposition et l'importance de la prison le permettront, les détenus à examiner ne se déshabillent ni ne se rhabillent dans la pièce même affectée à la mensuration, mais dans une antichambre attenante.

11. —La formalité anthropométrique nécessitant, pour éviter toute interruption, que les sujets restent pieds nus pendant une dizaine de minutes, il est recommandé de choisir, autant que possible, une pièce à sol parqueté et garni, si possible, d'un revêtement en linoléum ou en toile cirée; elle devra pouvoir être chauffée facilement en hiver.

III. — Mobilier de mensuration (Pl. 1)

12. — Ce mobilier, que la plupart des directeurs de prison pourront faire confectionner économiquement dans leur établissement à l'aide de la main-d'œuvre pénale, se compose des planches H et B pour la mensuration de la *taille* et du *buste*, des tabourets E et T qui concourent à la mensuration du *buste* et du *pied*, et de la table-tréteau M sur laquelle doit venir se plaquer la *coudée*.

13. — L'emploi des planches H et B est facultatif. Leur but est moins de servir de support aux graduations sur bois qui, dans un grand nombre de petites prisons, sont directement fixées au mur, que de protéger ce dernier contre les détériorations amenées par le contact répété des sujets et le frottement de l'équerre spéciale.

14. — Le *mètre* et le *demi-mètre* sont fixés verticalement sur ces planches, non pas au milieu de leur largeur, mais contre leur bord du côté droit. En effet, il sera expliqué plus loin (mensuration de la taille et du buste) que le sujet doit s'adosser, la colonne vertébrale à 15 centimètres environ à gauche du mètre (voir également Fig. 1 du frontispice).

15. — *L'escabeau pour buste*, E, doit être fixé au mur. Il a été fait de forme très exiguë, de façon à forcer le sujet à s'asseoir bien à fond, en un endroit précis. Les dimensions indiquées sur la planche 1 sont donc de rigueur. Un changement notamment dans la hauteur du tabouret fixée à 0 m.40 pourrait amener des divergences dans le résultat

de la mensuration, en modifiant chez le sujet assis la position relative des cuisses et du bassin.

16. — Le *tabouret mobile pour pied*, T, a la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire. L'évasement de sa base offre ainsi une assise inébranlable au sujet qui doit monter dessus d'une seule jambe (Fig. 7 du frontispice).

Pour faciliter l'exécution de ce mouvement, la planche rectangulaire de dessus porte l'empreinte d'un pied gauche dessinée en traits rouges.

Ce tabouret sert également de siège au sujet durant la mensuration des diamètres de la tête et de l'oreille (Fig. 4, 5 et 6 du frontispice).

17. — L'introduction assez récente de la *table-tréteau*, M, de 1 m. 10 de haut, a eu cette conséquence importante de diminuer de plus de moitié l'étendue des erreurs dont la mensuration de la coudée était entachée antérieurement, du temps où on y procédait à l'aide d'une table de hauteur ordinaire.

Une poignée, P, fixée sur la traverse supérieure, offre un point d'appui au sujet pendant la mensuration du pied (Fig. 7 du frontispice). Une tablette inférieure sert à déposer les outils entre deux mensurations. En dessous se trouve un tiroir pour les ranger après la séance.

Par analogie avec les dispositions indiquées pour le tabouret de pied, l'emplacement exact de la coudée est indiqué sur l'entablement supérieur de la table au moyen d'une esquisse en peinture rouge tracée le long du bord qui porte la poignée, à égale distance des deux petits côtés de la table (voir Pl. 29).

IV. — Destination et installation des instruments non métalliques et accessoires de mensuration

18. — Ces instruments et outils accessoires sont au nombre de six. On peut se les procurer facilement dans le commerce et, au besoin, les faire fabriquer sans avoir recours aux marchands spéciaux d'instruments anthropométriques.

Ce sont : 1° *Une feuille de papier quadrillée* (1) graduée par centimètres, à partir de 1 mètre jusqu'à 2 mètres, pour la mensuration de l'envergure ;

2° *Un mètre rigide en bois* de charme de 1 centimètre environ d'é-

---

(1) On trouve chez tous les papetiers (et notamment chez Lepage, éditeur à Paris) des feuilles de papier d'un mètre de long, quadrillées en bleu, de millimètre en millimètre. Les traits qui séparent les centimètres sont un peu plus forts, et ceux des décimètres encore plus accentués.

Une feuille de ce genre numérotée à la main, ou mieux au moyen de caractères à jour, fait parfaitement l'affaire. Pour rendre les traits centimétriques plus visibles, les recouvrir d'un trait noir assez fin, dont on doublera l'épaisseur à chaque cinquième centimètre. Un trait de force bordé de deux filets séparera les dizaines de centimètres.

paisseur sur 3 de large, gradué par millimètres, à partir de 1 mètre jusqu'à 2 mètres, pour la mensuration de la taille ;

3° *Un demi-mètre* de même genre, gradué de 0 m. 70 à 1 m. 20, pour la mensuration de la hauteur du buste ;

4° *Une équerre spéciale* en bois, pour concourir aux mensurations de la taille et du buste ;

5° *Un double décimètre* gradué, en buis, avec manche, pour le relevé exact des marques particulières et cicatrices ;

6° *Une paire de ciseaux*, en acier, à branches très fortes et à bout arrondi, pour rogner, en cas de besoin, l'ongle du gros orteil et des doigts médius et auriculaire.

19. — *1° Feuille de papier quadrillée* (Pl. 1. Fig. E). On rencontre également dans le commerce, pour la mensuration de l'envergure, des feuilles en toile cirée dont les graduations et le numérotage tout imprimés ne commencent qu'à partir de 1 m. 30.

20. — Cette feuille, qu'elle soit de toile ou de papier, doit être fixée sur un pan de mur d'au moins 2 mètres de long au moyen de quelques clous à large tête.

Suivant le format de la feuille employée, la hauteur au-dessus du sol de la graduation horizontale SUPÉRIEURE variera de 1 m. 50 à 1 m.65. Il est rare, en effet, que la hauteur des épaules d'un homme, même de grande taille, dépasse 1 m. 50.

21. — Le point capital, c'est que la distance horizontale entre l'extrémité du pan de mur (limitée par l'encoignure de la chambre ou par un tasseau spécial) et le premier trait de la graduation verticale soit rigoureusement égale au chiffre inscrit, c'est-à-dire, pour notre exemple (Pl. 1), à la longueur de 1 mètre (1 m. 30, quand il s'agit du modèle sur toile cirée).

22. — La graduation *sur papier* une fois fixée à la distance voulue et BIEN VERTICALEMENT, sera protégée contre les causes de détérioration et surtout d'encrassement, par une vitre de même dimension, en verre double, tandis que le modèle *sur toile cirée*, susceptible d'être lavé à l'eau savonneuse, pourra être employé à nu.

23. — *2° Mètre entier en bois* (Pl. 1, Fig. H). Le mètre pour la taille se fixe à la fois à 1 mètre (mesuré verticalement) au-dessus du sol et à 1 mètre mesuré horizontalement du point de départ de la graduation de l'envergure (indiqué par le tasseau spécial) à l'arête externe contiguë à la graduation pour envergure.

Disons en passant que cette dernière prescription, qui d'ailleurs n'est pas obligatoire, présente l'avantage, pour les recherches scientifiques, de permettre de mesurer au moyen de cette même graduation les envergures des enfants inférieures à 1 mètre. Il suffit pour cela de prendre comme point de départ la saillie de l'arête du mètre contiguë à la graduation de l'envergure, aux lieu et place du tasseau d'origine.

24. — 2° *Demi-mètre* (Pl. 1, Fig. B). Le demi-mètre, gradué spécialement de 0 m. 70 à 1 m. 20 pour la mensuration de la hauteur du buste, est placé d'après les mêmes principes, le trait initial de la graduation à 0 m. 70 au-dessus de l'escabeau spécial dont nous avons parlé précédemment.

25. — On peut, lorsque les dispositions de la pièce le permettent, se servir du demi-mètre à la fois comme graduation pour buste et comme tasseau d'origine pour envergure. C'est l'arrangement qui a été suivi sur la planche 1.

26. — Avant de fixer d'une façon définitive les trois graduations pour envergure, taille et buste disposées ainsi qu'il vient d'être dit, on s'assurera qu'aucune faute n'a été commise dans leur aménagement, en mesurant successivement avec ces différentes toises une même tige rigide de longueur connue, et en comparant les résultats obtenus.

C'est ainsi, par exemple, qu'un manche à balai de 1 m. 20 à 1 m. 50 de long sera mesuré (une fois débarrassé de sa brosse, bien entendu), en ayant soin d'inscrire les chiffres trouvés au fur et à mesure : 1° à l'aide d'un mètre ordinaire ; 2° au moyen de la toise pour taille; et 3° avec la toise pour envergure, en butant pour cette dernière l'extrémité du manche contre le tasseau d'origine, point de départ de la graduation. Si la tige, tout en mesurant plus d'un mètre, avait moins de 1 m. 20, on pourra la remesurer une quatrième fois au moyen de la toise de buste. Mais généralement on devra avoir recours, pour cette dernière vérification, à une tige spéciale, plus petite, comme par exemple une canne ou un manche de parapluie, dont la longueur est d'environ 0 m. 90. On mesurera alors ce dernier : 1° avec le mètre ordinaire ; 2° avec la toise de buste ; et 3° avec la graduation horizontale pour envergure, mais en arrêtant cette fois l'extrémité contre l'arête du mètre de taille au lieu de la caler contre le tasseau d'origine.

27. — Toutes les longueurs, aussitôt inscrites que lues, ne devront être collationnées qu'une fois la série des mensurations indiquées ci-dessus complètement terminée. Elles devront, pour chaque tige employée, être identiques à 1 millimètre près. Les petites divergences de 1 à 2 millimètres imputables aux graduations seront corrigées facilement sans déplacer les vis et les tampons, en frappant à coups de marteau sur l'extrémité de la tige, dans le sens opposé à l'erreur.

28. — Mais le grand avantage de ces vérifications sera de faire sauter aux yeux les grosses fautes de lecture qui se glissent si aisément durant les travaux d'installation, notamment en ce qui concerne la toise d'envergure. C'est ainsi qu'il nous est arrivé dans notre pratique anthropométrique de rencontrer des jeux de toises qui semblaient posées avec la plus grande précision, mais où, par suite d'une confusion de chiffre, la même tige rigide mesurait 1 m. 45.8 avec la toise de taille et seulement 1 m. 35.8 avec la toise horizontale pour enver-

gure : le millimètre était juste, l'erreur ne portait que sur le chiffre des dizaines de centimètres!

29. — *4° Équerre spéciale* (Pl. 1, Fig. Q). Cette équerre présente à son bord antéro-inférieur un chantournement dans le but d'en rendre le maniement plus facile à la main et de forcer l'opérateur à ne s'en servir que dans le sens où elle est représentée sur le dessin de la planche 1, à savoir, la face de 20 sur 25 verticalement et celle de 22 horizontalement. Aussi cette dernière surface est-elle la seule que le contact des cheveux puisse salir, et la seule, par conséquent, qui exige des soins particuliers de propreté.

30. — *5° Décimètre* et *6° Ciseaux*. Rien à dire du double décimètre et de la paire de ciseaux à bouts ronds, sinon que leur emploi est indispensable, qu'ils doivent figurer dans toute trousse anthropométrique complète et que l'opérateur doit s'en munir au début de chaque séance et non pas attendre que le besoin s'en fasse sentir pour aller les chercher dans une pièce voisine.

V. — Destination, lecture et entretien des instruments métalliques

Ces instruments sont au nombre de trois :

31. — *1° Un compas d'épaisseur* (Pl. 2) en fer nickelé, avec arc de cercle généralement gradué du 12ᵉ au 22ᵉ centimètre, pour la mensuration des diamètres céphaliques. Nous l'appellerons abréviativement *compas de tête ;*

32. — *2° Un compas à glissière petit modèle* (Pl. 3), gradué de 0 à 10 centimètres, dit *compas d'oreille*, pour la mensuration des deux diamètres de cet organe ;

33. — *3° Un compas à glissière grand modèle* (Pl. 4), dit *compas de pied*, gradué de 0 à 60 centimètres pour la mensuration du pied, des doigts médius et auriculaire et de la coudée.

34. — On apprendra, à l'aide des planches y relatives 2, 3 et 4, l'analyse et la désignation de leurs diverses parties composantes.

Théoriquement il aurait été possible de supprimer les compas de tête et d'oreille et de relever les diamètres de ces organes au moyen du compas à glissière grand modèle. Mais cette simplification aurait été contre-balancée par une diminution dans la précision des résultats. Des raisons de convenance s'opposaient d'ailleurs à ce que l'on eût recours au même outil pour mesurer alternativement la tête et le pied.

35. — Le point d'origine de la graduation de ces trois compas n'a pas été placé, comme il l'est d'habitude, contre le bord interne de la branche fixe, mais a été intentionnellement reculé de la moitié environ de l'épaisseur de la branche mobile.

36. — Les branches des instruments étant fermées, c'est-à dire appliquées l'une contre l'autre, le premier trait millimétrique de la graduation a été prolongé jusque sur la branche mobile, au milieu du verrou taillé en biseau. C'est ce trait ainsi repéré, que nous appelons *index* ou *trait-zéro.*

37. — Aussi la lecture des indications des instruments doit-elle être faite vis-à-vis ce trait. Exemple : le compas de tête représenté sur la planche 2 a un écartement de branches d'environ 14 centimètres 3 millimètres et non de 13 centimètres 3 millimètres, comme on pourrait être tenté de le lire à un premier examen. De même le compas d'oreille de la planche 3 a un écartement de 5.3 et non de 2.7 ; et celui de pied (Pl. 4) un écartement de 10.4 et non de 6.5.

38. — L'index de chaque instrument FERMÉ doit donc se trouver pour les trois compas, précisément sur l'exacte prolongation du premier trait de la graduation. C'est là une condition de bon fonctionnement que l'agent anthropomètre doit vérifier chaque matin d'un coup d'œil, avant de se servir de ses instruments.

39. — Sur le compas de tête, la graduation millimétrique ne commençant (sur la plupart de ces compas), qu'à partir du 12e centimètre, le point de départ virtuel de celle-ci est indiqué par un trait isolé placé sur l'arc, à quelques millimètres de la branche gauche.

40. — Un autre moyen de vérification plus sûr mais plus long et qui peut servir en même temps d'exercice préliminaire, consiste à mesurer exactement et successivement une même tige rigide, rectangulaire et équarrie aux deux bouts, de 15 à 18 centimètres de longueur (comme, par exemple, un bout de règle en bois dur ou en métal, un crayon neuf non taillé, etc.) : 1° au moyen d'un instrument ordinaire (mètre ou double décimètre) ; 2° avec le compas de tête ; 3° avec le compas de pied.

41. — Ces exercices doivent être répétés jusqu'à ce que les résultats donnés séparément par chacun des trois outils soient identiquement les mêmes à un quart de millimètre près. Généralement c'est avec le compas à glissière que le but sera le plus promptement et le plus exactement obtenu.

42. — Une fois la longueur de cette tige bien établie, par centimètres, millimètres et fractions de millimètre, on en inscrira l'indication sur une de ses faces et on la gardera comme *étalon* de vérification. Qu'une chute, un heurt ou un long usage vienne à faire craindre que le jeu d'un instrument n'ait été faussé, il suffira de la remesurer pour savoir à quoi s'en tenir.

43. — Des trois outils, c'est le compas à arc le plus fragile, celui dont il faut vérifier l'exactitude le plus fréquemment. On se trouvera bien d'établir, dans ce but, un étalon de vérification à triple gradins qui permettra de contrôler rapidement la justesse des 13e, 17e et 21e

centimètres, c'est-à-dire du commencement, du milieu et de la fin de la graduation.

44. — *Entretien des compas.* On préviendra l'envahissement de la rouille sur les branches nickelées du compas de tête en les frottant après chaque séance de mensuration avec un chiffon légèrement huilé.

45. — Les graduations sur cuivre des trois compas seront maintenues en état de propreté par des frictions avec une peau de chamois. On évitera de se servir de tripoli dont il est difficile de débarrasser entièrement les coulisses et les pas de vis et dont l'usage ne tarderait pas à estomper la graduation.

46. — Les ressorts de la coulisse du *compas d'oreille* doivent être bandés assez ferme pour ne se déplacer que sous la pression du doigt. Par contre, le jeu de la coulisse du *compas de pied* doit être entretenu dans un état suffisamment lâche que l'on reconnaît à ce que, si l'on place la tige graduée verticalement, la moindre secousse, venant en aide à la pesanteur, entraîne la descente de la branche mobile. Cette condition est indispensable à l'exactitude de la mensuration du pied (voir page 32, § 11). Lorsqu'elle ne peut être réalisée au moyen d'un nettoyage et d'un graissage, l'instrument doit être confié à un ajusteur pour qu'il en détende les ressorts intérieurs à l'aide d'un mandrin.

47. — Pour donner toute leur lisibilité aux traits et aux chiffres de graduation des instruments neufs, en remplir les creux avec de la cire noire fondue ou avec une couche de vernis noir pour métaux. Cette opération ne demandant à être renouvelée qu'à plusieurs années d'intervalle, on pourra se servir de papier émeri n° 0 pour enlever l'excès de matière noire qui, en débordant les chiffres, gênerait le glissement régulier de la coulisse.

VI. — Du rôle d'un secrétaire

48. — L'aide d'un secrétaire, en évitant à l'opérateur de lâcher son instrument pour prendre la plume et inversement, abrège la formalité anthropométrique de plus de moitié.

Son intervention diminuera en même temps très notablement le nombre des fautes à la condition qu'il soit astreint à relire chaque indication à haute et intelligible voix aussitôt après l'avoir inscrite.

Toutefois dès qu'un secrétaire a acquis quelque expérience, le collationnement des marques particulières et des cicatrices devient inutile.

49. — De son côté, le mensurateur scandera ses chiffres et ses phrases de façon à faciliter le travail de son secrétaire. Il aura présent à l'esprit que les notices signalétiques portant seulement l'indication du nom de l'agent qui les a dressées, c'est lui, le mensurateur, qui en-

DOSSE ET DOIT ENDOSSER finalement la responsabilité des fautes que peut commettre son secrétaire. Quand une incorrection est constatée, l'excuse tirée d'une erreur du secrétaire n'est jamais recevable.

50. — Aussi veillera-t-il à ce que les nombres relus soient réellement ceux qu'il a dictés ; et d'un coup d'œil jeté à la dérobée, il s'assurera de temps à autre que son secrétaire ne se laisse pas amener par l'insouciance de l'habitude à répéter machinalement le chiffre entendu et NON ENCORE ÉCRIT, mais qu'il RELIT RÉELLEMENT des yeux les indications qu'il vient d'inscrire.

VII. — Sur la façon d'énoncer les chiffres de la graduation

51. — L'unité métrique employée pour les mensurations comme pour les marques particulières est le centimètre.

52. — L'indication 1 mètre, inscrite vis-à-vis les rubriques de la taille et de l'envergure ainsi que le signe 0 mètre, qui figure vis-à-vis le buste, ne s'énoncent jamais. Dans les cas très rares où la taille ou l'envergure dépassent 2 mètres, ces chiffres doivent être surchargés et remplacés par un 2. De même le chiffre 1 prend la place du 0 pour les cas exceptionnels où la hauteur du buste est supérieure à 1 mètre.

53. — Les huit autres chiffres relatifs à la mensuration de la tête, de l'oreille et des membres S'ÉNONCENT et S'INSCRIVENT pour plus de rapidité en omettant le signe 0 mètre qui, d'après les règles du système métrique, devrait les précéder tous.

54. — La LECTURE comme l'ÉCRITURE doivent se faire pour toutes ces mesures en séparant le nombre des centimètres du nombre des millimètres complémentaires. Par exemple, un pied de 0 m. 278 de long, sera énoncé ainsi : 27 — 8 (***vingt-sept,*** une pause, ***huit***) et s'inscrira ainsi : 27. 8, c'est-à-dire en intercalant un point entre les centimètres et les millimètres.

L'expérience a montré que les erreurs de lecture étaient moins nombreuses quand on s'attachait à épeler **séparément** : 1° les chiffres *centimétriques* numérotés sur l'instrument et que l'on n'a qu'à lire; et 2° les chiffres *millimétriques* variant de 1 à 9 et qui ne peuvent être comptés qu'à l'œil, sans chercher à fondre ces deux valeurs d'ordre différent en une masse numérique de plusieurs centaines de millimètres.

55. — Quand la longueur trouvée correspond à un nombre juste de centimètres, sans millimètres à la suite, on ne doit jamais négliger de dicter et d'écrire après le chiffre centimétrique le signe O pour représenter le millimètre absent. L'oubli de ce zéro laisserait planer le doute qu'une fraction importante de millimètres n'ait été omise.

Exemple: une taille de 1 m. 630 sera dictée: ***soixante-trois—zéro.***

56. — Une cause d'erreur, facile à éviter d'ailleurs, peut se présenter à l'occasion des nombres centimétriques ronds, c'est-à-dire terminés par un zéro, comme 20, 30, 40, etc., suivis eux-mêmes d'un ou plusieurs millimètres.

Exemple: si pour une taille de 1 m. 603, on se contente de dicter 60–3, il est à craindre que le secrétaire n'écrive 63. Aussi, en présence d'un nombre centimétrique rond, est-il recommandé à l'opérateur d'accentuer le temps de *pause* qui d'ordinaire sépare l'énonciation des millimètres de celle des centimètres, d'intercaler le mot *virgule* et de faire suivre le tout du mot *millimètres:* en conséquence la taille de 1 m. 603 devra être dictée: ***soixante — virgule — trois millimètres.***

57. — Remarquons que l'obligation du zéro terminal, prescrit paragraphe 55 en cas d'absence de millimètres, suffirait à elle seule pour éviter cette cause d'erreur; car, supposons qu'un mensurateur dicte 60 — 3 comme 63, le manque de millimètres complémentaires à la suite de ce dernier nombre devrait mettre immédiatement le secrétaire en garde et l'obliger à demander la répétition de la mensuration.

58. — Nous avons encore à attirer l'attention sur un genre d'erreur très fréquent qui a reçu la dénomination abrégée de *faute de lecture des 5 millièmes*, et qui consiste soit dans l'OUBLI, soit dans l'ADDITION INDUE de l'intervalle d'un demi-centimétre.

Exemple: dans la graduation représentée ci-dessous:

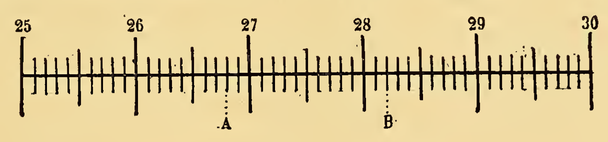


Fig. 22.

la longueur indiquée par l'emplacement de la lettre A doit être énoncée 26—8; or il arrive quelquefois aux personnes étourdies d'oublier de tenir compte des cinq premiers millimètres et de lire 26 — 3. Inversement, la longueur B court alors le risque d'être lue 28 — 7 en place de 28 — 2.

Il devrait suffire de signaler la possibilité de fautes aussi grossières pour en empêcher le retour à tout jamais.

VIII. — Manière de répondre aux rubriques sociologiques, d'origine et de date de la fiche signalétique

59. — En haut, à gauche, sous *n°*, sont inscrits les numéros d'écrou et du répertoire spécial.

60. — A côté, le *nom propre* est écrit en bâtarde ou en grosse

cursive de la hauteur indiquée par les pointillés. Les *prénoms* suivent, en écriture ordinaire, autant que possible dans l'ordre où ils figurent sur l'acte de naissance.

61. — La mention ***se disant*** inscrite à la plume (1) au-dessus de la rubrique des noms et prénoms, donne à entendre qu'il y a lieu de croire que les déclarations du détenu sont erronées et qu'il y aurait lieu de le rechercher dans le répertoire central de Paris.

62. — On signalera en-dessous, à la ligne des *surnoms* et *pseudonymes*, les faux noms pris antérieurement par le récidiviste et dévoilés par le répertoire central, ainsi que les divers sobriquets (de prison ou de vie libre) qui sont quelquefois appelés à jouer un rôle si important dans les instructions judiciaires.

63. — C'est intentionnellement que *la date* et le *lieu de naissance* figurent à la fois au *recto* et au *verso* des fiches. L'emploi des abréviations usitées pour la désignation des départements à mots composés est admis.

64. — Nous parlons de *l'âge apparent* immédiatement après la date et le lieu de naissance pour ne pas nous écarter de l'ordre des rubriques observé sur la fiche signalétique, quoiqu'il soit préférable de ne s'en occuper qu'en dernier, après avoir répondu au paragraphe des *traits caractéristiques*. Le jugement, très sujet à caution, que nous portons sur l'âge d'une personne, résulte en effet principalement de l'examen des rides de son visage, de son attitude et de son allure dont nous parlerons à la fin des renseignements descriptifs, mais sans qu'il en résulte des règles bien précises pour le point particulier qui nous occupe actuellement.

Quand l'âge apparent différera, d'une façon digne de remarque, soit de l'âge déclaré, soit de celui à déduire des actes de l'état civil, on inscrira vis-à-vis la rubrique le chiffre qui correspondra à l'impression perçue.

L'égalité ou la presque égalité entre l'âge réel (ou déclaré) et l'âge apparent du sujet s'exprime par le signe arithmétique *égal* (=) mis à la suite de la rubrique. C'est là le cas le plus ordinaire, celui qui doit figurer sur plus de la moitié des signalements relevés. Les différences minimes de 2 ou 3 ans sont toujours utiles à signaler aux environs de la vingtième année, au point de vue des obligations militaires.

65. — Il est répondu aux rubriques de *filiation* comme il est fait d'habitude, en distinguant avec soin les fils ***légitimes*** et ***légitimés*** des ***reconnus*** et des ***naturels***. Un grand nombre de vérifications infructueuses aux registres d'actes de naissance n'ont pas d'autre cause

(1) Toutes les prescriptions, formules ou exemples soit à énoncer *de vive voix*, soit à reproduire *à la plume* sur les notices signalétiques se distinguent du texte général des présentes *Instructions* par leur impression en ***normande,*** tandis que les **caractères égyptiens** sont réservés aux prescriptions très importantes dont la non observation pourrait fausser entièrement le résultat cherché.

que des confusions de ce genre. L'absence d'indications y relatives sera toujours interprétée comme signe de naissance légitime.

66. — Par *profession* nous entendons l'occupation ordinaire du sujet lorsqu'il est en état de liberté, et non son travail de prisonnier. *Sans profession* se marque ***s. p.***

67. — La rubrique *dernière résidence* vise, autant que possible, le dernier domicile fixe et non l'hôtel de nuit où le sujet n'aurait fait que passer la nuit précédant son arrestation. L'abréviation ***s. d.*** signifie : *sans domicile fixe.*

68. — Ne noter *les papiers d'identité* dont un individu est porteur qu'après les avoir examinés *de visu;* et si, pour une cause ou pour une autre, le sujet ne les porte pas sur lui, en indiquer le motif et dire notamment si l'énumération en est faite d'après les déclarations du sujet, ou copiée d'après une pièce authentique. La réponse *sans papiers* est inscrite abréviativement : ***s. pp.***

69. — Les *relations* comprennent les noms des personnes honorables ou simplement avouables dont l'individu connaît les adresses précises et dont il pourrait au besoin se réclamer pour faire confirmer son identité : parents, frères, oncles ou tantes, femme légitime, enfants, anciens patrons, d'apprentissage ou autres, directeurs d'école, d'hôpital, ou fonctionnaires de tout ordre de l'administration pénitentiaire, ecclésiastiques, etc.

Toutes les fois qu'il y aura lieu, compléter les renseignements des deux rubriques précédentes par l'une des mentions : ***bien connu dans cette localité dont il est originaire***, ou ***qu'il habite depuis 3, 5, 7 ou 10 ans et où il s'est marié,*** ou bien encore : ***bien connu du gardien X. . . qui l'a gardé antérieurement à. . . .*** (nom de la prison) ***en 18. . . .*** (désignation approximative de l'année), etc.

70. — Ce sont les *services militaires* ACCOMPLIS qui sont visés par la rubrique y relative, beaucoup plus que la situation en cas de mobilisation, laquelle peut toujours se déduire aisément des données précédentes.

71. — Indiquer le nombre des *condamnations antérieures* en spécifiant la valeur de la plus forte. Si ces renseignements sont donnés d'après une copie du casier judiciaire, les faire suivre du mot ***casier*** placé entre parenthèses. Si au moment de la confection de la fiche on ne dispose pas d'autres moyens d'informations que des dires plus ou moins exacts du sujet, ajouter les lettres ***décl.***, abréviation de *déclaration.* Si le sujet n'a pas subi de condamnation avant celle à laquelle il est actuellement exposé (ou qu'il vient d'encourir), lui demander s'il a déjà été l'objet d'*arrestation* ou de détention, suivies de main levée ou de non-lieu. L'absence complète d'antécédents judiciaires ne s'exprime pas sur la fiche par le mot *néant*, mais au moyen des lettres ***j. a.*** (jamais arrêté).

72. — La ligne relative au *lieu de la dernière des détentions an-*

térieures ne demande naturellement à être remplie que lorsqu'il s'agit d'un récidiviste ayant déjà subi une arrestation avant la présente.

73. — Ne pas se contenter pour la *spécification du délit ayant amené la détention actuelle* de mentionner le fait délictueux tel qu'il est visé dans l'ordre d'écrou, mais indiquer en quelques mots le genre caractéristique auquel il appartient. Ainsi, pour le vol simple, on distinguera entre le ***vol de récolte*** sur pied, le ***vol à l'étalage***, le ***vol dans les grands magasins***, le ***vol au radin*** (ou de comptoir), le ***vol au rendez-moi*** la monnaie, le ***vol à la tire***, etc. Ce dernier méfait, par exemple, étant toujours l'œuvre d'un repris de justice, on peut être assuré, *a priori*, qu'il y a dissimulation d'identité, toutes les fois que l'individu qui vient de s'en rendre coupable, SE DÉCLARE sans antécédents judiciaires. Ainsi, les signalements dont la notice individuelle mentionne le délit de *vol à la tire*, de *vol à l'américaine*, *etc.*, sont recherchés d'une façon toute particulière dans le répertoire central, tandis que les énoncés : *abus de confiance*, *vol par salarié*, etc., ne font l'objet, sauf avis spécial, d'aucun examen particulier.

On pourrait en dire autant pour les mille catégories diverses d'outrage et d'attentat à la pudeur. Rien de plus différent, au point de vue des dehors signalétiques de l'individualité, que le repris de justice pédéraste, l'ignoble débauché qui poursuit les enfants de l'un ou l'autre sexe, l'ivrogne qui, en satisfaisant un besoin naturel, commet un acte d'indécence plus ou moins involontaire, et l'exhibitioniste plus ou moins aliéné, etc.

74. — La dernière ligne du *recto* de la fiche est consacrée à *la date* et à *l'indication du lieu où le signalement a été relevé*. Les mois peuvent s'écrire en chiffres : 1er, 2e, 3e, etc., en place de janvier, février, mars, etc. Le *nom propre du gardien* suivi des initiales de son prénom, vise l'agent mensurateur qui a RÉELLEMENT pris le signalement et non le fonctionnaire hiérarchiquement responsable. Le bureau central de Paris tient en effet un répertoire nominatif de tous les gardiens mensurateurs de France, en vue d'une surveillance de leur aptitude et de leur zèle. Leurs noms avec les preuves de leurs connaissances anthropométriques y sont enregistrés, au fur et à mesure que les occasions de vérification se présentent.

75. — Quand la ville où le signalement a été pris contient plusieurs prisons, ajouter au nom de la ville les lettres ***arr.— corr.—centrale,*** suivant que le lieu de l'opération est la maison *d'arrêt*, la maison de détention *correctionnelle* ou une maison *centrale.*

PREMIÈRE PARTIE

OBSERVATIONS ANTHROPOMÉTRIQUES

CHAPITRE PREMIER

Mesures d'ensemble à relever au moyen des graduations murales.

A. Taille. — B. Envergure. — C. Buste.

SECTION A

Mensuration de la taille (Pl. 5)

Premier temps.

1. — Le sujet étant ***pieds nus*** et adossé contre le mur, à 15 centimètres environ de la toise du côté de la graduation, lui faire prendre une position analogue à celle du soldat sans armes, telle qu'elle est définie dans les *théories militaires :* les talons réunis et touchant au mur, les pieds un peu moins ouverts que l'équerre et également tournés en dehors, les genoux tendus, le corps droit, d'aplomb et cambré sans excès, les épaules effacées et également tombantes, les bras pendant naturellement le long du corps, le cou tendu, le menton légèrement rentré, le regard horizontal.

2. — Chez les personnes voûtées, il résulte souvent de la position indiquée que le derrière de la tête ne touche plus le *montant vertical* qui porte la toise. Ce serait une faute de faire incliner en arrière les têtes de ce genre jusqu'au contact avec le mur gradué. On pourrait occasionner ainsi une diminution de plus d'un centimètre sur la longueur réelle.

3. — En règle générale: **placer le sujet de manière à lui faire prendre sa hauteur maximum tout en veillant à ce que ses talons touchent à terre.**

Deuxième et dernier temps.

4. — Le sujet étant correctement placé, de la main droite appuyer contre son ventre pour corriger, s'il y a lieu, un excès de cambrure ; en même temps, saisir de la main gauche l'équerre spéciale à double plan, la placer à quelques centimètres au-dessus de la tête du sujet la face chantournée en dessous, en la plaquant à la fois

contre le mur et contre l'arrête saillante du mètre (côté de la graduation); la descendre vivement jusqu'au contact avec le sommet du crâne, en prenant comme guide la saillie formée par l'épaisseur du mètre; puis, l'immobilisant au moyen d'une pression plus forte contre le mur, lire le chiffre de la graduation vis-à-vis le plan inférieur de l'équerre.

5. — Le plaquage de l'équerre contre la toise et sa descente sur la tête du sujet sont deux mouvements qui doivent être exécutés par l'opérateur rapidement et sans hésitation, afin d'arriver à surprendre l'individu mesuré avant que ce dernier n'ait eu le temps de modifier la position prise au premier temps.

6. — Si, malgré tout, on soupçonne quelque manœuvre de tassement, faire exécuter au sujet quelques pas au travers de la pièce avant de le replacer subitement sous la toise et de recommencer l'opération.

7. — La taille est de toutes les mesures du système la plus délicate, celle sur laquelle le sujet peut le plus facilement tricher. La moindre négligence dans la position décrite ci-dessus peut occasionner une différence de près d'un centimètre. La taille d'un même sujet est souvent d'une dizaine de millimètres plus élevée le matin, *au saut du lit*, que le soir. Enfin, le corps se tasse chaque année après vingt-cinq ans d'âge, quelquefois plus tôt. En supposant que toutes ces erreurs s'ajoutent dans le même sens, il faut tenir pour établi qu'un sujet d'âge adulte, métré à plusieurs années d'intervalle, peut présenter une diminution susceptible de s'élever à 2, et quelquefois même à 3 centimètres, ou une augmentation qui peut atteindre 1 centimètre.

8. — La hauteur de la taille se dicte en sous-entendant toujours l'indication 1 mètre qui accompagne nécessairement chaque taille et qui est imprimée sur les fiches et en énonçant séparément les centimètres et les millimètres (voir page 10, § 52).

9. — Mentionner les centimètres exactement, et les millimètres approximativement à une unité près, sans chercher une rigueur dont cette mesure n'est pas susceptible. Avoir soin néanmoins de ne pas se laisser entraîner à arrondir les chiffres: si l'équerre indique, par exemple, une mesure intermédiaire entre 1 m. 59 c. 8 m/m. et 1 m. 59 c. 9 m/m, *ne pas* dicter 1 m. 60 c. 0 m/m; autrement dit, **lire et dicter le chiffre de la graduation tel qu'il est indiqué en se gardant de lui faire subir aucune modification.**

Remarques relatives à la mensuration de la taille.

10. — En dessous de la ligne consacrée à l'indication de la taille, on inscrit le degré de *voûte du dos:* 1, 2, 3 centimètres, ou des guillemets, quand la position est correcte, ce qui est le cas le plus fréquent.

11. — Par cette correction l'opérateur cherche à atténuer le manque de précision de la taille. Il marque 1 centimètre, quand l'individu

est légèrement voûté; 2, quand la voûte est plus accentuée; 3, quand elle est très prononcée. Les chiffres 4 et 5 ne sont employés qu'exceptionnellement; 6, 7, etc., ne peuvent convenir qu'à des bossus.

12. — L'opérateur en s'exerçant lui-même devant une toise à observer la diminution de taille qu'il produit en se voûtant plus ou moins, arrivera rapidement à une détermination suffisamment rigoureuse de ces indices.

13. — Ainsi la notation : taille, 1 m. 65.4 — voûte : 3, s'applique à un homme voûté auquel la toise donne une hauteur de 1 m. 65, mais qui, en d'autres circonstances, dans sa jeunesse ou en bonne santé, alors qu'il se tenait droit, ou VOULAIT se tenir droit, aurait eu 3 centimètres de plus, soit 1 m. 68 à quelques millimètres près.

L'exemple suivant, au contraire : taille, 1 m. 68.2 — voûte, » (la rubrique *voûte* étant suivie de guillemets), s'applique à un homme se tenant suffisamment droit qui (les autres renseignements concordant), pourrait être le même que celui de l'exemple précédent.

14. — Ainsi l'observation de la voûte se relève *à l'œil*, sans l'aide ni de toise ni de décimètre. C'est un chiffre toujours centimétrique qui est transmis à l'employé chargé de faire les recherches dans la collection centrale, à titre d'indication, pour le prévenir que *l'approximation ordinaire* pourrait ne pas avoir été atteinte.

15. — Lorsqu'il y a lieu de soupçonner que la *voûte* est occasionnée volontairement par des manœuvres frauduleuses du sujet, on en fait suivre la rubrique, sur la formule signalétique, des lettres ***tr***, abréviation de *tricherie* ou de *tromperie*. On signale de la même façon les tentatives analogues dont les reins et la cambrure du dos sont quelquefois le siège.

16. — **Approximation.** EN TENANT COMPTE DES CORRECTIONS PORTÉES A LA RUBRIQUE VOUTE, il y a commencement de faute de l'opérateur lorsque la divergence EN DESSUS OU EN DESSOUS du chiffre vrai atteint 7 millimètres, et faute lourde lorsque l'écart dépasse 15 millimètres.

SECTION B

MENSURATION DE L'ENVERGURE (Pl. 6)

17. — L'envergure est la plus grande longueur que puissent atteindre les bras étendus horizontalement en croix. Il est procédé à sa mensuration aussitôt après celle de la taille, sans avoir presque à déplacer le sujet.

Premier temps.

18.—Le sujet, restant adossé au mur, est invité à ***étendre les bras en croix.*** L'opérateur, faisant face à la graduation murale, les lui maintient dans cette posi-

tion en l'engageant, si nécessaire, à se déplacer soit à droite, soit à gauche d'une quantité suffisante pour que l'extrémité du médius vienne buter contre le tasseau d'origine.

Pour ce faire il lui suffira généralement de dire en montrant ce tasseau : ***Veuillez toucher là***, en ajoutant, aussitôt le contact obtenu : ***Écartez un peu les jambes, mettez vous à l'aise.***

Cette dernière prescription a pour but de corriger la torsion que les sujets, croyant bien faire, ne manquent presque jamais d'exercer sur leurs hanches pour atteindre le tasseau fixe sans écarter ni déplacer leurs jambes, de la position prise précédemment pour la mensuration de la taille.

Or, l'envergure ne saurait être relevée exactement que si le sujet, campé bien d'aplomb sur ses jambes, offre des épaules HORIZONTALES.

Deuxième et dernier temps.

19. — Aussitôt ces conditions réalisées, l'opérateur, par un coup d'œil jeté rapidement de gauche à droite, vérifie une dernière fois :

1° Si l'extrémité du médius droit de son sujet n'a pas perdu l'adhérence avec le tasseau ; et 2° si de cette extrémité à celle du côté opposé tous les centres articulaires des poignets, bras et épaules, sont sur une même droite horizontale ; puis, assurant l'immobilité et l'adhérence des bras de son sujet par une légère pression contre le mur (voir Pl. 6), il lit l'indication de la graduation.

Remarques relatives à la mensuration de l'envergure.

20. — Les divergences dont la mensuration de l'envergure est susceptible doivent être compensées autant que possible par l'indication de la *voûte de la grande envergure*, interprétée de la même manière que pour la taille et notée au moyen des signes ***v. 1, v. 2, v. 3,*** etc. que l'on inscrit sur la fiche signalétique à la suite du résultat de sa mensuration.

On a souvent lieu d'appliquer cette correction chez les individus qui ont eu les articulations des bras raidies par suite de rhumatismes, de rachitisme, etc.

Il faut veiller chez les sujets de cette catégorie à ce que les poignets collent autant que possible au mur gradué.

21. — Par analogie avec les prescriptions du paragraphe 15, relatives à la voûte de la taille, toutes les fois qu'il y a lieu de supposer que l'extension incomplète des bras est le fait d'une manœuvre de la part du sujet, on remplace le signe ***v.*** par les lettres ***tr.*** (tromperie).

22. — Devant une personne qui déclare ne pouvoir ouvrir les bras, le rôle du mensurateur ne consiste pas à découvrir s'il y a vraiment incapacité. Il mesure le plus grand écartement des bras tel qu'il se présente, quand bien même, par suite de la luxation ou de l'amputation de l'un d'eux, la grande envergure se réduirait à la longueur d'un seul bras ajoutée à la largeur des épaules. Mais il a soin d'expli-

quer à la rubrique NOTE la raison vraie ou supposée d'une correction aussi étendue.

23. — En général toute correction indiquée au moyen des lettres ***v.*** ou ***tr.*** suivie d'un chiffre supérieur à 2, doit être l'objet d'une note explicative.

24. — Il y a entre l'envergure et la taille une corrélation bien connue : la longueur de l'envergure est EN MOYENNE de 4 centimètres plus grande que la hauteur de la taille. Ces deux indications se vérifient donc mutuellement. Aussi, toutes les fois que l'envergure dictée se trouve être inférieure de quelques centimètres à la taille, ou la dépasse de plus d'une *dizaine* de centimètres il y a lieu de craindre qu'une faute n'ait été commise, soit pour la première, soit pour la seconde de ces observations et il est prescrit de procéder à un contrôle des DEUX. Si l'on retrouve les mêmes chiffres qu'en première lecture, on garde trace de cette vérification en ajoutant sur la fiche au chiffre de l'envergure les lettres ***rv.*** (mensuration REVUE, contrôlée, dont on garantit l'exactitude, quelque extraordinaire qu'elle puisse paraître). **Il est bien entendu que cette mention implique la REMENSURATION non seulement de l'envergure mais aussi de la taille.**

25. — Les lettres ***rv.*** peuvent figurer au même titre à la suite de toute autre indication chiffrée ou descriptive toutes les fois que le renseignement sortant de l'ordinaire, soit par sa grandeur, soit par sa petitesse corrélatives, on éprouve le besoin de noter au moyen d'un signe conventionnel qu'il n'est pas le résultat d'une erreur de mensuration ou de copie.

26. — **Approximation.** L'envergure est la seule des observations anthropométriques qui se lise en centimètres sans juxtaposition de millimètres. Le chiffre inscrit peut donc se trouver de ce fait inférieur de 3 à 4 millimètres à la longueur indiquée par la toise horizontale qui n'est elle-même graduée que par centimètres. Au delà du demi-centimètre, on dicte l'unité centimétrique suivante.

27. — Il serait en effet complètement inutile de noter les millimètres pour une longueur dont les divergences de mensuration peuvent atteindre (même en tenant compte des indications correctives) 1 centimètre en dessus et 1 à 2 centimètres en dessous du vrai chiffre, sans qu'il y ait nécessairement faute du mensurateur. Au delà de ces limites, la faute sera d'autant moins excusable qu'elle sera plus étendue et qu'aucune indication corrective (lettres ***v.***, ***tr.***, ou note explicative) ne viendra mettre le lecteur en garde.

SECTION C

Mensuration du buste (Pl. 7)

Premier temps.

28. — Le sujet étant en bras de chemise, l'inviter à s'asseoir sur le tabouret ***bien à fond, les fesses au mur ;*** s'assurer, en passant la main sur le bas du dos du sujet que cette prescription a été exécutée rigoureusement ; constater *de visu* que les jambes sont pliées d'équerre par rapport aux cuisses, les reins cambrés sans excès, les épaules également tombantes et la tête dans la position normale.

Deuxième et dernier temps.

29. — Descendre l'équerre mobile de la même manière et en s'entourant des mêmes précautions que celles déjà prescrites pour la mensuration de la taille ; puis dicter le chiffre indiqué.

Remarques relatives à la mensuration du buste.

30. — Les observations sur le degré d'affaissement du dos et sur les tricheries possibles sont identiques, qu'il s'agisse du buste, de la taille ou de l'envergure.

On les relatera de la même façon au moyen d'abréviations similaires relatives à la *voûte* et à la *tromperie* du buste.

31. — **Approximation.** Cette mesure présente des écarts de plus de 10 centimètres d'un individu à un autre de même taille. Elle n'est malheureusement susceptible de quelque précision que sur *les sujets de bonne volonté*. Quelles que soient les causes d'erreur, les divergences entre deux hauteurs de buste relevées sur un même individu, ne doivent pas dépasser 1 centimètre en plus ou en moins, en tenant compte bien entendu, soit des *corrections* déjà portées à la *voûte* de la taille, soit de celles qui seraient spécialement adjointes aux chiffres du buste.

CHAPITRE II

Mesures à relever sur la tête au moyen du compas d'épaisseur et du compas à glissière.

A. Diamètres céphaliques. — B. Diamètres de l'oreille

SECTION A

I. — Mensuration de la longueur de la tête (diamètre antéro-postérieur)

Premier temps (Pl. 8 et 9).

1. — Faire asseoir le sujet sur le tabouret mobile, la face tournée du côté du jour, mais légèrement inclinée vers le sol.

2. — Se mettre sur le côté gauche du sujet, placer la pointe gauche du compas dans la concavité de la racine du nez (1), l'extrémité arrondie de la pointe étant maintenue entre le pouce et l'index qui s'appuient sur les parties circonvoisines du nez et l'empêchent de dévier vers l'une des deux cavités orbitaires, ce qui fausserait entièrement la mesure.

3. — Saisir concurremment de la main droite la pointe du même côté et l'amener vers le haut et le milieu de la tête, l'extrémité de la tige dépassant d'un centimètre à peine le bout des doigts de l'opérateur, de façon, néanmoins, à ce qu'elle puisse pénétrer facilement entre les cheveux.

4. — Les autres doigts des deux mains, légèrement pliés, maintiennent le compas dans une position presque horizontale, de telle sorte que le jour venant de la fenêtre tombe en plein sur la graduation millimétrique.

Les choses étant dans cette situation :

5. — Fixer les yeux sur le trait-index de la graduation, faire descendre la pointe droite du compas sur le derrière et le milieu de la tête jusqu'à ce qu'elle ait atteint et dépassé le point le plus saillant ; puis faire remonter cette pointe en veillant à ce qu'elle continue à toucher le cuir chevelu ; repasser sur le maximum, tâtonner quelques instants, les yeux fixés sur la graduation, pour bien s'assurer qu'on a atteint le point maximum, et enfin lire l'indication de la graduation.

6. — S'assurer que durant le cours de ces manœuvres et de celles qui vont suivre, le sujet ne fronce pas les sourcils ; c'est là un mouvement instinctif assez fréquent qui, non réprimé, pourrait indûment accroître la dimension cherchée d'un millimètre.

(1) En anthropologie, le point le plus généralement adopté pour la prise du diamètre antéro-postérieur, est situé sur la glabelle et non sur la racine du nez ; d'où une différence notable entre le *diamètre* des anthropologistes et la *longueur de tête* de nos signalements.

Le point maximum est généralement situé sur la bosse occipitale, quelquefois au-dessus. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que ce n'est pas la détermination de ce point que l'on cherche, mais bien la longueur qui le sépare de la racine du nez.

Deuxième temps (Pl. 10 et 11).

7. — L'opérateur ayant apprécié à un millimètre près la longueur de la tête, retire le compas et le fixe à la longueur soupçonnée, au moyen de la vis d'arrêt.

8. — Pour faire cette dernière opération rapidement et sans trembler :

Disposer ses doigts comme le montre la planche 11, à savoir : le pouce de la main gauche en travers de la branche gauche et de la tige graduée, tandis que les autres doigts étendus atteignent facilement le dessous de la branche droite. Du pouce et de l'index droits amener la branche droite jusqu'au point millimétrique trouvé précédemment et tourner la vis d'arrêt située au verso du *trait-index*.

Dans ce pointage, les quatre doigts étendus de la main gauche servent d'appui et préviennent les oscillations qui ne manqueraient pas de se produire si la droite agissait isolément.

9. — Avoir soin d'arrêter le compas juste vis-à-vis le trait index et non à côté, à un demi-millimètre en dessus ou en dessous.

Troisième et dernier temps.

10. — Ramener le compas une fois fixé à l'ouverture voulue sur la racine du nez du sujet, et recommencer le mouvement de va-et-vient effectué au premier temps (mêmes figures que pour le premier temps, Pl. 8 et 9).

11. — Par ces derniers mouvements, l'opérateur vérifie l'exactitude de la mesure obtenue et cherche en oscillant de ci, de là, si une petite bosse osseuse située à droite ou à gauche du plan médian et pouvant modifier la longueur trouvée ne lui a pas échappé au premier temps. La pointe vient-elle dans cette manœuvre à rencontrer une résistance, il augmente l'ouverture du compas de 1 à 2 millimètres, en opérant comme il a été dit au deuxième temps et RECOMMENCE LE TROISIÈME TEMPS.

Si au contraire la pointe ne touche nulle part, ou si le frottement sur le point maximum est presque imperceptible, il essaie une ouverture inférieure de 1 à 2 millimètres.

Il est rare, après quelques jours de pratique, que l'on ait besoin pour arriver au chiffre exact de plus de un ou deux tâtonnements.

12. — Quelle que soit l'habileté de l'opérateur ce troisième temps dit « de contrôle » doit toujours être effectué.

Pour cette vérification, se baser surtout sur le frottement plus ou moins grand de la pointe sur le cuir chevelu. La pointe gauche reposant bien, c'est-à-dire **entrant bien dans la concavité** de la racine du nez, la droite doit TOUCHER la peau de la tête; mais il ne faut pas

avoir besoin pour passer sur le point maximum d'exercer la moindre pression sur les branches, qui sont malheureusement toujours assez flexibles pour se prêter à un certain degré de redressement. Si le cas venait à se produire, il serait l'indice assuré d'une mesure trop petite de 1 à 2 millimètres.

13. — Quand le compas est fixé a la longueur exacte, le frottement est tel qu'il devient **NUL** avec un seul millimètre en plus et **DUR** avec un seul millimètre en moins.

14. — Bien plus, il arrive quelquefois, surtout chez les sujets maigres, que la pointure est jugée trop serrée à tel millimètre, et trop lâche au millimètre suivant. C'est qu'alors la longueur réelle tombe plus ou moins exactement au milieu des deux millimètres contigus. L'emploi des fractions de millimètre étant interdit, l'opérateur dictera, en pareille occurrence, le chiffre qui lui semblera pour chaque cas particulier le plus près de la vérité.

15. — **Approximation.** Des prescriptions précédentes nous devons conclure que la mensuration de la longueur de tête est susceptible d'être relevée à un demi-millimètre près, quoique la mention du demi-millimètre, n'y soit jamais faite.

En exceptant le cas où l'indication vraie tomberait à peu près juste entre deux graduations millimétriques, on doit admettre qu'il y a commencement d'erreur de la part de l'opérateur lorsque l'écart entre deux longueurs de tête relevées sur le même sujet s'élève à 1 millimètre, et faute lourde lorsque cette différence atteint 2 millimètres. L'erreur, dans ce cas, est d'autant moins excusable qu'il n'y a pas pour la tête à arguer d'une tricherie possible de la part du sujet.

16. — L'intervalle de 2 millimètres se produit généralement à la suite d'une double erreur de 1 millimètre en sens inverse : les différences s'ajoutent l'une à l'autre et la vérité reste entre les deux.

17. — Ce *doublement* de l'erreur, qui peut se produire pour chacune des mesures du signalement, montre avec quel soin l'opérateur qui veut éviter les écarts de 2 millimètres doit *soigner* le millimètre dans l'appréciation de toute espèce de longueur.

II. — Mensuration de la largeur de la tête
(diamètre transversal)

18. — La largeur maximum de la tête se prend avec le même instrument que la longueur et suivant un manuel opératoire semblable.

Premier temps (Pl. 12 et 13).

19. — Le sujet étant assis sur le tabouret comme pour la longueur, prendre position exactement derrière lui, les talons réunis formant l'équerre et le corps d'aplomb,

de façon à avoir symétriquement l'aisance des deux coudes. Tenir les branches du compas à peu de distance des extrémités et les placer d'abord sur l'attache supérieure de chaque oreille, puis de là les élever verticalement à travers la chevelure du sujet.

20. — Comme il a été dit pour la longueur, l'opérateur, les yeux fixés sur la graduation, observe le mouvement d'augmentation, bientôt suivi de diminution non interrompue, à mesure que les pointes du compas s'élèvent symétriquement vers le sommet de la tête. Redescendant, il voit aussitôt le mouvement d'accroissement reprendre pour rediminuer ensuite, et il cherche en tâtonnant la position des deux points symétriques où la diminution recommence.

21. — Ces deux points ne sont pas nécessairement ceux du maximum de largeur ; mais ils sont généralement situés à peu de chose près, sur le même plan horizontal que le diamètre cherché. Aussi l'opérateur ayant atteint ce plan horizontal, n'a-t-il plus qu'à :

22. — Faire osciller lentement son compas une ou deux fois d'avant en arrière et d'arrière en avant pour être à même de s'arrêter sur le diamètre maximum et de lire la graduation.

23. — Les deux points à intervalle maximum sont quelquefois situés juste sur l'attache supérieure de chaque oreille ; mais le plus souvent on les trouve à deux doigts derrière et au-dessus.

Deuxième temps (Pl. 14).

24. — Le deuxième temps de la mensuration de la largeur a le même but que le temps correspondant de la longueur : celui de fixer les branches du compas au chiffre trouvé. Le manuel opératoire en est également identique.

25. — La main gauche, lâchant la pointe du compas, abandonne un instant l'instrument et remonte jusque vers la graduation ; le pouce se place en travers d'elle tandis que les quatre autres doigts s'allongent en dessous pour soutenir et immobiliser la branche opposée, qui peut alors être lâchée à son tour par la droite.

26. — De cette main laissée libre, tourner la vis d'arrêt après avoir ramené les branches à l'écartement trouvé au premier temps.

Troisième et dernier temps.

27. — Le troisième temps a pour but, comme le temps similaire de la longueur, de vérifier si l'ouverture à laquelle le compas a été fixé n'est ni trop large ni trop étroite.

28. — A cette fin, déplacer symétriquement de haut en bas et de bas en haut les pointes du compas, en avançant légèrement de 1 à 2 millimètres à chaque va-et-vient, jusqu'à ce que l'on ait dépassé de beaucoup les deux bosses maximums (même vue d'ensemble que pour le premier temps, Pl. 12).

29. — Il est très important que, durant tout ce temps de contrôle, le sujet soit assis carrément et que, d'autre part, l'opérateur ait le corps d'aplomb et les coudes libres et pareillement levés afin que les deux pointes du compas avancent bien symétriquement du même mouvement.

30. — Les observations sur le degré du frottement qu'il faut rechercher et qu'il est possible d'obtenir sont les mêmes que pour la longueur (pages 22 et 23, §§ 12 à 14).

31. — Néanmoins, la comparaison des prescriptions du troisième temps avec celles du premier montre que les mouvements d'oscillation pour *contrôler* la largeur probable ne sont pas identiquement les mêmes que pour la *déterminer* en première lecture.

Pour **déterminer** la largeur probable, le compas s'élève d'abord verticalement, puis oscille horizontalement d'avant en arrière; pour **contrôler**, les pointes avancent, dès le commencement du troisième temps, d'arrière en avant, mais en décrivant de haut en bas et de bas en haut une suite de lignes brisées de 2 à 3 centimètres de longueur, à peine séparées l'une de l'autre de quelques millimètres (Pl. 15, Fig. 1).

32. — En effet, les bosses qui déterminent le maximum de largeur ne font souvent qu'une saillie d'une superficie inférieure à celle d'une pièce de cinquante centimes. Il en résulte que si, dans les oscillations pour le contrôle, les zigzags étaient trop écartés les uns des autres, on courrait le risque de passer à côté de la saillie maximum sans la toucher (Pl. 15, Fig. 2), et par suite d'être amené à diminuer l'ouverture du compas et à dicter une mesure de 1 à 2 millimètres trop étroite.

L'erreur se produirait encore plus sûrement si, pour le contrôle, la pointe du compas, au lieu de suivre une ligne brisée, décrivait une série d'ovales concentriques (Pl. 15, Fig. 3). CETTE DERNIÈRE FAUTE EST TRÈS COMMUNE CHEZ LES COMMENÇANTS.

33. — **Approximation.** Théoriquement le degré d'approximation devrait être le même pour la largeur de la tête que pour la longueur.

En pratique on observe pourtant quelquefois entre deux largeurs prises sur un même sujet à plusieurs années d'intervalle, des écarts de 1 millimètre en plus ou en moins (d'où une divergence totale qui peut s'élever à 2 millimètres), qui doivent être imputés moins à une erreur de mensuration qu'à un changement considérable survenu dans l'état graisseux du sujet.

Remarques communes à la mensuration des deux diamètres.

Les corrections et remarques dont les diamètres céphaliques sont susceptibles sont peu nombreuses.

34. — Quelquefois une blessure à la tête rend la mensuration soit peu exacte, soit même momentanément impossible. L'opérateur, pour couvrir sa responsabilité, ne devra pas négliger de relater à la rubrique NOTE ces cas de force majeure.

35. — Les têtes irrégulières ou difformes doivent également donner lieu à des renvois explicatifs, notamment lorsque ces irrégularités peuvent entraîner des erreurs de mensuration.

36. — La non-symétrie des bosses crâniennes qui déterminent le maximum de largeur ne doit pas amener le mensurateur à modifier le manuel opératoire. Il doit en pareil cas observer avec plus de soin que jamais la symétrie de ses propres mouvements dans le temps de contrôle; mais de plus, il devra noter en renvoi l'écartement que l'on obtient lorsqu'on mesure la tête de côté, dans le sens de l'axe de l'irrégularité.

La particularité sera relatée en note. Exemple: ***tête (très) irrégulière : la largeur en inclinant du côté droit*** (ou gauche) ***ne mesure plus que 14.5***

37. — Par application du paragraphe 25, page 19, du chapitre précédent, on indiquera au moyen des lettres ***rv.*** (abréviation de *revue*) les diamètres céphaliques extraordinaires soit par leur petitesse, soit par leur grandeur, après toutefois que l'on en aura vérifié l'exactitude scrupuleuse par une nouvelle mensuration et une lecture attentive de la graduation.

Disons pour fixer les idées qu'une longueur de tête est rarement inférieure à 170 millimètres ou supérieure à 200 ; tandis que la largeur varie entre 140 et 169 millimètres.

SECTION B

I. — Mensuration de la longueur de l'oreille droite (Pl. 16 et 17)

38. — On doit procéder à la mensuration des diamètres de l'oreille droite (1) aussitôt après celle des diamètres céphaliques, au moment où le sujet est encore assis, face au jour, sur le tabouret.

Premier temps.

39. — Le sujet ayant la figure tournée vers la fenêtre, lui faire incliner très fortement la tête à gauche et en arrière de façon que le plan de la joue et de l'oreille droites se présente en pleine lumière sous une inclinaison voisine de 45°.

---

(1) Pour l'oreille le côté droit a été choisi de préférence au côté gauche (à l'encontre des autres observations) à cause de l'usage qui a fait prévaloir en photographie judiciaire le profil de *droite* sur celui de *gauche*.

40. — De la main droite saisir le compas spécial par l'extrémité inférieure de la tige, la branche fixe en haut, en plaquer le côté non gradué contre la joue, parallèlement à la ligne d'attache de l'oreille avec la joue, mais à une distance d'environ un demi-centimètre en avant, les branches larges, dites à palette, reposant contre le crâne et étant dirigées vers le derrière de la tête.

41. — Dans cette position, grâce au renversement en arrière et à gauche de la tête du sujet, la palette fixe du compas ne porte pas ombre sur le bord supérieur de l'oreille dont elle doit encore être séparée par un intervalle de 1 ou 2 millimètres.

Deuxième temps.

42. — De la main gauche immobiliser la branche fixe du compas en prenant pour point d'appui le haut de la tête du sujet, le pouce gauche légèrement allongé appuyant fortement sur la mortaise de cette branche avec la tige, de façon que la face inférieure de la palette touche ***sans déprimer*** le bord supérieur de l'oreille, puis pousser lentement la branche mobile, au moyen du pouce droit, jusqu'à EFFLEUREMENT avec le point extrême du lobe (*vulgo* goutte) de l'oreille.

Troisième et dernier temps.

43. — Après avoir jeté un dernier coup d'œil sur la position des deux palettes, et s'être assuré que l'une et l'autre continuent à effleurer, lire et dicter l'indication du trait-index, avant de retirer l'instrument.

Remarques relatives à la mensuration de la longueur de l'oreille.

44. — Nous ne saurions trop insister sur le soin qu'il faut porter à cette opération pour ne pas déprimer la peau soit de l'ourlet supérieur, soit du lobule de l'oreille, ce qui pourrait occasionner, de la façon la plus aisée du monde, une différence de plusieurs millimètres.

45. — Les opérateurs se trouveront bien, surtout en commençant, de décomposer en deux périodes bien distinctes l'ajustage du compas sur l'oreille :

Première période. — L'instrument est placé et l'effleurement est établi supérieurement et inférieurement ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, mais en laissant un intervalle, *un jour*, d'environ un demi-millimètre entre chaque palette et les extrémités correspondantes de l'oreille.

Deuxième période. — Toutes choses étant en place, l'effleurement définitif est amené d'abord supérieurement, en maintenant *ferme* l'adhérence entre le compas et la peau, et en ne mettant à profit pour ce léger déplacement que le glissement de la peau sur le crâne ; puis inférieurement, en élevant doucement la branche mobile jusqu'au contact.

La lecture de la graduation sera faite aussitôt après, l'instrument étant encore plaqué contre le crâne.

46. — Les lobules fondus qui se prolongent en pointe *descendant* le long de la joue soulèvent une difficulté: en l'absence de repli traçant inférieurement une frontière précise entre la fin de l'oreille et le commencement de la joue, on prend comme limite inférieure *le sillon* ou l'échancrure que l'on rencontre immanquablement sur toutes les oreilles de cette forme, en remontant de quelques millimètres, à partir de la joue, le long du bord libre du lobule.

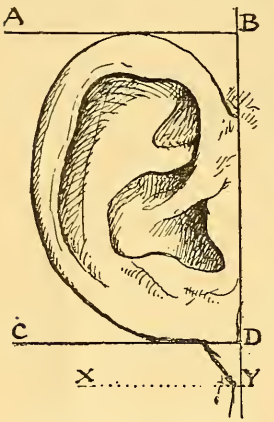


Fig. 23. — Mensuration d'une oreille à lobe descendant.

On indique cette particularité, qui peut être une cause d'erreur, en inscrivant à la suite du chiffre indiqué par la mensuration réglementaire, les lettres ***pr.*** (abréviation de *prolongé*) suivies du nombre approximatif de millimètres compris entre la ligne de démarcation choisie et l'extrémité inférieure la plus ténue (1).

Ainsi l'oreille représentée par la figure ci-contre embrasserait, mesurée en grandeur nature de son bord supérieur A B à son extrémité inférieure C D une longueur de 5.4 millimètres; la prolongation D Y située en dessous (que le dessinateur a un peu exagérée) mesurerait de même approximativement 3 millimètres; la mesure de la longueur de l'organe devra donc figurer à la suite de sa rubrique sous la forme: ***5.4, pr. 3.***

47. — Les oreilles déchirées, échancrées, coupées, etc., doivent être mesurées telles quelles, conformément aux prescriptions générales.

48. — **Approximation.** Théoriquement la longueur de l'oreille devrait pouvoir être mesurée avec la même approximation que les diamètres céphaliques, soit à un demi-millimètre en plus ou en moins. Mais, en pratique, la mollesse et la flexibilité des parties rendent l'opération notablement plus délicate. Aussi l'écart de 2 millimètres, quoique fautif, s'observe-t-il assez souvent entre les mesures successives d'une même oreille, la vraie longueur restant entre les deux. **A 3 millimètres la faute devient inexcusable.**

49. — Ajoutons pourtant que l'oreille s'affaissant quelque peu, notamment chez les vieillards, on pourra rencontrer entre les signalements d'un même sujet pris à un très grand nombre d'années d'intervalle (dix ans par exemple), une divergence aussi considérable qui correspondrait en réalité à un accroissement de dimension.

---

(1) Ces prescriptions, résultat de l'expérience, diffèrent très notablement de celles données dans la 1re édition, où l'on recommandait d'inscrire sur le signalement le total de l'addition de la longueur réelle avec la prolongation.

II. — MENSURATION DE LA LARGEUR DE L'OREILLE DROITE (Pl. 18 et 19)

50. — La largeur de l'oreille est relevée aussitôt après la longueur au moyen des branches étroites du même compas à coulisse, sans faire subir de changement de position au sujet qui reste assis sur le tabouret.

51. — Cette mensuration déroute quelque peu les commençants par le changement de main qu'elle nécessite. La tige de l'instrument passe de la main droite dans la main gauche et, contrairement à ce qui se présente pour toutes les autres mensurations (cette mesure et celle de la coudée exceptées), c'est le pouce DE LA MAIN GAUCHE qui est chargé de pousser la branche mobile, tandis que celui de la main droite immobilise la mortaise de la branche fixe contre l'oreille. Ainsi, tandis que pour la mensuration de la longueur de l'oreille c'est la main gauche qui prend son point fixe sur le sommet de la tête, pour celle de la largeur c'est la droite qui s'appuie sur le haut du front.

Premier temps.

52. — Saisir la tige de l'instrument de la main gauche, la placer horizontalement à environ un demi-centimètre au-dessus du bord supérieur de l'oreille, de façon que la branche fixe étroite soit tournée inférieurement et vienne s'appuyer en avant du tragus, contre la partie cartilagineuse du conduit auditif, parallèlement à la direction de la ligne de fusion de l'oreille avec la joue.

La branche fixe et étroite étant correctement placée, l'immobiliser au moyen d'une pression exercée par l'extrémité du pouce de la main droite, tandis que les autres doigts étendus viennent prendre leur point d'appui sur le haut du front du sujet.

53. — De la main gauche éloigner la TIGE GRADUÉE du crâne en proportion de l'écartement de l'oreille, jusqu'à ce que la branche mobile puisse être amenée vis-à-vis la bordure postérieure.

54. — Nous avons vu que durant ce mouvement, la branche fixe servant de pivot devait être maintenue fortement contre l'oreille au moyen du pouce de la main droite, dont les autres doigts prennent un point d'appui sur le haut du front.

Deuxième et dernier temps.

55. — Pousser lentement la branche mobile au moyen du pouce gauche, jusqu'à effleurement avec le bord postérieur de l'ourlet.

Lire et dicter les chiffres de la graduation avant de retirer l'instrument.

Remarques relatives à la mensuration de la largeur de l'oreille.

56. — Cette mensuration est encore plus difficile que celle de la longueur de l'oreille. Aux complications provenant de la mollesse de

l'organe s'ajoute celle de bien diriger l'appareil dans le mouvement de conversion qu'on doit effectuer en prenant comme pivot la ligne idéale de l'attache de l'oreille qui passe en avant du conduit auditif. La difficulté de déterminer rigoureusement l'emplacement de cette ligne idéale, point de départ de la mensuration, vient encore accroître l'inexactitude du résultat.

57. — **Approximation.** Rien d'étonnant, en conséquence, à ce que l'écart entre les résultats de deux mensurations prises sur le même sujet puisse s'élever à 2 millimètres sans être qualifié d'erreur. Il n'y aura faute proprement dite que pour une divergence d'au moins 3 millimètres.

Étant donné que la largeur de l'oreille ne varie guère d'une oreille à l'autre de plus de 10 millimètres, on voit combien peu cette mesure offre de ressource pour les comparaisons anthropométriques. Son intérêt est purement descriptif. L'oreille étant un organe d'identification très important, la détermination de sa largeur devait figurer dans le signalement anthropométrique. Il a semblé préférable de profiter de ce que l'opérateur avait le compas en main pour indiquer cette largeur par des chiffres, plutôt que par les qualificatifs toujours plus ou moins incertains : *petit*, *moyen* ou *grand*.

CHAPITRE III

Mesures à relever au moyen du compas à glissière grand modèle.
A. Pied. — B. Doigts. — C. Coudée

SECTION A

Mensuration du pied gauche (Pl. 20 et 21)

1. — Disposer le tabouret de pied T (voir page 4, § 16, ainsi que Pl. 1) en face le milieu du tréteau pour coudée, du côté de la poignée, à une distance de ce meuble d'environ 60 centimètres. — Pour la désignation des parties composantes du grand compas à coulisse consulter la planche 4.

Premier temps.

2. — Faire prendre au sujet la position représentée planche 20. Pour y arriver facilement, procéder en décomposant chaque mouvement et en suivant minutieusement les indications suivantes :

3. — L'opérateur commande : ***Mettez le pied gauche sur le dessin;*** et lorsque ce mouvement est effectué : ***Penchez le corps en avant;*** puis : ***Mettez la main droite à la poignée du tréteau;*** et alors seulement il ajoute : ***Montez sur le tabouret d'une seule jambe.***

4.— Ces formules, rigoureusement énoncées dans l'ordre de succession indiqué ci-dessus, amènent en quelques secondes les individus les plus bornés à se placer régulièrement.

5. — Cette position a pour but de forcer le poids du corps à reposer entièrement sur le pied gauche, lequel, étant opposé à la main droite de l'opérateur, est d'une mensuration plus aisée que ne serait le pied droit. En forçant la main droite à prendre un point d'appui en avant, on amène le sujet à déplacer son centre de gravité dans le même sens : mouvement dont la conséquence est de produire une extension automatique des doigts de pied.

6. — Avant de placer l'instrument, l'opérateur doit d'ailleurs s'assurer si les orteils sont bien en place et notamment si le gros orteil ne s'appuie pas de côté sur le tabouret, ce qui aurait comme conséquence de le faire dévier de sa direction et de diminuer quelque peu la dimension du pied.

Il va de soi que s'il était plié, soit volontairement, soit involontairement, l'opérateur devrait en rectifier lui-même la position en le prenant avec ses doigts, et en le redressant.

7. — Généralement quand le pouce est plié avec intention, on s'en aperçoit immédiatement à la position des autres orteils qui suivent involontairement le mouvement du gros, et dont LA PEAU PLISSÉE frappe à première vue.

Il est du reste difficile de garder cette fausse situation pendant plus d'une minute. Pour achever de rétablir la position normale, il suffirait, en cas de tromperie soupçonnée, de faire plier légèrement le genou qui supporte le poids du corps; cette flexion déterminera généralement l'extension des autres orteils.

8. — Après avoir vérifié la position normale du corps, du pied et en particulier du gros orteil, placer le compas à glissière bien carrément, de façon que la branche fixe de l'instrument soit exactement appliquée, avec une très légère pression, contre le derrière du talon du sujet et que le côté interne du talon et de l'articulation du gros orteil touche à la tige (Pl. 21).

9. — Quand on a affaire à des pieds très plats, il arrive souvent que le cou-de-pied, au lieu de former voûte, fait saillie en dessous et empêche la tige de toucher à la fois la face interne du talon et du gros orteil. On se contente alors d'appliquer l'instrument contre cette saillie PARALLÈLEMENT à la position qu'il aurait occupée sans elle.

Deuxième temps.

10. — Descendre la branche mobile sans brusquerie jusqu'au contact avec le gros orteil.

Exercer une pression avec le pouce droit sur la première et la deuxième articulations de l'orteil si l'on a lieu de craindre que la poussée trop brutalement exercée par la branche mobile n'ait plié l'orteil à nouveau, ou que le sujet n'ait volontairement replié ses doigts de pied.

11. — Pour faciliter le mouvement de recul du curseur, imprimer à l'appareil une légère trépidation en le secouant quelque peu par l'extrémité de la tige graduée, au moyen de la main droite (1).

Troisième et dernier temps.

12. — Avant de lire, replacer et resserrer très légèrement l'instrument que le mouvement de flexion du genou ou la trépidation ont pu déranger, et dicter finalement le chiffre indiqué.

13. — Il faut avoir soin lorsqu'on appuie le doigt sur le gros orteil, de ne pas exercer la pression sur l'extrémité de l'ongle, ce qui ferait saillir la chair et accroîtrait indûment la longueur, mais de chercher à aplatir les deux articulations.

---

(1) Il est indispensable, pour que ce recul puisse s'effectuer facilement, que la tige de l'instrument soit toujours propre, polie et au besoin légèrement huilée (voir page 9, § 46).

Remarques relatives à la mensuration du pied gauche.

Les observations auxquelles donne lieu la mensuration du pied portent sur les quatre points principaux suivants :

14. — 1° *Déviation du gros orteil.* La lettre ***d*** inscrite à la suite du chiffre de la mesure indique que l'orteil est dévié en dedans du pied, vers les autres doigts.

On fait suivre cette initiale du nombre de millimètres dont on estime que cette inclinaison a pu diminuer le pied. Ainsi, le pied ***24.6 — d. 3***, indique un pied de VINGT-QUATRE CENTIMÈTRES, SIX MILLIMÈTRES qui, à une époque antérieure, avant d'être dévié, aurait pu mesurer VINGT-QUATRE CENTIMÈTRES, NEUF MILLIMÈTRES.

La déviation du gros orteil, quelque prononcée qu'on la suppose, ne doit jamais faire négliger de placer la tige graduée PARALLÈLEMENT à l'axe du pied, sans tenir compte de la direction de l'orteil qui s'écartera d'autant plus de la tige qu'il sera plus déformé.

15. — 2° *Rétraction du gros orteil.* Les lettres ***pl.*** (abréviation de *plié*), suivies des chiffres ***2, 3, 4*** (sous-entendu millimètres), corrigent approximativement la diminution que pourrait occasionner une rétraction habituelle des tendons du gros orteil.

Cette infirmité, généralement produite par l'usage de souliers trop courts, a reçu, lorsqu'elle est très prononcée, le nom caractéristique *d'orteil en marteau ;* mais il est rare de la rencontrer à ce degré sur le gros orteil. Elle pourrait dans ce dernier cas occasionner une diminution dans la longueur du pied qui dépasserait un demi-centimètre.

16. — Nous ne saurions trop recommander, avant que d'inscrire un ***pl.***, de s'assurer, en faisant plier le genou et en exerçant une pression sur la première articulation, que la rétraction n'a pas été simulée ou exagérée.

17. — 3° *Le deuxième orteil dépasse le premier.* La troisième indication à relater en marge du pied se rapporte au cas où le deuxième orteil dépasse le premier. On notera abréviativement cette particularité au moyen du signe > employé en arithmétique pour exprimer les inégalités ; on fera suivre ce signe du nombre de millimètres dont le deuxième orteil dépasse le premier.

Exemple : ***Pied 26.4 > 2, (3 ou 4).***

Cette particularité du deuxième orteil dépassant le premier ne change en rien le manuel opératoire de la mensuration du pied tout en le rendant plus minutieux. La branche mobile au lieu d'être amenée au niveau du PREMIER ORTEIL est arrêtée au niveau du DEUXIÈME que l'opérateur doit veiller à ne pas repousser.

18. — La notation >, outre qu'elle constitue une marque particulière, attire l'attention sur une source d'erreur qui diminue quelque peu la précision du résultat de la mensuration.

19. — *4° Amputation totale ou partielle du pied gauche.* Il faut distinguer entre l'amputation TOTALE ou PARTIELLE.

20. — Si l'amputation est TOTALE, la mensuration du pied gauche figure à sa place habituelle avec l'indication ***000 ;*** un renvoi à la rubrique NOTE mentionne : 1° l'explication de la particularité ; et 2° la longueur du pied droit.

Exemple : ***Pied g. amputé au-dessus de la cheville ; le droit = 25,4.***

21. — On procède de même pour les ablations PARTIELLES soit des orteils, soit de toute la partie antérieure du pied, avec cette différence que la longueur du pied gauche figure alors telle que l'a donnée l'instrument.

Il va de soi que, dans les cas de ce genre, la précision rigoureuse des mensurations ordinaires n'aurait plus sa raison d'être. La flexion sur le genou gauche, la pression de l'instrument, etc., ne doivent plus être observées. Souvent la mensuration devra être prise le sujet étant assis.

22. — Si la cicatrisation est récente, toute mensuration, même approximative, doit être ajournée. Un renvoi aux *observations* donne l'explication de ces cas exceptionnels et couvre la responsabilité de l'opérateur. Il y a là une question de tact et d'humanité sur laquelle il est inutile d'insister.

23. — **L'approximation** tolérée pour la mensuration du pied est de 1 millimètre en PLUS, et, dans les cas signalés comme anormaux, de 2 millimètres en MOINS que le chiffre vrai, ce qui en tenant compte du doublement de l'erreur, peut occasionner une différence de 3 millimètres entre deux mensurations consécutives du même pied.

Des divergences comme cette dernière, sans être des erreurs proprement dites, sont toujours l'indice d'une certaine négligence.

SECTION B

1. — MENSURATION DU DOIGT MÉDIUS GAUCHE (Pl. 22 à 25)

24. — La mensuration du médius s'effectue au moyen des petites branches du compas à glissière. Cette indication est précieuse par ce fait qu'ON PEUT LA PRENDRE EXACTEMENT A **moins** D'UN MILLIMÈTRE PRÈS. Elle varie d'ailleurs d'un individu à un autre de près de 3 centimètres et il est matériellement impossible d'exercer sur elle la moindre

tromperie. Par contre, elle exige un manuel opératoire assez délicat qui est calculé de façon à n'avoir pour ainsi dire rien à demander au sujet.

25. — L'indication qu'il s'agit de relever est la longueur du doigt médius de la main gauche, mesuré de son extrémité à l'articulation métacarpienne (ou première jointure), le doigt étant plié d'équerre par rapport au dos de la main. L'opération peut se diviser en trois temps

Premier temps (Pl. 22).

26. — Caler **obliquement** sur son estomac l'extrémité de la grande branche fixe du compas glissière; se placer vis-à-vis du sujet, lui saisir de la main gauche le médius gauche, et le mettre sur le dos du compas glissière, en veillant à ce que le bout du médius du sujet repose bien contre la petite branche fixe et à ce que ses autres doigts, index, annulaire et auriculaire, ne soient pas repliés, mais dépassent la tige de chaque côté.

La précaution de faire saillir les autres doigts en deçà de la tige graduée facilite beaucoup l'exécution des mouvements suivants :

27. — Assujettir le médius du sujet sur la tige en plaçant ses doigts ainsi que le montre la planche 25, à savoir : le pouce gauche de l'opérateur appuyant sur la troisième jointure du médius du sujet (pour en maintenir l'adhérence contre la tige et l'empêcher de se plier en dehors), tandis que ses autres doigts exercent une pression sur le poignet du sujet, de façon à plier la main de ce dernier en équerre et à forcer l'extrémité du médius à se buter contre le talon de la petite branche (1).
De la main droite soutenir la tige un peu au-dessus du curseur, de façon d'être à même de pousser ce dernier de 1 ou 2 centimètres.

En cette situation, le médius se présente dans une position presque correcte.

Deuxième temps (Pl. 23).

28. — Effectuer un quart de tour sur soi-même, tout en maintenant et en amenant avec soi la main du sujet auquel on recommande en même temps de ne pas bouger. Comparer sous ce point de vue l'emplacement de l'opérateur par rapport au sujet sur les deux planches vis-à-vis 22 et 23. — Voir également la planche 24 qui n'est que la répétition, prise sous un point de vue plus élevé, de la position représentée sur la planche 23.

29. — Il résulte de ce changement respectif de position que le bras du sujet est tiré en avant et amené à se placer en ligne droite avec son avant-bras, tandis que sa main se trouve pliée à angle droit en deux endroits consécutifs : 1° à la jointure du médius avec lequel elle forme un angle plutôt plus petit que 90° ; et 2° au poignet où l'angle formé peut être plus grand que l'équerre.

---

(1) Si l'ongle du doigt dépasse la chair, l'opérateur le rogne au moyen d'une petite paire de ciseaux. Dans certains cas spéciaux le gardien-chef peut autoriser la non-section de l'ongle : retrancher alors, suivant la longueur de l'ongle conservé, 1 ou 2 millimètres à la mesure trouvée et inscrire le chiffre ainsi corrigé à sa place ordinaire.
Une note renvoyant du doigt aux observations mentionnera la dispense et en expliquera le motif.

30. — En cette position, où tous les tendons extenseurs de la main du sujet sont tirés à leur maximum et les tendons fléchisseurs de l'intérieur de la main repliés, il n'y a guère de mains, quelque calleuses qu'elles soient, dont le médius ne puisse être amené à prendre une direction rectiligne, pour peu que l'opérateur aide le mouvement de redressement, en continuant à maintenir la troisième jointure avec son propre pouce et à pratiquer avec les autres doigts une pression sur le haut de la main du sujet (Pl. 24 et 25). Cette double pression, répétons-le, a le quadruple résultat d'appuyer le bout du médius contre le talon du compas, d'empêcher la troisième jointure de s'écarter de la tige, de maintenir la position du médius à angle droit, par rapport au dos de la main, et d'obtenir l'adhérence du dos de la première phalange du médius et notamment de la première jointure avec le dos de la tige du compas. Au besoin, pour obtenir cette adhérence indispensable, il déplace, ou hausse, ou abaisse, ou fait pivoter quelque peu la tige calée contre sa poitrine : « le doigt ne venant pas à la tige, c'est la tige qui va au doigt ».

L'opérateur a d'ailleurs soin, pour donner de l'aisance à ses mouvements et surtout pour immobiliser son sujet, pour l'empêcher de le suivre dans son quart de tour, de relever très fortement le coude gauche.

Troisième et dernier temps.

31. — Faire descendre d'un mouvement un peu sec le curseur dirigé par la main droite, exercer une légère pression et lire la graduation avant d'abandonner la main du sujet.

32. — Lorsque le curseur s'arrêtera précisément à un demi-millimètre, l'opérateur se décidera pour le chiffre fort ou faible, suivant des considérations secondaires laissées à son appréciation. On peut encore en ce cas recommencer la mensuration. Il est rare que la seconde épreuve ne se rapproche pas plus de l'un des deux millimètres que de l'autre, ce qui met fin à l'indécision.

33. — **Approximation**. Se reporter au paragraphe correspondant de la longueur de la tête (page 23, § 15); le degré de précision à atteindre dans la mensuration du médius est déterminé par les mêmes chiffres et se prête aux mêmes remarques que le relevé des diamètres céphaliques (soit un demi-millimètre en plus ou en moins).

II. — Mensuration du doigt auriculaire gauche (Pl. 26 et 27)

34. — Procéder pour la mensuration de l'auriculaire gauche de la même façon que pour celle du médius.

35. — La mensuration de ce doigt est pourtant un peu plus délicate que celle du médius. C'est ainsi qu'il est souvent assez difficile d'isoler suffisamment la première articulation de l'auriculaire de l'articulation

correspondante et plus saillante de l'annulaire, laquelle a une tendance à venir buter contre la petite branche, ce qui pourrait accroître indûment la longueur cherchée d'un millimètre.

Pour éviter cette erreur, avoir soin de toujours caler l'auriculaire du sujet EN HAUT, le plus près possible de l'arête supérieure de la tige du compas, et non au milieu des deux arêtes, comme dans la mensuration du médius.

C'est principalement pour faciliter cet isolement de l'articulation de l'auriculaire que les angles des petites branches de l'instrument ont été évidés.

Remarques communes à la mensuration des deux doigts.

36. — 1° *Ankylose.* La principale observation à faire relativement aux mensurations des doigts médius et auriculaire gauches porte sur l'ankylose plus ou moins complète des jointures.

Dans le cas de l'ankylose complète, il faut distinguer entre l'ankylose RECTILIGNE, qui peut n'altérer en rien le résultat de la mensuration, et l'ankylose à ANGLE DROIT.

Nous ne parlerons pas de l'ankylose intermédiaire, dite à angle obtus, qui ne se rencontre que très rarement à l'état complet.

37. — Lorsque l'*ankylose complète* force le doigt à rester entièrement replié (ankylose à angle droit), le chiffre de la mensuration n'est guère supérieur à celui que l'on obtiendrait en mesurant isolément la première phalange. On le relate tel qu'il est donné par l'instrument et un renvoi à la rubrique NOTE porte : ***ankylose à angle droit des . . . . jointures***, en spécifiant par leurs numéros les articulations ankylosées, et en ajoutant la longueur du médius ou de l'auriculaire DROITS.

38. — Mais la cause d'erreur la plus fréquente pour les doigts provient de l'*ankylose incomplète*, ou plutôt d'une légère induration des jointures qui, chez les ouvriers manuels, forgerons et terrassiers notamment, s'oppose quelquefois à une extension entièrement rectiligne des doigts de la main.

On agit alors de la même façon que pour les orteils pliés (voir page 33, § 15); la mensuration du doigt gauche est prise aussi exactement que possible et notée à sa place habituelle et l'ankylose est indiquée à la suite du chiffre dicté au moyen de la lettre ***k*** (qui tient la place du ***pl.*** de l'orteil), suivie du nombre approximatif de millimètres que cette particularité a pu retrancher à la longueur actuelle du doigt. Ces chiffres oscillent entre 2, 3 ou 4 millimètres, rarement plus.

Il serait inutile dans ce dernier cas de noter séparément la mesure du membre droit correspondant, ce genre d'induration, quand il se présente, étant généralement commun aux deux mains.

39. — 2° *Amputation partielle ou totale.* Lorsqu'une ou plusieurs

phalanges des deux doigts à mesurer ont été amputées, on note à la place habituelle la longueur du membre restant, et on ajoute en note :

1° l'explication de la particularité;

2° la longueur du doigt correspondant de la main droite.

Exemple : ***Médius g. amputé des deux dernières phalanges ; le dr. = 12.3***

Les longueurs exceptionnellement petites, occasionnées par les opérations chirurgicales, sont des indications trop précieuses au point de vue de la classification anthropométrique, pour être rejetées, quand elles se présentent.

SECTION C

Mensuration de la coudée gauche (Pl. 28 à 30 b)

40. — L'opérateur, conservant à la main le compas avec lequel il vient de mesurer les doigts médius et auriculaire, et laissant le sujet du côté de la table tréteau où se trouvent la poignée et le tabouret de pied, va se placer de l'autre côté du meuble.

41. — Avant d'adresser la parole à son sujet, il dispose son compas ouvert au maximum sur la table-tréteau, la *branche fixe* à sa droite, la tige graduée tournée de son côté, parallèlement au bord de la table, De cette façon, le dessin de coudée que porte l'entablement supérieur du tréteau (voir page 4) apparaît en entier largement encadré entre les branches du compas (Pl. 29).

Premier temps.

42. — Ces dispositions prises, il invite son sujet à ***mettre son avant-bras gauche sur le dessin.***

Aussitôt cette prescription exécutée, l'opérateur ajuste cet avant-bras parallèlement au bord du tréteau, ramène le doigt médius dans la même direction et repousse, si besoin, toute la coudée jusqu'à ce que l'index repose directement sur l'arête de la table contiguë au sujet et que le pouce, dégagé des autres doigts, saillisse en dehors (Pl. 29).

En résumé, dans cette position l'extrémité du médius, sa première jointure, le milieu du poignet et l'extrémité saillante du coude sont disposés en une LIGNE DROITE parallèle au bord du tréteau.

43. — Immobilisant alors le poignet de son sujet en le maintenant de sa main gauche, l'opérateur lui commande ***d'avancer l'épaule en portant le corps en avant*** et dirige au besoin ce mouvement au moyen de la main droite, **jusqu'à ce que le bras de son sujet soit amené à former par rapport à l'avant-bras un angle aigu** approximativement égal **à la moitié de l'angle droit** (Pl. 28).

44. — Mais il est rare que ce mouvement d'avancer l'épaule ne dérange pas la rectitude de la position qui vient d'être prise ; le coude notamment, entraîné par l'épaule, se soulève quelque peu de la table. Aussi l'opérateur doit-il presque toujours le rabaisser et en général

rétablir les dispositions du paragraphe 42, avant de passer à l'exécution du deuxième temps.

Deuxième temps (Pl. 30 a).

45. — Déplacer sans brusquerie le compas de droite à gauche, parallèlement à l'arête de la table, jusqu'à ce que la branche fixe vienne buter contre l'extrémité cubitale de la coudée, puis descendre la branche mobile de la main gauche jusqu'à pression contre l'extrémité digitale.

46. — Dans cette position l'instrument indique à peu de chose près la vraie longueur. Néanmoins pour se mettre complètement à l'abri de toute tromperie possible, résultant notamment de la cambrure du poignet ou de la flexion des doigts, l'opérateur devra encore exécuter les mouvements suivants avant de lire l'indication de l'appareil.

Troisième et dernier temps (Pl. 30 b).

47. — Aplatir le dos de la main du sujet, notamment à la hauteur du poignet, au moyen de la main droite placée ainsi qu'elle est représentée sur le dessin, savoir : le pouce allongé pressant sur le dos de la main du sujet et sur la première jointure de son médius, tandis que les quatre autres doigts passés par dessus le poignet viennent chercher un point d'appui en dessous du rebord de la table.

Cependant la main gauche tire sur l'extrémité de la tige dans le sens de droite à gauche pour maintenir l'adhérence intime de la branche fixe avec le coude, en même temps que de son pouce resté libre, elle exerce sur le poussoir une pression modérée.

Puis l'opérateur, les yeux fixés sur la graduation, abandonne un instant le curseur à lui-même afin que ce dernier puisse revenir en arrière, si la pression contre les doigts avait été trop forte.

Et alors seulement, si la position continue à rester correcte, et si aucun déplacement perturbateur ne vient à se produire, il dicte l'indication de l'appareil.

Remarques relatives à la mensuration de la coudée.

48. — La faute la plus fréquemment commise dans la mensuration de la coudée consiste à ne pas faire plier le bras suffisamment par rapport à l'avant-bras.

L'emploi de la table-tréteau, adoptée maintenant, a grandement facilité l'accomplissement correct de ce mouvement.

49. — Les tentatives de tricherie seront en général facilement réprimées par les manœuvres prescrites au premier et surtout au troisième temps. Si néanmoins, par suite d'une résistance musculaire dissimulée, le but de ces manœuvres, qui est d'obtenir une adhérence parfaite et totale de la face inférieure du poignet et des doigts à la table, n'était pas atteint, l'opérateur aurait encore la ressource, après une première mensuration qui lui laisserait des doutes, de soulever la main de son sujet en la faisant fortement plier au poignet, pour la replaquer ensuite vivement sur la table au moyen d'une pression vigoureuse et SUBITE, en même temps que de sa main gauche il ré-

ajusterait et maintiendrait le compas ainsi qu'il est prescrit au troisième temps. Ces mouvements doivent être exécutés assez rapidement pour surprendre le sujet, et être suivis IMMÉDIATEMENT de la lecture de la graduation.

Ajoutons d'ailleurs que les essais de tromperie sur la coudée, même les plus adroitement exécutés, sont toujours facilement dévoilés et arrivent à peine à diminuer la longueur vraie de quelques millimètres. Aussi leur résultat le plus certain est-il d'attirer l'attention de l'opérateur sur les sujets qui s'en rendent coupables, et de les faire soupçonner de dissimulation d'identité.

50. — Toutes les fois qu'on se méfiera d'une tentative de ce genre, on aura soin d'inscrire, après les chiffres de la mensuration les lettres ***tr.*** suivies du nombre de millimètres qu'on supposera avoir été ainsi dissimulés.

51. — Inutile de revenir sur les observations déjà formulées à l'occasion du médius et qui intéressent également la coudée (ankylose, amputation d'un ou plusieurs doigts, etc.).

52. — En dehors de ces cas, l'obstacle le plus fréquent à la mensuration correcte de cette longueur est l'ankylose plus ou moins complète du coude. En pareille occurrence, agir comme il a été indiqué précédemment pour le pied, le doigt, etc. : mesurer le membre tel qu'il se présente et relater à la rubrique NOTE la longueur du côté opposé.

53. — On signalera enfin, quand on en aura connaissance, les cas assez rares de FRACTURE DOUBLE OU SIMPLE des os de l'avant-bras, qui peuvent occasionner parfois une très notable diminution de longueur.

On s'en apercevra soit à la déviation de l'axe de la main par rapport à la ligne articulaire du poignet, soit à la présence d'un bourrelet osseux dissimulé dans les chairs mais perceptible au toucher et résultant du chevauchement des os au niveau de la fracture. — Avoir soin en pareil cas, d'apostiller la longueur relevée sur le membre gauche des chiffres de la mensuration du membre droit.

54. — **L'approximation** tolérée pour la mensuration de la coudée est de 2 millimètres en dessous du chiffre vrai et d'un seul en dessus, en tenant compte des corrections indiquées par les lettres ***k*** et ***tr.***

Ainsi la différence totale entre deux longueurs de coudée relevées sur le même sujet, peut s'élever jusqu'à 3 millimètres. Néanmoins une divergence aussi forte devrait être incontestablement qualifiée de faute et même de faute lourde, si, au lieu d'une diminution de longueur, elle semblait déceler un accroissement chez les sujets âgés de plus de vingt et un ans.

DEUXIÈME PARTIE

RENSEIGNEMENTS DESCRIPTIFS

CHAPITRE PREMIER

Caractères chromatiques.

A. Couleur de l'œil. — B. Nuances de la barbe et des cheveux. — C. Teint

---

SECTION A

Notation de la couleur de l'œil gauche

I. — *Notions générales.*

1. — Aucun caractère ne présente à la fois plus d'immuabilité chez le même individu et plus de variabilité d'un individu à l'autre. La classification rigoureuse dont sa description est susceptible lui donne une valeur signalétique égale à celle des meilleures mesures, en même temps que l'impossibilité de la part du sujet d'en altérer le moins du monde les caractères, la facilité pour l'observateur exercé d'en apprécier la nuance sans l'aide d'instrument, *impromptu,* sur la voie publique, en font le meilleur des renseignements descriptifs. Si l'importance de la couleur de l'œil au point de vue signalétique n'a pas été jusqu'ici plus généralement reconnue, la cause doit en être attribuée à l'absence d'une notation rationnelle et à la confusion qui en résultait.

2. — La méthode analytique que nous allons exposer ici, a fait ses preuves depuis dix ans. Si quelques-uns, au premier abord, l'ont trouvée difficile et compliquée, d'autre part de nombreux agents de l'administration pénitentiaire sont arrivés à s'en rendre parfaitement maîtres en dehors de tout enseignement oral, par la seule étude des

instructions théoriques qui leur avaient été transmises antérieurement. La planche chromotypographique qui accompagne cette nouvelle édition, aplanira toutes les difficultés.

3. — La confusion que l'on remarque dans la désignation de la couleur des yeux provient, en grande partie, de l'influence extrême que la direction et l'intensité de l'éclairage exercent sur leur nuance apparente. C'est ainsi, par exemple, qu'un œil bleu ardoisé foncé observé à contre-jour et à quelques mètres de distance, semblera noir par suite de l'opposition de la nuance foncée de l'iris sur ce qu'on appelle le blanc de l'œil.

4. — L'œil gris du public n'est le plus souvent qu'un œil bleu plus ou moins jaunâtre et qui ne paraît gris qu'à cause de l'ombre projetée par les sourcils, etc.

Rien de plus inexact, de plus vague que le qualificatif *gris* appliqué dans la pratique journalière à plus des trois quarts des yeux. A bien parler, la teinte grise est un mélange de blanc et de noir dont la gamme complète s'étend du noir au blanc. Comme exemple de gris, on peut citer la tache que laisse sur du papier blanc un trait au fusain étalé au moyen d'une estompe, ou un lavis à l'encre de Chine sur fond blanc. Jamais œil humain observé dans de bonnes conditions d'éclairage ne présente de tons approchants. Le centre de l'œil ou *pupille* est un petit cercle nécessairement noir; quant à la bande circulaire, appelée *iris*, qui l'entoure, elle a toujours un fond *coloré*, elle ne saurait donc être qualifiée de *grise*.

5. — Ces prétendus yeux gris se rattachent généralement aux tons clairs. Pourtant quelquefois le public applique le même mot à certains yeux bleu foncé, appelés aussi gris d'acier et que nous désignons sous le terme de *bleu ardoisé* pour les tons foncés et *bleu intermédiaire violacé* pour les tons clairs. Quant au mot gris, il ne doit être employé pour la désignation de la couleur de l'œil que dans certains cas particuliers, dont il sera parlé ultérieurement (voir page 45, note).

6. — Les yeux ordinairement appelés *noirs* demandent aussi quelques explications. Il n'y a pas plus d'iris noirs qu'il n'y en a de véritablement gris. Les yeux ainsi dénommés sont généralement des yeux *marron foncé* et quelquefois des yeux *bleu ardoisé foncé*.

7. — Le qualificatif *brun* est fréquemment aussi appliqué aux yeux que nous appelons *marron moyen* ou *marron foncé*, les mêmes que d'autres appellent quelquefois noirs.

8. — **Tous les autres adjectifs en usage pour la désignation de la couleur de l'œil participent des mêmes confusions et doivent être oubliés par le lecteur dès le début de cette étude.**

9. — Pour analyser la couleur de l'iris d'une manière uniforme, le premier soin

de l'observateur devra être de se placer vis-à-vis son sujet, à trente centimètres environ de lui et **le dos tourné au jour,** de telle sorte que l'œil à examiner reçoive en plein une lumière vive (mais non les rayons du soleil); puis il l'invitera à le regarder ***les yeux dans les yeux,*** en lui soulevant légèrement le milieu du sourcil gauche (Fig. 24).



Fig. 24. — Examen de la couleur de l'iris gauche.

10. — Si la salle d'opération était éclairée par un jour venant d'en haut et que, concurrement, l'observateur se trouvât être de petite taille, il devrait faire asseoir ses sujets, avant de procéder au relevé de la couleur de leur œil: **il est en effet indispensable, pour avoir des renseignements rigoureusement comparables, que le regard de l'observateur plonge dans l'œil du sujet dans la même direction que l'arrivée de la lumière.**

11. — La même règle d'éclairage est à observer pour l'étude du grand tableau chromotypographique des nuances de l'iris humain, qui est adjoint à ces instructions (1).

12. — L'obligation de ne regarder l'iris que sous un éclairage de direction déterminée, le sujet étant assis ou debout, a comme conséquence de faire varier, d'après la disposition des lieux, l'ordre et le moment où cette observation doit être faite: ici, on procédera à son examen en suivant l'ordre des rubri-

(1) L'observateur qui veut se servir de ce tableau, doit donc en regarder chaque iris *séparément, perpendiculairement* à sa surface, à une distance de cette dernière d'environ 15 à 25 centimètres, le dos tourné au jour, mais sans porter ombre sur le tableau. Les yeux représentés auxquels nous renverrons dans le texte de ces *Instructions* seront indiqués par les lettres de la série alphabétique, A, B, C, D, etc. qui se trouvent en haut de chaque colonne verticale, apostillées, en exposant, du n° de la travée horizontale 1, 2 ou 3, le n° 1 désignant la travée du haut, celle qui correspond à la série claire, et le n° 3 celle du bas ou série foncée. Ainsi l'œil F^2 désignera l'œil doté d'un secteur châtain que l'on rencontre sur la deuxième travée de la colonne F; de même K^1 renverra à l'iris qui se trouve dans la 4e classe (pigmentation

ques, immédiatement après la coudée; là, dans un recoin spécial, après l'achèvement complet de la partie signalétique. Dans les locaux très éclairés, on pourra mettre à profit la position du sujet assis pour relever la couleur de l'œil immédiatement après la mensuration des diamètres de l'oreille, etc. Dans certaines prisons enfin, on sera obligé de remettre cette opération après la séance et d'y procéder dans un préau, en une fois, sur tous les sujets réunis.

L'emplacement des rubriques de l'œil sur la fiche anthropométrique nécessite aussi quelques explications. En effet, quoique ce caractère se rattache incontestablement à la partie descriptive du signalement, il a paru plus avantageux, au point de vue typographique comme à celui de la classification, de le faire figurer dans la travée des observations anthropométriques.

13. — Examiné correctement et méticuleusement, il arrive quelquefois que l'iris présente entre le droit et le gauche de notables différences de ton et de nuance. Aussi est-il recommandé de baser l'observation uniquement sur l'œil gauche, qui fait face à la main droite de l'opérateur. Il n'est dérogé à cette règle que lorsque cet œil est détérioré d'une façon permanente par une taie ou une inflammation, ou que l'orbite est vide, tandis que le droit est resté normal.

14. — L'observateur ne commencera à faire des relevés écrits que lorsqu'il aura examiné dans les conditions du paragraphe 9 les yeux d'un certain nombre d'individus et qu'il se sera pénétré des principes de la méthode de notation prescrite ci-après.

II. — *Analyse des parties de l'œil.*

15. — Le rond de l'œil ou *prunelle* se compose, avons-nous dit,

---

châtain), juste en dessous de la pointe de l'accolade et qui se distingue de tous les autres par ses quatre numéros d'ordre (4-5-6-3), etc.

Les profanes qui, sans avoir le temps de se pénétrer de notre méthode descriptive, auraient accidentellement à relever la couleur d'un œil, pourraient recourir au même procédé conventionnel de notation et dire, par exemple, en parlant de l'œil de tel sujet, qu'il est *identique* ou qu'il *approche* du n° D^3 du tableau, ou encore qu'il est intermédiaire entre les n^{os} H^2 et G^3, etc.

Le tableau n'a pas d'ailleurs la prétention d'offrir un spécimen de l'ensemble des combinaisons de nuances, en nombre infini, qu'il est possible d'observer en fait d'iris humain, mais seulement des fac-similé, au nombre de deux ou trois par classe, des yeux les plus fréquents. Les autres se rapportent à des cas présentant quelques difficultés de classification. Il est, par exemple, intentionnellement incomplet en ce qui touche les yeux *impigmentés clairs*. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer des yeux beaucoup plus azurés, plus transparents ou plus pâles (c'est à dire plus blancs) que les trois premiers de la 1re travée horizontale (A^1 B^1 C^1); mais les iris de ce genre n'offrant aucune difficulté d'interprétation et devant être *a fortiori* rangés plus à gauche dans la même classe 1, on a cru préférable de ne pas les ajouter aux 54 types déjà représentés.

d'un cercle central noir, appelé *pupille* (Fig. 25, n° 8), et d'une bande circulaire colorée appelé *iris* (Ibid. n° 9).

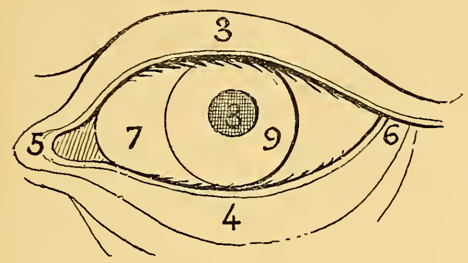


Fig. 25. — Désignation des parties de l'œil : 3. Paupière supérieure gauche ; — 4. Paupière inférieure gauche ; — 5. Pointe interne de l'œil gauche et caroncule lacrymale ; — 6. Pointe externe de l'œil gauche ; — 7. Sclérotique ou blanc de l'œil ; — 8. Pupille ; — 9. Iris.

Quand on parle de la couleur d'un œil, c'est l'iris nécessairement que l'on a en vue; la pupille saine et normale étant uniformément noire sur les yeux les plus clairs comme sur les plus foncés.

16. — On distingue dans l'iris deux zones principales dont la coloration diffère généralement : 1° l'*auréole* (1) qui confine à la pupille; 2° la *périphérie* ou zone externe (c'est la partie de l'iris voisine du blanc de l'œil).

17. — La matière plus ou moins jaune-orangé qui s'observe dans la plupart des yeux, lorsqu'on les examine dans les conditions d'éclairage prescrites plus haut, est désignée sous le nom de *pigment* de l'œil. Plus le pigment est abondant dans un œil, plus ce dernier paraît foncé et voisin du type que nous appelons marron.

III. — *Principes de la classification.*

18. — La base de la notation repose sur ce point, qu'il n'y a dans l'espèce humaine que **deux types d'yeux fondamentaux:** les **yeux impigmentés** et les **yeux marron pur,** et que toutes les autres teintes doivent être regardées comme mitoyennes entre ces deux extrêmes.

19. — Nous entendons par *yeux impigmentés* les yeux qui, observés de près, conformément aux prescriptions du paragraphe 9, apparaissent *dépourvus de matière jaune-orangé ;* leur nuance est *azurée, ardoisée* ou *intermédiaire* entre ces deux tons. C'est l'œil bleu des po-

---

(1) Ne pas confondre *l'auréole* avec la *zone pupillaire plus ou moins grise,* de moins d'un millimètre de largeur que l'on observe souvent, principalement sur les yeux clairs, immédiatement autour de la pupille. L'auréole, telle que nous l'entendons, recouvre généralement près du tiers du *total de l'iris.* Voir comme exemple de *zone pupillaire,* l'œil A¹ (le premier en haut et à la gauche de la planche) et l'œil C² (colonne C, 2° travée horizontale).

pulations du nord de l'Europe. Ils sont représentés sur la première colonne verticale (A) du tableau chromatique de l'iris.

20. — La teinte des *yeux marron pur* est unie et rappelle l'écorce du fruit de ce nom lorsqu'il est mûr et frais et que son enveloppe est encore nette et brillante. C'est l'œil noir ou brun du public, l'œil de l'arabe, du nègre, des méridionaux en général. Le ton des yeux de cette classe est plus ou moins foncé, plus ou moins clair, mais l'aspect d'ensemble en est beaucoup plus uniforme que celui de la série des yeux impigmentés. (Comparer à ce point de vue les trois premières colonnes du tableau chromatique avec les trois dernières.)

21. — Quant aux yeux à nuances composées, qui forment les trois quarts des yeux des Européens, la plupart se rapprochent soit de l'œil impigmenté (azuré ou ardoisé), soit de l'œil marron : ce sont les variétés que l'on observe dans *l'intensité de leur pigmentation jaune-orangé* qui servent de base à leur dénomination et à la classification qui en découle.

22. — *Échelle de pigmentation.* — Dans la très grande majorité des cas, le pigment jaune-orangé est groupé en cercle ou auréole autour de la pupille et quelquefois en pointillés, en petites taches triangulaires ou en croissants circulaires dans la zone périphérique.

23. — Les quatre variétés de pigmentation qui servent à la notation et à la classification des yeux mitoyens ont reçu les noms de *jaune, orange*, *châtain* et *marron*. Il importe d'être fixé exactement sur la signification de chacun de ces termes.

24. — Le pigment *jaune* se rapproche suffisamment soit de *la fleur de soufre*, soit du *jaune de Naples* (qualité pâle) soit même du *jaune de chrome* et du *jaune-paille.*

25. — *L'orange* est reproduit exactement, non pas par l'écorce du fruit de ce nom, mais par ce que l'on appelle en peinture la *terre d'ocre jaune.* Le terme exact serait *orangé-jaune.*

26. — Le *châtain* rappelle la *terre de Sienne naturelle ou brûlée* ou encore l'écorce de la *châtaigne* lorsqu'elle est *sèche* et *poussiéreuse*, ou l'enveloppe *desséchée de la noisette.*

27. — En pratique et en l'absence d'une échelle de comparaison, on distingue les variétés de pigmentation de l'œil en concentrant l'observation sur les points suivants :

1° le *jaune* se sépare de *l'orange* par le manque de reflets rougeâtres ou par une pigmentation très peu abondante ;

2° *l'orange* du *châtain*, par une nuance plus éclatante et non ternie de noir ;

3° l'œil *marron* du *châtain*, par une pigmentation moins striée, moins filamenteuse, plus veloutée, plus abondante et généralement (mais non nécessairement) plus foncée.

28. — Remarquons que le *châtain*, échelon central situé entre l'orangé et le marron, n'a pas de caractères positifs qui lui soient propres. Est qualifié *châtain* ce qui n'est, proprement dit, ni franchement orangé, ni franchement marron, mais intermédiaire entre les deux comme *qualité*, *quantité* ou *ton* de pigment.

C'est eu égard à cette mitoyenneté du groupe central que nous avons préféré, pour le qualifier, l'expression indéterminée de châtain à d'autres qui, comme *noisette*, *roux, roussâtre, fauve*, *etc.*, auraient eu une signification trop limitée, trop déterminée.

29. — Les yeux incomplétement marron, c'est-à-dire dont la superficie n'est pas entièrement recouverte de marron, se subdivisent à leur tour en deux classes: 1° les yeux appelés abréviativement *marron en cercle*, quand la totalité du pigment est groupée autour de la pupille; 2° les yeux marron tachetés de jaune verdâtre (abréviativement *marron verdâtre)*, quand le pigment envahit en outre une partie de la périphérie, en ne laissant à découvert sur le champ de l'iris que des secteurs ou des petits croissants *discontinus*, soit *jaune verdâtre*, soit *ardoisé foncé*.

30. — En résumé, si nous mettons en tête la classe des *impigmentés* et en queue celle des *marron pur*, les sept divisions ainsi obtenues se présenteront dans l'ordre suivant:

1° iris ***impigmentés*** (c'est-à-dire dépourvus de matière jaune orangé);
2° iris pigmentés de ***jaune;***
3° — — d'***orange;***
4° — — de ***châtain*** (incomplètement);
5° — — de ***marron*** groupé ***en cercle;***
6° — — de ***marron*** rayé de ***verdâtre;***
7° — — de ***marron pur.***

31. — **Cette sériation de termes doit être apprise par cœur et pouvoir être récitée, sans hésitation, de haut en bas et de bas en haut de l'échelle, en mentionnant les numéros d'ordre.**

Ainsi l'apprenti anthropomètre devra, avant d'étudier les paragraphes suivants, se pénétrer suffisamment du numéro d'ordination assigné à chacune de ces classes, pour être à même de se répondre à lui-même sans hésitation à des questions du genre de celle-ci: quel est le nom de la 4ᵉ classe, ou de la 6ᵉ, ou de la 2ᵉ, et inversement: quel est le numéro d'ordination de la classe *marron verdâtre*, ou de la classe *orangée*, de la classe *marron en cercle*, etc.?

32. — La pigmentation, avons-nous dit plus haut, est presque toujours groupée sur la zone centrale de l'iris, où elle forme une espèce d'auréole qui masque en partie la nuance des couches profondes, d'où la nécessité pour noter la couleur de l'iris d'envisager séparément les deux parties: 1° auréole; 2° périphérie.

33. — *Auréole.* La nuance de l'auréole est définie par celle de son pigment (1); on y ajoute pour plus de précision les qualificatifs de ton: *clair*, *moyen* ou *foncé*. Ces trois mots adjoints successivement aux quatre espèces de pigmentation: *jaune*, *orangé*, *châtain* et *marron*, forment ainsi une gamme à douze échelons qui permet de passer par transitions insensibles du jaune clair au marron foncé. L'intervalle entre chaque terme devient si minime que la confusion de l'un avec le suivant ne saurait constituer une erreur. Ainsi on peut confondre facilement, sans commettre une faute proprement dite, un *jaune clair* avec un *jaune moyen*, et ce dernier avec un *jaune foncé*; mais non pas un *jaune clair* avec un *jaune foncé*. De même, le *jaune foncé* peut être pris pour de *l'orangé clair*, mais non pour de *l'orangé moyen*, et *a fortiori* pour de *l'orangé foncé* lequel, à son tour, se distinguera difficilement du *châtain clair*, etc.

34. — Dans les yeux de la 1re classe (impigmentés), à teinte *unie*, la description de l'auréole absente est remplacée par un tiret (–) et la nuance de l'œil n'est plus indiquée que par la périphérie (voir tableau chromatique nos A^1, A^2 et A^3).

35. — *Périphérie.* Les nuances si multiples de la périphérie peuvent se rattacher à trois catégories principales, représentées sur la planche chromatique par les trois travées horizontales, savoir: celle des tons ***azurés*** ou clairs (travée I), celle des *violacés-trouble*, ou bleu de faïence, que nous appelons conventionnellement ***intermédiaires*** (travée II) (2) et celles des ***ardoisés*** ou foncés (travée III).

36. — Cette division tripartite est assez facilement applicable à la

---

(1) On a l'habitude à Paris de faire précéder l'indication de la nuance par la forme de l'auréole. C'est là un renseignement accessoire dont le relevé *n'est pas obligatoire*. On distingue trois sortes d'auréole: la ***dentelée,*** la ***concentrique*** et la ***rayonnante***.

L'auréole est dite ***dentelée*** lorsque la pigmentation peu abondante n'existe que sur la zone moyenne de l'iris sur laquelle elle dessine des hachures, festons ou dentelles linéaires. Elle est qualifiée de ***concentrique***, si la matière colorante, également peu abondante, reste confinée autour de la pupille en une zone circulaire d'un ou de deux millimètres de largeur, qui semble comme coupée à l'emporte pièce. Enfin l'auréole devient ***rayonnante*** lorsque la matière colorante ayant envahi la zone concentrique en entier, semble de là envoyer des fusées pigmentaires rayonnantes vers la périphérie. Ce dernier mode de groupement pourrait être considéré comme résultant de l'extension de l'auréole concentrique. Il est le seul que l'on observe dans la pigmentation marron ainsi que, à quelques exceptions près, dans la pigmentation châtain, tandis que l'orangé, et plus encore le jaune, se groupent en auréole de l'une des trois formes indifféremment.

En cas de doute sur la désignation spéciale de l'auréole, on recourt à la juxtaposition des deux termes entre lesquels on hésite. (Voir à ce sujet les exemples du tableau chromatique F^1, C^2, E^3 et G^3.)

Les mêmes termes servent également à caractériser la forme du réseau de filaments ***pâles*** ou blanchâtres que présentent un très grand nombre d'yeux impigmentés. (Voir sous ce rapport les colonnes B et C du tableau chromatique.)

(2) Le mot ***intermédiaire***, représenté par l'initiale ***i***, remplace toujours dans les descriptions chromatiques de l'iris l'expression *bleu violacé*, laquelle n'aurait pu être écrite qu'en toutes lettres, la lettre *v* étant réservée à l'abréviation de *verdâtre* (ainsi qu'il sera indiqué page 49) Avoir soin pour les signalements destinés au public, de traduire le mot *intermédiaire* qui n'est compréhensible que pour les initiés, par l'expression complète de *bleu violacé*.

1[re] classe d'yeux, où l'absence de pigment laisse à découvert les couches profondes de l'iris.

37. — Pour la 2[e] et la 3[e] classe (pigmentation jaune et orangée), on est souvent amené à y adjoindre le modificatif *verdâtre* et quelquefois ceux de *jaune-verdâtre, orangé-verdâtre*, suivis eux-mêmes des mots *clair, moyen* ou *foncé*, quand la matière jaune, au lieu de rester groupée autour de l'auréole, recouvre partiellement la périphérie avec des fusées, des croissants ou des pointillés pigmentaires.

38. — Dès la 4[e] classe (châtain), on ne rencontre plus de périphérie azurée. Les termes les plus fréquemment employés deviennent alors: ***intermédiaire, ardoisé, ardoisé-verdâtre*** et ***châtain verdâtre***, ce dernier pour les yeux très pigmentés qui se rapprochent des yeux franchement marron.

39. — L'*intermédiaire violacé* cesse lui-même d'être rencontré dans la classe 5 (marron en cercle). La division tripartite du début est alors entièrement remplacée par les qualificatifs généraux: ***clair, moyen*** ou ***foncé*** combinés avec les termes ***jaune, jaune-verdâtre, ardoisé, ardoisé-verdâtre***.

40. — La périphérie de la 6[e] classe (marron tacheté de verdâtre), se distingue de la 5[e] par l'addition du mot *marron*.

41. — Dans la classe 7, la *périphérie* est identique à l'auréole, ce que l'on indique en y inscrivant les lettres ***id.***, idem (voir tableau chromatique, n[os] R^1, R^2 et R^3).

IV. — *Signes complémentaires.*

42. — *Soulignement et parenthèses.* La notation des nuances de la périphérie, quelque précise qu'on la suppose, n'arriverait pas à exprimer l'aspect général d'un grand nombre d'yeux, si l'on n'y joignait, pour chaque cas particulier, l'indication de la surface proportionnellement couverte par l'auréole. Sans ce complément de renseignements la même description: *auréole jaune sur fond intermédiaire*, par exemple, pourrait s'appliquer à deux yeux totalement différents: ici, à un œil presque entièrement bleu et là, à un œil presque entièrement jaune. (Comparer à ce point de vue les yeux contigus C^1, D^1, E^1 et F^1 de la planche chromatique.)

43. — Autrement dit, au point de vue descriptif, l'étendue respective des deux parties composantes de l'iris est un facteur aussi important que leur intensité chromatique spéciale. Quand un des éléments prime manifestement l'autre, on exprime cette suprématie en soulignant le terme en question (voir F^1 du tableau chromatique). S'agit-il, au contraire, d'indiquer le rôle minime joué dans la coloration générale de l'iris par l'une des nuances relevées, on entoure de parenthèses les qualificatifs employés (voir C^1 du tableau).

Ainsi { ***(jaune-pâle)*** / ***intermédiaire-violet*** } indiquera un œil bleu irisé

de légères striures jaunâtres (D^2);

tandis que { ***jaune*** / ***intermédiaire-violet*** } s'appliquera à un œil comme G^1, où le bleu cesse d'être la nuance dominante ; jaune (intermédiaire) et *jaune* intermédiaire sont presque équivalents; la première formule est affirmative sur la *quantité minime de bleu,* la seconde sur le *rôle prépondérant* joué par le *jaune.*

44. — Quand les nuances composantes occupent sur le champ de l'œil des espaces approximativement égaux, et qu'il n'y a pas lieu de souligner un terme plutôt que l'autre, on exprime cette égalité par le signe égal (=) inscrit au commencement de la 3e ligne. A ce point de vue, on peut dire encore que le rôle du signe = est d'affirmer que l'absence de soulignement ou de parenthèses ne résulte pas d'un oubli de l'observateur, mais qu'elle est intentionnelle.

45. — *Numéro de classification.* C'est l'indication du degré de pigmentation, formulé au moyen de l'un des sept numéros d'ordre du paragraphe 30 (page 47), qui est la clef de la classification ; une erreur d'appréciation sur ce point peut annuler toute recherche future.

Ce renseignement se met en vedette au-dessus des deux rubriques relatives à l'auréole et à la pigmentation ; mais il n'est inscrit qu'**en dernier, une fois les deux zones observées et notées**; car il n'en est que la résultante.

46. — Or nous avons vu que la classification était basée à la fois sur la QUANTITÉ DU PIGMENT et sur la qualité ou INTENSITÉ DE SA NUANCE. Presque toujours les deux éléments vont ensemble. Ainsi l'œil sans matière jaunâtre, qu'il soit à fond azur, intermédiaire–violacé ou ardoisé, sera apostillé du n° 1 ; celui où l'on aura relevé du jaune sera apostillé du n° 2, de l'orangé du n° 3, du châtain du n° 4 ; le n° 5 distinguera les yeux marron où l'auréole pigmentaire serait séparée de la périphérie par une zone circulaire plus claire et plus ou moins dépourvue de marron ; le n° 6 s'appliquera à des iris recouverts de marron sur les deux zones, mais sur lesquels la zone externe laisserait encore voir par transparence des croissants jaune-verdâtre ou ardoisés; le n° 7 sera entièrement marron.

47. — Quand on hésitera entre deux classes, on inscrira en premier la classe qui semblera la plus probable, et après, séparée par un tiret celle avec laquelle la confusion serait possible. Ainsi la formule :

2 - 3
auréole : ***jaune-moyen***
périphérie: ***intermédiaire verdâtre-moyen***

s'appliquerait à une pigmentation mitoyenne entre le jaune et l'orangé, c'est-à-dire dotée d'une teinte où l'on commencerait à distinguer quelques traces de *rouge,* en assez petite quantité néanmoins, pour que l'on n'ait pas cru devoir en tenir compte dans la classification, tout en admettant la possibilité d'une erreur ultérieure d'interpréta-

tion sur ce point. Le presque équivalent de l'œil 2 – 3, est l'œil 3 - 2.

De même l'œil H^3 du tableau dont la formule est :

3 - 4

auréole : **orangé foncé**

périphérie : = **ardoisé-verdâtre moyen**

vise un œil à pigmentation mitoyenne entre l'orangé et le châtain, c'est-à-dire doté d'un pigment assez épais et assez foncé pour qu'il y ait lieu de craindre qu'en d'autres temps et d'autres lieux on ne le qualifie de châtain. (Comparer à ce point de vue l'œil H^3 avec son presque équivalent J^2 .)

L'œil Q^2 du tableau :

7 – 6

auréole : **marron foncé**

périphérie : **marron (jaune-verdâtre) moyen**

désigne un œil marron, où un examen attentif permet de découvrir des stries verdâtres en quantité minime mais suffisante, pour qu'un autre observateur puisse être amené à classer l'œil dans la division voisine 6 - 7.

48. — Comparer les iris Q^1 , Q^2 et Q^3 du tableau chromatique. Ces yeux sont d'aspect général absolument identique. Un examen attentif semble montrer pourtant que l'iris Q^2, le seul qui soit classé au 7, est moins abondamment pourvu dans la périphérie de croissants jaunâtres que les deux autres. Néanmoins la différence est si minime qu'elle peut échapper à un observateur non prévenu ou moins bien éclairé; nous dirons même plus, c'est que l'existence de ces croissants est discutable. En pareilles matières, les transitions sont si peu sensibles qu'une limite précise est impossible à tracer.

Ainsi l'emploi des numéros doubles est d'un secours puissant pour tous les cas douteux. C'est une sauvegarde, une échappatoire, que l'observateur se ménage à lui-même. Il ne doit pas craindre d'en faire très fréquemment usage. L'abus ne commence que lorsqu'il y a erreur sur la classe avec laquelle l'œil à décrire est susceptible d'être confondu.

49. — Signalons encore, à l'autre bout de l'échelle, les trois iris de la colonne C, où le jaune est en si petite quantité qu'il ne nous a pas empêché de ranger ces yeux dans la classe des impigmentés. De même l'œil D^3, 2 – 1, est rangé dans la classe des jaunes, quoique la quantité de jaune dont il est pourvu soit à peine supérieure. Quant à l'œil D^2 que nous avons été forcé de placer, faute d'espace disponible, sous l'accolade de la classe 2, il appartient manifestement à la classe des impigmentés, comme l'indique d'ailleurs son numéro d'ordre 1 – 2 et son auréole concentrique pâle, où la présence de jaune est à peine perceptible.

50 — **Approximation.** L'expérience montre qu'il est généralement

impossible à un observateur quelque peu familiarisé avec la sériation du paragraphe 30, d'hésiter entre plus de deux qualificatifs, ou, ce qui revient au même, d'enjamber une classe entière et de ranger, par exemple, au nº 2 ce qu'il aura mis antérieurement au nº 4, ou encore de confondre l'orangé avec le marron, ou un œil cercle marron avec un œil marron pur, etc.

L'HÉSITATION ET LES ERREURS SERONT DANS LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ DES CAS LIMITÉES ENTRE DEUX SÉRIES VOISINES.

51. — Pourtant, exception doit être faite pour la pigmentation *châtain*, qui peut être limite à la fois avec le *cercle-marron* et avec le *marron-verdâtre* et inversement, ce qui s'indique au moyen des trois numéros 4-5-6, ou 5-4-6, ou 6-5-4. Cette anomalie provient de la subdivision du marron en trois classes, tandis que les autres pigments, jaune, orangé et châtain, restent chacun groupé en une seule division. Ce genre d'œil est assez fréquent ; il a reçu des commis anthropomètres la dénomination abrégée et caractéristique **d'œil à trois limites.**

52. — En outre des combinaisons 4–5–6 qui, de par la nature des choses, sont souvent inévitables et par suite légitimes, nous admettons encore pour certains yeux embarrassants l'emploi d'un triple numéro de classe, surtout de la part d'observateurs peu expérimentés. Mieux vaut, en cas d'ignorance, attribuer trois et même quatre numéros de classe à un œil que de risquer d'omettre celui qui convient en vérité.—Voir comme exemple d'yeux à numéros multiples, en dehors du *châtain-marron*, l'œil K^1 du tableau chromatique. L'abondance de sa pigmentation pourrait le faire classer au marron-verdâtre, en même temps que le ton clair de sa nuance le rapprocherait quelque peu, mais à tort, de l'orangé. C'est là un exemple unique, presque inventé pour les besoins de la cause, que l'on n'observe qu'exceptionnellement, moins d'une fois sur dix mille cas peut-être.

V. — *Remarques sur quelques cas exceptionnels.*

53. — Nous avons vu que dans la très grande majorité des cas, à mesure qu'on progressait de gauche à droite dans la série, la quantité du pigment croissait avec l'intensité de sa teinte. C'est ainsi qu'en fait de pigment, il n'y a guère que le jaune et l'orangé qui soient fréquemment mis entre parenthèses.

54. — Bien plus, quand on rencontre un œil manifestement peu pigmenté et doté uniquement de quelques pointillés d'un orangé clair et vif (jaune-souci, par exemple ; voir l'œil F^3 du tableau), il est de règle *de le classer au jaune,* c'est-à-dire de le ranger à la classe des yeux peu pigmentés, *plutôt qu'à l'orangé.* Inversement, les yeux pourvus d'un cercle *jaune* **très abondant** doivent être apostillés du chiffre 3 et être rangés dans la classe des *orangés*, quoique leur auréole puisse concurremment être qualifiée de jaune

(voir G[1] du tableau). Ce sont là des formules anormales auxquelles il ne faut recourir qu'exceptionnellement. De même, certains cercles roux foncé, irréguliers et incomplets, seront qualifiés et classés à l'orangé plutôt qu'au châtain (voir I[1] et I[3] du tableau).

55. — Autrement dit : **la classification étant basée à la fois sur la qualité et la quantité du pigment, quand le second facteur ne suit pas le premier, l'œil rétrograde d'une classe.**

Sans ces restrictions, on pourrait imaginer des yeux classés à *l'orangé* qui seraient en même temps *limite-impigmenté ;* et inversement on rencontrerait à la division des *impigmentés* des yeux *limite-orangé*. Ces enjambements par-dessus une classe troubleraient les règles de la classification et des vérifications dans le répertoire anthropométrique. L'orangé en si petite quantité est d'ailleurs toujours difficile à distinguer du jaune.

56. — Le châtain donne lieu à une observation du même genre. Par son ordre dans l'échelle, cette classe occupe le milieu entre l'œil bleu et l'œil marron, et ne réunit que des yeux d'une pigmentation incomplète. Il en résulte qu'il est quelquefois, théoriquement et pratiquement, préférable de classer au n° 6 (*marron-verdâtre*) les yeux presque entièrement châtain-foncé, où la matière colorante n'est pas groupée en cercle autour de la pupille, mais indistinctement et abondamment répandue sur tout l'iris. L'aspect général des yeux de cette classe est d'ailleurs infiniment plus rapproché de celui des yeux *marron-verdâtre* que de celui des yeux *châtain* (voir les n^{os} M[3] et N[1]).

57. — Quant aux yeux pigmentés de châtain pur, ils ne se rencontrent pour ainsi dire jamais sans mélange de verdâtre (voir l'œil K[1] déjà mentionné, ainsi que L[2]).

58. — RÉPÉTONS D'AILLEURS QU'EN PAREILLES OCCURRENCES L'OBSERVATEUR EST PLUS QUE JAMAIS INVITÉ A SE COUVRIR PAR L'INDICATION DES LIMITES POSSIBLES, QU'IL EXPRIME AU MOYEN DE NUMÉRO DE CLASSE DOUBLE OU TRIPLE. Il doit en outre, s'il croit indispensable de faire une infraction à la numération ordinaire du pigment, indiquer que c'est là de sa part un fait raisonné et ne résultant pas d'une erreur, en soulignant le numéro de classe dont l'attribution est ainsi modifié. Bien plus, il fera sagement, aussi longtemps que sa compétence comme anthropomètre ne sera pas reconnue, d'en faire l'objet d'une remarque explicative à la rubrique des particularités ou des renseignements divers. C'est dire combien rarement il devra y recourir.

VI. — *Particularités.*

59. — Les particularités et anomalies présentées par l'iris doivent être inscrites en quatrième ligne, à la rubrique y relative, ou au n° III des marques particulières de la face.

60. — Le qualificatif ***truité***, qui s'applique aux yeux bleus comme aux yeux marron, sert à désigner certaines taches *rousses*, appelées

encore *taches de feu*, qui rappellent les mouchetures de la *truite*. Ces taches ne modifient pas la classification d'un œil et n'interviennent dans sa dénomination que comme signe particulier. C'est ainsi que les yeux *bleu-ardoisé truité* et *bleu-azur truité* devront être classés dans la classe I (yeux impigmentés) si, en dehors de ces taches, l'iris ne contient pas de jaune (voir l'exemple H^2, peu démonstratif d'ailleurs, du tableau chromatique).

61. — Certains iris présentent, soit à droite, soit à gauche, des zones nettement découpées d'une coloration différente, généralement plus foncée que le reste; ce que l'on note au moyen de la formule ***secteur châtain iris gauche*** (ou ***droit***) (voir F^2 déjà mentionné).

62. — On signalera aussi en quatrième ligne la présence fréquente chez les vieillards du ***cercle nacré***, appelé aussi *cercle sénile* qui, en masquant partiellement la périphérie, rend l'observation de l'œil plus difficile, notamment en ce qui regarde la distinction des trois classes marron (voir l'œil R^2).

63. — Enfin, nous avons vu que l'on devait mentionner également, en quatrième ligne, la présence de la ***zone concentrique grisâtre*** quand elle était très prononcée (voir la note page 45 et l'iris A^1 du tableau).

64. — Lorsque la nuance de l'œil gauche diffère notablement de celle du droit, on inscrit la première dans la colonne spéciale et la seconde en renvoi. C'est l'anomalie appelée vulgairement yeux *vairons* (du latin *varius*, varié).

On agira de même en ce qui regarde les mentions telles que : ***légère ou forte taie sur l'œil gauche*** (ou ***droit***), ***etc.***

65. — Pour les borgnes, distinguer entre l'expression : ***ne voit pas de l'œil droit*** (ou ***gauche***) qui n'implique que la privation de la vue, et celle de : ***privé*** ou mieux ***amputé de l'œil droit*** (ou ***gauche***), qui est affirmative sur la vacuité de l'orbite.

66. — Pour les sujets amputés d'un œil, indiquer aux renseignements divers s'ils sont ***porteurs d'un œil de verre***.

VII. — *Abréviations. — Résumé final.*

67. — L'espace laissé sur les fiches pour l'inscription de la couleur de l'œil étant très restreint, force a été d'adopter un certain nombre d'abréviations, dont voici la liste et **dont l'usage est obligatoire** :

Formes de l'auréole (Indication facultative)	**-**	auréole absente ou peu accentuée;
	d.	» dentelée;
	c.	» concentrique;
	r.	» rayonnante;
	d-c.	» dentelée-concentrique, etc.
Qualité du pigment	***j.***	jaune;
	or.	orange;
	ch.	châtain;
	mar.	marron.
Ton de la nuance	***cl.***	clair;
	m.	moyen;
	f.	foncé.
Nuance fondamentale de la périphérie	***az.***	azurée;
	i.	intermédiaire (violacée);
	ard.	ardoisée;
	v.	verdâtre;
	id.	indique que la pigmentation de la périphérie est de nuance identique à celle de l'auréole.

68. — En résumé, les formules descriptives des couleurs de l'iris se composent de quatre lignes:

1° *numéro de classe;*

2° *auréole:* forme, nuance et ton de la pigmentation;

3° *périphérie:* proportionnalité de la surface couverte, nuance et ton;

4° *particularités* et *anomalies* de l'œil.

Exemple:
4 — 3
c. ch. m.
i. v. cl.

1° Les numéros de classe expriment par leur chiffre unique, double ou quelquefois triple le degré de certitude de l'observation.

2° La description de l'auréole, quand la forme en est relevée, commence par l'une des lettres ***d. c.*** ou ***r.;*** vient ensuite l'indication obligatoire de la pigmentation: ***pâle, j. or. ch. mar.*** suivie elle-même des lettres ***cl. m. f.***

3° La périphérie dans les trois premières classes est ***az., i.*** ou ***ard.*** plus ou moins ***verd.*** avec ou sans pigment, le tout suivi des lettres ***cl. m.*** ou ***f.*** A partir de la 4e classe, il est rare que l'on n'ait pas lieu de mentionner également dans la périphérie la présence de pigment, soit ***j.***, soit ***or.*** A la 7e classe la nuance est *uniformément* ***mar.*** de l'auréole à la périphérie, et la ligne de cette dernière ne contient plus que le signe ***id.*** Nous retrouvons une disposition analogue dans les yeux impigmentés de la 1re classe quand, l'iris étant uniformément bleu, l'auréole dépourvue de filaments pâles ne peut être distinguée de la zone périphérique: l'emplacement de l'auréole absente est représenté alors par un tiret (—) et les lettres ***az. i.*** ou ***ard.*** figurent seules en 3e ligne. (Comparer à ce point de vue les rubriques irisiennes de la colonne A avec celles de la colonne B.)

4° La 4e ligne, celle des particularités, reste inoccupée dans la grande majorité des cas.

SECTION B

Notation de la nuance de la barbe et des cheveux

69. — Les différentes nuances de la barbe et des cheveux se rangent en série plus aisément encore que les couleurs d'yeux.

70. — Les deux termes opposés de l'échelle sont, d'un côté le *blond très clair*, et de l'autre le *noir pur*, que l'on pourrait désigner par l'expression *noir plume de corbeau.* Entre ces deux extrêmes s'intercalent par gradations successives tous les tons du châtain. La gamme complète se succède dans l'ordre suivant, les cheveux roux mis à part:

blond..... { **blond-albinos** et **blond très clair;**
blond clair; et quelquefois *blond-sale clair* ou *blond filasse*;
blond moyen;
blond foncé;

châtain... { **châtain clair;**
châtain moyen;
châtain foncé;

châtain-noir;
noir pur.

71. — Il importe de distinguer le *noir pur*, ou noir plume de corbeau, du *châtain noir* qui correspond dans notre pays à la généralité des cheveux vulgairement qualifiés de noirs tout court ou de bruns.

Le *noir pur* est assez rare en France; il est par contre la couleur classique des cheveux de l'Espagnol.

Châtain foncé conserve son acception usuelle. Les cheveux de cette nuance, sans être châtain noir, approchent assez de cette teinte pour pouvoir donner lieu à confusion, notamment à la lumière artificielle.

Châtain moyen et *châtain clair* descendent chacun d'un échelon.

La distinction entre *châtain clair* et *blond foncé* est délicate. C'est ainsi que l'on est souvent amené à qualifier, chez une femme, de blond foncé la même nuance que, chez un homme, on aurait qualifiée de châtain clair.

Blond moyen et *blond clair* se passent de définition.

L'expression *blond très clair* sera employée quelquefois pour la désignation des blonds exceptionnels des populations du nord de l'Europe. Mentionnons également le *blond albinos* qui est un cas pathologique.

72. — Les barbes et les cheveux *roux* qui ne sauraient trouver place dans la série ci-dessus, se désignent suivant leur nuance par les expressions:

roux-acajou (ou **roux vif) clair, moyen** ou **foncé;**
roux-blond idem;
roux-châtain idem;

73. — On évitera l'expression de *roux-feu* qui pourrait être lue *roux foncé*.

74. — Dans les combinaisons du roux, soit avec le blond, soit avec le châtain, l'observateur dispose de la ressource de souligner ou de mettre entre parenthèses l'un des deux termes composants, suivant la prédominance de l'une ou l'autre nuance, par analogie avec les prescriptions similaires relatives à la couleur des yeux (voir page 49, § 42).

75. — Enfin à chacune des catégories précédentes peut être ajouté le qualificatif **grisonnant**, également susceptible de soulignement et de parenthèses, pour exprimer le mélange, en proportions diverses, des poils blancs et colorés.

76. — Nous ferons remarquer que l'on a proscrit de ce vocabulaire le mot *brun* dont la signification est toujours vague. Les cheveux qualifiés de bruns correspondent généralement à nos cheveux *châtain foncé* ou *châtain noir*, mais le même qualificatif appliqué à la barbe désigne souvent *un mélange de poils noirs avec poils châtain-roux foncé.* Enfin, en peinture, le mot brun s'applique à la couleur de la châtaigne foncée tirant sur le noir, et en général à toute couleur fortement rabattue de noir.

77. — Le sens du mot *brun* n'est bien défini que lorsqu'il est employé substantivement par opposition avec un *blond.* C'est alors un terme synthétique qui désigne la réunion, sur un même individu, de cheveux *châtain foncé* ou *noirs*, d'*yeux foncés*, et d'un teint plus ou moins *pâle* ou *basané.*

78. — L'indication exacte de la nuance de la barbe nécessiterait souvent une notation spéciale pour les diverses parties: *moustaches*, *favoris* et *barbiche.*

Aussi est-il de règle de s'attacher de préférence aux moustaches. Même en procédant ainsi, on rencontrera bien des barbes dont la nuance incertaine, résultant de la juxtaposition de poils de diverses nuances, ne pourra être exprimée que par des formules de ce genre : ***barbe blond moyen fortement mélangée de poils roux, moustaches blondes avec favoris châtains mélangés de roux, etc.***

79. — *Nota.* En ce qui regarde la nature, l'abondance et les diverses sortes d'implantation du système pileux, voir au chapitre des traits caractéristiques pages 87 pour les cheveux, et 89 pour la barbe.

Liste des termes spéciaux avec indication des abréviations.

blond.......	***bl.***	*grisonnant*......	***grs.***
châtain.....	***ch.***	*vif*..............	***vif***
noir........	***noir***	*clair*............	***cl.***
roux.......	***roux***	*moyen*...........	***m.***
acajou......	***acaj.***	*foncé*............	***f.***

SECTION C

Coloration de la peau du visage. — Indication de l'origine ethnique s'il y a lieu

80. — On distinguera, pour la notation de la nuance du *teint*, la **coloration pigmentaire** de la **coloration sanguine.**

Le premier terme ne vise que les variations de la matière jaune-brunâtre qui colore plus ou moins abondamment la peau de tous les humains, même de ceux de race blanche, et le deuxième la quantité plus

ou moins grande de sang que la transparence de la peau laisse percevoir.

81. — On répondra à chacune de ces rubriques par l'un des qualificatifs ***petit, moyen*** ou ***grand*** que l'on représentera au moyen des abréviations ***p., m.*** ou ***g.*** (1).

Ainsi le teint *basané* que l'on remarque souvent chez l'Arabe sera qualifié de :

COLORATION	PIGMENTAIRE	***grande***
	SANGUINE	***petite*** (ou même ***nulle***)

tandis que le teint *sanguin* ou *fleuri* serait désigné par :

COLORATION	PIGMENTAIRE	***petite***
	SANGUINE	***grande***

82. — On signalera avec plus de détails au paragraphe des traits caractéristiques les colorations anormales qui sembleraient d'origine *pathologique*, comme le ***teint bilieux***, le ***teint jaune*** et ***exsangue*** ou ***anémié***, les ***éruptions sanguines de la face, acné, pustules***, ou même le simple ***hâle*** ou les ***taches de rousseurs, etc.*** La question du teint joue le principal rôle dans ce que l'on appelle la bonne ou mauvaise mine.

83. — Quand l'anomalie de coloration se rattache à l'origine ethnique ou de *race*, cette dernière indication devient alors l'élément primordial de tout le signalement descriptif, et doit être mise en vedette sur la ligne *grise* qui précède le titre des renseignements descriptifs (2).

Exemples : ***de pure race nègre; de race nègre fort*** (ou ***lég***) ***métissée ; de race chinoise, japonaise; métisse de canaque et d'européen, etc.***

---

(1) Nous aurons l'occasion de voir dans les pages suivantes combien nombreuses sont les rubriques descriptives qui sont susceptibles de la réponse type : *petit, moyen, grand* (17 sur un total de 31).

Pour faciliter la tâche de l'observateur, les fiches signalétiques imprimées à Melun (modèle 1893) distinguent par une initiale *majuscule* les rubriques auxquelles il convient de répondre par l'un des qualificatifs de dimension précédents, tandis que les initiales des autres rubriques sont imprimées en lettres de même corps que le reste du mot, c'est-à-dire en *minuscules*.

Comparer, par exemple, sous ce rapport la reproduction typographique des rubriques : { barbe...... / cheveux... } color. { Pig^re / Sang^ne }

La phrase mnémonique suivante résume l'application pratique de cette disposition : « à toute rubrique descriptive commençant par une lettre de *dimension* (c. à d. une majuscule) répondre par un des qualificatifs de *dimension* : *petit, moyen* ou *grand* ».

(2) Cet emplacement a été récemment ajouté à la demande des fonctionnaires anglais chargés de l'application du signalement anthropométrique aux Indes.

CHAPITRE II

Caractères morphologiques faisant l'objet de rubriques spéciales sur la fiche signalétique.

A. Front. — B. Nez. — C. Oreille. — D. Corpulence (carrure et ceinture)

SECTION A

Description de la forme du front et de ses dimensions (Pl. 31 et 32)

1. — Le front est examiné au point de vue: 1° *du degré de saillie des arcades sourcilières* (1); 2° *du degré d'inclinaison de sa ligne de profil* par rapport à un plan horizontal que l'on supposerait passer par la racine du nez; 3° *de la hauteur de l'extrémité supérieure de cette même ligne* au-dessus du même plan; et 4° *de sa largeur* appréciée transversalement d'une tempe à l'autre.

2. — Comme pour tous les caractères susceptibles d'être mesurés, que nous allons examiner dans le cours des deux chapitres suivants, il est répondu à la rubrique *arcades* par l'un des qualificatifs ***petit moyen*** ou ***grand***.

3. — *L'inclinaison* de la ligne frontale, comparée d'un individu à un autre, oscille de même entre deux extrêmes et pourrait être qualifiée de *petite, moyenne* ou *grande*. Néanmoins, pour éviter toute fausse interprétation, on emploiera la progression usuelle équivalente: ***fuyant, intermédiaire, vertical*** (Pl. 31, 1re travée horizontale), à laquelle on adjoindra, dans les cas extrêmes, en tête, un ***très fuyant*** et, en queue, un ***proéminent***. Ce dernier sera lui-même remplacé par le terme *synthétique* ***bombé***, pour les cas où la verticalité du front se combinerait avec un certain arrondissement en saillie des bosses frontales (Pl. 32, n° 2).

La série ainsi complétée se présente sous cette forme:

très fuyant — fuyant — intermédiaire — vertical { ***proéminent*** ou ***bombé***. }

(1) On appelle arcades sourcilières la bande osseuse qui sert de support aux sourcils. Au point de vue anatomique les arcades sourcilières font partie constituante de l'os frontal et leur description ne saurait être séparée de celle du front, tandis que les sourcils se rattachent au système pileux (poils, barbe, cheveux, etc.), dont il a été parlé au chapitre des caractères chromatiques, et sur le compte duquel nous reviendrons plus spécialement en analysant *les traits caractéristiques complémentaires* de la face.

4. — Quant aux deux rubriques de dimension, *hauteur* et *largeur*, il y est répondu, ainsi qu'à toutes les rubriques descriptives similaires sans exception, par la sériation type déjà mentionnée: ***très petite* — *petite* — *moyenne* — *grande* — *très grande*** (Pl. 31, nos 4 à 9).

5. — Certes les fronts fuyants sont presque toujours accompagnés, ou plus exactement déterminés, par une grande proéminence des arcades sourcilières et les fronts droits par la petitesse des mêmes parties. Aussi est-ce moins le volume intrinsèque, *anatomique*, de l'arcade sourcilière que vise la rubrique y relative que la saillie, la bosse très caractéristique, que présentent un grand nombre de fronts, lorque le regard de l'observateur suit en descendant le profil frontal (voir comme type *d'arcades très grandes* Pl. 32, no 1. — Autres exemples d'après la Pl. 31: nos 2 et 5 *arc. petites;* nos 1 et 6 *arc. moyennes;* no 4 *arc. grandes.* — Voir également Pl. 33: nos 1, 2 et 3 *arc. petites;* nos 4 et 5 *arc. moyennes;* nos 6 ,7 et 8 *arc. grandes* et no 9 *arc. moyennes*).

6. — En certains cas, il sera avantageux de distinguer entre la *proéminence des arcades*, lesquelles, avons-nous dit, reposent directement sur l'emplacement des sourcils, et celle des *sinus frontaux* qui, lorsqu'ils sont très développés, apparaissent comme une espèce de boursouflure osseuse sur la ligne médiane, au-dessus de la tête des arcades sourcilières. (Comparer à ce point de vue les nos 1 et 3 de la Pl. 32.) La façon la plus simple de prendre note de cette particularité sera de biffer, sur la fiche, la rubrique *arc.* et de la remplacer par le mot ***sinus*** que l'on fera suivre de la lettre ***g.*** (abréviation de *grand*).

7. — On notera aux *particularités* les cas, assez rares, où le profil du front, sans être bombé proprement dit (qualificatif impliquant la verticalité), décrit néanmoins une ligne courbe prononcée. Ce caractère résulte généralement, comme il est facile de s'en rendre compte, de l'effacement des arcades sourcilières combiné sur un front fuyant avec une certaine proéminence des bosses frontales (Pl. 32, no 4).

SECTION B

Description de la forme du nez et de ses dimensions

8. — Le nez est l'organe qui, chez l'homme, concourt le plus à donner au visage d'un chacun son caractère particulier.

9. — Les variétés 1o *de forme,* 2o *de dimensions,* présentent de très nombreuses combinaisons, que la langue courante a ramenées à trois ou quatre types faciles à reconnaître, quand les caractères en sont bien tranchés.

Malheureusement les formes intermédiaires, beaucoup plus fréquentes que les formes types, rentrent difficilement dans ces divisions. La méthode de description prescrite ci-après permet au contraire une définition rigoureuse de tous les cas imaginables.

I. — *Forme du nez.*

10. — Disons d'abord quelques mots sur les parties qui composent le nez.

La *racine du nez* est cette *concavité* transversale (A) qui existe toujours plus ou moins accentuée, en haut du nez, entre les yeux, sous la base du front. La partie supérieure du nez est dure et osseuse; elle a un squelette propre formé par les os nasaux. Les *ailes du nez* sont ses deux parties latérales qui sont limitées inférieurement par les deux ouvertures des narines et contre la joue, par un sillon plus ou moins arrondi et plus ou moins profond.

Le *bout du nez*, B, est le point de réflexion du lobule. Le *dos du nez* est la ligne de profil du nez, A B, depuis sa racine jusqu'à sa pointe.

Le bord inférieur ou *base du nez* s'étend du bout B au point d'attache C de la narine avec la joue.

A
B
C

Fig. 26.

11. — On distingue dans le profil du nez: 1° la *concavité de la racine;* 2° la *forme générale du dos* du nez ; 3° *l'inclinaison de la base.*

12. — 1° *Concavité de la racine du nez.* Il est répondu à cette rubrique au moyen des mots : ***très petit — petit — moyen — grand — très grand,*** suivant que le profil de la racine du nez décrit une dépression plus ou moins grande, c'est-à-dire plus ou moins PROFONDE, entre les deux parties voisines, front et dos du nez (Pl. 32, n°s 5 et 6).

13. — 2° *Forme générale du dos du nez.* Toutes les formes de dos du nez vus de profil se rattachent à l'un des trois types :

cave ; (1) ***rectiligne ;*** { ***convexe*** ou ***busqué.*** }

Dans la forme *cave*, la partie supérieure, qui correspond aux os du nez, descend plus ou moins obliquement en ligne à peu près droite ; puis la partie inférieure, qui correspond au bout du nez, se porte en avant, de sorte que l'ensemble de la ligne présente sur le profil une forme *cave* (Pl. 33, n°s 1, 2 et 3).

Dans la forme *rectiligne*, le dos du nez décrit une ligne droite de la racine à la pointe (Ib., n°s 4, 5 et 6).

Dans la forme *convexe*, le dos du nez décrit une courbe convexe à peu près uniforme de la racine à la pointe (Ib., n°s 7, 8 et 9).

---

(1) Nous appelons cette forme *cave*, et non *concave*, pour éviter toute confusion avec la troisième, dite *convexe* (abréviativement *vexe*).

14. — Le nez *busqué* est une variété du nez convexe. La fraction supérieure de la partie osseuse présente une convexité forte et courte, au-dessous de laquelle le reste de cette portion osseuse devient à peu près droit et se continue avec le bout du nez (Pl. 34, n° 3).

15. — Quand la partie supérieure osseuse dessine une saillie plus ou moins forte, mais que le profil de la partie inférieure cartilagineuse, au lieu de continuer cette courbe comme dans le nez aquilin, ou de prendre une direction rectiligne comme dans le nez busqué, s'infléchit en dedans, la forme du dos du nez est dite ***sinueuse*** (Pl. 34, n° 9). Il en résulte que la direction de la ligne est convexe en haut, et devient concave sous la portion osseuse, pour redevenir nécessairement convexe vers la pointe du nez.

16. — Le nez *sinueux* doit être considéré comme une variété de l'une des trois formes types précédentes, suivant que l'ensemble de la ligne du dos présente un *creux*, une direction générale *rectiligne* ou un *coude*. Aussi doit-on toujours faire précéder le qualificatif *sinueux* de l'un des trois termes : cave, rectiligne ou convexe busqué.

Exemple: ***cave-sinueux; rectiligne-sinueux; busqué-sinueux.***

Tous les exemples de la planche 34 sont des variétés, soit sinueuses, soit atténuées, des types correspondants de la planche 33.

17. — *3° Inclinaison de la base du nez* (Pl. 33). Elle peut être ***relevée*** (nos 1-4-7), ***horizontale*** (nos 2-5-8), ou ***abaissée*** (nos 3-6-9). Ces mots visent l'inclinaison du bord libre des narines, de C en B (Fig. 26), et non celle de la ligne de la silhouette qui s'étend du haut de la lèvre supérieure au bout du nez.

18. — Notre description de la ligne du nez vu de profil s'était arrêtée à la pointe ; l'indication de l'inclinaison de la base en achève le contour.

Exemple : *nez cave à base relevée* (Pl. 33, n° 1); ou, pour plus de rapidité, *nez cave-relevé*. Ou encore : *nez convexe-abaissé* (Ib., n° 9); *nez rectiligne-horizontal* (Ib., n° 5).

19. — De ce que l'emploi simultané de deux épithètes est indispensable, il ne faudrait pas conclure que chacune d'entre elles se combine dans la même proportion avec n'importe quelle autre. Certaines combinaisons s'observent beaucoup plus fréquemment que d'autres :

Le nez *cave* est d'ordinaire à base relevée (*vulgo* nez en pied de marmite), tandis que le nez *convexe* est ou *horizontal* (nez aquilin), ou *abaissé* (nez en bec de perroquet), etc.

Par contre un nez *concave abaissé* est exceptionnel (Pl. 33, n° 3).

20. — On aura recours, pour les formes de transition d'un type de nez à un autre, à la méthode des *parenthèses* et *soulignements* déjà indiquée pour la désignation de la couleur des yeux. Le soulignement représentera toujours la forme *accentuée*, et la parenthèse la forme *peu marquée*, se rapprochant de la médiane ou moyenne, savoir : de

la rectiligne pour la ligne du dos du nez, et de l'horizontale pour l'inclinaison de la base (1).

21. — L'usage de la parenthèse permet de restreindre aux cas strictement exacts l'emploi des qualificatifs médians : *rectiligne* et *horizontal.*

Ainsi le nº 1 de la planche 34 sera signalé cave *relevé ;* le nº 2 (*convexe*) *relevé;* le nº 3 *busqué horizontal;* le nº 4 (*cave*) *sinueux relevé;* le nº 5 *rectiligne sinueux horizontal*; le nº 6 (*busqué*) *sinueux horizontal ;* etc.

II. — *Dimensions du nez.*

Après avoir parlé de la *forme*, il nous reste à traiter de cet autre élément de tout solide : *les dimensions.* Il importait, pour la clarté de la notation, de séparer nettement ces deux points de vue.

22. — Les trois dimensions du nez sont: sa *hauteur*, sa *saillie* et sa *largeur.* Le sens de ces expressions doit être déterminé.

23. — La *hauteur* ne se compte pas sur le dos du nez, comme on pourrait être tenté de le faire. C'est la ligne comprise entre la racine du nez et le point C de la figure 26; on évite ainsi les illusions d'appréciation qu'occasionnent les nez tombants (à base abaissée), qui paraissent toujours plus hauts qu'ils ne sont en réalité, tandis que les nez à base relevée semblent toujours courts.

24. — La *saillie* du nez est la distance comprise entre le point B, le plus saillant du dos du nez, et le milieu C de la ligne transversale qui réunirait le point d'attache des deux ailes du nez (même figure).

25. — La *largeur* est la plus grande distance transversale comprise entre ces deux ailes.

26. — La mensuration directe, au moyen d'un compas, des trois dimensions du nez présenterait certaines difficultés d'exécution ; aussi doit-on se contenter d'indiquer en troisième ligne, sous chaque rubrique y relative, ces dimensions appréciées à l'œil, sans le secours d'instrument, en se servant des mots : ***petit***, ***moyen*** ou ***grand***, auxquels, pour les cas extrêmes, on adjoindra les expressions ***très petit*** ou ***très grand.***

27.— Ce serait une erreur de croire qu'en ce qui regarde le nez, la qualification des dimensions soit nécessairement moins signalétique que celle de la forme. (Comparer à ce point de vue, Pl. 35 de l'*Album*, un choix de nez appareillés deux à deux et absolument dissemblables d'aspect quoique correctement apostillés des mêmes qualificatifs de dos et de base.)

(1) Sur les copies de signalement destinées soit au public, soit aux autorités administratives non initiées à ces conventions, traduire la parenthèse par le mot *légèrement* (***lég***') et le soulignement par celui de *fortement* (***fort***').

28. — La planche qui vient après (36) reproduit en tableau les combinaisons, au nombre de 9, des trois degrés de hauteur avec les trois degrés de saillie sur un nez *uniforme*, choisi intentionnellement de profil *mitoyen* (rectiligne horizontal et de largeur moyenne). Une dernière planche, la 37e, présente un tableau analogue pour la série croissante des hauteurs nasales combinées avec les largeurs (1).

III. — *Particularités* (Pl. 38).

29. — Les *particularités* du nez se réfèrent plus spécialement : à la *ligne du dos*, au *bout*, aux *narines* et à la *racine*.

30. — Le nez présente assez fréquemment au niveau du tiers supérieur de la *ligne du dos*, à deux centimètres environ sous la racine du nez, un renflement en forme d'olive, lequel sans faire saillie sur la silhouette du nez vue de profil, peut, lorsqu'il est très prononcé, donner au nez une caractéristique spéciale. A noter à la rubrique des particularités du nez, au moyen de la formule abréviative ***méplat dos du nez*** (Pl. 38, n° 1).

31. — L'expression ***nez écrasé*** devra être réservée aux nez aplatis à la suite d'accident (n° 2).

32. — Citons encore : ***nez tordu à droite*** (n° 3) ou ***à gauche, nez effilé*** ou ***pointu*** (n° 4), ***nez gros*** (n° 5), qualificatifs qui s'appliquent spécialement à la pointe ou au *bout du nez;* ***nez couperosé***, etc.

33. — Un autre *plat* de forme triangulaire s'observe aussi quelquefois sur le bout du nez. Les deux cartilages nasaux en arrivant à la pointe semblent se bifurquer, ce qu'on exprime par les mots ***méplat bout du nez ;*** ou encore, lorsque chaque cartilage fait nettement saillie sous la peau du nez : ***bout du nez bilobé*** (n° 9).

34. — On appelle *sous-cloison* du nez le cartilage qui sépare les narines l'une de l'autre. Lorsque ce cartilage dépasse notablement le bord inférieur de chaque narine, le nez est dit : ***à sous-cloison découverte*** (n° 7). Cette particularité se rencontre assez souvent sur les nez convexes. On ne la notera aux marques particulières que lorsqu'elle sera très prononcée.

---

(1) L'éducation de l'œil sur ce point est chose si importante que nous croyons devoir donner ici quelques indications sur le système de proportionnalité usité dans les arts sous le nom de *canon*. Une règle généralement admise est de donner au nez une hauteur égale à la distance qui sépare les narines de la pointe du menton, en même temps qu'une ligne idéale passant par les deux *larmiers* doit couper la face en deux parties de hauteur égale ; d'où cette conclusion que le front *augmenté de la partie du crâne vu de face* doit être, à peu de chose près, égal à deux hauteurs de nez. Toute exception manifeste à cette règle décèle soit un excès, soit une insuffisance relative dans l'une des trois parties à comparer : *front, nez* ou *mâchoires*.

D'autres rapports encore moins précis ont été établis en prenant la longueur de l'œil comme commune mesure. C'est ainsi que l'on dit que la largeur moyenne du nez mesure une longueur d'œil, et que l'on retrouve ce même intervalle d'un larmier à l'autre.

Il n'y aura lieu que bien rarement de mentionner les cas de ***narines empâtées*** (Ib., n° 8), dont l'inverse serait ***narines très fines*** ou ***très mobiles***, etc.

35. — On sera aussi amené quelquefois à noter aux *particularités du nez* les cas de ***racine à dos*** particulièrement ***étroit*** ou ***large*** (Pl. 32, n°s 7 et 8), ainsi que ceux où, grâce à une chute brusque et verticale des os nasaux, la concavité de la ***racine***, cessant d'être limitée inférieurement, ***descend très bas*** (Ib., n° 9).

36. — Cette déformation des os nasaux est quelquefois accentuée au point de dérouter complètement l'observateur sur le qualificatif qu'il convient d'attribuer à la ligne du dos. Le n° 1 de la planche 34 reproduit un cas de ce genre : le nez, d'abord manifestement cave le long des os nasaux, décrit une courte convexité en sa moitié inférieure, de sorte qu'il pourrait tout aussi bien être qualifié de *cave* ou de *convexe* suivant la partie considérée.

37. — En pareil cas, l'observateur négligera le détail pour ne viser que l'ensemble, quitte à relater ses hésitations dans une note aux renseignements divers. Ce profil, très rare d'ailleurs, pourrait y être désigné par l'expression de ***nez à ligne dorsale en S.***

Approximation et limitation des écarts possibles.

38. — La série des qualificatifs de la direction de la ligne du dos se présente dans l'ordre suivant déjà mentionné :

Cave—*cave*—(*cave*)—*rectiligne*—{ (*convexe*) — *convexe* — *convexe.* / (*busqué*) — *busqué* — *busqué.* }

39. — Chaque terme de cette progression peut à la rigueur être confondu, suivant les cas, soit avec le terme qui le précède, soit avec celui qui le suit, sans qu'il y ait faute de l'observateur.

40. — L'erreur n'existe que lorsqu'il y a enjambement d'une catégorie par-dessus une autre. Ainsi (*cave*) — entre parenthèses — autrement dit *légèrement cave*, peut être confondu avec *rectiligne*, mais non avec *légèrement busqué* ou *légèrement convexe* (sauf l'exception du § 37). De même, la confusion de *cave* — souligné — avec (*cave*) — entre parenthèses — constituerait une faute.

41. — Quant à la classe des dos sinueux, leur sériation se superpose à la précédente. Ainsi un *nez* (*cave*)-*sinueux* pourrait être assimilé, lors d'une observation ultérieure, à un *rectiligne-sinueux*, mais non à *busqué-sinueux*. De plus, chaque terme de la série *légèrement sinueux* (***sinueux***) peut être confondu avec le groupe correspondant des *non-sinueux*.

42. — La progression de l'inclinaison de la base, ne présentant ni

bifurcation, ni superposition, est encore plus simple. Elle commence par la forme la plus relevée pour arriver à la plus abaissée : *Relevé — relevé — (relevé) — horizontal — (abaissé) — abaissé — abaissé.*

Grâce aux termes intermédiaires, créés par le soulignement et la parenthèse, il est difficile de confondre *fortement relevé* avec *légèrement relevé*, et ce dernier avec *légèrement abaissé*.

43. — De même, en ce qui regarde les dimensions, la confusion de deux qualificatifs extrêmes n'est pas possible ; ce qui a été dénommé *étroit*, par exemple, lors d'une première observation, pourrait à la rigueur être qualifié de *moyen* lors d'une seconde, mais non de *large*.

44. — Ainsi, quelle que soit la rubrique considérée, les *divergences* d'un examinateur à un autre (nous ne disons pas les *erreurs*) sont limitées dans des bornes très étroites, qui peuvent *a priori* être définies exactement pour chaque cas pris isolément. Il suffit pour en être maître de posséder, dans l'ordre croissant et décroissant, la sériation des qualificatifs à employer pour chaque rubrique.

Abréviations.

45. — L'emploi des abréviations ci-dessous donne plus de rapidité à l'écriture. L'étroitesse des colonnes de la fiche anthropométrique en rend d'ailleurs l'usage indispensable.

rectiligne	***r.***	*sinueux*	***s.***
cave	***cav.***	*relevé*	***rel.***
convexe (se dicte ***vex***) ..	***vex.***	*horizontal*	***h.***
busqué	***busq.***	*abaissé*	***ab.***

SECTION C

Description de l'oreille

46. — L'oreille, grâce aux multiples vallons et collines qui la sillonnent, est le facteur d'identification le plus important du visage humain.

47. — Il est, en effet, presque impossible de rencontrer deux oreilles qui soient identiques dans toutes leurs parties, et quelques-unes des variations de forme que présente cet organe paraissent subsister sans modification depuis la naissance jusqu'à la mort.

Et pourtant, à cause principalement de son immobilité, qui l'empêche de participer aux jeux de physionomie, aucune partie de la face n'attire moins les regards ; notre œil a aussi peu l'habitude de l'observer que notre langue de la décrire.

Le formulaire descriptif de l'oreille que nous allons donner est suivi depuis plusieurs années au Dépôt de la Préfecture de police ;

mais il ne faut pas se dissimuler que sa mise en pratique requiert un certain temps (cinq minutes environ par sujet).

48. — Aussi n'est-il recommandé dans son intégralité que pour les signalements des sujets, et particulièrement des *jeunes gens de moins de vingt et un ans*, qui, étant soupçonnés de cacher leur véritable identité, feraient l'objet, **sans photographie à l'appui**, d'une demande de vérification spéciale dans la collection centrale de Paris, qui est la seule ville où la description complète de l'oreille des détenus soit toujours relevée. Ces cas mis à part, les gardiens-chefs sont autorisés à ne signaler que les formes nettement extrêmes, qu'en raison de leur aspect exceptionnel on qualifie d'*anomalies*.

49. — D'où deux parties dans ce chapitre : dans la *première* on analysera, dans tous les détails, les éléments composants de l'oreille externe et on en indiquera le vocabulaire descriptif correspondant ; puis, dans la *seconde* (page 77) on reviendra sur les principaux caractères, en ne s'attachant qu'aux formes qui doivent être signalées en tout état de cause.

50. — Ces deux parties demandent à être étudiées l'une après l'autre, en commençant par la première ; mais la seconde, celle des anomalies, est la seule qu'un anthropomètre ait besoin de connaître par cœur, *au pied levé*, tandis qu'il fera sagement, dans les commencements, pour les cas plus rares où il aurait à signaler l'oreille au complet, de ne le faire que le volume à la main, en en relisant les prescriptions, paragraphe par paragraphe, au fur et à mesure de leur application, ou plus tard, quand il sera devenu plus expert, en s'aidant du tableau récapitulatif de la page 79.

a) Analyse détaillée des parties de l'oreille.

51. — Il suffit de s'attacher à la notation des SAILLIES qui délimitent les DÉPRESSIONS, pour avoir en même temps une idée de ces dernières ; la description s'en trouvera abrégée de moitié.

Les saillies sont au nombre de cinq :

52. — I. La **BORDURE** de l'oreille ou hélix, éminence demi-circulaire qui, prenant son point d'origine en A (Fig. 27), au milieu de la dépression centrale de l'oreille, appelée *conque*, au-dessus du conduit auditif, gagne la périphérie et borde comme d'une gouttière les deux tiers supérieurs de l'oreille.

53. — II. Là où elle prend fin, commence le **LOBE**, éminence molle, arrondie, qui termine en bas la circonférence du pavillon.

54. — Citons ici pour mémoire le *tragus* non-mentionné sur la fiche signalétique. C'est une petite saillie cartilagineuse, aplatie, triangulaire, placée en dehors et en avant du conduit auditif, dont la forme présente peu de variations individuelles ; le tragus est plus ou moins déjeté en avant, *pointu* et quelquefois même *bifurqué*.

55. — III. Vis-à-vis, séparé par le conduit auditif, se trouve **L'ANTITRAGUS**, mamelon plus petit que le précédent, mais de valeur signalétique bien supérieure.

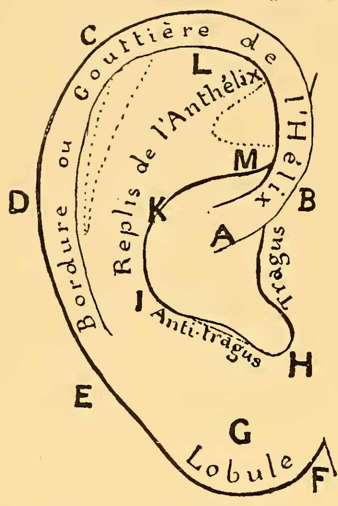


Fig. 27. — Oreille schématique.

Bordure A B C D E décomposée en partie **O**riginelle A B, **S**upérieure B C, **P**ostérieure C D et inférieure D E.

Lobule E F G H considéré sous le rapport du **c**ontour E F, de l'**a**dhérence à la joue F H, du **m**odelé G et de sa **D**imension.

Antitragus H I examiné au point de vue de son **i**nclinaison, de son **p**rofil, de son degré de **r**enversement et de sa **D**imension.

Plis internes séparés en branches **i**nférieure I K, **s**upérieure K L, et médiane K M.

56. — IV. Enfin, au-dessus, les replis de l'anthélix que nous appelons abréviativement **PLI,** lequel, après s'être élevé d'un centimètre environ, se bifurque en deux branches, la *supérieure* et la *médiane*, cette dernière venant rejoindre l'hélix au-dessus du sillon originel.

57. — La branche montante, dite *supérieure* de l'anthélix, délimite en arrière la dépression appelée par les anatomistes *fossette naviculaire* (c'est-à-dire en forme de nacelle, de pirogue), et en avant la dépression que nous appelons *fossette digitale* (intercrurale des anatomistes). Ces deux creux sont indiqués sur la figure 27 par des lignes ponctuées : la fossette naviculaire en avant des lettres D et C, et la fossette digitale au-dessus de la lettre M.

58. — Remarquons que l'ordre d'énumération que nous venons de suivre et qui est celui observé sur les fiches signalétiques, savoir : *bordure*, *lobe*, *antitragus* et *pli*, permettrait de dessiner les multiples contours de l'oreille sans avoir, pour ainsi dire, à lever la plume, en partant du point A (Fig. 27), pour finir au point M (en supposant que l'on omette le tragus et que l'on revienne d'un pas en arrière pour la branche supérieure de l'anthélix).

Ce trajet est indiqué sur notre figure par l'ordre alphabétique des lettres capitales qui séparent chacune des sous-divisions, dont nous allons faire l'énumération en en décrivant les variations morphologiques les plus caractéristiques (1).

---

(1) Disons ici une fois pour toutes que, dans cette énumération, les dénominations des parties *décomposées* seront imprimées en lettres *italiques*, à l'exception de leur lettre initiale reproduite sur la fiche anthropométrique pour indiquer l'emplacement de la réponse, laquelle initiale se distinguera du reste du mot par son **caractère plus épais.**

Conformément à la règle générale exposée dans la note de la page 58, ces lettres initiales sont elles-mêmes de formes *minuscule* ou *majuscule*, suivant que la réponse nécessite une sériation spéciale de qualificatifs, ou doit être formulée au moyen de l'un des termes de dimensions *petit*, *moyen* ou *grand*. Les petits chiffres maigres

59. — I. La **BORDURE** peut être décomposée en trois portions: (1) le *sillon d'Origine* AB, (2) la portion *antéro-Supérieure* BC et (3) la *Postérieure* CDE.

Chacune de ces divisions peut varier indépendamment en dimension, c'est-à-dire être ***petite, moyenne*** ou ***grande*** (voir Pl. 52, n°s 1, 2 et 3). Il arrive même assez fréquemment que la portion *Originelle* AB manque complètement. On exprime cette particularité par le mot ***nul***, tandis que l'absence absolue de la portion *Supérieure* BC et de la *Postérieure* CDE devra être relevée au moyen du terme plus figuratif de ***plat***. D'autres fois la portion *Postérieure* est plus développée que la *Supérieure* (Pl. 52, n° 9), ou c'est l'inverse (Pl. 55, n° 6). Enfin nous verrons à la partie **LOBE**, que la partie *finale* DE de la bordure postérieure est quelquefois exagérée au point de se continuer à travers le lobe jusque contre la joue (Pl. 58, n° 9).

60. — Rien de plus caractéristique que les irrégularités de contour, élargissements ou diminutions, que présente, d'une partie à la suivante, cette espèce de gouttière que nous appelons la bordure de l'oreille. Elles sont exprimées sur nos fiches par l'alternance des qualificatifs de dimension adjoints à la rubrique. Ainsi la **BORDURE** du n° 6 de la planche 52 sera représentée ainsi: *Originelle-**moyenne**, Supérieure-**grande**, Postérieure-**petite**;* celle du n° 12 qui est égale et régulière sera notée: *Originelle-**petite**, Supérieure-**grande**, Postérieure-**grande**;* tandis que celle si caractéristique du n° 9 sera exprimée par les adjectifs alternés : *Originelle-**moyenne**, Supérieure-**nulle**, Postérieure-**très grande**.*

61. — Aux qualificatifs de dimension on ajoute (4), mais pour la partie postérieure de la bordure seulement, l'indication du *degré de son ouverture*. On en distingue trois degrés: la forme ***ouverte***, la forme ***intermédiaire*** et la forme à la fois *fermée* et ***adhérente***. La première, représentée par le n° 10 de la planche 52, se passe de définition. La forme adhérente est caractérisée par ce fait que la peau de la bordure, au lieu de recouvrir finement le creux du cartilage, y forme un bourrelet charnu qui, vu de loin, pourrait paraître creux, mais qu'un examen plus attentif fait reconnaître plein et formé par deux peaux qui apparaissent collées l'une contre l'autre, pour peu qu'on y porte la main. La bordure de l'oreille n° 12 appartient à cette forme.

---

(1), (2), (3), etc., placés entre parenthèses, indiquent l'ordination de chaque rubrique initiale sur la fiche.

Les mots mêmes à inscrire en réponse aux rubriques sont imprimés en caractères italiques ***gras***, suivant la règle observée dans ce volume. Ils ont été choisis de telle sorte qu'ils peuvent être enregistrés au moyen de leur seule lettre initiale vis-à-vis chaque rubrique correspondante qui, avons-nous dit, est représentée elle-même sur la fiche par une simple initiale.

En cas d'hésitation sur le terme convenable, répondre, comme pour les numéros d'yeux, en réunissant par un trait d'union les deux initiales possibles, la plus probable en avant.

62. — II. Le **LOBE** ou lobule (Pl. 53) doit être considéré sous trois rapports :

1) Le *contour* de son bord libre E F, qui peut se terminer en pointe ***descendante*** et collée le long de la joue, ou en ***équerre***, ou enfin en ellipsoïde arrondi; cette dernière forme est subdivisée à son tour en deux, suivant que l'ellipsoïde est encore partiellement adhérent (contour ***intermédiaire***), ou en est complètement séparé par un espace libre (contour ***à golfe***).

2) Le degré d'*adhérence* à la joue F H, laquelle peut être tellement complète, que la peau du lobe se réunisse à celle de la joue sans former à leur point de jonction le moindre sillon, la moindre ride, ce qui est exprimé par le mot ***fondu;*** ou *partiellement séparé*, ce qu'on exprime par le mot ***intermédiaire;*** ou enfin en être complètement ***séparé*** par un sillon arrondi formé par la peau même du lobe. — L'adhérence d'un lobe *à contour golfe* est naturellement toujours *séparé*.

3) Le **m***odelé* de sa surface antéro-externe G, laquelle peut être ***traversée*** par le prolongement de l'hélix, ***unie*** ou en ***éminence*** mamelonnée.

4) La **D***imension* en hauteur, laquelle peut être ***petite, moyenne*** ou ***grande***.

63. — III. **L'ANTITRAGUS** (Pl. 54) présente une ligne générale de direction dont :

1) L'**i***nclinaison* peut varier de l'***horizontalité*** (la tête étant supposée dans sa situation normale) à une ***obliquité*** de 45°, en passant par une inclinaison ***intermédiaire***.

2) Par rapport à cette ligne figurée sur le dessin de la page 68 par un pointillé H I, l'antitragus peut se **p***rofiler* en ligne à (con)***cavité*** supérieure, forme très rare (Pl. 56, n° 10), ou ***rectiligne***, ou légèrement sinueuse, ce qu'on exprime par ***intermédiaire***, ou franchement ***saillante***.

3) Enfin l'antitragus, et notamment son extrémité libre, doit être considéré sous le rapport de son degré de **r***enversement* en avant, d'où les trois qualificatifs sérlés : ***versé, intermédiaire*** et ***droit***. Les cas intermédiaires sont naturellement de beaucoup les plus nombreux. En absence d'antitragus, répondre à la rubrique du renversement par un tiret (—).

4) Toutes les questions de forme mises à part, l'antitragus peut varier encore sous le rapport de sa **D***imension* absolue, ***petite, moyenne,*** ou ***grande***.

64. — IV. Le **PLI**, ou *repli de l'anthélix* (Pl. 55), est décomposé en trois parties que nous allons analyser dans l'ordre où elles se présentent à l'observateur, dont le regard remonte au-dessus de l'antitragus, savoir :

65. — L'***inférieure*** I K. Elle n'est envisagée que sous le rapport du degré d'inclinaison, ou de torsion, que présente la totalité de ce que

l'on pourrait appeler la bande postéro-inférieure de l'oreille DEKI, comprise entre les parties homologues du repli et de sa bordure.

En pratique, la méthode de description est basée sur le degré de saillie du repli IK par rapport à une *droite idéale* HORIZONTALE qui, partant de la face antérieure du tragus, irait, d'avant en arrière, EFFLEURER la partie postéro-antérieure de l'oreille.

66. — Devront être notés comme *plis inférieurs* (con)***caves,*** les replis assez effacés pour que la tangente en question, partant du tragus et se dirigeant horizontalement vers le derrière de la tête, soit rejetée en avant de l'anthélix par la saillie plus considérable de la bordure postérieure (Pl. 55, n° 1).

Dans le pli inférieur ***intermédiaire,*** la tangente partant du tragus effleurera à la fois les deux sillons anthélix et bordure (Ib., n° 2).

Dans le pli dit (con)***vexe*** la tangente horizontale touche le sillon inférieur de l'anthélix seul, laissant la bordure correspondante à un ou plusieurs millimètres en arrière du côté de l'occiput (Ib., n° 3).

Ainsi donc, c'est moins la branche inférieure de l'anthélix que l'on examine sous cette rubrique, que LA FORME GÉNÉRALE que présenterait une COUPE HORIZONTALE DE L'OREILLE AU NIVEAU DU TRAGUS.

67. — Les employés anthropomètres du service d'identification de la Préfecture de police de Paris se servent, pour distinguer la sériation tripartite ci-dessus, d'un petit instrument qu'il est facile de confectionner soi-même, et que l'on peut, au besoin, remplacer par un porte-plume ou n'importe quelle tige rigide. L'instrument se compose, en effet, uniquement d'un gros fil de laiton rectiligne, de 2 millimètres de diamètre, d'une longueur de 10 centimètres, portant à 4 millimètres de son extrémité un petit butoir de 4 millimètres de haut, formé d'un fil d'un diamètre moitié plus petit, soudé perpendiculairement au premier.

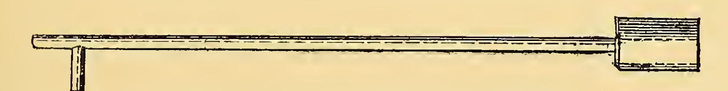


Fig. 28. — TIGE directrice pour oreille.

68. — Le mensurateur, tenant horizontalement son instrument de la main gauche, en cale l'extrémité contre le tragus du sujet, le butoir tourné du côté du conduit auditif, et en amène la tige jusqu'à ce qu'elle effleure la bande cartilagineuse DEKI sans la déprimer en quoi que ce soit. Il est évident qu'avec cet instrument, comme avec la droite idéale dont nous avons parlé précédemment, le contact se fait et ne peut se faire que de trois façons : 1° par la bordure seule (le pli est dit alors cave) ; 2° à la fois par la bordure et l'anthélix (le pli est dit intermédiaire) ou 3° par l'anthélix seul (ce qui constitue la forme dite convexe).

69. — La deuxième partie du PLI est la branche *Supérieure* KL qui se trouve au-dessus de la première. Elle est qualifiée de ***nulle,***

effacée, intermédiaire ou ***accentuée*** suivant l'épaisseur et la saillie plus ou moins arrondie que présente cette élévation (1).

70. — La branche KM, dite *médiane* ou *originelle de l'anthélix*, est rarement caractéristique. — Voir aux *particularités*, page 76, § 96, les cas à signaler.

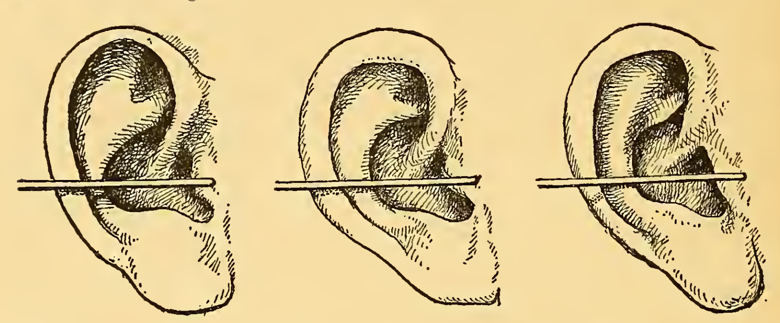


Fig. 29. — La forme du pli inférieur est décelée sur ces figures par la direction de la petite bande d'ombre projeté par la *tige directrice* :

N° 1 — la tige est contiguë à l'ombre projetée sur le bord de l'oreille et en est séparée par un millimètre de blanc sur le pli interne (ombre et pli à forme *cave*).

N° 2 — l'ombre est projetée en droite ligne sur les deux parties parallèlement et tout contre la tige directrice (ombre et pli à forme *intermédiaire*).

N° 3 — la tige touche l'ombre sur le pli interne et s'en sépare brusquement sur la bordure externe (ombre et pli à forme *convexe*).

71. — **FORME GÉNÉRALE.** — La sériation des qualificatifs ci-joints répond suffisamment aux besoins de la description:..........

..............{ ***triangulaire*** / ***rectangulaire*** } — ***ovale*** — ***ronde***.

72. — Les formes *triangulaire* et *rectangulaire* sont placées dans cette énumération, l'une au-dessus de l'autre pour indiquer qu'elles peuvent facilement être confondues, soit l'une avec l'autre, soit avec leur contiguë, la forme *ovale*, celle qu'on rencontre le plus fréquemment.

73. — Il est évident que l'indication de la forme générale de l'oreille ne saurait être qu'une conséquence plus ou moins directe des variations morphologiques déjà signalées. C'est ainsi que la forme triangulaire résulte généralement de la présence d'un lobe descendant combiné, ou avec la *bordure aplatie*, ou avec le *contour supéro-postérieur d'équerre* dont il sera parlé plus loin. Pourtant la présence concomitante de ces qualificatifs (lobe descendant et contour équerre) ne saurait être regardée comme impliquant nécessairement la forme si caractéristique de triangulaire, de sorte que la mention de cette dernière sera toujours un complément d'indication utile. De

---

(1) On notera, au moyen d'un renvoi aux particularités, les cas assez rares où le pli superieur se bifurque lui-même en deux ou trois branches.

même la forme rectangulaire ne s'observe pas sans un développement anormal du lobe dans le sens horizontal. Quant à la forme ronde, elle résulte souvent de l'écartement supérieur du pavillon combiné avec un lobe de petite dimension et tiré en avant.

74. — **L'ÉCARTEMENT DU PAVILLON** (Pl. 55) est en relation inverse avec l'accentuation des plis de l'anthélix. Moins ces derniers sont développés, c'est-à-dire plus ils sont *mousses* et effacés, plus l'oreille est écartée du derrière du crâne. Inversement l'oreille collée ne va pas sans une certaine exagération du pli inférieur et surtout du supérieur.

75. — Néanmoins, vu le rôle important joué par l'écartement de l'oreille dans la physionomie de face, il a semblé nécessaire d'en noter le degré et les modes DIRECTEMENT, abstraction faite des conclusions que le degré d'accentuation des replis intérieurs permettait déjà d'en déduire.

76. — L'ensemble du pavillon, **en y comprenant le lobe,** peut être uniformément ***écarté*** du derrière de la tête, d'où la forme appelée ***pédonculée.*** D'autres fois l'écartement est surtout notable dans la partie ***supérieure,*** ou ***postérieure,*** ou même ***inférieure*** du pavillon ; il a alors pour siège le lobe qui revêt une forme toute particulière (Ib., n° 12). Inversement, l'ensemble du pavillon, ou une partie seulement, peut être ***collé*** aux côtés de la tête. La forme ***collée supérieurement*** et ***écartée inférieurement*** est très caractéristique.

77. — Lorsque l'écartement ne paraît exagéré, ni dans un sens, ni dans l'autre, apostiller d'une paire de guillemets (») la rubrique y relative.

Particularités de l'oreille (Pl. 57 et 58).

78. — Elles peuvent se référer : I à la *bordure ;* II au *lobe;* III aux *tragus*, *antitragus* et *conque ;* IV au *pli supérieur ;* V à diverses *fossettes*, *incisures* et *dépressions* et VI au *mode d'insertion* de l'organe considéré dans son ensemble.

79. — I. *Particularités de la bordure.* Le point indiqué sur la figure 27 par la lettre C, dont l'emplacement correspond approximativement à la jonction de la partie supérieure de la bordure avec sa partie postérieure, est fréquemment le siège d'un petit développement cartilagineux supplémentaire très caractéristique, signalé en premier par l'illustre naturaliste anglais Darwin, d'où le qualificatif *darwinien* donné à cette particularité. On y distingue les variétés suivantes que nous ordonnons d'après leur degré d'extension :

1° la simple nodosité, appelée ***nodosité darwinienne,*** caractérisée

par une callosité du cartilage quelquefois plus perceptible au toucher qu'à la vue (Pl. 57, n° 1);

2° ***l'élargissement darwinien*** (Ib., n° 2), reconnaissable à une légère boursouflure mousse de la bordure, apparente à l'œil, mais exactement délimitée au point C (car l'élargissement de la bordure généralisé à toute une partie ne devrait pas être mentionné aux *particularités*, mais bien à la rubrique spéciale relative à la dimension de la bordure);

3° la ***saillie darwinienne*** désigne un accroissement de matière assez prononcé pour prendre le contour pointu d'une arête ou d'une dent de scie, à large base; c'est la forme la plus fréquente.

4° le ***tubercule darwinien*** vise une protubérance cartilagineuse très accentuée, ronde et isolée, et plus ou moins blanche et nacrée, tellement la peau qui la recouvre est amincie. Cette particularité s'observe rarement et ne se rencontre guère que sur les oreilles à bordure grande et fermée.

80. — Le même point ou ses environs peuvent être le siège d'une *anomalie par insuffisance* qui souvent d'ailleurs se combine avec la présence de la saillie darwinienne. On l'enregistre au moyen de l'une des formules suivantes: ***échancrure de la bordure supéro-postérieure,*** ou plus simplement ***bordure échancrée*** (même planche, n° 5).

81. — La *bordure échancrée* est souvent associée avec un changement de direction brusque de la bordure postérieure par rapport à la supérieure. Généralement il est assez difficile de délimiter ces deux bordures qui se succèdent l'une à l'autre en formant un contour arrondi. Sur les oreilles dont nous allons nous occuper, au contraire, la bordure supérieure devient plus ou moins rectiligne et horizontale, et même quelquefois ascendante, tandis que la postérieure s'en sépare franchement en prenant d'emblée une direction verticale; il en résulte que le contour du haut et du derrière de l'oreille, au lieu de dessiner un arc de cercle, se profile suivant un *angle droit* et quelquefois même *aigu*, si la bordure supérieure est ascendante au lieu d'être horizontale.

82. — Ce genre d'oreille très caractéristique, qui rappelle l'oreille des faunes de la mythologie grecque, sera qualifié de ***contour postéro-supérieur en équerre,*** si l'angle est plus ou moins droit, et de ***contour supérieur*** ou ***postéro-supérieur à angle aigu*** si la direction *ascendante* de la bordure supérieure rend le profil plus aigu, plus pointu (comparer les nos 6, 7 et 8 de la planche 57).

83. — L'oreille à contour postéro-*supérieur aigu* (n° 7) se distingue de celle à contour antéro-*supérieur* également *aigu* (n° 8) en ce que sur la dernière la pointe du contour est située beaucoup plus près de la joue.

84. — Enfin on qualifie de ***bicoudées*** (*deux fois coudées*) les

oreilles dont la bordure, courbée d'équerre une première fois du côté de la joue, se rejoint à angle droit avec la bordure postérieure (n° 9).

85. — Le contour de l'oreille ne peut être l'objet de comparaison ou de description certaines que sur des photographies prises dans une même position et surtout de profil. — C'est ainsi que l'on peut voir, n°s 11 et 12 de la planche 57, un agrandissement photographique de la même oreille, 1° d'après une pose de profil et 2° d'après une pose de face. La première image montre clairement que l'oreille en question est dotée d'un contour supérieur, *circulaire et régulier,* tandis que la seule image de face aurait pu laisser supposer qu'il devait être à *angle aigu.*

86. — Signalons encore la ***bordure froissée,*** qui ne s'observe que sur les oreilles fortement ourlées où elle se combine souvent avec le *contour supérieur aigu* (voir n° 10); la ***bordure déchiquetée, irrégulière, gelée*** (c'est-à-dire offrant des cicatrices d'anciennes engelures); enfin une partie de la bordure (spécifier laquelle) peut être ***coupée, amputée*** à la suite d'accident, de rixe, etc.

87. — II. *Particularités du lobe.* Le lobe est souvent ***percé*** pour le port de boucles d'oreilles. Ces dernières amènent quelquefois, surtout chez les femmes, une section complète verticale du lobule, ce que l'on exprime par ***lobe fendu.***

88. — A défaut du sillon plus ou moins creux qui traverse, une fois sur trois, toute la largeur du lobe et auquel répond la rubrique du *modelé du lobe*, on observe parfois une espèce de petite fossette en forme de virgule qui, partant du bord adhérant à la joue, va mourir en travers du lobe quelques millimètres plus loin, ce que l'on exprime par ***lobe à fossette*** (Ib., n° 13).

89. — Enfin, l'inclinaison générale du lobe donnera quelquefois lieu à des remarques intéressantes. C'est ainsi que l'on notera les cas bien tranchés d'***inclinaison oblique-interne*** ou ***oblique-externe*** et les cas de ***torsion antérieure*** du lobe (Pl. 57, n°s 14, 15 et 16).

90. — III. *Particularités du tragus, de l'antitragus et de la conque.* Le tragus présente quelquefois deux tubercules au lieu d'une saillie unique, d'où l'expression ***tragus bifurqué*** dont il a déjà été parlé paragraphe 54 (voir Pl. 58, n° 1).

91. — Parfois l'antitragus se fusionne avec l'origine de la bordure, qu'en pareil cas il est plus court et plus exact d'appeler *hélix*, à l'aide d'un sillon supplémentaire qui traverse la conque, dont la cavité se trouve ainsi partiellement comblée, ce que l'on exprime au moyen de la formule : ***antitragus fusionné avec hélix.***

92. — Cette anomalie s'observe souvent avec *la conque partiellement repoussée*, d'où les diverses formules : ***conque repoussée arrière antitragus, conque partiellement*** (ou ***entièrement***) ***repoussée, etc.*** (Pl. 58, n°s 2 et 3 ; voir également Pl. 32, n° 7).

93. — On veillera à ne pas confondre la conque repoussée avec la *conque simplement traversée* par l'exagération du sillon originel de l'hélix, qui va alors se joindre au pli inférieur en arrière de l'antitragus (voir Pl. 56, n° 12).

94. — Signalons, à l'occasion de la conque : la ***conque très large***, et la ***conque très haute***. — Cette dernière particularité ne va pas sans un grand intervalle entre les deux sillons originels contigus de l'hélix et de l'anthélix.

95. — Enfin il y aura lieu quelquefois de noter les cas bien tranchés où le sillon originel de l'anthélix serait remarquablement soit horizontal, soit oblique.

96. — Le *sillon originel de l'hélix* est toujours situé juste au-dessus du canal auditif ; c'est de toutes les parties de l'oreille celle dont l'emplacement change le moins. Toute variation de la conque en hauteur se traduit donc par une variation concomitante dans l'intervalle des deux sillons originels, particularité qu'il est parfois avantageux d'exprimer directement, d'où les formules : ***sillons originels de l'hélix et de l'anthélix contigus*** (Pl. 57, n° 13) ou ***largement séparés*** (Ib., n° 14).

97. — IV. *Particularités du pli supérieur* (Pl. 58, nos 5, 6, 7 et 8). Nous avons déjà eu l'occasion, en parlant *du degré d'accentuation des* REPLIS, de mentionner en note (page 72) l'existence du pli supérieur à *double*, *triple* ou *quadruple branche ;* c'est là une remarque très signalétique. Il faut veiller à ne pas la confondre avec l'***hématome***, terme médical servant à désigner les espèces de boursouflures indurées qui remplissent, partiellement, une ou plusieurs des cavités de l'oreille et qui résultent de la résorption d'abcès. On rencontre cette particularité fréquemment sur les oreilles des lutteurs professionnels.

98. — V. *Remarques diverses.* La *fossette digitale* ne fera l'objet d'une remarque que pour les cas rares où elle serait très accentuée, et où elle attirerait les regards par la netteté de ses bords taillés pour ainsi dire *à pic*.

99. — La *fossette naviculaire* manque forcément sur les oreilles à bordure postérieure plate (Ib., n° 10). Cette particularité ne fera l'objet d'une mention que lorsque la description de ces parties pourra laisser quelques doutes sur les déductions à en tirer au point de vue de la fosse.

100. — Nous appelons *fissure post-tragienne* (1) le petit sillon vertical qui, après avoir séparé sur beaucoup d'oreilles l'antitragus du repli ascendant de l'anthélix, descend de là, lorsqu'il est très accentué, rejoindre l'extrémité de la fosse naviculaire (Ib., n° 11). Quoique ces ***fissures post-tragiennes accentuées*** soient presque nécessairement

(1) Par abréviation, en place de *post-antitragienne*.

accompagnées, sinon provoquées par un antitragus à profil saillant, la mention de cette particularité complètera utilement la description de l'oreille surtout pour la rédaction du *portrait parlé.*

101. — Ne pas confondre la fissure post-tragienne avec le canal intertragien qui s'observe sur toutes les oreilles, en avant du conduit auditif entre les deux tragus et dont la forme est en corrélation directe avec celle de l'antitragus (comparer à ce point de vue les n°s 13 et 14 de la planche 58). On aura quelquefois à noter les cas de ***canal intertragien très étroit*** (Ib., n° 12).

102. — VI. *Implantation anormale de l'oreille.* On rencontre quelquefois des oreilles dont toute la moitié supérieure a été repoussée en arrière et la moitié inférieure, et notamment le lobule, projetée en avant. Cette particularité est exprimée au moyen de la formule : ***insertion oblique antérieure du pavillon;*** l'inverse est qualifié de : ***insertion verticale du pavillon*** (Ib., n°s 14 et 15).

b) Récapitulation des formes caractéristiques de l'oreille à signaler en tout état de cause (Pl. 56).

103. — **BORDURE.** L'origine de la bordure AB (1) quand elle est très accentuée, forme un sillon supplémentaire très caractéristique, qui *traverse* complètement la concavité de la conque dont elle fait deux dépressions séparées. On relève cette anomalie en inscrivant à la suite de l'initiale O les lettres ***trav.*** (Pl. 56, n° 12).

104. — Les parties de la bordure, BC *Supérieure* et CDE *Postérieure*, constituent un caractère signalétique digne d'être noté, quand elles sont ou très petites, ou même plates (Ib., n°s 1 et 3), ou très inégalement développées l'une par rapport à l'autre comme sur le n° 9. On exprime ces particularités en inscrivant le mot ***plat*** (abréviation d'aplati), ou ***t. p.*** (abréviation de *très petit*), à la suite des initiales correspondant aux parties absentes ou simplement très peu développées de la bordure, et les lettres ***t. g.*** (abréviation de *très grand*), à la suite de celles qui auraient un développement anormal. La bordure à la fois ***grande*** et ***adhérente*** dans toutes ses parties est également caractéristique (Ib., n°s 2 et 4).

105. — **LOBE.** Le lobe doit être considéré successivement sous le rapport de son *contour*, de son *modelé* et de ses *Dimensions.* Du *contour* on note la forme *descendante*, ***desc.*** (Pl. 56, n° 5), et le contour *à golfe*, ***gf.*** (Ib., n° 6). Le *modelé* de la surface du lobe est caracté-

---

(1) Sauf avis spécial, se reporter à la figure 27 pour la délimitation des parties désignées par les lettres majuscules AB, BC, etc. On remarquera que les abréviations des anomalies données ci-après sont formées d'après les règles usuellement suivies en pareille matière, tandis que précédemment pour la description plus complète nous avions recommandé l'emploi de la seule initiale du mot, afin, dans les cas embarrassants, de se ménager l'emplacement nécessaire pour la juxtaposition de deux initiales.

ristique, lorsqu'il est profondément *traversé*, **trv.,** par un sillon en creux ou lorsqu'il forme une *éminence* mamelonnée **em.** bien prononcée (Pl. 58, nos 13 et 14). En fait de *dimension* du lobe, il va de soi qu'on ne notera que les extrêmes: **très petits** et **très grands.** En cas d'absence complète du lobe, la rubrique D sera apostillée du mot **nul.**

106. — **ANTITRAGUS.** S'attacher spécialement, en ce qui regarde l'antitragus, à l'*inclinaison* **horizontale** de la ligne H I, aux formes **caves** ou **rectilignes** de son *profil* et à son **versement** en dehors de l'oreille. Dans les cas assez fréquents de l'*absence* ou du très faible développement de l'antitragus, répondre à la rubrique de la dimension par le mot **nul** (Pl. 56, nos 9, 10 et 11).

107. — **PLI.** Le *pli inférieur* à coupe horizontale con**cave** sera distingué de celui à coupe con**vexe** *à l'œil*, SANS L'AIDE D'INSTRUMENT, mais en s'inspirant de la même méthode d'observation prescrite pour la description intégrale. Ainsi on n'appliquera le qualificatif *cave* qu'en cas d'oreilles manifestement creuses dans leur moitié inférieure, et celui de *vexe* qu'en cas d'oreilles déprimées et collées fortement contre les côtés de la tête, de telle sorte que LA BORDURE POSTÉRIEURE DE L'ORGANE CESSE D'ÊTRE VISIBLE SUR LES PHOTOGRAPHIES DE FACE (Ib., nos 13 et 14).

108. — Quant au *pli supérieur*, il ne fera l'objet d'une mention que dans les cas, soit d'absence complète, soit de développement exagéré. Ses particularités de conformation n'auront guère à intervenir que pour déterminer la différence entre deux oreilles plus ou moins semblables dans leurs autres parties. — Comparer à ce point de vue les nos 15 et 16 de la planche 58.

109. — **PARTICULARITÉS.** Les prescriptions relatives à l'*écartement* et aux *particularités* de l'oreille sont les mêmes, qu'il s'agisse de la description intégrale ou de la description abrégée. Comme pour les autres rubriques, ON NE S'ATTACHERA ALORS QU'AUX FORMES NETTEMENT CARACTÉRISÉES.

SECTION D

NOTATION DE LA CORPULENCE

110. — La corpulence vise le volume général du corps, proportionnellement à la taille. Elle doit être appréciée sous le rapport de la *largeur des épaules* et de la *ceinture* (ou tour du ventre).

111. — On répond à chacune de ces deux points de vue par l'un des termes de la série type: **petit, moyen** ou **grand.**

Le degré de largeur des épaules est inscrit à la suite de la rubrique **carrure** immédiatement après les lettres *L*r (abréviation du mot *largeur*). — En ce qui regarde l'inclinaison des épaules (lettres *i*e de la fiche), voir page 100, §§ 116 et 117.

LISTE DES ABRÉVIATIONS DES QUALIFICATIFS MORPHOLOGIQUES DE CHAQUE PARTIE DE L'OREILLE

Bordure	Origine	Nulle	*nl*	Supérieure	Plate	*plate*	Postérieure — 1° sa dimension	Plate	*plate*	2° son degré d'ouverture	Ouverte	*o*
		Petite	*p*		Petite	*p*		Petite	*p*		Intermédiaire	*i*
		Moyenne	*m*		Moyenne	*m*		Moyenne	*m*		Adhérente	*a*
		Grande	*g*		Grande	*g*		Grande	*g*			
		Très grande	*tg*		Très grande	*tg*						
Lobe	Contour	Descendant	*d*	Adhérence	Fondu	*f*	Modelé	Traversé	*t*	Dimension	Très petit	*tp.*
		Équerre	*q*		Intermédiaire	*i*		Intermédiaire	*i*		Petit	*p*
		Intermédiaire	*i*		Séparé	*s*		Uni	*u*		Moyen	*m*
		Golfe	*gf*					Éminent	*e*		Grand	*g*
											Très grand	*tg.*
Antitragus	Inclinaison	Horizontal	*h*	Profil	Cave	*c*	Renversement	Versé	*v*	Dimension	Nul	*nl*
		Intermédiaire	*i*		Rectiligne	*r*		Intermédiaire	*i*		Petit	*p*
		Oblique	*b*		Intermédiaire	*i*		Droit	*d*		Moyen	*m*
					Saillant	*s*					Grand	*g*
Plis	Inférieur	Cave	*c*	Supérieur	Nul	*nl*	Forme générale	Triangulaire	*tri*	Écartement	Supérieur	*sup*
		Intermédiaire	*i*		Effacé	*ef*		Rectangulaire	*rec*		Postérieur	*post*
		Convexe	*v*		Intermédiaire	*i*		Ovale	*ov*		Inférieur	*inf*
					Accentué	*ac*		Ronde	*rnd*		Total	*total*
											Moyen	*m*

CHAPITRE III

Caractères morphologiques ne faisant pas l'objet de rubriques spéciales sur la fiche signalétique

(traits caractéristiques complémentaires).

A. Traits complémentaires du profil. — B. Traits complémentaires de la face. —
C. Caractères d'ensemble et renseignements divers

Principes généraux.

1. — Le paragraphe des traits caractéristiques est destiné à compléter la partie descriptive du signalement. Nous rangeons sous ce chapitre : la *description* des *lèvres* et du *menton*, le *contour général* de la *tête* (profil et face), les variétés d'*implantation* des *cheveux*, *de la barbe* et des *sourcils*, le *modelé des paupières*, la *forme* et le *volume* du *globe oculaire* et de l'*orbite*, la *bouche*, les *rides*, *sillons* et *rictus* de la *face*, l'*expression* de la *physionomie*, et accessoirement divers renseignements relatifs à l'*aspect général* du sujet: *dimension du cou*, *chute des épaules*, *attitude* et *allures générales*, *timbre de la voix*, *accent provincial* ou *étranger*, *etc.*, caractères tous plus ou moins modifiables sous l'influence de la volonté ou de l'éducation, de l'âge, de la mode, de la coupe de barbe et de cheveux, de la perte des dents, de l'engraissement ou de l'amaigrissement ou même de l'expression passagère des sentiments, etc.

2. — On comprend qu'il aurait été pratiquement impossible, sans surcharger les fiches outre mesure, de faire figurer pour tous les traits plus ou moins signalétiques que nous venons d'énumérer, des rubriques spéciales analogues à celles que les règles d'une décomposition méthodique nous avaient indiquées pour le front, le nez et l'oreille.

3. — Aussi bien l'exiguité de la place réservée sur nos fiches pour l'inscription de ces nombreux caractères, montre assez la nécessité d'une rigoureuse sélection : inutile de noter, par exemple, que tel visage est *ovale*, ou que telle bouche est *ordinaire*, tandis qu'un visage *rond* ou *long*, *une bouche à coins abaissés*, *etc.*, quand ces qualités sont très accentuées, doivent être l'objet d'une mention spéciale, à moins que quelque exagération encore plus outrée et relative aux autres parties, *globe oculaire*, *sourcils*, *menton*, *etc.*, ne vienne les reléguer au second rang.

4. — **Ce sont ces traits marquants, au nombre de deux ou trois au plus, qu'il importe de mettre en vedette au paragraphe des traits caractéristiques**, en éliminant, bien entendu, ceux d'entre eux qui au-

raient déjà trouvé place aux rubriques permanentes : front, nez ou oreille.

5. — La méthode d'observation et de description employée précédemment continuera à être suivie, au moins en ses lignes générales. Il nous faudra, comme auparavant, établir la SÉRIATION des qualificatifs à employer et, dans ce but, analyser séparément la forme et les dimensions. Une fois cette distinction nettement définie, préciser, s'il y a lieu, l'emplacement de l'organe considéré, c'est-à-dire son degré d'orientation, ou d'obliquité, ou d'éloignement, ou de saillie, par rapport aux points environnants.

6. — Mais tandis que, dans le chapitre précédent, les attributs de chaque partie étaient décomposés en autant de paragraphes qu'il était nécessaire pour rendre la réponse facile, et que la présence de la rubrique imprimée sur la fiche, en sollicitant une réponse, garantissait contre tout oubli, le relevé des traits caractéristiques supplémentaires et le choix de ceux à inscrire devra se faire *impromptu*, et sans guide formulé sous les yeux, une fois la période d'apprentissage passée.

7. — Dans le vocabulaire des traits complémentaires que nous allons donner, nous omettrons le plus souvent de mentionner le terme *moyen* (ou *intermédiaire* entre les deux extrêmes), qui, d'après les règles que nous venons d'indiquer, **ne doit pas être relevé.** Mais il est évident que l'examinateur qui en aurait besoin pour une description plus complète, comme celle en usage pour *le portrait parlé*, par exemple, sera toujours à même d'en retrouver la place dans la série et d'y répondre par le mot consacré.

8. — La suppression des rubriques a aussi comme conséquence l'emploi facultatif de *termes synthétiques*. Nous désignons ainsi les qualificatifs qui embrassent plusieurs attributs à la fois, comme serait par exemple, l'expression *nez en bec de perroquet* employée pour désigner le nez à profil convexe abaissé et à forte saillie. S'il est difficile de se servir de ces termes d'une façon toujours rigoureusement appropriée, ils ont l'avantage d'être à la fois courts et figuratifs. Aussi leur emploi, incompatible avec la méthode analytique des rubriques imprimées, devient recommandable, jusqu'à un certain point, au paragraphe des traits caractéristiques complémentaires. Nous en donnerons une liste à la fin de chaque chapitre, sous le titre d'expressions synthétiques.

9. — Les généralités précédentes ont renseigné l'apprenti mensurateur sur la signification qu'il convient d'attribuer à la rubrique des *traits caractéristiques;* elles doivent provisoirement lui suffire pour y répondre d'une façon presque satisfaisante. Les explications beaucoup plus détaillées où nous allons entrer en analysant le visage humain et l'apparence générale, partie par partie, ne doivent être lues et étudiées qu'en troisième et même en quatrième lecture, après avoir pris une connaissance approfondie théorique et pratique de tous les autres chapitres. — Ce serait de la part d'un agent une erreur de jugement, d'ajourner la mise en pratique du signalement anthropométrique jusqu'après la complète connaissance de tout le chapitre III. Il risquerait d'y perdre son zèle et son temps. Tandis que cette même étude reprise ultérieurement, à tête reposée et par petites rations, le mettra rapidement à même

de formuler des remarques intéressantes relativement à la figure de ses pensionnaires, et développera en lui toutes les qualités du physionomiste.

SECTION A

Traits complémentaires du profil : *lèvres — menton — contour général du profil.*

I. — *Les lèvres* (Pl. 39).

10. — Vues de profil, elles doivent être examinées sous le rapport de :

1° la *hauteur absolue de la lèvre supérieure*, appréciée de la base du nez à la bouche, exprimée par { ***hauteur naso-labiale petite*** / — — ***grande.***

2° la *proéminence de l'une* des deux lèvres, par rapport à l'autre, exprimée par...................... { ***lèvre supérieure proéminente*** / ***lèvre inférieure proéminente.***

3° la *largeur de la bande lisse et rose* qu'elles présentent extérieurement, exprimée par.......... { ***lèvres sans bordure*** / ***lèvres largement bordées*** (voir également Pl. 42, n° 5).

4° leur *épaisseur absolue*, exprimée par { ***lèvres minces*** / ***lèvres épaisses.***

11. — Ces deux derniers caractères s'appliquent quelquefois séparément à l'une des deux lèvres seulement. Exemple : ***lèvre supérieure très mince ; lèvre inférieure largement bordée.***

12. — Lorsqu'à une grande bordure se joint le manque d'adhérence contre les dents, la *lèvre supérieure* est dite ***retroussée*** et la *lèvre inférieure* ***pendante*** (Pl. 39, nos 8 et 9).

13. — Vue de face la lèvre supérieure est toujours plus ou moins déprimée, dans sa partie médiane, par un léger sillon descendant verticalement de la cloison du nez ; quand ce caractère est très accentué on l'exprime par ***lèvre supérieure à sillon médian*** (Ib., n° 7). La lèvre inférieure présente quelquefois une dépression analogue, mais moins accentuée.

14. — On remarquera souvent sur l'une ou l'autre lèvre des traces permanentes d'anciennes gerçures mal cicatrisées, d'où les particularités ainsi libellées : ***cicatrice de gerçure sur lèvre supérieure*** (ou ***inférieure***). Enfin la portion médiane de la lèvre supérieure peut présenter la ***cicatrice de l'opération du bec de lièvre***, reconnaissable à la présence de deux fortes cicatrices courbes et verticales combinées avec une grande étroitesse de la lèvre en ces endroits.

15. — *Expressions synthétiques.* Les expressions de ***lippu*** et de ***bouche lippue*** s'appliquent à de grosses lèvres dont l'inférieure est pendante.

16. — L'acte d'avancer les lèvres en les rapprochant est rendu par la locution ***faire la moue,*** qui pourra être employée au paragraphe des traits caractéristiques toutes les fois qu'il s'agira de dépeindre une forme ou simplement un tic habituel du visage. L'acte inverse est exprimé par ***pincer les lèvres.*** (Se reporter à la section *bouche*, page 96, pour les traits complémentaires des lèvres vues de face.)

II. — *Le menton* (Pl. 40).

17. — Vu de profil, il varie sous le rapport de :

1° l'*inclinaison générale* de cette partie de la silhouette, d'où les deux formules extrêmes (1) { ***menton fuyant*** / ***menton saillant.***

2° la *forme de la houppe*.... { ***menton sans houppe*** (ou ***plat***) / ***menton à forte houppe.***

3° la *hauteur*, appréciée verticalement, de la ligne buccale à la pointe du menton.................. { ***menton bas*** / ***menton haut.***

18. — Vu de face, le menton peut présenter trois particularités dignes de remarque :

1° l'*exagération du sillon horizontal sus-mentonnier;* nous appelons ainsi la ligne courbe, horizontale, à convexité supérieure, de 2 à 3 centimètres de long, qui, chez certains sujets, sépare d'une façon très nette le menton proprement dit du bas de la lèvre inférieure.

On relèvera cette particularité en ces termes : ***sillon sus-mentonnier très accentué.*** Lorsque l'accentuation de ce sillon est principalement déterminée par l'exagération de la houppe, se contenter de noter ce dernier caractère, qui entraîne presque nécessairement l'autre.

2° la *fossette médiane* qui caractérise un certain nombre de mentons à forte houppe. Quelquefois la ***fossette,*** au lieu de former un creux régulièrement circulaire au milieu de la houppe, s'allonge de haut en bas, d'où l'expression ***fossette allongée***.

Cette dernière en s'exagérant arrive à diviser l'extrémité du menton en deux lobes, d'où l'expression abrégée de ***menton bilobé***.

3° le *bourrelet graisseux* que l'on observe chez les personnes obèses et qui a reçu le nom caractéristique de ***double menton.*** — Ne pas confondre le sillon *sus-mentonnier*, précédemment décrit, avec le sillon *sous-mentonnier*, qui limite le vrai menton inférieurement et est toujours très apparent chez les sujets à double menton.

---

(1) Nous entendons par menton *fuyant*, un menton dont la ligne de profil est oblique d'avant en arrière et de haut en bas, et par menton *saillant* celui qui est oblique d'arrière en avant.

III. — *Contour général de la tête vue de profil* (Pl. 41).

19. — 1° Du prognathisme et de l'orthognathisme. La proéminence du bas de la face, et plus spécialement de la mâchoire *supérieure*, en y comprenant la partie du squelette qui soutient la base du nez, a reçu des anthropologistes le nom de *prognathisme*.

Ce sont les individus de race noire qui présentent les types de prognathisme les plus accentués (Pl. 41, n° 1), et c'est spécialement en vue de leur description que le terme a été créé de deux mots grecs : *pro*— en avant et *gnathos*— mâchoire.

20. — Mais l'expression peut également s'appliquer, de la façon la plus caractéristique, à la conformation osseuse du profil de nombreux Européens, si l'on a soin d'en bien limiter la signification à l'avancement de la partie médiane de la face : maxillaire supérieur et partie du squelette contiguë aux ailes du nez (prognathisme supérieur des anthropologistes, Ib., n° 2).

21. — Chez les nègres, le prognathisme osseux est compliqué et rendu plus apparent par un épaississement considérable des lèvres. Or il importe de séparer nettement ces deux points de vue, et nous avons indiqué plus haut que l'épaisseur des lèvres doit être l'objet d'une analyse et d'une notation spéciale.

Ainsi, si nous supposons que nous ayons à décrire un sujet de peau blanche, mais dont la conformation externe et interne serait calquée sur celle du nègre, la notice des traits caractéristiques devrait être libellée ainsi : ***très prognathe ; lèvres très épaisses ; menton fuyant.*** S'il s'agissait d'un véritable nègre à peau noire, la mention ***type nègre*** sur la ligne grise des renseignements descriptifs, remplacerait avantageusement toute autre description (voir page 58, § 83).

22. — L'inverse du prognathisme est l'orthognathisme (de *orthos*— droit et *gnathos* — mâchoire). Les profils se rattachant à ce type sont caractérisés par le retrait en arrière du maxillaire supérieur. La ligne générale du profil, abstraction faite du nez, devient droite et verticale. Pour les cas outrés, où de verticale cette ligne deviendrait oblique en dedans, remplacer le terme d'orthognathe par l'expression renforcée de ***face rentrée en dedans.***

23. — Nous attirons l'attention sur ce point que le terme *prognathe* ne doit être employé, sur nos signalements, que pour la désignation de la proéminence de toute la mâchoire supérieure, tandis qu'on devra avoir recours au terme de *naso-prognathe* pour exprimer l'avancement limité aux parties osseuses situées au-dessus, qui soutiennent la base du nez. Chez la grande majorité des sujets, quand les deux mâchoires sont serrées l'une contre l'autre et que les grosses molaires du haut et du bas sont imbriquées, les incisives *supérieures* avancent sur les *inférieures*, et cachent partiellement ces dernières. Cette disposition est évidemment d'autant plus apparente que la mâ-

choire supérieure avance davantage, c'est-à-dire que le *naso-prognathisme* est plus prononcé. Chez les sujets, au contraire, où, les dents étant serrées, les incisives inférieures masquent entièrement les supérieures, ces dernières sont d'autant plus repoussées en arrière que les premières avancent davantage.

24. — On indiquera cette conformation par l'expression : ***mâchoire inférieure proéminente*** (*vulgo*, menton de galoche), qui impliquera donc, sans qu'il soit besoin de le mentionner à part, la plus ou moins grande proéminence concomitante de la lèvre correspondante (1). Cette particularité devient très signalétique chez les sujets où elle se combine avec de l'orthognathisme (voir Pl. 60[a], nos 3 et 4).

25. — 2° Disons également un mot du *profil grec ou classique.* Il est caractérisé par la combinaison d'un profil nasal rectiligne horizontal (aux trois dimensions moyennes), avec une racine du nez à concavité peu marquée, c'est-à-dire de *très petite* profondeur, et un front dont la ligne d'inclinaison prolonge celle du dos du nez.

Cette particularité sera notée abréviativement au moyen de la formule : ***profil fronto-nasal rectiligne*** (Pl. 41, n° 6).

26. — La forme inverse est réalisée par la coïncidence d'un front vertical avec un nez à dos avançant fortement de la racine à son extrémité (conséquence, soit d'un prognathisme accentué, soit d'un nez très saillant et à base relevée). Cette conformation, dont la description est en partie incluse dans celle du front et du nez, ne fera l'objet d'une mention spéciale que dans la rédaction du *portrait parlé ;* l'expression synthétique de ***profil fronto-nasal anguleux*** pourrait lui être réservée (voir Pl. 35, nos 2 et 6).

La forme normale (mitoyenne entre le profil rectiligne et le profil anguleux), dont *a fortiori* il ne sera jamais parlé, est caractérisée par une direction à peu de chose près *parallèle* (mais non en prolongement l'une de l'autre) du profil nasal avec le frontal.

27. — Citons encore à cette occasion le ***profil semi-lunaire,*** qui résulte de la coïncidence d'un front arqué, et plutôt fuyant, avec un nez convexe et un menton également fuyant, de telle sorte que le profil entier, considéré dans son ensemble, serait tangent à un arc de cercle décrit en prenant le tragus comme centre (voir entre autres Pl. 41, n° 3 ; Pl. 40, n° 1, et Pl. 33, n° 9).

28.— 3° Du profil du crane proprement dit. Pour achever la description du profil, disons un mot des cas où la hauteur du crâne au-dessus du trou auditif s'écarterait de la moyenne, soit dans un sens, soit dans l'autre, d'où les deux formes. . . . . { ***crâne bas*** / ***crâne haut.*** }

(1) On remarquera que le menton *saillant* se distingue de la mâchoire *proéminente*, en ce que le premier qualificatif n'implique qu'une direction *oblique antérieure* du profil, tandis que le second vise l'avancement général de toute la mâchoire sans tenir compte du sens de l'obliquité de la ligne du menton (voir note de la page 83).

29. — Le degré de saillie en arrière de l'occiput pourra également donner lieu à quelques remarques plus utiles, à vrai dire, dans le *portrait parlé* que sur la fiche anthropométrique, où elles formeraient quelque peu double emploi avec la mensuration de la longueur de tête.

Les individus à petite longueur céphalique sont en effet presque nécessairement dotés *d'occiput plat*, tandis que les sujets à grande longueur de tête offrent, toutes choses égales d'ailleurs, *un occiput bombé*.

30. — 4° DE QUELQUES MALFORMATIONS SPÉCIALES. Signalons enfin quelques anomalies crâniennes, soit naturelles, soit artificielles, qui sont on ne peut plus signalétiques lorsqu'elles sont bien tranchées.

Une longueur de tête minime associée à une surélévation anormale de la voûte du crâne (l'*acrocéphalie* des anthropologistes), sera désignée synthétiquement au moyen de l'expression : ***tête en bonnet à poils***, par comparaison avec la célèbre coiffure des grenadiers de Napoléon Ier (Pl. 41, no 7).

31. — On appellera ***tête en carène*** (Ib., no 8) la forme presque inverse, qui résulte de l'excessif allongement antéro-postérieur du crâne combiné avec une grande étroitesse, surtout au sommet ; ce qui donne au crâne, vu d'en haut, une forme qui rappelle quelque peu celle d'un navire retourné, la quille en l'air (terme scientifique : *scaphocéphale*).

32. — Enfin on qualifiera de ***tête en besace*** (Ib., no 9) la forme crânienne résultant d'une malformation artificielle, encore appliquée quelquefois de nos jours sur les têtes des nouveaux-nés, dans certaines provinces (aux environs de Limoges et de Toulouse notamment). Les crânes qui y ont été soumis, se reconnaissent facilement, dans la vue de profil, à leur front fuyant démesurément prolongé et à la saillie de leur occiput.

SECTION B

TRAITS COMPLÉMENTAIRES DE LA FACE

I. — *Contour général de la tête vue de face* (Pl. 42).

33. — La forme générale du visage résulte du rapport apparent entre sa hauteur et sa largeur. La hauteur intrinsèque ressort suffisamment de la somme des dimensions indiquées aux rubriques du *front* et du *nez*, complétées, quand il y a lieu, par l'indication de la hauteur du menton. Les facteurs d'où dépend la largeur sont, en outre du front, la proéminence (ou l'effacement) des pommettes et des zygomes (1) et l'écartement (ou l'étroitesse) des angles de la mâchoire inférieure appréciés en dessous des oreilles.

---

(1) On appelle *zygome* la bande osseuse ou arcade qui s'étend de l'os de la pommette jusqu'au-dessus du trou auditif.

34. — Un front qualifié d'étroit associé avec une face large et surtout une mâchoire très large, produit le visage ***en pain de sucre*** ou ***en pyramide*** (Pl. 42, n° 1), tandis que le type inverse, que l'on pourrait dénommer ***visage en toupie***, résulte de la combinaison d'un front large avec une face étroite (Ib., n° 9). Enfin l'association de pommettes écartées avec un front et une mâchoire inférieure pareillement étroits réalise les formes, soit ***en losange***, soit ***ronde*** (Ib., nos 2 et 3).

35. — Ainsi les expressions *en pyramide, en losange, face ronde, carrée, ovale* (ou type normal) et *en toupie* constituent une sériation applicable au cas où l'on aurait à relever la forme générale du visage vu de face, en y comprenant le front.

36. — Au lieu de considérer la forme générale du visage, il sera souvent plus simple et plus caractéristique de ne s'attacher qu'à la cause déterminante et de noter : ***mâchoire inférieure*** (ou ***zygomes***) ***très écartée*** (Ib., nos 7 et 8) ; ou bien encore : ***crâne très large, pommettes fuyantes, mâchoires étroites*** (Ib., n° 9), ***etc.***

Lorsque ces deux derniers caractères marchent de pair, se contenter de marquer abréviativement suivant les cas : ***face large,*** ou ***face étroite inférieurement.***

37. — Enfin parfois les caractères prédominants à relever seront ceux de ***face pleine*** ou ***grasse, face osseuse*** ou ***maigre.***

38. — La forme du visage est d'ailleurs un caractère qui présente très peu de fixité. Les enfants, qui ont généralement les joues pleines et les cheveux abondants, ont presque toujours la figure ronde. Mais la chute des cheveux, qui s'annonce souvent dès l'adolescence, allonge le visage en paraissant élever le front. L'arrivée de la barbe ne tarde pas à produire une nouvelle modification dans le même sens, qui peut encore être exagérée par un changement dans l'état graisseux du sujet ou par la perte des grosses molaires supérieures, etc. (Pl. 59 [a] et [b]).

II. — *Nature, abondance et insertion des cheveux* (Pl. 43).

39. — En plus de leur nuance, les cheveux peuvent être l'objet de remarques relatives : 1° à leur nature ou *degré d'ondulation ;* 2° *au tracé de leur insertion frontale ;* 3° à *l'abondance de leur implantation.*

40. — 1° On note le DEGRÉ D'ONDULATION au moyen des mots : ***cheveux droits, ondés, bouclés, frisés, crépus*** et ***laineux*** (Pl. 43, nos 1, 2 et 3).

« Les cheveux *droits* (caractère sans valeur signalétique) n'ont pas besoin de définition ; ils sont *gros* ou *fins*, *raides* ou *souples.* — Les cheveux sont *ondés* lorsqu'ils décrivent de longues courbes ondulées, *bouclés*, lorsque au delà d'une certaine longueur ils se recourbent en formant des anneaux très souples, en général incomplets et assez larges ; ils sont *frisés* enfin lorsqu'ils forment dans toute leur lon-

gueur des anneaux plus petits et moins souples que les précédents. » (Broca.)

41. — Les cheveux *crépus* diffèrent des cheveux simplement *frisés* en ce qu'ils décrivent des anneaux encore plus petits et qui s'enroulent avec leurs voisins.

42. — Les cheveux *laineux*, dont la race nègre offre le type le plus prononcé, sont en général assez courts; ils s'entortillent avec leurs voisins au point de former de petites touffes globuleuses, serrées les unes contre les autres, dont l'aspect rappelle la toison de mouton.

43. — 2° L'insertion des cheveux autour du front se fait ordinairement suivant un contour anguleux. Elle donne au front la forme d'un rectangle dont la base correspond à la ligne des sourcils. On dit alors que l'insertion des cheveux est ***rectangulaire*** (Ib., n° 5). C'est là la forme médiane, la plus commune.

44. — Mais on rencontre également ***l'insertion circulaire***, ou plutôt en demi-cercle, dont les deux extrémités viennent se terminer au devant des oreilles (Ib., n° 4). La forme opposée est ***l'insertion en pointes*** montantes (*vulgo*, en pantoufle) : le front dégarni au-dessus des bosses frontales se prolonge en deux angles rentrants, à pointes plus ou moins aiguës, et la ligne d'implantation dessine en haut et au milieu du front une courbe à concavité supérieure (Ib., n° 6).

45. — Les trois lignes : *circulaire*, *rectangulaire* et *en pointes*, marquent les trois étapes de l'insertion à travers les âges : la forme *circulaire* est celle d'un grand nombre d'enfants dont le front, couvert par les cheveux, semble surbaissé. La forme *rectangulaire* est celle de l'âge adulte, tandis que la forme *en pointes* précède la calvitie frontale décrite plus loin.

46. — 3° L'abondance de l'implantation chevelue, caractère bien secondaire, est exprimée au moyen des mots ***cheveux clairsemés***; *cheveux très serrés*, ou ***très abondants.***

47. — A la question de l'abondance de l'implantation se rattache la notation assez importante des différentes espèces de calvitie (Ib., nos 7, 8 et 9).

La chute des cheveux suit deux voies : la ***calvitie frontale,*** qui recule la ligne d'insertion chevelue dont il vient d'être parlé, et élève le front ; la ***calvitie tonsurale*** vient généralement après la première, avec laquelle elle ne tarde pas à se confondre pour produire la ***calvitie fronto-pariétale*** (du nom des principaux os du crâne qui forment cette partie de la tête). Tout le monde sait que ce sont les cheveux qui couvrent les temporaux et l'occipital qui résistent le plus longtemps.

48. — Quelquefois enfin un cas morbide spécial amène la perte complète des cheveux et de la barbe, et produit cet état que les médecins qualifient d'***alopécie totale.***

III. — *La barbe* (Pl. 44).

49. — Les caractères de la barbe sont analysés et notés au moyen de termes analogues à ceux qui viennent d'être indiqués pour les cheveux.

50. — 1° Les poils de la barbe sont ***droits*** ou ***raides, souples, légèrement bouclés, frisés*** ou ***très frisés.***

51. — 2° Tandis que l'on peut admettre (les cas de calvitie mis à part) que les cheveux sont plantés également drus sur toute l'étendue du cuir chevelu, l'abondance de la barbe varie grandement chez le même individu et d'un individu à un autre, suivant la partie de la face que l'on considère : lèvre supérieure, joues, menton ou cou.

52. — Chacun sait que la barbe de la lèvre supérieure a reçu le nom de *moustache*, celle des joues celui de *favori.* Celle du menton se désigne par *mentonnière* lorsqu'elle s'étend sur tout le menton, et par *barbe de bouc* lorsqu'elle est limitée à la partie médiane et inférieure de la houppe. La barbe qui recouvre le dessous de la mâchoire inférieure est appelée *collier*, et la petite touffe poilue qui garnit le milieu de la lèvre inférieure, *mouche* ou *royale.*

Lorsque la répartition de l'implantation est NATURELLEMENT inégale, la description doit le spécifier ; par exemple : ***joues glabres et fortes moustaches; larges favoris, moustaches clairsemées de poils gros et raides; moustaches de poils follets, petite barbiche ; porte sa barbe en collier, en bouc, etc.***

53. — 3° La localisation de l'implantation de la barbe, toutes les fois qu'elle constitue un caractère d'individualité, comprend implicitement la description des *lignes d'insertion*. Aussi ne donnerons-nous pas un vocabulaire spécial pour ces dernières.

54. — Il est inutile d'insister sur la facilité avec laquelle le rasoir peut momentanément modifier ou faire disparaître la nature et l'implantation de la barbe. Sous ce point de vue, on pourrait presque rattacher ces caractères à la description de l'habillement plutôt que de les comprendre dans le signalement anatomique de l'individu.

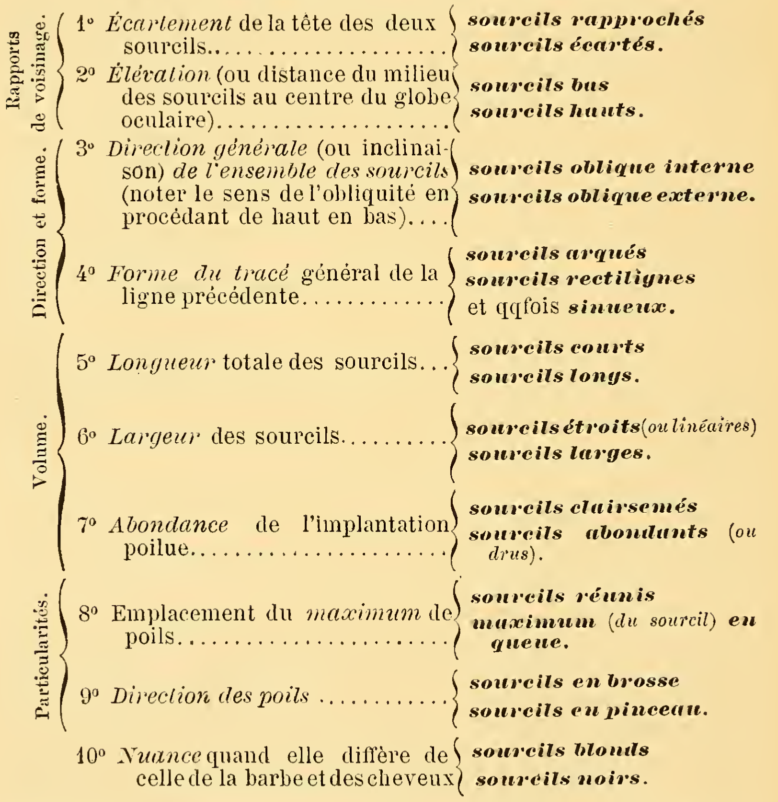
Opposer les nos 1, 2 et 3 de la planche 44 aux six numéros suivants, pour la comparaison de l'implantation naturelle avec les diverses sortes de coupe de barbe.

IV. — *Les sourcils* (Pl. 45 et 46).

55. — Aucune partie du visage ne joue un rôle plus important que le sourcil dans l'expression générale de la physionomie, vue de face. Mais en raison même de la variété de dispositions qu'il présente, sa description *complète* et *méthodique* serait longue et compliquée.

56. — L'extrémité interne du sourcil est souvent désignée par le nom de *tête du sourcil*, et l'externe par celui de *queue du sourcil*. Rappelons également que nous avons vu plus haut (page 59), à propos des rubriques du front, qu'il importait de distinguer *le fuseau poilu*, qui constitue le sourcil à proprement parler, de *l'arcade osseuse* qui lui sert de support (1).

57. — Le tableau suivant résume les principales remarques auxquelles un sourcil peut donner lieu lorsqu'on l'analyse successivement au point de vue : 1° de ses *rapports de voisinage*, 2° de sa *forme*, 3° de son *volume*, 4° de ses *particularités* et 5° de sa *nuance*.



Rapports de voisinage.	1° *Écartement* de la tête des deux sourcils.....................	***sourcils rapprochés*** ***sourcils écartés.***
	2° *Élévation* (ou distance du milieu des sourcils au centre du globe oculaire).....................	***sourcils bas*** ***sourcils hauts.***
Direction et forme.	3° *Direction générale* (ou inclinaison) *de l'ensemble des sourcils* (noter le sens de l'obliquité en procédant de haut en bas)....	***sourcils oblique interne*** ***sourcils oblique externe.***
	4° *Forme du tracé* général de la ligne précédente............	***sourcils arqués*** ***sourcils rectilignes*** et qqfois ***sinueux.***
Volume.	5° *Longueur* totale des sourcils...	***sourcils courts*** ***sourcils longs.***
	6° *Largeur* des sourcils..........	***sourcils étroits*** (*ou linéaires*) ***sourcils larges.***
	7° *Abondance* de l'implantation poilue.....................	***sourcils clairsemés*** ***sourcils abondants*** (*ou drus*).
Particularités.	8° Emplacement du *maximum* de poils.....................	***sourcils réunis*** ***maximum*** (*du sourcil*) ***en queue.***
	9° *Direction des poils*	***sourcils en brosse*** ***sourcils en pinceau.***
	10° *Nuance* quand elle diffère de celle de la barbe et des cheveux	***sourcils blonds*** ***sourcils noirs.***

58. — Les caractères de rapport réagissent sur ceux de forme et inversement ; par exemple : plus le sourcil est élevé au-dessus du

(1) L'implantation du sourcil ne correspond pas d'ailleurs exactement au relief de l'arcade. Tandis que la tête du sourcil est généralement attirée en avant de l'orbite plus bas que le pourtour osseux, la queue passe bien au-dessus de l'arcade orbitaire que l'on aperçoit, à l'angle externe de l'œil, sous la forme d'un bord saillant largement arrondi.

L'inclinaison de l'arcade osseuse étant nettement oblique en bas, tandis que la direction des sourcils se rapproche plus ou moins de l'horizontale, ces deux lignes se croisent par le milieu.

globe de l'œil, plus il a chance d'être arqué ; plus il est abaissé sur la cavité de l'orbite, plus il est rectiligne et plus les deux têtes ont tendance à se rapprocher, etc.

59. — Aussi serait-il non seulement impraticable, mais même complètement inutile de répondre séparément, pour chaque cas particulier, à chacune des dix rubriques précédentes. En application des prescriptions générales relatives aux traits complémentaires, on se contentera de noter, S'IL Y A LIEU, un ou deux caractères bien tranchés, en se servant autant que possible des termes indiqués dans notre tableau.

Exemples: ***Sourcils rectilignes légèrement oblique-interne; sourcils réunis*** *(par un tourbillon de poils)* ***et élevés*** *(au-dessus des yeux)*. Les mots entre parenthèses ont été intercalés comme point de rappel et doivent, en pratique, être omis sur la fiche.

60. — La nuance des poils, qu'il est si facile d'altérer, était jusqu'à présent le seul caractère que l'on relevait d'habitude sur les signalements ordinaires en réponse à la rubrique générale *sourcils*. Or cette indication ne possède une valeur récognitive digne d'être notée que si elle diffère nettement et réellement de celle des cheveux et de la barbe, ce qui est assez rare.

61. — Insistons sur ce point que les qualificatifs d'emplacement et de forme: *haut* ou *bas*, *rapproché* ou *écarté*, *arqué* ou *rectiligne*, visent seulement l'implantation du sourcil considéré à l'état de repos. La forme (ou l'emplacement) REMARQUABLE est-elle due à une contraction musculaire plus ou moins habituelle, on remplacera les adjectifs cités plus haut par les substantifs correspondants accompagnés du mot *nerveux*. Exemple: ***élèvement*** (ou ***rapprochement***) ***nerveux des sourcils.***

62. — *L'élévation* du sourcil *par contraction* musculaire se distingue de *l'implantation naturellement élevée*, en ce que la première donne au sourcil un tracé plus arqué et, caractère principal, ACCENTUE LES RIDES HORIZONTALES DU FRONT (voir Pl. 51, n° 8). Inversement, le rapprochement et l'abaissement *nerveux* de la tête des sourcils tendent à en rendre le tracé moins arqué ou même sinueux et *à accentuer les rides verticales intersourcilières* (voir Pl. 50, n°s 6, 7, 8 et 9).

Nous reviendrons sur ce point capital en parlant des rides et de l'expression physionomique.

V. — *Les paupières* (Pl. 47).

63. — Une description théorique des paupières doit analyser séparément: 1° la *dimension* et le *degré* de leur *ouverture;* 2° la *direction* générale (ou obliquité) de cette ouverture considérée spécialement en son *angle externe;* 3° le *modelé* de la paupière *supérieure;* 4° le *modelé* de l'*inférieure.*

64. — 1° L'OUVERTURE DES PAUPIÈRES est considérée :

a) au point de vue de la *dimension horizontale* de la fente palpébrale; d'où les deux termes extrêmes..... { ***paupières peu fendues*** / ***paupières très fendues.***

b) au point de vue du degré proprement dit de leur *ouverture*, appréciée *verticalement*, d'où .... { ***paupières peu ouvertes*** / ***paupières très ouvertes.***

65. — Il arrive quelquefois que le peu d'ouverture de l'œil doit être attribué plus particulièrement à un abaissement habituel de la paupière supérieure. Ce caractère s'observe fréquemment sur un seul œil. On le désigne par : ***paupière supérieure (droite*** ou ***gauche) tombante*** (Pl. 47, n° 10).

66. — 2° L'OBLIQUITÉ DE LA FENTE PALPÉBRALE est plus apparente que réelle. Elle ne doit être prise en note que lorsqu'elle est extrêmement prononcée, comme chez le type chinois dont les yeux ***à angle externe relevé*** sont connus de tout le monde. Le caractère opposé est l'***angle externe abaissé*** (Ib., nos 5 et 6).

67. — 3° LA PAUPIÈRE SUPÉRIEURE s'étend verticalement de son bord garni de cils jusqu'à l'arcade du sourcil, et peut être considérée comme composée de deux bandes superposées, l'une en forme de capote, mobile, garnie de cils, que tout le monde connaît, et, au-dessus, la partie fixe, sous laquelle la première vient se REPLIER plus ou moins quand l'œil est ouvert.

68. — Le modelé caractéristique de la paupière supérieure est déterminé par la forme de ce repli, QUAND LE SUJET REGARDE DROIT DEVANT LUI.

69. — L'expression ***paupière recouverte*** sert à désigner les cas où la partie fixe masque entièrement la partie mobile de la paupière. C'est *l'œil voilé* du public. Le caractère inverse est la ***paupière découverte*** (Ib., nos 7 et 8).

70. — Ne pas confondre ce caractère avec le cas où la paupière supérieure est entraînée au fond de l'orbite par un enfoncement exagéré du *globe* oculaire, dont le modelé cesse alors d'être visible. (Voir plus loin, § 87, ce que nous disons des *yeux enfoncés*.)

71. — Remplacer les mots *paupières recouvertes* (ou *découvertes*) par ceux de ***paupières débordantes*** (ou ***rentrantes***) dans les cas exagérés où la paupière dessine, soit une boursouflure retombant en avant, soit un creux isolant partiellement le modelé du globe oculaire.

72. — Indiquer éventuellement si le *débordement* de la paupière sur les cils tend plutôt à couvrir l'angle externe ou l'angle interne de l'œil. Exemple : ***débordement externe*** (ou ***interne***) ***de la paupière supérieure*** (Ib., n° 11).

73. — Toutes choses égales d'ailleurs, les qualificatifs de la première série (*paupières recouvertes* ou *découvertes*, qui présupposent une plénitude relative de l'orbite) sont plutôt les caractères de la jeunesse et de la santé, tandis que ceux de la deuxième série (*paupières débordantes*, qui semblent résulter d'une infiltration aqueuse de toute l'orbite, ou *paupières rentrantes*, qui dénotent un état d'amaigrissement ou de desséchement de la même partie) se rencontrent en majorité chez les sujets d'âge mûr.

74. — La mention ***œil bridé*** (Ib., n° 9) se rapporte à une forme spéciale de débordement de l'angle interne de la paupière supérieure, dont l'œil chinois (déjà cité, mais à un autre point de vue) offre le modèle typique (1).

75. — 4° La paupière inférieure offre à l'observateur plus de particularités de conformation que de variations morphologiques, proprement dites, susceptibles du groupement à deux extrêmes.

76. — Signalons d'abord le léger renflement, de quelques millimètres seulement d'épaisseur, qui contourne toute l'étendue du bord ciliaire. On le désignera par: ***paupière inférieure à bourrelet.***

77. — L'***œil cerné***, qui se passe de définition, ne sera mentionné que lorsque le sillon bleuâtre contournera en entier la paupière inférieure en la séparant nettement du haut de la joue.

78. — La ***paupière inférieure à poche*** est plus caractéristique. Elle se distingue de l'œil cerné par un gonflement de la paupière qui, en s'affaissant antérieurement, dessine généralement plusieurs plis concentriques (Ib., n° 12).

79. — Enfin les paupières peuvent être le siège d'une inflammation chronique, d'où les remarques: ***paupières rouges, larmoyantes, chassieuses,*** et plus spécialement: ***paupières rouges et tombantes.***

80. — Les cils, finalement, peuvent être ***très longs*** ou ***très courts, très abondants, très rares*** ou même totalement ***manquer.***

81. — *Remarques.* Nous avons déjà dit plus haut que les observations sur le modelé et le degré d'ouverture des paupières demandent à être faites sur des sujets se tenant debout, la tête droite et regardant horizontalement devant eux.

82. — Il est facile, en effet, de vérifier, en se regardant dans une glace, que la paupière supérieure rentre d'autant plus profondément dans l'orbite que l'on penche davantage le front en avant, et que, inversement, elle apparaît d'autant plus à découvert que la personne qui s'observe, rejette la tête en arrière.

---

(1) Chez l'Européen l'*œil bridé* est caractérisé moins par la présence d'une vraie *bride*, qui sur lui ne s'observe presque jamais, que par la forme spéciale, en demi-croissant, de la partie mobile et découverte de la paupière supérieure qui, au lieu de se terminer en pointe extérieurement comme intérieurement, s'élargit régulièrement de l'angle interne à l'angle externe.

83. — Aussi ces mêmes constatations, déjà délicates à faire sur le vivant, sont facilement entachées d'erreur lorsqu'elles sont basées sur une photographie commerciale. Tous les artifices de l'art : écran, réflecteur, position plus ou moins forcée imposée au modèle, sans parler de la retouche, tendent alors à atténuer le cerne des yeux, et l'ombre portée par les sourcils et les rides du front.

84.— Il faudrait également se garder de conclure, sur la vue d'une photographie, à un manque de symétrie entre les deux paupières ou les deux sourcils. Les inégalités de ce genre doivent très souvent être attribuées à l'impression de gêne que produit la lumière très vive de l'atelier sur l'œil éclairé, tandis que l'organe opposé, laissé dans l'ombre, s'ouvre librement. Ces asymétries sont surtout apparentes sur les photographies judiciaires qui, d'après les règles, doivent être faites en pleine lumière, et ne pas être retouchées (Pl. 51, nº 7).

VI. — *Le globe oculaire et l'orbite* (Pl. 48).

85. — Le *globe* de l'œil, partie fondamentale du sens de la vue, a la forme d'une sphère. Logé dans l'intérieur de la cavité osseuse appelée *orbite*, il ne montre exactement qu'une partie minime de sa surface à travers une véritable boutonnière formée par les paupières. Plus *l'orifice palpébral* est grand, plus nous jugeons le volume du globe considérable, et inversement.

86. — En réalité le globe oculaire, examiné le compas à la main, ne présente d'un individu à un autre que des variations de dimension absolument imperceptibles (1). Les différences individuelles si considérables que nous remarquons sous ce rapport, résultent uniquement de la grandeur de la fente palpébrale examinée dans le chapitre précédent, combinée avec la plus ou moins forte SAILLIE du globe.

87. — Ce dernier caractère, apprécié par rapport aux pourtours osseux de l'orbite, est exprimé par l'une des deux formules..........

.... { ***yeux enfoncés*** / ***yeux saillants.*** }

88. — Enfin, on aura quelquefois à prendre note des exagérations, par défaut ou par excès, dans *l'intervalle qui sépare un œil de l'autre* (Pl. 48, nos 3 et 4). Ce renseignement qui est en relation directe avec le degré d'écartement horizontal de la racine du nez, et qu'il ne faut pas confondre avec *la largeur du dos de la racine du nez* (Pl. 32, nos 7 et 8), sera signalé au moyen des expressions abrégées..........

.... { ***interoculaire petit*** / ***interoculaire grand.*** }

---

(1) Son diamètre transversal, le seul qui nous intéresse, ne varie que de 0m023 à 0m 025 (SAPPEY).

89. — *Particularités du globe.* Mentionnons, sans la définir, la particularité bien connue du ***strabisme droit*** ou ***gauche, convergent*** ou ***divergent,*** *vulgo* louche de l'œil droit ou gauche (Pl. 48, n° 8).

A la position du globe dans l'orbite peut se rattacher aussi la particularité que nous désignons par ***iris relevé*** (Ib., n° 7), qui est caractérisée par ce fait que le rond de l'œil au lieu d'être recouvert en partie par la paupière inférieure, en est séparé par une bande plus ou moins large de sclérotique (blanc de l'œil). Cette anomalie du regard donne à la physionomie une expression ***terne*** bien spéciale.

90. — *Orbite.* Malgré le rôle considérable joué par cette partie du squelette dans la forme extérieure de toute cette région, on n'aura que bien rarement l'occasion de la mentionner en propre, les variétés de forme qu'elle présente réagissant directement sur l'aspect, soit du globe, soit des paupières ou des sourcils et rentrant plus simplement dans la description de ces parties. Ainsi, par exemple, l'enfoncement de l'œil est forcément exagéré par la proéminence de l'arcade sourcilière qui forme le pourtour supérieur de la cavité orbitaire, ou atténué par l'effacement de cette même arcade. Au point de vue anatomique, les Chinois et les Japonais, connus pour avoir les yeux à fleur de tête, doivent cette particularité caractéristique beaucoup moins à l'avancement de leur globe oculaire qu'au manque de saillie de leur arcade sourcilière.

91. — Le caractère individuel le plus apparent extérieurement présenté par l'orbite se réfère à la hauteur de l'ouverture osseuse, d'où les deux formes.................... { ***orbites basses*** / ***orbites hautes.***

92. — *Expressions synthétiques.* ***L'orbite excavée*** (n° 9) résulte de la combinaison, chez un même sujet, d'une paupière exceptionnellement rentrante avec un globe oculaire relativement enfoncé. Ce caractère s'observe plus fréquemment chez les personnes âgées et amaigries que chez les adolescents. — L'inverse de l'orbite excavée serait ***l'orbite pleine;*** cette expression pourrait servir à désigner la combinaison d'un globe saillant avec une paupière supérieure plutôt débordante.

La hauteur de l'orbite, en rapport direct avec celle des sourcils et le modelé des paupières, ne devra être mentionnée que lorsque cette partie du visage ajoutera sa note à la physionomie en tant que *cavité osseuse*, c'est-à-dire qu'en cas *d'excavation* plus ou moins prononcée de l'orbite.

Ainsi l'expression *orbite basse* (ou *haute*) implique une vacuité relative de l'orbite, laquelle ne devra faire l'objet d'une remarque supplémentaire qu'en cas d'exagération de ce dernier caractère, et elle comprend en même temps *a fortiori* l'abaissement (ou l'élévation) concomitant du sourcil. Inversement les mots: *sourcils abaissés* (ou *élevés*) laissent entendre que les autres caractères, *hauteur* et *plénitude de l'orbite, etc.*, s'écartent peu de la moyenne.

93. — La hauteur plus ou moins grande et le degré de vacuité de l'orbite, la proéminence du globe et l'élévation du sourcil sont en relation directe, quand elles ne déterminent pas absolument le modelé si important de la paupière supérieure.

Néanmoins, conformément aux principes généraux qui servent de guide dans le choix des traits caractéristiques, le rédacteur de signalements ne note parmi les qualificatifs applicables que celui qui lui semble le plus figuratif, sans pousser plus loin l'analyse, sans chercher, de parti pris, à remonter de l'effet à la cause.

VII. — *La bouche* (Pl. 49).

94. — La bouche présente deux angles appelés aussi *coins* ou *commissures*. C'est l'intervalle d'un angle à l'autre qui détermine la dimension de la bouche fermée, et l'inclinaison de ces mêmes angles qui lui donne son caractère physionomique.

Quand les coins de la bouche sont nettement relevés, ce qui est assez rare, la ligne dessinée par la rencontre des lèvres est à *cavité* supérieure ; elle est, au contraire, à *convexité* supérieure quand les coins en sont abaissés. A des commissures horizontales correspond une bouche à tracé rectiligne.

95. — C'est là un des caractères les plus expressifs et en même temps les plus mobiles de la physionomie. Chacun sait que le rire, ou simplement le contentement, amène le relèvement des coins de la bouche, tandis que la tristesse et le dégoût les abaissent. Aussi ne devra-t-on noter ces particularités que lorsqu'elles seront à la fois PERMANENTES et TRÈS ACCENTUÉES.

96. — Enfin la bouche, à l'état de repos, au lieu d'être maintenue fermée, comme elle l'est chez la généralité des gens, peut être habituellement entr'ouverte, ou même béante.

97. — En résumé la bouche, vue de face, doit être considérée sous le rapport de :

1° sa *dimension* appréciée d'un angle à l'autre, d'où les deux extrêmes	**bouche petite** **bouche grande.**
2° l'*inclinaison* de ses angles.	**bouche à coins relevés** **bouche à coins abaissés.**
3° son *degré* habituel *d'ouverture*. . . .	**bouche pincée** **bouche bée.**

98. — Lorsque la bouche est naturellement entr'ouverte, la dentition et notamment les incisives supérieures deviennent plus ou moins apparentes.

Cette remarque est formulée en ces termes : ***incisives supérieures*** (ou ***inférieures***) ***découvertes*;** auxquels s'ajoutent quelquefois les particularités de ***proéminentes, très hautes*** ou ***très larges*** (*vulgo* à

palette), ***saillantes et éloignées, très rapprochées, mal plantées, chevauchant.***

99. — On relèvera de même la perte des dents de devant, toutes les fois qu'il en résultera une particularité physionomique caractéristique. Exemple : ***perte de la 1re*** (ou ***de la 2e***) ***incisive supérieure droite, perte des deux incisives supérieures médianes ; perte de presque toutes les dents antérieures, etc.***

Ajoutons que l'examen de la dentition, et notamment des grosses molaires, est en dehors de l'examen signalétique usuel prescrit dans les prisons.

100. — *Expression synthétique.* La locution ***bouche en cœur*** vise encore plus la forme des lèvres que le tracé linéaire de la bouche proprement dite. La bouche en cœur est caractérisée par une lèvre supérieure légèrement retroussée, à sillon médian se prolongeant quelque peu sur la lèvre inférieure qui est bien bordée, l'ouverture buccale étant à coins relevés et de petite dimension (Ib., n° 8).

VIII. — *Les rides et sillons de la face* (Pl. 50 et 51).

101. — Ils se répartissent en deux groupes naturels suivant qu'ils ont leur siège : 1° autour des yeux ; 2° autour de la bouche.

1° Au système oculaire se rattachent : les ***rides horizontales du front, totales ou médianes,*** les ***rides verticales intersourcilières,*** le ***pli horizontal de la racine du nez,*** la ***patte d'oie*** ou rides temporales.

102. — 2° Autour de la bouche on remarque le ***sillon naso-labial*** (Pl. 51, n° 4) qui descend obliquement des ailes du nez vers les commissures de la bouche, le ***sillon jugal*** qui s'observe chez les personnes âgées sur la joue, derrière et parallèlement au précédent (Ib., n° 3), et le ***sillon sous-mentonnier*** qui se réunit souvent au sillon jugal, et qui sépare inférieurement le menton du dessous de la mâchoire et du double menton quand il existe.

103. — Considérées au point de vue du DÉTAIL DE LEUR CONFIGURATION, les rides permanentes du front peuvent être ***uniques, doubles, triples,*** quelquefois ***quadruples*** et même ***multiples*** (Pl. 50, nos 1, 2 et 3).

Les mêmes qualificatifs peuvent s'appliquer aux rides verticales intersourcilières (Ib., nos 4, 5, 6 et 7). La ride verticale intersourcilière *unique* devient très caractéristique dès qu'elle est un peu accentuée ou *unilatérale*.

104. — Enfin certains visages dotés de rides frontales limitées à la partie médiane, offrent néanmoins en dessous, sur l'espace intersourcilier, une surface carrée ou en trapèze régulier qui, quoique entourée de rides supérieurement et latéralement, n'en reste pas moins comparativement unie. Cette particularité assez signalétique pourra être notée

abréviativement ainsi : ***trapèze*** ou quelquefois ***triangle intersourcilier*** (Ib., nos 8 et 9).

105. — La concavité de la racine du nez présente assez fréquemment une ride horizontale unique, rarement double (Pl. 51, n° 2). Quelquefois cette dernière se confond avec les rides verticales pour former une espèce d'accent circonflexe à cheval entre les deux yeux ; ce que l'on exprimera par : ***rides intersourcilières en circonflexe*** (Pl. 51, n° 1).

Origine des rides et expression physionomique.

106. — On sait que les rides ne sont que les traces des brisures imprimées à la peau du visage par les mouvements de physionomie les plus habituels à chacun. De là l'intérêt artistique et le caractère de vie qu'elles ajoutent aux portraits.

Au point de vue strict de l'identification, leur utilité provient de ce qu'elles sont la résultante d'une déformation des traits concomitante qu'elles servent à révéler. CES CONSIDÉRATIONS, DONT IL NE SERA PARLÉ ICI QU'ACCESSOIREMENT, SONT SURTOUT UTILES POUR L'INTERPRÉTATION DU PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE.

107. — La manière la plus simple de se rendre compte du mécanisme de formation des rides est d'assimiler la peau du visage à un rideau et les muscles sous-jacents à des cordons de tirage qui fronceraient ce rideau en ses diverses parties. La même idée est résumée dans la loi suivante : TOUT PLI DE LA PEAU EST NÉCESSAIREMENT PERPENDICULAIRE A LA DIRECTION DU MUSCLE QUI LE PRODUIT.

108. — Ainsi, sans entrer dans plus de détails, devons-nous expliquer les rides horizontales du front par l'élévation de toute la masse centrale du sourcil vers la ligne d'implantation des cheveux, et les rides frontales médianes par l'élévation de la tête seule des sourcils ; les rides verticales intersourcilières sont, de même, produites par le rapprochement de la tête des sourcils qui y perdent leur forme arquée, et les rides horizontales de la racine par l'abaissement des mêmes parties.

109. — On s'accorde dans les arts à attribuer des valeurs physionomiques spéciales à chacune de ces contractions. Nous les rappellerons ici, pour être complet, sans insister sur ce que ces interprétations ont de trop absolu. L'élévation de toute la masse du sourcil dénoterait l'état d'observation, d'étonnement ; et l'élévation des seules têtes de cet organe, la douleur physique ou morale ; leur rapprochement horizontal accompagnerait la réflexion, le retour sur soi-même ; et leur abaissement, révélerait des idées agressives de lutte, de haine, etc.

Les rides temporales (ou patte d'oie) doivent être expliquées, partie par un resserrement de toute l'ouverture palpébrale analogue à celui produit par la corde qui enserre les bords d'un sac plein, et

partie aussi par un soulèvement de toute la masse charnue de la joue. C'est un des rictus qui accompagnent le rire.

110. — Quant au sillon naso-labial, qui s'observe chez des sujets de tout âge, il n'est pas une ride à proprement parler. Son absence absolue chez un adulte serait presque une particularité assez rare pour faire l'objet d'une mention dans la rédaction du *portrait parlé*. Son caractère physionomique varie du tout au tout suivant que son maximum d'accentuation avoisine l'aile du nez (air triste et grave), ou l'angle de la bouche (air narquois). La première forme, qui semble dénoter le soulèvement des ailes du nez et du milieu de la lèvre supérieure, rappelle en effet la mimique caractéristique du pleurer, tandis que la seconde laisse supposer le relèvement des angles de la bouche qui accompagne nécessairement l'acte du rire. (Comparer à ce point de vue les nos 5 et 6 de la planche 51.)

111. — Ces notions abrégées doivent nous apprendre à rectifier par la pensée le dessin physionomique d'une photographie de face, où la présence de rides accentuées ferait présumer l'existence de quelques contractions musculaires déformatrices. Ainsi, par exemple, comme il a été déjà indiqué à l'article *sourcils* (§ 62), un même sujet photographié en deux endroits différemment éclairés, pourra être représenté, ici avec des sourcils arqués et normalement espacés sur un front pur de toute ride, et là avec des sourcils rectilignes, à têtes rapprochées et séparées par une ou plusieurs rides intersourcilières.

Elles nous permettent également de deviner les divergences physionomiques que peut amener l'effacement des rides sur les portraits photographiques retouchés du commerce, et les difficultés qui peuvent en résulter pour l'identification de deux photographies de face.

112. — Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que les cinq sortes de contraction péri-oculaire que nous venons de décrire (élévation totale ou partielle, rapprochement ou abaissement des têtes de sourcils et patte d'oie) soient observées indistinctement et dans la même proportion sur tout le monde. Chacun a sur ce point sa façon instinctive d'agir qui lui est propre et dont il ne se départit guère.

Sans entrer dans des discussions de philosophie esthétique, disons pourtant en passant qu'il serait téméraire d'y chercher un pronostic moral de l'individu. Les rides, si différentes dans leur tracé, ont en général une origine physiologique commune : les efforts de l'organisme pour faciliter la vision et ménager la susceptibilité du globe oculaire, contre les excès de lumière, la poussière, le vent, etc.

113. — C'est pourquoi les règles de la photographie judiciaire, non seulement interdisent tout effacement de rides, mais ne redoutent pas de les accentuer en plaçant le sujet à photographier en pleine lumière. On obtient ainsi un rictus physionomique qui rappelle quelque peu celui d'une personne qui, au sortir de l'intérieur obscur d'une habitation, pénètre subitement dans une rue ensoleillée. Si cette légère contraction faciale, qu'il ne faudrait pourtant pas pousser à l'exagé-

ration, n'embellit pas le portrait judiciaire dans le sens ordinaire du mot, nous venons de voir qu'elle contribue à caractériser l'individualité mieux que n'importe quelle autre expression plus fugitive; aucune ne s'observe plus fréquemment au cours des opérations de police sur la voie publique.

SECTION C

Caractères d'ensemble et renseignements divers

114. — A l'exception des deux premiers articles, *cou* et *épaules*, qui complètent la vue de face en l'encadrant, les observations qui suivent se rapportent à ce que l'on pourrait appeler la dynamique ou la *manifestation physiologique de l'individualité*. Les caractères en sont souvent si vagues et si modifiables qu'on ne saurait faire fonds sur eux en vue de l'avenir. Par contre, ils peuvent quelquefois, lorsqu'ils sont très développés, concourir utilement à diriger les souvenirs individuels vers un point déterminé. Aussi ne devront-ils faire l'objet d'une remarque que pour les sujets qui donneraient lieu à une enquête judiciaire spéciale auprès du grand public. Il serait d'ailleurs impossible, faute de place, d'en donner une description, même approximative, au paragraphe des traits caractéristiques, à l'aide de formules abrégées réduites à deux ou trois mots; force sera donc, toutes les fois qu'on aura besoin d'un complément d'observations de ce genre, de recourir à la colonne des renseignements divers, au verso de la fiche.

I. — *Le cou (dimensions et particularités).*

115. — Il doit être considéré sous le rapport de ses dimensions verticales et horizontales. Au premier point de vue correspondent les expressions : ***cou court*** et ***cou long,*** et au second celles de : ***cou mince*** ou *maigre* opposées à ***cou gros*** ou *gras*. On notera également, à l'examen du cou, les cas de ***larynx saillant*** (*vulgo* proéminence de la pomme d'Adam), de ***goître, etc.***

II. — *Inclinaison de la ligne des épaules (vue de face).*

116. — Ce caractère, appelé encore chute des épaules, présente les deux extrêmes : ***épaules horizontales, épaules obliques*** (ou *tombantes*). Il est souvent en relation avec la longueur du cou ; un cou long accompagne ordinairement des épaules tombantes et un cou court des épaules horizontales.

Son importance signalétique résulte de ce fait qu'il est avec la *taille*, la largeur des épaules et quelque peu *la longueur du cou,* un des rares éléments qui puissent concourir à faire reconnaître un sujet qu'on aperçoit de dos sur la voie publique.

117. — Pour ménager l'espace réservé à l'inscription des *traits caractéristiques*, ce renseignement sera noté sur la ligne de la *carrure*, à la suite des lettres *i*ⁿ (abréviation du mot *inclinaison*) au moyen de l'une des lettres ***h, i, b,*** initiales des qualificatifs ***horizontale, intermédiaire*** et ***oblique*** (voir plus haut page 78, §§ 110 et 111).

III. — *L'attitude.*

118. — Dans cette étude de la *tournure générale* d'un individu, nous opposons l'*attitude,* ou façon de se tenir en repos, à l'*allure* générale, ou façon de se mouvoir *(démarche, gesticulation, mimique).*

L'attitude, analysée en ses parties essentielles, se décompose en :

119. — 1° Le port de la tête et l'inflexion du cou, caractères qui vont presque toujours de pair et que nous réunissons pour plus de rapidité sous la même accolade. On y répond au moyen des formules : ***tête penchée en arrière*** ou ***penchée en avant; tête déjetée à gauche*** ou ***déjetée à droite.***

120. — L'association chez certains sujets d'un cou penché en avant avec une tête penchée en arrière est très caractéristique et pourrait à l'occasion faire l'objet d'une remarque spéciale.

121. — 2° Le degré de rotondité du dos, lequel demande à être considéré suivant ses deux axes : *verticalement*, au point de vue de l'inflexion de la colonne vertébrale; *horizontalement*, sous le rapport de la saillie des épaules, qu'il ne faut pas confondre avec leur inclinaison, vue de face.

122. — Rappelons que la voûte du dos, quand elle est permanente (ce que l'on reconnait à ce qu'elle ne peut être redressée sous la toise, lors de la mensuration de la taille), doit toujours être l'objet d'une appréciation chiffrée à la rubrique voûte (voir page 16, § 10) qui tiendra lieu de toute autre remarque. Quant au degré de saillie des épaules, il en sera tenu compte au moyen des termes : ***épaules effacées, épaules saillantes.***

123. — 3° Signalons enfin, mais pour mémoire seulement, la posture des bras et notamment des mains qui peuvent être placées d'habitude *sur les hanches*, *dans les poches du pantalon, dans l'entournure du gilet* ou *croisées sur la poitrine*. L'*attitude* correcte du *militaire* est connue de tout le monde; celle *du repris de justice* ne l'est pas moins du personnel des prisons, etc.

124. — *Termes synthétiques*. L'expression d'***attitude raide*** s'applique aux sujets qui tiennent à la fois et constamment leur dos, leur cou et leur tête dans une position droite et forcée. L'opposé est l'***attitude voûtée, nonchalante;*** le ***dos rond, etc.***

IV. — *L'allure générale.*

125. — L'allure générale, dans le sens de *façons*, *manières, etc.*, peut être analysée au point de vue : 1° de la *démarche* proprement dite ; 2° du *geste ;* 3° de la mimique du *regard ;* et 4° de la *mimique des autres organes* de la face.

126. — 1° La démarche. L'étude raisonnée et complète de la démarche demanderait des développements tout à fait en dehors du cadre de ce manuel. On signalera simplement à l'occasion : la ***démarche très lente*** ou ***très rapide, à petits pas*** ou ***à grands pas, légère*** ou ***lourde, sautillante*** ou ***posée ;*** ou encore : la ***démarche raide*** et ***compassée,*** dont les inverses sont ***dandinante, dégingandée, déhanchée, en chaloupe*** (*vulgo*), suivant que l'excentricité à signaler portera sur les jambes, les hanches ou les épaules.

Le seul caractère à signaler en tout état de cause est la ***démarche boiteuse*** qui constitue en réalité une marque particulière.

127. — 2° La gesticulation est le mouvement volontaire ou instinctif que nous donnons à notre corps et en particulier à nos mains, nos bras et notre tête pour souligner l'expression de nos pensées. Les deux extrêmes de ce caractère sont, d'un côté : la ***gesticulation abondante***, et de l'autre, l'***absence complète de gesticulation.***

Chaque nationalité, chaque catégorie sociale, chaque profession, pour ainsi dire, présente une gesticulation, comme une attitude et une démarche plus ou moins caractéristiques, qu'un observateur attentif peut quelquefois reconnaître.

128. — 3° Le regard est analysé en ce paragraphe exclusivement en ce qui concerne la direction et le mouvement du globe oculaire.

La direction en sera ***droite*** ou ***oblique,*** suivant que la personne examinée regardera d'habitude droit devant elle ou de côté. Considéré sous le rapport du mouvement, le regard est ***fixe*** ou ***mobile, lent*** ou ***rapide.***

Au regard mobile se rattache le ***regard fuyant*** dont l'inverse serait le regard qui ***dévisage fixement*** ou ***regard franc.***

129. — *Terme synthétique.* L'expression ***regard en coulisse*** qualifie le globe à la fois mobile et oblique dans une paupière peu ouverte.

130. — 4° Mimique physionomique. Nous désignons ainsi les mouvements de la face et contractions musculaires qui donnent au regard son expression et qui accompagnent toujours plus ou moins le geste et la parole.

Cette rubrique n'est mise ici que pour mémoire, car elle fera presque toujours double emploi, soit avec la notation des rides, soit avec l'expression habituelle de la physionomie.

131. — Enfin on devra toujours signaler la grimace convulsive et intermittente, appelée *tic*, en indiquant autant que possible le côté de la face et l'organe qui en est le siège. Exemples : ***tic de l'angle gauche de la bouche, — tic de toute la moitié droite de la face.***

132. — 5° HABITUDES PARTICULIÈRES. Le sujet examiné a-t-il le goût ou la passion du tabac et sous quelle forme : *cigarettes, cigares, pipe* ou *chique ? Prise-t-il ?* — Se ronge-t-il les ongles?

V. — *La voix et le langage.*

133. — 1° LE TIMBRE DE LA VOIX est un des caractères les plus distinctifs de l'individualité. Chacun sait que nous reconnaissons nos parents, nos amis, toutes les personnes avec lesquelles nous sommes en rapport journalier, à distance, d'une pièce à une autre, rien qu'au son de leur voix. Malheureusement, le phonographe mis à part, aucun signe n'est plus difficile à noter.

134.— On signalera les voix particulièrement ***graves*** ou ***aiguës***, la ***voix de fausset***, la ***voix féminine chez l'homme*** et la ***voix masculine chez la femme.***

Notons qu'on est souvent tenté d'attribuer à une particularité du timbre de la voix, ce qui n'est qu'un reste d'accent provincial ou étranger transmis par la famille.

135. — 2° Les principaux VICES ORGANIQUES D'ARTICULATION sont :

1° le ***zézaiement*** qui consiste en une assimilation de tous les S durs à des Z. Exemple : «je suis un bon citoyen — je zuis un bon zitoyen » ;

2° le ***chuintement*** qui fait prononcer les J et S de la même façon que les CH. Exemple: «che chuis un bon chitoyen » ;

3° le ***bégaiement*** qui résulte d'une hésitation nerveuse au commencement de certains mots, et du redoublement de certaines syllabes, etc. Il est plus ou moins accentué, et peut souvent être guéri.

4° le ***grasseyement*** qui consiste à prononcer les R de la gorge, au moyen de la luette, au lieu de les émettre à l'aide d'une vibration de l'extrémité de la langue contre le palais. C'est là une des caractéristiques de l'*accent faubourien* du gamin de Paris.

136. — 3° La connaissance raisonnée des DIFFÉRENTS ACCENTS qui caractérisent chacune des provinces de la France, serait certes d'une grande utilité pour l'identification des *inconnus* qui cachent leur nom, si en cette matière si délicate la théorie pouvait suppléer à la pratique.

Les renseignements de ce genre dont on serait certain ne devront être notés que quand il s'agira de sujets dissimulant manifestement leur état civil.

137. — Cette remarque s'applique également à l'observation de l'accent étranger. Il est évident, par exemple, qu'il serait oiseux de signaler comme ayant l'accent anglais, un sujet qui donnerait des

preuves indiscutables de son origine britannique; tandis que la mention: ***accent anglais*** ou ***absence d'accent anglais,*** ou encore ***simulation de l'accent anglais,*** pourraient être des renseignements importants, à défaut d'autres, s'ils s'appliquaient à un inculpé QUI PRÉTENDRAIT A CETTE NATIONALITÉ et qui serait l'objet d'une enquête judiciaire.

138. — La distinction des principaux *accents étrangers*, pour peu qu'on ait eu l'occasion d'y familiariser son oreille, est certes plus aisée et plus tranchée que celle des accents provinciaux. Les remarques suivantes serviront, à tout le moins, à diriger l'observation et à fixer le souvenir; elles sont basées sur cette donnée générale que **chaque nationalité transporte dans sa manière de parler une langue étrangère, la prononciation, les règles de grammaire et les tournures de phrases usitées en sa propre langue.**

Les Anglais changent la valeur des voyelles; l'*a* est fréquemment prononcé comme *é*, et l'*é* comme *i*; l'*u* très souvent prend les sons *iou* ou *eu;* les sons nasaux *an*, *in*, *on* et *un*, qui sont particuliers à la langue française, sont prononcés par eux comme *ann'* ou *anngne*, *inne*, *ingn'*, *ogne*, *etc.;* enfin, point caractéristique, ils omettent les *r* à la fin des syllabes liquides comme *ber*, *ter*, *por*, en allongeant considérablement la voyelle. Exemples: *pardon* devient *pâdonne*, *mercure* devient *mêkiouri*.

139. — Les Allemands qui, dans leur langue, donnent presque la même valeur au *b* et au *p*, au *d* et au *t*, au *g* dur (épelé et toujours prononcé *guè* en allemand) et au *k* et surtout au *v* et à l'*f*, éprouvent une grande difficulté à modifier cette façon d'articuler lorsqu'ils parlent le français. *Guéridon*, par exemple, sera prononcé par eux presque comme *kèriton*. De même notre *j* français, pour lequel la plupart des autres langues ne présentent pas d'articulation exactement équivalente, sera très souvent prononcé *ch:* le mot *joie*, par exemple, rappelle singulièrement en leur bouche le son du mot *choix*.

140. — L'Italien donnera aux mots commençant par un *ch*, prononcé *k* en italien, le son de cette dernière lettre, mais plus souvent encore celui de l'*s* ou du *z*. Exemple: *charmant=sarmant; chez moi=zé moi chaise=kaise*. Le *j* français sera remplacé par un son approchant de *z*. Exemple: *joli=zoli*. En un mot l'italien trouve le moyen d'adoucir jusqu'aux consonnes douces.

141. — L'Espagnol, au contraire, arrive à durcir même les consonnes dures; il prononcera *ch* comme *tch; z* comme *ts* et donnera au *j* un son guttural que l'on pourrait qualifier d'*y* aspiré. Les Espagnols, à l'exception des Castillans, ne font généralement pas de distinction entre le *b* et le *v* et ont une tendance à prononcer plutôt *b* au lieu de *v*. On dit qu'un des mots français qui présente le maximum de difficulté pour l'Espagnol est celui de *voyageur* qui sera articulé approximativement comme: *boa-ya-yhèr*.

En résumé, le pronom *je*, par exemple, sera prononcé *che* par l'Allemand, *zé* par l'Italien et *yhé* par un Espagnol.

142. — Les Russes ne présentent pas de défaut d'articulation bien caractérisé, portant plus spécialement sur telle ou telle lettre ; ils se reconnaissent à leur intonation chantonnante.

Les Scandinaves, Suédois, Norvégiens et Danois, chantonnent quelque peu comme les Russes, tout en faisant subir aux consonnes, mais à un moindre degré, les altérations qui caractérisent l'accent teutonique.

143. — Le chantonnement dans l'élocution nous amène à dire quelques mots du rôle, dans le *parler des étrangers*, de ce que les grammairiens appellent *l'accent tonique*. Tandis que les Français du nord de la France prononcent uniformément les mots de plusieurs syllabes, en faisant plutôt porter l'effort de la voix sur la syllabe *finale*, la plupart des étrangers accentuent fortement une ou plusieurs syllabes du *milieu* du mot aux dépens des autres, qui peuvent être atténuées au point de devenir imperceptibles pour nos oreilles. Le choix de la syllabe accentuée variera d'une nationalité à l'autre. Il n'est pas possible de donner à cet égard des règles bien déterminées.

144. — La présence dans le langage d'incorrections grammaticales d'origine étrangère, comme des fautes de genre et d'accord, l'emploi vicieux du mot *que*, des tournures de phrase baroques, etc., dénotent souvent beaucoup plus sûrement l'origine étrangère d'un individu que l'accent, qui peut être quelquefois atténué au point d'être assimilable et même inférieur à celui de beaucoup de nos départements frontières.

145. — Inversement la correction grammaticale, même jointe à un fort accent, devra toujours faire supposer, pour le moins un apprentissage approfondi de la langue COMMENCÉ DÈS L'ENFANCE.

C'est ainsi, par exemple, que bien des Alsaciens, tout en connaissant la langue française dans toutes ses finesses et la parlant dans leur famille depuis l'enfance, ont gardé un accent beaucoup plus prononcé que certains Bavarois ou Prussiens qui, n'étant arrivés à posséder notre langue qu'à la suite de longs efforts, ont souvent réussi, par suite même de leurs études méthodiquement poursuivies, à se préserver de bien des vices de prononciation.

VI. — *L'habillement.*

146. — La tenue est-elle soignée ou négligée, propre, sale, ou même repoussante ? Les vêtements sont-ils neufs ou vieux ? Semblent-ils avoir été faits sur mesure, achetés chez un confectionneur, ou décrochés chez un fripier? Paraissent-ils de fabrication française? Y a-t-il des marques de tailleur ou autres indications du même genre sur les pattes, les doublures, les boutons, les boucles, etc.? Le sujet examiné porte-t-il des chaussettes, se sert-il de mouchoirs, de ca-

leçons, etc.? A-t-il une chemise à col empesé, droit ou rabattu? Son linge est-il marqué et de quelles lettres, etc. ? Quelle est la forme et la qualité de son chapeau et de ses souliers? Est-il porteur d'ustensiles divers et notamment de ceux que l'on trouve sur presque tous les vagabonds professionnels, savoir: la glace de poche, la savonnette, le peigne, etc.

147. — Toutes ces constatations et beaucoup d'autres du même genre, qui se rattachent évidemment au signalement, sont d'une grande importance pour l'établissement des conclusions qu'il nous reste à formuler dans le paragraphe suivant.

VII. — *Impression générale et présomptions relatives à l'état social.*

148. — Nous désignons par ces termes le sentiment plus ou moins vague que nous laissent la vue d'un individu et l'échange de quelques paroles avec lui. Son signalement physique, la taille exceptée, y entre pour très peu. Ce jugement instinctif résulte de l'ensemble des caractères si fugaces que nous venons d'analyser dans les pages précédentes : les rides, le teint, les jeux de physionomie, le maintien, la rapidité de la parole, l'accent, le ton, les fautes ou la prétention outrée du langage, la façon de saluer, de se moucher, de cracher, de fumer, de manger, et enfin le soin, l'élégance et la qualité de l'habillement, etc.

149. — Autrement dit, l'*impression générale* est la conséquence directe de la race, de la nationalité et des antécédents sociaux: éducation, instruction, profession. De là son grand intérêt signalétique; de là aussi la facilité plus grande de la définir en remontant à ses causes.

150. — Ainsi on peut souvent distinguer, sans trop savoir pourquoi, l'habitant de la ville et celui de la campagne, l'ouvrier, le simple manouvrier, le camelot, l'ancien commis de magasin, le marin, le militaire, le maquignon, le déclassé et les différentes sortes de détenus professionnels : vagabond, mendiant, voleur, teneur de jeux de hasard, souteneur, pédéraste, fauteur de rébellion, etc.

151. — Toutes ces indications n'étant que des suppositions, elles devront toujours être formulées dans la colonne des renseignements divers sous une forme dubitative : ***a l'apparence d'un garçon de ferme, d'un déclassé; paraît avoir l'habitude de la vie de prison, etc.***

152. — Lorsqu'il s'agira plus spécialement d'un ouvrier de la ville, l'examen des durillons et marques professionnels par un médecin légiste permettra souvent de confirmer, et quelquefois même de découvrir, le genre de métier exercé par le sujet.

TROISIÈME PARTIE

RELEVÉ DES MARQUES PARTICULIÈRES

Notions préliminaires.
Définition des faces anatomiques.

1. — L'obligation de *décrire* et de *localiser* les particularités d'une façon à la fois courte et rigoureuse, nécessite l'emploi de quelques termes empruntés à l'anatomie. Le lecteur les apprendra au fur et à mesure des besoins. Mais force nous est, dès maintenant, de faire connaître ce qu'il faut entendre par les mots *plan* ou *face*, qui sont la base de toute description et dont nous aurons à nous servir immédiatement.

2. — Quelle que soit la partie du corps humain que l'on considère, on peut y distinguer quatre *faces* (ou côtés): *une antérieure*, *une postérieure et deux latérales.*

Pour le tronc, par exemple, la face antérieure sera représentée par le devant de la poitrine; la face postérieure, par toute la région du dos et les faces latérales par les flancs droit et gauche (Pl. 61).

3. — Pour les membres, les faces latérales se distinguent en *face interne* et *face externe*, suivant qu'elles sont tournées ou non vers l'individu.

4. — On suppose que le sujet à examiner observe une position analogue à celle du « *soldat sans arme* », les bras tombant le long du corps, le petit doigt sur la couture du pantalon et la paume de la main **complètement** tournée en avant (1), c'est-à-dire dans un plan parallèle à celui de la figure et de la poitrine (Pl. 62).

5. — Dans cette position le pli du coude (*vulgo* la saignée), la paume de la main et le côté des doigts opposé aux ongles sont compris dans la face antérieure (Pl. 63), tandis que le coude, le dos de la main et des doigts, ainsi que les ongles, appartiennent à la face postérieure (Pl. 64).

6. — La face interne s'étend de l'aisselle au petit doigt, et l'externe de l'épaule au pouce.

---

(1) La position *anatomique* diffère de celle du *soldat sans arme* en ce que la paume de la main est ici tournée *complètement en avant* et non *un peu* comme dans la position plus naturelle prescrite par les règlements militaires. — Autre but, autres voies.
Remarquons également que la *théorie militaire* emploie les mots *tournée en dehors*, là où, au point de vue anatomique, on devrait dire *tournée en avant.*

Les faces de chaque doigt sont désignées d'après le même principe, suivant qu'elles sont tournées ou non vers l'individu (Pl. 65 et 67).

7. — Ainsi pour l'INDEX, par exemple, la face qui, dans la *position du soldat sans arme* décrite ci-dessus, regarde en avant, est dite *face antérieure de l'index;* celle qui lui est opposée, *face postérieure;* tandis que le bord qui touche au pouce est dit *face externe de l'index* et celui qui touche au médius, *face interne de l'index*. De même le côté du POUCE qui touche à l'index est qualifié de *face interne du pouce* et le côté opposé, de *face externe du pouce.*

8. — Une cicatrice, un signe, est-il précisément situé entre deux faces, on exprime cette mitoyenneté en réunissant les deux termes par un tiret : ***interne-antérieur, antérieur-externe, externe-postérieur, etc.*** (Voir à ce point de vue, Pl. 67, les espaces pointillés a, b, c, d.)

9. — Dans la pratique on supprime pour plus de rapidité le mot *face*. Exemple : ***index gauche externe,*** en place de *index gauche face externe.*

10. — Il faut remarquer que, grâce à l'emploi des mots *externe* et *interne*, les termes de la description sont identiquement les mêmes, qu'il s'agisse de la main droite ou de la main gauche. Ces expressions ont en outre l'avantage d'éviter la répétition et la juxtaposition des mots *droit* et *gauche* dans les formules telles que : *face gauche du médius droit, face droite de l'auriculaire droit, etc.*

11. — Par analogie et dans le même but, on se sert souvent des mots *avant* et *arrière*. Exemple : ***point cicatriciel à 8 centimètres arrière*** (ou ***avant***) ***teton gauche***.

12. — En ce qui regarde la main et l'avant-bras, la distinction des faces est rendue notablement plus difficile par l'aisance avec laquelle ces parties tournent sur elles-mêmes dans le sens de leur grand axe.

13. — Que le sujet à examiner porte ses mains en avant, comme il est indispensable qu'il fasse pour faciliter les investigations de l'observateur, et c'est presque toujours le dos de la main qui se présentera *antérieurement*, tandis que les faces externes (qui sont celles regardant le pouce) seront tournées *intérieurement.*

14. — L'observateur, pour se *débrouiller* dans la désignation des faces du membre supérieur, aura recours à la formule mnémonique suivante : « POUR LE DOS DE LA MAIN, LES FACES SE RETOURNENT ». Ces mots répétés à lui-même toutes les fois qu'il aura à localiser un signe situé sur le dos de la main ou de l'avant-bras, lui rappelleront qu'en pareil cas tout ce qui paraît *interne* doit être dicté ***externe*** , tout ce qui paraît *antérieur* doit être dicté ***postérieur*** et inversement (voir Pl. 63 et 64).

15. — Chaque marque, ou signe particulier, doit être analysée sous le rapport (1) :

Chapitre I (description)
- *a*) de *sa nature* (ou désignation);
- *b*) de *sa forme* (et, en certains cas, du sens où elle se présente);
- *c*) de *ses dimensions*;
- *d*) de *sa direction* (ou inclinaison) générale;

Chapitre II (localisation) — de sa *situation* exprimée au moyen de :
- *e*) prépositions locatives;
- *f*) un ou deux repères ou parties du corps;
- *g*) l'indication de la face (quand il s'agit de l'un des deux membres supérieurs).

CHAPITRE PREMIER

Description de la marque à relever.

a) NATURE. — *b*) FORME ET SENS. — *c*) DIMENSIONS. — *d*) DIRECTION.

---

a) Nature ou désignation

1. — Une cicatrice peut provenir d'un coup de couteau, d'un abcès, d'une blessure d'arme à feu, etc., ou plus simplement d'une coupure, d'un furoncle, etc.

2. — Quand l'origine de la cicatrice, telle qu'elle est expliquée par le sujet, semble vraisemblable, elle doit être notée sur le relevé signalétique. Mais, pour plus de rapidité, on supprime alors le mot cicatrice. Exemple : ***abcès sous*** (le) ***milieu*** (de la) ***mâchoire droite***, au lieu de *cicatrice d'abcès sous le milieu de....*; ***furoncle sur*** (la) ***poitrine etc....*** en place de *cicatrice de furoncle.....*

3. — La considération qui doit primer toutes les autres dans le choix des cicatrices et signes à relever, est **celle relative à leur durée, à leur permanence**. Le pis que puisse faire un observateur serait de noter comme marque indélébile, un signe de reconnaissance susceptible de disparaître.

4. — En cas de doute sur la permanence d'un signe qui, sous d'autres rapports, présenterait quelque intérêt signalétique, on ajoute à

(1) Les lettres de *a* à *g*, qui ordonnent ici la suite de ces paragraphes, renvoient aux colonnes du grand tableau synoptique, hors texte, relatif aux marques particulières.

la notice le mot ***passager*** suivi d'un point d'interrogation entre parenthèses; quand il s'agit d'une cicatrice non encore fermée, on emploie le mot ***fraîche,*** et si, tout en étant fermée, elle ne semble pas encore avoir revêtu son aspect définitif, celui de ***récente.***

5. — Les indications d'*envies* sont accompagnées du qualificatif que leur donne leur possesseur et qui, généralement, en définit bien l'aspect: ***envie de café, de vin, de couenne, mouches, fraises, etc.*** Les *grains de beauté* que les anatomistes appellent *nœvus pigmentaires punctiformes* et qu'en style signalétique nous désignons abréviativement par ***nævus,*** tout court, doivent être relevés et localisés avec soin. Leur nombre sur quelques individus dépasse les bornes de toute description. On choisit alors les principaux, et on ajoute la formule générale ***et beaucoup d'autres.*** On relève, quand il y a lieu, leur aspect, leur diamètre, etc. Exemple: ***nœvus poilu de 1 c. sur*****.....**

6. — *Tatouages.* La circulaire ministérielle du 23 octobre 1849 recommandait déjà de relever *les objets représentés par le tatouage* et de *ne pas les signaler seulement par l'expression générale de tatoué.*

7. — Mentionnons parmi les objets les plus fréquemment représentés: *une ancre, une ancre cordée, un cœur* (*transpercé, enflammé ou saignant*, c'est-à-dire avec larmes rouges), *un poignard, un buste de femme de profil droit* (ou *gauche*) *ou de face, une femme nue, debout ou couchée, en maillot, en telle ou telle position obscène; des personnages historiques, en tête, buste, mi-jambes ou en pied; un mousquetaire, etc.*, ou encore: *une ancre, un cœur, un profil incomplets, un tatouage informe, un mousquetaire inachevé, etc.*

8. — En cas de doute sur la signification d'une scène ou d'un personnage ou d'une inscription, interroger le détenu et consigner ses explications. On relèvera le texte des inscriptions exactement, **en imitant sur la fiche le dessin des lettres et les fautes d'orthographe,** s'il y en a. Ainsi les mots du tatouage de la planche 63 seront mentionnés: ***Pour la*** dessinés en caractères italiques, et *VIE* en capitales de corps maigre; et on ajoutera: ***en dessous un cœur ombré surchargeant le mot*** *MARIE.*

9. — Au point de vue de l'identification, les tatouages présentent l'inconvénient de pouvoir être facilement dénaturés par des surchages ou même complètement effacés. Aussi, quels que soient leur nombre et leur importance, ne doivent-ils jamais faire négliger le relevé des autres marques et signes particuliers, *nœvus* et *cicatrices, etc.*, énumérés précédemment.

10. — On reconnaît qu'un tatouage est en *surcharge* à ses ombres plus épaisses et à ses traits élargis et en trop grand nombre. Souvent l'ancienne inscription subsiste et peut encore être lue sous la nouvelle; on les mentionne alors toutes les deux, comme dans l'exemple précité. Lorsque la noirceur du dessin laisse supposer un *dessous*

masqué que l'on ne peut néanmoins arriver à déchiffrer, on ne doit jamais négliger d'ajouter la mention: ***vraisemblablement en surcharge.***

Exemple: ***tatouage ombré vraisemblablement en surcharge représentant Jean Bart en pied*** (étendant) ***la main droite sur un tonneau de poudre.***

11. — L'effacement des tatouages, lequel ne peut être obtenu que par la destruction superficielle d'une partie de la peau, laisse toujours subsister un tissu cicatriciel dont l'aspect rappelle celui d'une ancienne brûlure et dont la forme reproduit, plus ou moins exactement, le dessin primitif. Très souvent des grains ou des plaques de tatouage non détruits restent comme témoins au milieu de la cicatrice.

Des marques de ce genre doivent être relevées avec le plus grand soin, en se conformant scrupuleusement, en ce qui regarde la forme, le sens, les dimensions et la localisation, aux prescriptions des sections suivantes. On aura soin en pareil cas de mentionner l'origine probable de la cicatrice; exemple: ***cicatrice de brûlure masquant vraisemblablement un tatouage,*** en ajoutant, toutes les fois que cela sera possible, le genre ou la forme du tatouage que l'on supposerait avoir été effacé en tout ou en partie.

b) Forme et sens du signe

12. — Les signes particuliers et notamment les cicatrices *linéaires*, c'est-à-dire assimilables à une *ligne*, à un trait sans épaisseur, ont une forme qu'on qualifiera de ***rectiligne*** ou de ***courbe*** dans les cas les plus simples, qui sont en même temps ceux que l'on rencontre le plus souvent.

13. — Les termes de ***sinueux, en ligne brisée, en dents de scie, en fer de flèche, en crochet, en fer à cheval, en forme de V, de Z, de X, en*** + (*en croix*), sont d'un emploi moins fréquent.

14. — Quand aux mots ***ovale, oblong, circulaire, triangulaire,*** ils s'appliquent spécialement aux marques non linéaires, c'est-à-dire présentant une certaine étendue en longueur et en largeur.

15. — Pour les cicatrices *courbes*, et en général pour toutes celles qui présentent un creux, une concavité quelconque, ajouter immédiatement l'indication du sens de la *cavité* après celle de la forme. Nous entendons par là l'indication de la face regardée par la cavité, lorsque le sujet est supposé ramené dans la position anatomique assimilable à celle du *soldat sans arme* (§ 2 et suivants). Ainsi une cicatrice en forme de V sera dite ***à cavité supérieure,*** quand elle sera placée dans le sens normal de cette lettre, et ***à cavité inférieure,*** quand elle sera retournée : Λ.

16. — Examinons à ce point de vue les diverses cicatrices du sujet représenté planche 61. La cicatrice du cou, n° 1, sera dite ***rectiligne***

quoique, à regarder de près, elle présente peut-être une légère concavité supérieure; celle de l'épaule, n° 2, dont la direction générale est rigoureusement verticale, sera qualifiée de ***courbe à cavité postérieure,*** tandis que les deux situées sur l'avant-bras, nos 3 et 4, seront dites ***à cavité supérieure.***

Nous trouvons planche 62, Fig. 1, sous le n° 8, au-dessus du pouce gauche, une ***cicatrice courbe à cavité inférieure.***

17. — En résumé une ligne courbe à direction générale horizontale ne peut avoir une cavité que tournée *supérieurement* ou *inférieurement*. On admet pour plus de simplicité qu'il en est de même pour toutes les cicatrices à direction générale oblique, c'est-à-dire, ni rigoureusement horizontale, ni rigoureusement verticale. Mais force est pour ces dernières (les franchement verticales, que l'on ne rencontre d'ailleurs que rarement), de recourir aux termes d'*antérieur* ou *postérieur*, *interne* ou *externe*, suivant l'emplacement de la marque à décrire.

c) Dimensions du signe

18. — L'unité de mesure pour les signes individuels, comme pour les longueurs osseuses du signalement, est le centimètre : ainsi *un*, *deux*, *trois* **centimètres** s'écriront : 1, 2, 3, etc., tandis que *un*, *deux*, *trois* **millimètres** seront inscrits sous la forme : 0.1 — 0.2 — 0.3 — etc.

19. — Les dimensions, qu'elles soient centimétriques ou millimétriques, ne sont indiquées qu'approximativement, sans rechercher d'ailleurs une exactitude absolue qui, pour les marques particulières, n'aurait plus sa raison d'être. C'est ainsi qu'au delà du troisième centimètre, on n'accouple que rarement les centimètres aux millimètres. Une cicatrice peut avoir 1 ou 1.8; 2 ou 2.5; 3 ou 4 centimètres; mais une cicatrice mesurant exactement 5 centimètres 7 millimètres serait signalée comme ayant 6 centimètres.

20. — Lorsque la cicatrice est circulaire on n'en indique que le diamètre, tandis que l'on note les deux diamètres des cicatrices *oblongues* ou *ovales*. Exemple : une cicatrice rectiligne d'une longueur de 4 centimètres sur 3 millimètres environ de largeur, sera inscrite sous la forme suivante : ***cicatrice rectiligne de 4/0. 3,*** les deux chiffres de dimension étant superposés et séparés par une ligne oblique.

21. — Toute cicatrice apostillée d'un seul chiffre de dimension est par cela même supposée linéaire, c'est-à-dire assimilable à une ligne dépourvue d'épaisseur, sans que la description ait besoin d'en faire autrement mention.

d) Direction ou inclinaison

22. — La direction générale d'une marque est ***verticale, oblique*** ou ***horizontale.***

23. — Pour déterminer la direction des cicatrices situées sur les bras et les mains, on ramène par la pensée le sujet à examiner dans la position dite *du soldat sans arme*. Il va de soi qu'il ne saurait être question d'indiquer la direction des points cicatriciels, des cicatrices circulaires, des nœvus, etc.

24. — Il ne faut attribuer, dans le relevé des cicatrices, qu'une exactitude relative aux qualificatifs d'inclinaison. Dans le sens rigoureux, aucune cicatrice ne présente l'horizontalité du niveau d'eau, ni la verticalité du fil à plomb. Toutes seraient donc qualifiées d'*obliques* et ce mot perdrait sa valeur. Dans les cas douteux, se tirer d'embarras au moyen des formules, ***presque verticale*** pour les directions qui se rapprochent de la verticalité, et ***légèrement oblique*** pour celles qui ne s'éloignent que peu de l'horizontalité.

25. — Quand il s'agit de cicatrices obliques, distinguer entre les cicatrices ***obliques interne*** ou ***obliques externe***, ***obliques antérieure*** ou ***obliques postérieure***, suivant que la ligne cicatricielle idéalement prolongée *de haut en bas* se dirige intérieurement ou extérieurement, antérieurement ou postérieurement, par rapport au sujet supposé ramené dans la position anatomique.

26. — Rappelons ici la formule mnémonique que nous avons donnée dans les aperçus préparatoires, page 108, § 14 : POUR LE DOS DE LA MAIN ET DE L'AVANT-BRAS, L'OBLIQUITÉ DES CICATRICES SE RETOURNE. Ainsi les cicatrices nos 2 et 3 (Pl. 64, Fig. 2) seront notées comme ***obliques externe***, quoique, à première vue, prolongées de haut en bas (c'est-à-dire en descendant), elles se dirigent *en dedans du dessin;* tandis que la marque no 3 de la figure 1, sera qualifiée ***d'oblique interne*** quoiqu'elle apparaisse avec une obliquité *externe*.

27. — Il est facile en effet de se rendre compte, si nous supposons que les bras représentés se retournent pour se placer dans la position du soldat sans arme, que toutes les cicatrices indiquées seraient entraînées, par ce mouvement de version, dans une direction diamétralement opposée à celle de la figure ; tandis que la marque oblique interne qui est située sur le bras (Fig. 1, no 1) resterait presque immobile quelle que soit la position de l'avant-bras.

CHAPITRE II

Localisation de la marque à relever.

e) REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EMPLOI DES PRÉPOSITIONS LOCATIVES

1. — La localisation des signes par rapport aux divers points de repère et parties du corps, s'exprime au moyen des prépositions

suivantes qui doivent être employées de préférence à toutes autres : ***sur, dessus, sous, milieu, en travers.***

2. — *Sur* désigne la superposition directe du signe par rapport à l'endroit désigné. Exemple : ***furoncle sur 7e vertèbre*** signifiera que la cicatrice est située **en plein** sur la vertèbre proéminente du cou.

3. — Pour exprimer que le signe est *au-dessus* ou *au-dessous* de telle partie désignée, on se servira des mots *dessus* et *sous*, qui devront toujours être précédés de la préposition *à*, accompagnée elle-même du nombre de centimètres d'intervalle. Exemple : ***furoncle à 6 dessus 7e vertèbre et à 4 à gauche colonne.***

4. — Le mot *sous* sera presque partout employé en place de *dessous* lequel se confondrait trop aisément avec son opposé *dessus.*

5. — L'emploi des mots *milieu* et *en travers* remplace la préposition *sur*, toutes les fois que l'on veut exprimer que le signe à décrire est également éloigné des deux extrémités du point de repère. Exemple: ***nœvus milieu sourcil gauche; nœvus à 3 sous milieu moitié gauche de la bouche.***

6. — Remarquons enfin que, tandis que la préposition *de* précède un chiffre de *dimension*, la préposition *à* annonce une valeur de relation, un intervalle, un emplacement: *à tant de centimètres sous ou dessus.*

7. — Les nombreux exemples de ce chapitre montreront qu'au milieu de toutes les formules elliptiques auxquelles le vocabulaire cicatriciel a recours, la suppression de ces deux prépositions suivies d'un chiffre n'est jamais pratiquée et ne saurait l'être sans faire perdre toute clarté à la phrase.

8. — Le mot *de*, au contraire, lorsqu'il ne précède pas un chiffre de dimension, ainsi que les articles, *un*, *le*, *la*, *les*, *de la*, *des* et même la préposition *sur*, lorsque cette dernière est elle-même suivie d'une préposition complémentaire (sur le milieu, sur le travers, etc.), doivent être, autant que possible, retranchés.

Ainsi la phrase complète : *un nœvus situé sur le milieu de la moitié gauche de la lèvre inférieure*, sera énoncée abréviativement : ***nœvus milieu moitié gauche lèvre inférieure.***

f) DÉSIGNATION SPÉCIALE DES DIFFÉRENTES PARTIES DU CORPS ; TERMES ET ANOMALIES PARTICULIERS A CHACUNE D'ELLES

9. — Les signes particuliers doivent être relevés en commençant par :

I. — Bras et avant-bras gauches, puis main gauche ;

II. — Bras et avant-bras droits, puis main droite;

III. — Face et devant du cou;

IV. — Poitrine, devant des épaules et partie du ventre située au-dessus de la ceinture du pantalon;

V. — Derrière du cou et région du dos;

VI. — Les autres parties du corps où il y aurait quelques anomalies à relever.

10. — En prenant comme règle, de **commencer toujours son examen par le membre supérieur gauche, avant de passer au droit,** et en général par **la moitié gauche avant celle de droite**, on diminue les chances de confusion, toujours très-préjudiciable, entre les mots *droit* et *gauche*.

11. — Chacune des six divisions énumérées au paragraphe précédent doit d'ailleurs figurer sur le relevé des cicatrices, en son rang, **avec son chiffre romain en marge.**

Toujours également dans le but de se prémunir contre la confusion entre les côtés gauche et droit, il est de règle, malgré la présence des chiffres romains I et II, qui séparent les particularités du membre gauche de celles du membre droit, de répéter les mots *gauche* et *droit* à la fin de chaque localisation de marque relevée sur ces parties.

12. — Le but des chiffres romains reproduits sur toutes les fiches signalétiques est d'ordonner, autant que possible, les cicatrices et particularités en les groupant nettement par parties du corps, et de faciliter ainsi le *récolement* entre les marques particulières de deux signalements que l'on soupçonne se rapporter à un même individu.

13. — C'est là une mesure d'ordre matériel dont la non-observation rendrait les comparaisons de ce genre infiniment plus longues (1).

14. — Des guillemets, répétés autant de fois qu'il est nécessaire, indiquent pour chaque division l'absence de particularités.

I et II. — *Bras, avant-bras et main* (*droits et gauches*) (Pl. 63 à 68).

15. — *a*) Le bras commence à l'***épaule*** et finit au *coude*, que nous appelons articulation huméro-cubitale, et par abréviation ***cubital*** tout

(1) Il est inutile, en plus du chiffre romain, de numéroter séparément chacune des marques déjà groupées sous le même chapitre. — Sur les fiches signalétiques ordinaires, les particularités relevées sur la même partie du corps ne sont séparées les unes des autres que par leur *mise à la ligne*. — C'est donc uniquement pour faciliter les démonstrations, et notamment les renvois aux commentaires des figures, que la plupart des exemples donnés dans ce volume et dans l'*Album* ont été annotés d'un chiffre ordinal spécial.

court. Le coude considéré sous ses quatre faces, se décompose en : ***cubital postérieur*** (ou coude proprement dit), ***cubital interne, cubital externe*** et *pli du coude* que, par analogie et abréviation, nous appelons ***cubital antérieur*** (Pl. 63 et 64).

16. — Ce sont ces deux extrémités, **épaule** et **cubital** (1), qui servent de points de repère pour la désignation de la situation d'une cicatrice au bras. Exemples : ***Cicatrice courbe à cavité postérieure de 7 verticale sur épaule gauche externe*** (Pl. 61, nº 2). ***Cicatrice sinueuse de 9/05 verticale à 4 dessus cubital gauche postérieur*** (Pl. 62, Fig. 2, nº 3). ***Nævus à 11 dessus cubital gauche externe*** (Pl. 63, Fig. 1, nº 1). ***Cicatrice rectiligne de 2 oblique interne à 4 dessus cubital gauche antéro-externe*** (Pl. 64, Fig. 1, nº 1).

17. — *b*) L'AVANT-BRAS est limité en haut par le *coude* (ou ***cubital***), et en bas par le ***poignet*** (Pl. 63), repères qui jouent le même rôle pour l'avant-bras que l'épaule et l'articulation cubitale pour le bras. Exemples : ***Cicatrice courbe à cavité supérieure de 5/03, oblique externe, à 3 dessus poignet gauche antérieur*** (Ib., Fig. 1, nº 4). ***Une ancre de 6/3 à 6 sous cubital droit antérieur*** (Ib., Fig. 2, nº 3).

18. — c) On distingue sur LA MAIN (Pl. 65 et 67) : 1º sur la face antérieure, la ***paume;*** 2º sur la face postérieure, le ***dos de la main,*** abstraction faite des doigts ; puis viennent 3º *les cinq doigts* dont nous avons déjà fait l'énumération à l'occasion de la distinction des faces, savoir : le ***pouce,*** l'***index,*** le ***médius,*** l'***annulaire*** et l'***auriculaire.***

19. — Chaque doigt, le pouce excepté, se compose de trois ***phalanges*** réunies l'une à l'autre par des articulations, appelées ***jointures.*** Conformément à l'usage, nous numérotons les phalanges et les jointures en commençant par les extrémités supérieures : *première jointure et première phalange ; deuxième jointure et deuxième phalange ; troisième jointure et troisième phalange.* **La première jointure se trouve ainsi contiguë antérieurement à la paume et postérieurement au dos de la main** (2).

---

(1) Dans les extraits signalétiques destinés à être publiés ou lus devant les tribunaux, etc., avoir soin de remplacer les expressions abrégées de *cubital antérieur, postérieur, etc.*, par la formule complète et plus correcte de ***face antérieure, postérieure, etc., de l'articulation du coude.***

(2) Les anatomistes remarqueront que les points de repère articulaires, coude, poignet et en particulier les jointures, sont déterminés en pratique signalétique, non pas par la ligne articulaire théorique, dont la localisation précise offrirait quelques difficultés, mais par les plis et sillons de la peau qui les décèlent extérieurement. Il en résulte que les repères des faces antérieures ne sont jamais rigoureusement situés sur le même plan horizontal que leurs correspondants de la face postérieure. Ainsi, considérée chez le soldat sans arme, la ligne repère du *poignet antérieur* est située près de 2 centimètres plus en bas que celle du poignet postérieur.

Mais la différence est surtout sensible pour les repères basés sur les premières jointures des doigts, le pouce excepté. Tandis que, postérieurement, nos repères se confondent avec la ligne articulaire anatomique qui passe par les chiffres 2, 3 et 4 (Pl. 67), antérieurement, nous prenons comme ligne de base les plis qui se trouvent aux confins de la paume (voir J', Pl. 65), c'est-à-dire un emplacement qui est de plus de 2 centimètres 1/2 plus bas que celui de la face postérieure ; d'où quelquefois des hésitations pour la localisation précise des signes situés sur les faces latérales, qui se trouvent ainsi à cheval entre deux repères. Mais la détermination rigoureuse de la ligne articulaire anatomique aurait présenté pour nos agents bien d'autres difficultés et encore moins de rapidité.

20. — Le pouce ne compte que deux jointures et deux phalanges. La partie de main qui le réunit au poignet a reçu, en pratique signalétique, le nom de ***base du pouce.***

21. — L'intervalle entre chaque doigt se définit ainsi : ***entre pouce et index, entre index et médius, entre médius et annulaire, entre annulaire et auriculaire*** (Pl. 67).

Particularités spéciales aux régions I et II.

22. — *L'entre pouce et index postérieur* est très souvent le siège de petits tatouages, *ancres*, *cœurs*, *initiales*, *etc.*, d'un très grand intérêt signalétique.

23. — Les doigts peuvent être ***amputés*** *de la dernière phalange, des deux dernières* ou *des trois phalanges.*

24. — Très souvent, notamment à la suite de panaris, la dernière phalange est simplement entamée, sans être positivement amputée ; le doigt est dit alors ***raccourci.***

25. — On indique également les cas où un rudiment d'ongle restant est plus ou moins ***recourbé*** ou ***dévié.*** Les doigts qui antérieurement ont été écrasés ont souvent l'ongle ***épaissi.*** Les blessures à la racine de l'ongle occasionnent ce que nous appelons l'ongle ***strié,*** caractère fréquent, d'une grande permanence et facile à relever, qui se note abréviativement ainsi : ***ongle médius gauche strié*** (Pl. 68, n° 4).

26. — Les cicatrices et coupures des doigts doivent être relevées avec soin, du moment qu'il est visible que leurs empreintes persisteront la vie durant.

27. — Néanmoins, lorsque leur nombre est supérieur à quatre ou cinq sur chaque main, on est autorisé à ne noter que les principales. Les marques peu visibles, que l'on pourrait omettre à un examen subséquent, sont précédées de l'adjectif ***léger.***

28. — Les jointures des doigts, et en général toutes les articulations, peuvent être ***ankylosées,*** soit ***légèrement,*** soit ***partiellement,*** soit ***complètement.*** Dans le premier cas le mouvement est simplement gêné, et dans le dernier, tout mouvement est impossible. Dans *l'ankylose complète*, il faut spécifier si les deux membres sont soudés ***en ligne droite,*** ou à ***angle droit,*** ou ***obtus*** (voir les remarques relatives à la mensuration des doigts, 1re Partie, page 37, § 36 et suivants).

III. — *Figure, oreilles et face antérieure du cou*
(Pl. 69 à 72).

29. — Il suffit de rappeler, sans les définir, les différentes parties du visage qui peuvent être le siège de signes particuliers, ou servir

de repères pour l'indication de leur position. Elles sont connues d'un chacun et ont déjà été analysées dans la partie descriptive de ces *Instructions.*

30. — Ce sont, en commençant par le haut, le ***cuir chevelu*** et la ***ligne d'implantation des cheveux;*** les ***bosses frontales,*** gauche ou droite; et au-dessous la ***racine du nez;*** puis les ***sourcils*** qui se divisent en : ***pointe interne*** ou tête du sourcil (gauche ou droit); ***pointe externe*** ou queue du sourcil (gauche ou droit) ; et ***milieu*** du sourcil (gauche ou droit).

31. — Viennent ensuite :

l'***œil gauche*** et l'***œil droit*** avec leurs ***paupières supérieures*** et ***inférieures,*** où l'on remarque un ***angle interne*** et un ***angle externe;***

le ***dos*** et la ***base du nez*** dont l'ensemble forme ce que l'on appelle le profil du nez ;

l'***aile (gauche*** ou ***droite) du nez;***

le ***bout du nez;***

le ***dessous du nez*** et l'***ouverture des narines;***

le menton divisé en ***bout du menton*** et ***dessous du menton.***

32. — Si du menton nous remontons obliquement du côté de l'oreille, nous rencontrons le ***bas de la joue,*** et, immédiatement au-dessous, le ***maxillaire (gauche*** ou ***droit).***

33. — On observe très souvent chez les scrofuleux des abcès dignes de remarque sous les maxillaires, à 5 ou 6 centimètres environ sous le ***lobe*** de l'oreille.

34. — Au-dessus nous trouvons la ***joue*** proprement dite, puis la ***pommette,*** et derrière et au-dessus, la ***tempe.***

35. — En ce qui regarde l'oreille, déjà décrite dans la 2e Partie, mentionnons spécialement le petit cartilage du ***tragus*** et le ***lobe*** très commodes l'un et l'autre pour repérer les cicatrices de la joue et du cou.

Exemples de marques particulières à noter au n° III.

Cicatrice rectiligne de 2, horizontale, à 3 dessus sourcil gauche moitié externe (Pl. 72, n° 1).

Cicatrice rectiligne de 1/02, oblique à gauche, à 1 dessus racine du nez (Ib., n° 2).

Nœvus à 2 sous angle externe de l'œil gauche (Ib., n° 5).

Scrofule à cavité supérieure, de 4, oblique antérieure, à 6 dessus et à gauche larynx sous maxillaire (Ib., n° 6).

Furoncle à 1.5 dessus pointe externe sourcil droit (Pl. 70, n° 1).

Cicatrice triangulaire de 0.7 à 3 avant tragus droit (Ib., n° 2).

36. — Sur la face antérieure du cou, on remarque la saillie du

larynx (*vulgo* pomme d'Adam), et plus bas, en haut de la poitrine, la fourchette du sternum, par abréviation la ***fourche***, tout court, points de repères précieux pour désigner l'emplacement des nœvus, envies, cicatrices, dont cette région est souvent le siège. Exemple : ***nævus poilu à 1,5 sous larynx*** (Pl. 72, n° 7).

IV. — *Poitrine, etc.* (Pl. 73 et 74).

37. — Les points de repère de la POITRINE, ou plus généralement de *toute la face antérieure du tronc*, sont : la ***fourche***, déjà mentionnée, le ***teton, gauche*** ou ***droit***, l'***ombilic*** (ou nombril) et la ***médiane***.

38. — Nous entendons par ***médiane*** la ligne imaginaire qui diviserait l'homme en deux parties égales et symétriques, en passant sur la face antérieure : par le milieu du front, le profil du nez et du menton, la fourche, l'ombilic et l'entrejambe (Pl. 62, Fig. 1 et 2, ligne XY). Rarement utilisée en ce qui regarde la face, elle est d'un usage très fréquent pour la poitrine.

39. — Ne l'ordonner dans les formules de localisation qu'en second, après une première indication plus déterminative se rapportant à la fourche, au teton ou à l'ombilic.

Exemples de marques particulières à noter au n° IV.

Nævus à 6 sous larynx et à 3 à gauche médiane (Pl. 74, n° 1).

Cicatrice d'opération du croup de 2.5, verticale, à 3 sous larynx (Ib., n° 2).

Cicatrice rectiligne de 3.5, oblique externe, à 7 sous fourche et à 3 à gauche médiane (Ib., n° 5).

Nævus à 2 dessus et arrière teton droit (Ib., n° 6).

Très forte cicatrice courbe à cavité supérieure de 8/02 à 15 sous fourche et 2 à droite médiane (Ib., n° 7).

Cicatrice ronde de brûlure de 3 à 10 dessus ombilic sur médiane les trois quarts à gauche de cette dernière (Ib., n° 10).

V. — *Derrière du cou et région du dos* (Pl. 75 et 76).

40. — Sur le plan postérieur, la médiane est représentée par la colonne vertébrale, abréviativement la ***colonne***. L'autre point de repère pour toute la surface du dos est la ***septième*** *vertèbre*, ou vertèbre proéminente, qui joue pour cette région le rôle dévolu à la *fourche* en ce qui regarde la poitrine. Aussi ce point de repère doit-il toujours être énoncé en premier, avant la colonne.

La septième vertèbre, par abréviation ***7e*** tout court, est située sur la colonne vertébrale, un peu au-dessus de la ligne des épaules. Chez

les sujets maigres elle fait saillie dans la position normale; quand il n'en est pas ainsi, on en détermine la place, soit en tâtant avec les doigts, soit en faisant momentanément incliner en avant la tête du sujet.

41. — Il est quelquefois difficile de distinguer la septième vertèbre de la sixième ou de la cinquième, qui peuvent être également proéminentes. Les erreurs qui pourraient résulter de confusions de ce genre, sont trop légères pour que nous y insistions.

Exemples de marques particulières à noter au n° V.

Forte cicatrice légèrement courbe à cavité supérieure de 5, oblique externe à 12 sous 7e et à 9 à droite colonne (Pl. 76, n° 5).

Fort nævus à 18 sous 7e et à 10 à gauche colonne (Ib., n° 6).

Cic. rectiligne de 3/02 oblique externe, à 24 sous 7e et à 6 à gauche colonne (Ib., n° 7).

VI. — *Anomalies et marques particulières à relever sur les autres parties du corps.*

42. — La méthode de description dont nous venons d'exposer l'application pour les membres supérieurs et le tronc, trouve également son emploi pour les membres inférieurs. L'usage en est beaucoup plus restreint, le signalement métrique devant être relevé, dans les maisons d'arrêt, sans que le sujet ait généralement à quitter son pantalon. Aussi n'entrerons-nous dans aucun détail.

43. — L'observateur familiarisé avec les exemples précédents, résoudra facilement chaque cas séparément. Qu'il ne craigne pas *d'aller de l'avant* et de se servir pour ses descriptions des mots de la langue courante, toutes les fois que le vocabulaire technique ne lui en fournira pas de plus précis.

44. — Le minimum de marques particulières à relever par sujet est, avons-nous dit, de cinq à six. Mais à l'occasion il peut être nécessaire de dépasser ce nombre de plus du double. En effet, quand un sujet présente un grand nombre de cicatrices, il est impossible de limiter son choix d'une façon identique à celui qui a pu ou pourra être fait par un autre observateur. Or la concordance de quelques-unes des marques particulières étant un élément d'identification indispensable, il en résulte, en pareil cas, la nécessité de relever, à peu de chose près, l'ensemble des marques importantes.

45. — Pour les cas TRÈS EXCEPTIONNELS où il serait impossible d'atteindre le minimum de *six marques* particulières, on indique que cette insuffisance numérique ne résulte pas d'une négligence de l'opérateur en ajoutant la formule: ***rien autre à relever.***

CHAPITRE III

Énonciation et inscription de la marque relevée.

1. — Le relevé des marques particulières demande une certaine rapidité: 1° dans l'énonciation de la phrase descriptive; et 2° dans l'acte même d'écrire. Nous allons indiquer les moyens qui conduisent à ce double but.

I. — *Rapidité dans l'énonciation.*

2. — Elle s'acquiert facilement si l'on a soin, dès les premiers exercices, de ne jamais s'écarter de l'ordre prescrit pour la description et la localisation.

3. — Les phrases, toujours coulées dans le même moule, prennent un certain rythme qui ne tarde pas, en s'imposant à l'apprenti anthropomètre, à le préserver de toute omission.

4. — Prenons comme exemple de démonstration la marque n° 3 (Pl. 64, Fig. 1) qui est ainsi libellée :

Cicatrice rectiligne de 6 oblique interne à 9 dessus poignet gauche postérieur.

5. — Remarquons d'abord, au point de vue du rythme de la phrase, l'opposition de son qui s'observe généralement entre l'obliquité d'une cicatrice située sur un membre et la désignation de sa face d'emplacement: il est facile de constater que, quand l'obliquité est *interne* ou *externe*, la marque ne peut être située que sur les faces *antérieure* ou *postérieure*, et inversement que, lorsque l'obliquité est *antérieure* ou *postérieure*, l'emplacement de la marque est par cela même sur l'une des faces *externe* ou *interne*.

L'opposition de son qui résulte de cette espèce de balancement de mot est exprimée par la formule mnémonique suivante, qui n'est pas sans rendre quelques services au début d'un apprentissage: *quand l'obliquité est en* **eur** (c'est-à-dire quand le qualificatif qui l'indique se termine en *eur*), *la face est en* **ne** ; *et inversement quand l'obliquité est en* **ne**, *la face est en* **eur**.

6. — Il n'y a d'exception à cette règle que pour les marques situées sur les bords mitoyens entre deux faces; on peut imaginer un signe oblique antérieur qui serait situé sur une face qualifiée d'externe-antérieur.

7. — Remarquons enfin que notre expression, ***à 9 dessus poignet gauche***, n'indique que par voie de déduction que la particularité signalée est située sur l'avant-bras. De même, en parlant d'un *nævus*, lorsque nous disons qu'il est *à 3 dessus tête du sourcil gauche*, nous

localisons implicitement ce signe sur le front. Mentionner l'endroit en propres termes allongerait inutilement la phrase d'un mot.

8. — **Conclusion: Éviter d'énoncer le nom même de la partie du corps qui est le siège de la particularité, toutes les fois que son emplacement précis pourra être déduit facilement des indications fournies par les repères.**

II. — *Rapidité dans l'acte d'écrire le relevé des marques particulières.*

9. — Elle est obtenue par l'emploi d'abréviations à tel point réduites, que quelques-unes d'entre elles rappellent par leurs formes les signes usités en sténographie.

10. — La 1re édition des *Instructions signalétiques* en avait déjà donné une liste, très limitée comme nombre et comme hardiesse d'abréviation, mais en en laissant l'usage facultatif.

11. — Les besoins de la pratique en ont depuis largement étendu l'application, en même temps qu'ils leur imposaient une forme de plus en plus courte, de plus en plus conventionnelle.

12. — Cette écriture cursive atteint aujourd'hui, dans les services centraux de Paris, de Lyon et de Marseille, un degré de perfection qui ne saurait être dépassé et qui en marque l'état définitif. Grâce à elle, un secrétaire, après cinq ou six jours de pratique, parvient facilement à inscrire le relevé cicatriciel aussi vite que la parole arrive à l'énoncer. Enfin la lisibilité des phrases ainsi reproduites est telle, que leur interprétation est manifestement plus aisée et plus rapide que si elles étaient écrites en toutes lettres.

13. — La preuve en est que les employés du service central de Paris chargés des recherches dans les répertoires anthropométriques, préfèrent recopier avec abréviations les quelques signalements de récidivistes sous faux noms, qu'on leur envoie chaque jour de province, aux fins spéciales d'identification, plutôt que de s'en servir tels quels.

14. — Aussi ne saurions-nous trop recommander aux agents anthropomètres de se familiariser avec ces signes ; l'économie de temps qui en résultera pour leurs travaux d'écriture, les compensera largement, dès la première semaine, de l'apprentissage très court qu'ils réclament.

15. — Néanmoins, les copies de signalements destinées aux autorités judiciaires ou administratives devront toujours être transcrites en caractères ordinaires, du moment qu'il y aura lieu de supposer que les personnes qui auront à s'en servir, pourraient ne pas être familiarisées avec la pratique de procédés aussi spéciaux.

16. — Nous donnons plus loin quatre listes de nos abréviations : l'une ci-après, dans les *Instructions*, avec un commentaire explicatif pour l'enseignement ; l'autre groupée en *tableau*, en suivant l'ordre des chapitres, pour les premières tentatives d'un secrétaire ; une troisième par *ordre alphabétique de termes ;* et une quatrième, *par ordre alphabétique d'abréviations ;* cette dernière s'adresse spécialement au lecteur non initié, à un défenseur, par exemple, qui aurait à déchiffrer un relevé abrégé de cicatrices, ou à en contrôler la translation.

17. — **L'extension des abréviations à d'autres termes que ceux de ces listes, prêterait inévitablement à des confusions et doit être absolument prohibée.** Le profit particulier qu'on en tirerait serait d'ailleurs insignifiant, la liste des abréviations recommandées comprenant l'ensemble des termes les plus usités.

18. — Les signes et particulièrement ceux qui sont réduits à de simples initiales ou à des lignes conventionnelles, doivent être dessinés *très correctement*, si l'on veut éviter de les voir dégénérer rapidement en un griffonnage illisible.

Les quelques cas que nous signalerons exceptés, il faut notamment se garder de réunir par des déliés supplémentaires les mots qui doivent être séparés, ou inversement d'omettre les déliés entre les différentes lettres d'une même abréviation.

19. — Exemple : *petit*, *moyen*, *grand*, sont inscrits ici, comme pour les caractères descriptifs, au moyen de leurs initiales ***p. m. g.*** tandis que le repère *poignet* est représenté par le groupe des consonnes ***pg.*** La main et l'œil s'habituent très rapidement à fixer et à lire sous cette forme le mot *poignet*. Mais qu'un secrétaire négligent ou peu habitué vienne à séparer le *p* du *g*, et le lecteur non prévenu sera tenté de lire au premier abord *petit grand*, jusqu'à ce que la contradiction des termes ainsi juxtaposés lui fasse deviner son erreur, ou plutôt celle de son correspondant.

20. — Les signes et lettres employés sont choisis de façon à former un graphique d'autant plus court que le terme à représenter est d'un usage plus fréquent.

21. — On s'est efforcé à ne conserver que la lettre initiale des principaux termes, ou, en cas de double emploi, la première consonne, ou le groupe des consonnes de la première syllabe. Les consonnes, en effet, qui sont les squelettes des mots, caractérisent ces derniers infiniment mieux que les voyelles.

22. — Plusieurs des termes les plus fréquents commençant par la même lettre initiale, ont été distingués au moyen de l'adoption, exclusive pour chacun d'eux, d'une forme spéciale de lettre (majuscule, minuscule, caractères latins ou grecs, etc.). Deux signes, empruntés à la sténographie, ne se rattachent en rien à l'alphabet et sont absolument conventionnels. C'est par la description de ces formes en

quelque sorte surabrégées, qui (nous devons le reconnaître) donnent à l'ensemble de l'écriture un aspect quelque peu bizarre, que nous allons commencer la revue du vocabulaire cicatriciel.

23. — 1° *Abréviations à forme sténographique et surabrégée.* Voir, sur le grand *tableau synoptique des termes signalétiques*, à la colonne extrême de droite, **la liste spéciale des signes à forme conventionnelle.** — Les mots *dessus* et *sous*, qui reviennent si souvent dans nos formules de cicatrices, sont représentés, le premier par un trait horizontal de 3 millimètres environ, tracé de gauche à droite en suivant la ligne pointillée imprimée sur la fiche, surmonté d'un demi-cercle à grand diamètre vertical et à concavité tournée vers la droite. Le demi-cercle doit être ajouté à la ligne horizontale en revenant un peu en arrière et au-dessus, c'est-à-dire sans perdre le contact avec le papier, sans lever la plume.

24. — Le mot *sous*, dont le sens est le contraire du précédent, se représente par un petit trait horizontal de même genre que le précédent, mais terminé par un cerceau descendant *en dessous* de la ligne. Ainsi le graphique des mots *dessus* et *sous* ne se distingue que par la place du crochet, lequel est situé *en haut* pour représenter le premier terme et *en bas* pour représenter le second.

25. — Par analogie, les adjectifs *supérieur* et *inférieur* sont figurés par les mêmes signes que les prépositions *dessus* et *sous*, le sens et l'emplacement de ces dessins dans la phrase suffisant pour indiquer à laquelle des deux parties du discours, préposition ou adjectif, on a affaire.

26. — Les quatre faces, *antérieure*, *postérieure*, *interne* et *externe* sont représentées, chacune, par leur lettre initiale tracée en caractères imitant certaines lettres grecques : *antérieur* par un alpha α ; *postérieur* par une lettre rappelant le rho ρ ; *interne* par un iota ι ; *externe* par epsilon ε.

27. — La boucle du symbole d'*antérieur* est tournée, soit dit en passant, dans le sens opposé à celle de *postérieur*. En ce qui concerne le graphique de ce dernier terme, il importe d'en attaquer le dessin en traçant à la plume un petit tiret horizontal, de 1 ou 2 millimètres, suivant bien exactement la ligne pointillée avant de remonter au-dessus pour décrire la boucle ; enfin, point tout aussi important, il faut veiller à ce que le jambage final descende verticalement par rapport à la ligne ; l'inclinaison inverse, c'est-à-dire oblique de haut en bas et de gauche à droite, est même préférable, en ce qui concerne ce jambage, à l'inclinaison de droite à gauche de l'écriture ordinaire.

28. — Rien à dire sur l'abréviation d'*interne*, le signe employé ayant la même forme dans l'écriture grecque, dans la française et ici.

29. — Quant au graphique d'*externe*, remarquons qu'il ne s'agit pas là d'un E majuscule, comme on pourrait le croire à première vue,

mais d'un dessin de forme analogue à un 3 retourné, de même hauteur que le corps de l'écriture courante.

30. — Par exception à la prescription générale (§ 18) qui interdit en écriture abrégée la réunion des signes, on admet pour plus de rapidité la fusion des six graphiques précédents avec la lettre **c**, abréviation du mot *courbe* qui leur est continuellement juxtaposé.

31. — Nous avons vu, en effet, que la forme de cicatrice qualifiée de *courbe* doit toujours être suivie de l'indication de la face (*supérieure, inférieure, antérieure, postérieure, interne ou externe*), regardée par la concavité de la courbe. D'un autre côté, il est de règle d'omettre dans la phrase écrite les mots *à cavité*, tout en continuant à les énoncer dans la phrase parlée. Ainsi les phrases dictées : *cicatrice courbe à cavité supérieure*, ou *cicatrice courbe à cavité interne*, deviennent une fois transcrites : ***Cic. c. sup. — Cic. c. int.***

32. — La réunion de la lettre *c* avec les six signes ci-dessus arrive à constituer de véritables monogrammes qui permettent de représenter tout un membre de phrase d'un seul jet de plume. (Voir au bas de la dernière colonne de droite du grand tableau synoptique, la liste des SIGNES CONVENTIONNELS COMPOSÉS.)

33. — Les deux signes surabrégés qui s'écartent tant soit peu des formes de l'écriture ordinaire et dont il nous reste encore à parler, se rapportent aux mots *gauche* et *droit*. Le premier est représenté par sa consonne initiale *g*, que l'on distingue de l'abréviation similaire du mot *grand* en traçant la boucle supérieure à droite du grand jambage, et non pas à gauche, comme pour le *g* minuscule français ordinaire. Cette forme de g n'est pas absolument exceptionnelle ; elle se rencontre dans certaines écritures commerciales, notamment d'origine anglaise. Elle se distingue du graphique de *postérieur* par sa boucle inférieure et par son inclinaison générale oblique de droite à gauche, parallèle à la direction ordinaire de l'écriture, et non plus verticale. On peut encore dire de ce signe qu'il ne diffère de l'*h* minuscule de l'écriture allemande, ou de l'*s* long de l'ancienne écriture française, que par une diminution en hauteur de la boucle supérieure.

34. — Le mot *droit* est figuré au moyen d'un signe analogue au *deleatur* des correcteurs de typographie, c'est-à-dire d'une lettre initiale ***d*** que l'on munit, en haut et à gauche de la barre, d'une boucle descendante terminée elle-même par un délié final qui repasse à droite (également usité dans les écritures manuscrites allemandes et grecques).

35. — 2° *Abréviations réduites à la lettre initiale du mot à représenter*. Les cinq doigts de la main sont représentés par l'*initiale* du nom de chacun d'eux, écrite en lettre *majuscule* manuscrite, à

l'exception de l'auriculaire qui, pour se distinguer de l'abréviation d'annulaire, est figuré par un ***o***.

36. — Les trois sortes d'inclinaison, *horizontale*, *verticale* et *oblique*, sont inscrites respectivement au moyen des consonnes ***h***, ***vr*** et ***b***; cette dernière en place de la voyelle initiale *O*, déjà employée pour l'auriculaire. *Oblique interne* sera donc écrit ***b*** ι, *oblique externe* ***b*** ε, *oblique antérieur* ***b*** α, etc. Il est passé en pratique que le graphique de vertical, *vr*, peut, en écriture courante, revêtir la forme d'un *w*.

37. — Les graphiques ***P-I***, ***I-M***, ***M-A***, ***A-O***, se liront respectivement : *entre pouce et index ; entre index et médius ; entre médius et annulaire; entre annulaire et auriculaire*.

38. — Les mots relatifs aux formes des cicatrices linéaires: *rectiligne*, *courbe* (déjà mentionné), *sinueux* et *brisé*, sont représentés au moyen des lettres correspondantes : ***r***, ***c***, ***s*** et ***br***.

39. — ***j*** est l'abréviation de *jointure* et ***f*** celle adoptée pour *phalange*. On doit réunir par un délié et tracer sans lever la plume les lettres *j* ou *f* et le numéro de jointure (ou de phalange) qui doit toujours et nécessairement les précéder. Exemple: *1re phalange et 2e jointure* s'écrit ***1f*** et ***2j***; *3e jointure et 3e phalange*: ***3j*** et ***3f***. —

40. — Rappelons enfin pour mémoire les lettres ***p. m. g.*** abréviations déjà mentionnées des mots *petit*, *moyen* et *grand*, et la lettre ***k*** déjà employée dans la partie anthropométrique pour désigner *l'ankylose*.

41. — 3° *Abréviations composées de plusieurs consonnes juxtaposées sans voyelles intermédiaires*. Il suffira de les énumérer sans commentaire, les motifs qui ont déterminé la conservation de certaines lettres pouvant être facilement déduits des considérations et des exemples précédents.

42. — Les adjectifs numéraux: *quelques* = ***qq***: *plusieurs* = ***pls***; *nombreux* = ***nb***.

43. — Les qualificatifs de forme: *brisé* = ***br*** (déjà mentionné); *dévié* = ***dv***; *équerre* = ***qr***; *en crochet* = ***crch***; *cavité* = ***cv***; *léger* = ***lg***; *parallèle* = ***prl***; *proéminent* = ***prm***; *traversé* = ***trv***.

44. — Les qualificatifs d'emplacement: *distancé* = ***dst***; *situé* = ***st***.

45. — Les substantifs métriques *centimètre* et *millimètre*, lorsqu'ils ne sauraient être indiqués par déduction, conformément aux prescriptions du paragraphe 18 (page 112), seront figurés respectivement par les lettres ***cm*** et ***mm***.

46. — Les particularités: *fossettes* = ***fst***; *nævus* = ***nv***; *variole* = ***vrl***; *point* = ***pt***.

47. — Les abréviations de cette catégorie qu'il nous reste à énu-

mérer sont toutes relatives aux parties du corps. En voici la liste ordonnée conformément aux prescriptions du paragraphe 9 de la page 114.

I et II. Membre supérieur (droit et gauche).

biceps .... **bcp.**
cubital (articulation huméro-cubitale) **cb.**
poignet (déjà mentionné) .... **pg.**
doigt .... **dgt.**
paume .... **pm.**
base du pouce .... **bs P.**

III. Visage et devant du cou.

visage .... **vsg.**
cheveux .... **chvx.**
front .... **fr.**
bosse frontale .... **bs. fr.**
sourcils .... **src.**
paupière .... **pp.**
angle (de l'œil), etc.................. **gl.**
narine .... **nr.**
pommette .... **pmt.**
tragus .... **trg.**
bouche .... **bc.**
maxillaire.......................... **mx.**
larynx .... **lrx.**

IV. Poitrine.

fourchette .... **frc.**
clavicule .... **clv.**
teton .... **tt.**
sternum .... **str.**
ombilic .... **mbl.**
médiane .... **md.**

V. Derrière du cou et région du dos.

septième vertèbre .... **7e.**
colonne .... **cl.**
omoplate .... **ompl.**

48. — 1° *Termes abrégés selon la formule ordinaire : consonnes et voyelles juxtaposées.* La plupart des abréviations de cette catégorie se rapportent aux termes qui déterminent la nature de la particularité ; savoir :

amputé	**amp.**
cicatrice	**cic.**
circulaire	**circ.**
furoncle	**fur.**
rousseur	**rouss.**
scrofule	**scrof.**
tatouage	**tat.**
triangle	**trigl.**

Ajoutons les deux prépositions opposées :

arrière	**ari.**
avant	**avt.**

ainsi que les parties du corps suivantes :

oreille	**orl.**
racine du nez	**rac.**

ANNEXE

LA PHOTOGRAPHIE JUDICIAIRE

Considérations générales. — Les observations anthropométriques, corroborées par le relevé des marques particulières et accessoirement par les renseignements descriptifs du visage, suffisent amplement pour assurer l'identification de tout individu qui, *mesuré une première fois à l'âge* **adulte,** viendrait à être arrêté et remesuré ultérieurement, quel que soit le nombre des années qui puissent séparer les deux opérations.

Mais il ne saurait en être de même lorsque le signalement INITIAL a été relevé sur un sujet âgé de moins de vingt ans.

L'adjonction du portrait photographique au signalement devient alors d'autant plus nécessaire que l'on désire faire remonter la recherche d'identité plus haut vers l'enfance.

On doit admettre comme règle qu'il est **difficile** de poursuivre une *vérification* dans les archives anthropométriques en deçà de la vingt et unième année d'âge, et **absolument impossible** en deçà de la dix-huitième année, sans l'aide d'une photographie de profil côté droit.

Et encore est-il désirable que la photographie adjointe au signalement se rapproche autant que possible du type uniforme bien défini, adopté, sur mes indications, pour les archives centrales du service d'identification.

C'est à l'exposé des règles définissant ce type de portrait que cette annexe est consacrée. Le photographe de profession ou le simple amateur qui consentiront à en observer les prescriptions, arriveront le plus aisément du monde à le réaliser.

Si des raisons spéciales, et notamment l'indocilité du sujet, en empêchaient l'observation rigoureuse, disons tout de suite qu'il faudrait concentrer les efforts pour l'obtention *d'une épreuve de profil* ou de trois-quarts *côté droit*, reproduisant les détails de l'oreille. Le modelé de l'oreille DROITE est en effet (avec la couleur de l'iris) le meilleur et même presque le seul élément d'identification qu'offrent les mineurs de moins de dix-huit ans. Un portrait instantané sera d'ailleurs toujours plus aisé à prendre de profil que de face.

A défaut de photographie, on cherchera à prendre un dessin, ou encore un moule ou une empreinte de cette même oreille. Une esquisse, même grossièrement exécutée par une personne peu experte en dessin, mais qui aurait une connaissance suffisamment approfondie

des anomalies morphologiques de l'oreille, pourrait encore, à défaut de mieux, suppléer à la photographie.

INSTRUCTIONS TECHNIQUES

1. — Chaque sujet doit être photographié 1° de face et 2° de profil, *côté droit*, dans les conditions suivantes : a) *d'éclairage,* b) *de réduction,* c) *de pose et* d) *de format.*

a) *Éclairage.*

2. — La pose de face est éclairée par un jour venant de gauche, par rapport au sujet, la moitié droite restant dans une ombre relative.

3. — La pose de profil est éclairée par un jour tombant perpendiculairement à la figure du sujet.

b) *Réduction.*

4. — L'échelle de réduction adoptée pour le portrait judiciaire de face comme pour celui de profil est d'UN SEPTIÈME. Autrement dit, le numéro de l'objectif doit être choisi de telle sorte, et la distance qui sépare l'objectif de la chaise de pose ménagée de telle façon qu'une longueur de 28 centimètres passant verticalement par l'angle externe de l'œil gauche du sujet à photographier donne sur le cliché une image réduite à 4 centimètres, à un millimètre près en plus ou en moins ($4 \times 7 = 28$).

5. — C'est sur *l'angle externe de l'œil gauche* que doit être établie la mise au point de l'appareil pour la photographie de face, tandis que pour celle de profil on prendra *l'angle externe de l'œil droit,* ces deux parties correspondant respectivement à l'emplacement médian le plus éclairé de chaque pose.

6. — Pour trouver rapidement la position relative de la chaise et de l'appareil qui détermine cette échelle de portrait, « faire asseoir un sujet de bonne volonté et de corpulence moyenne sur la chaise de pose, face à l'appareil et bien carrément, en lui faisant maintenir *verticalement*, dans le plan de sa face, contre l'angle externe de l'œil gauche, une réglette de bois mince sur laquelle on aura eu soin de coller au préalable une bande de papier blanc de 28 centimètres. Le photographe, d'autre part, tenant à la main une carte de bristol de 4 centimètres de largeur, éloignera ou rapprochera son appareil jusqu'à ce que les 28 centimètres de la réglette donnent sur la glace dépolie de la chambre noire une image réduite à 4 centimètres, comme il pourra s'en assurer facilement en y superposant sa carte de bristol (1).

7. — Il suffirait, pour éviter les tâtonnements dans les séances ultérieures, de fixer une fois pour toutes sur le plancher de l'atelier deux petits tasseaux qui permettraient de replacer immédiatement la chaise et l'appareil dans leurs positions respectives.

---

(1) Voici la solution théorique de la même question : on sait que l'intervalle entre le diaphragme et l'objet, ou plus exactement, entre le *centre* de l'objectif et la partie de l'objet choisie pour la mise au point, est égale à la longueur focale de l'objectif employé multipliée par le chiffre de réduction augmenté d'une unité.

A ce compte, en supposant à un objectif la longueur focale de 32 centimètres, par exemple, la distance qui devra séparer son diaphragme de l'angle externe de l'œil sera égale à 2 m. 56 ($0{,}32 \times 8 = 2{,}56$).

c) *Pose.*

8. — **Il est absolument indispensable que les deux poses des photographies judiciaires pour identification soient prises le sujet étant tête nue.**

9. — Si pour des raisons particulières à l'instruction de l'affaire, il était nécessaire que le sujet fût également photographié *le chapeau sur la tête,* cette dernière pose devrait faire l'objet d'un troisième portrait qu'il y aurait alors tout avantage à prendre en pied, conformément aux prescriptions qui seront données paragraphe 25.

10. — Veiller, pour la pose de face comme pour celle de profil, à ce que le sujet soit assis bien carrément, les épaules autant que possible à la même hauteur, la tête reposant contre l'appui-tête, le regard *horizontal,* dirigé droit devant soi.

11. — Pour la pose de face les yeux du sujet devront être amenés à se fixer sur l'objectif, ce qui généralement ne soulèvera aucune difficulté. Pour celle de profil on évitera un déplacement très fréquent des yeux sur le côté, dans la direction de l'opérateur, en invitant le sujet à regarder une cible, ou mieux une glace, qui sera placée dans le sens du profil aussi loin que la largeur de l'atelier le permettra et à la même hauteur que l'objectif, c'est-à-dire à environ 1 m. 20 au-dessus du sol.

12. — *Mise en plaque de l'image.* L'acte de « plonger » comme celui de faire « lever le nez » à l'objectif sont formellement interdits.

L'axe optique de l'objectif devant toujours rester horizontal et le plan du verre dépoli ou de la plaque sensible vertical, la mise en plaque ne peut être réglée que par le déplacement vertical de l'appareil optique effectué à l'aide de la manivelle du pied de la chambre.

L'image du sommet de la tête doit être ainsi amenée, pour être convenablement en plaque, à 35 millimètres en dessous du centre de la plaque, ce qui ne laisse qu'un centimètre de ciel au-dessus de l'image, étant donné le format 9/13 employé.

13. — En outre, il est grandement recommandé, avant de régler la mise en plaque, de *décentrer* l'objectif de 18 millimètres vers le bas, de façon que l'axe optique de l'appareil passe approximativement par le milieu de l'emplacement de 35 millimètres réservé à la figure. Ce décentrement a comme conséquence d'amener forcément l'objectif à se placer à la hauteur des yeux du sujet, c'est-à-dire dans la position ordinaire de la vision humaine.

14. — Pour la pose de profil, tourner la chaise *de droite à gauche* de 90°.

Placer le sujet *complètement de profil,* de façon que, vus de l'appareil, la tête comme le corps et le haut du dossier de la chaise apparaissent entièrement de côté.

15. — Avant de passer à l'exécution proprement dite du portrait de profil, avoir soin de vérifier et de rectifier, si nécessaire, le chiffre de la réduction, laquelle doit alors être réglée, comme il a été dit plus haut, sur le plan vertical passant par l'angle externe de l'œil droit.

La chaise de pose spéciale, qui sera décrite plus loin, rend ces vérifications préliminaires inutiles en permettant de régler une fois pour toutes l'échelle de réduction des deux poses et la mise en plaque latérale.

16. — L'intérêt du profil résidant en partie dans l'indication de l'inclinaison du front, on devra veiller à ce que le détenu relève les mèches de cheveux qui lui voileraient le front.

17. — **Les oreilles devront toujours être dégagées de la chevelure, sur le profil comme sur la face.**

Pour obtenir ce résultat sur certaines chevelures incultes et rétives, il sera quelquefois nécessaire d'assujettir les cheveux, soit avec une ficelle, soit avec un élastique (pour la pose de profil seulement).

18. — Les photographies *de profil* où le contour de l'oreille n'apparaitrait pas en entier, devront être refaites.

d) *Format et collage des épreuves.*

19. — Les épreuves doivent être coupées à 8 millimètres environ au-dessus des cheveux et collées sur une fiche de bristol, le profil à gauche et la face à droite. On laissera au buste toute la hauteur que comportera le cliché, soit entre 8 et 9 centimètres et l'on ne rognera rien sur la largeur des épaules des photographies de face.

20. — En se servant d'un *multiplicateur* approprié, les deux poses peuvent être groupées sur le même cliché 9/13, obtenu en coupant un cliché 13/18 en deux. Sur les 130 millimètres de base, en consacrer 72 à la face, et 58 au profil.

Observations d'ordre général.

21. — *Les clichés ne devront être l'objet d'aucune espèce de retouche*, à l'exception des trous ou piqûres dans la gélatine qui donneraient sur l'épreuve des taches noires imitant un grain de beauté ou une cicatrice. L'acte d'embellir et de rajeunir l'image, en effaçant sur le cliché les rides, cicatrices et accidents de la peau, est rigoureusement interdit.

22. — Au service photographique de la Préfecture de police, pour éviter les confusions dans la transcription des états civils et pour faciliter le classement ultérieur des clichés, on attribue à chacun d'eux un numéro d'ordre provisoire, suivant le rang d'inscription du sujet sur la liste quotidienne des photographies à recueillir. Les numéros imprimés sur des étiquettes mobiles de 3 centimètres de côté environ, sont glissés successivement dans une pochette placée en haut du dossier de la chaise vue de côté.

23. — Cette indication reproduite sur le cliché par la photographie elle-même, permet, en se reportant à la liste du jour, de retrouver immédiatement le nom du sujet que l'on inscrit alors en écriture renversée sur la gélatine en dessous du profil. Immédiatement après est portée la date de confection du cliché, formulée en chiffres dans l'ordre habituellement suivi : *jour*, *mois*, *année*. Enfin, plus loin, vers la droite, sous le portrait de face, est gravé de la même façon le numéro d'ordre général qui déterminera l'emplacement définitif de chaque cliché dans les archives (1).

Portraits en pied.

24. — Les photographies *en pied* qui sont d'un emploi très limité dans les enquêtes judiciaires, ne doivent être faites que sur la demande expresse de l'Instruction.

25. — Pour ce genre de portrait, le photographe donnera à son sujet une pose plus ou moins de trois quarts, de préférence côté gauche, en s'appliquant avant tout à ne gêner en rien l'allure de l'individu. Dans ce but, il l'invitera, le plus naturellement du monde à se couvrir, et il cherchera ainsi, sans attirer sa méfiance, à lui faire placer son chapeau sur la tête autant que possible de la même façon qu'il le porte d'habitude. Puis il déposera à côté de son sujet quelques acces-

---

(1) Le docteur Lande, professeur de médecine légale, adjoint au maire de Bordeaux, qui a présidé en cette ville à l'organisation d'un service d'anthropométrie municipale, a ingénieusement remplacé l'inscription sur les clichés en écriture renversée (qui n'est pas sans nécessiter quelque apprentissage) par une inscription directe sur une bande de papier pelure qui est ensuite retournée et collée sur la gélatine. Le résultat obtenu est excellent, sinon meilleur qu'avec l'écriture directe.

soires appropriés à sa condition sociale et choisis en vue de donner par comparaison une idée de sa taille, comme par exemple un bureau, une table de café, une chaise, etc.

26. — La réduction à observer sera de 1/21 pour le format 9/13 ou de 1/14 pour les cas très rares où l'on aurait recours au format album.

27. — Quelles que soient la pose et la réduction employées, une rubrique spéciale doit toujours en rappeler le chiffre, soit à côté, soit au verso de l'épreuve.

Chaise de pose spéciale (1) assurant mécaniquement l'uniformité de la réduction entre les photographies de face et celles de profil

Considérations théoriques.

Les dimensions du siège (largeur 25 centimètres, profondeur 25 centimètres, plus 2 centimètres de concavité de dossier) sont intentionnellement très exiguës de façon à laisser au sujet le moins de latitude possible dans la façon de s'asseoir, et de le forcer à se placer de lui-même rigoureusement la colonne vertébrale appuyée au milieu du dossier. Dans le même but, une bordure en saillie, légèrement tranchante, entoure les côtés du siège et l'amène instinctivement à rectifier son assiette, si un premier mouvement l'a fait asseoir quelque peu de travers. Enfin, dernière précaution, une flèche métallique incrustée sur le milieu du bord supérieur du dossier, permet à l'opérateur photographe, en même temps qu'il ajuste l'appui-tête, de vérifier d'un coup d'œil si le milieu du dos de son sujet, indiqué par la couture dorsale du vêtement, coïncide avec le plan médian de la chaise. Dans la négative, plutôt que d'essayer une rectification de position par un déplacement latéral plus ou moins forcé du corps, il invite son sujet à se *lever* et puis immédiatement après à se *rasseoir* bien *carrément*.

Il est de toute évidence que dans ces conditions, une fois l'axe optique de l'appareil braqué perpendiculairement sur le milieu de la chaise, tout sujet qui vient s'y asseoir peut être immédiatement photographié de face sans avoir à faire « de mise en plaque » *latéralement*. La seule adaptation individuelle qui reste à effectuer est de régler la hauteur de l'objectif proportionnellement à celle du buste du sujet.

Le chiffre de la réduction pour un même objectif dépendant uniquement de la distance qui sépare l'appareil de l'objet à reproduire, l'immobilité du siège a comme conséquence d'assurer en même temps *l'uniformité* de l'échelle.

Cette dernière est établie et réglée une fois pour toutes d'après les considérations anthropométriques que nous allons exposer.

Rappelons d'abord que l'échelle de réduction doit être calculée sur le plan parallèle à la glace sensible qui passerait à travers l'objet choisi pour régler la mise au point de l'image, et que l'emplacement prescrit pour cette opération, en ce qui regarde le portrait de face, est l'angle externe de l'œil gauche (§§ 4 et 5, page 130).

Or, des mensurations précises répétées sur une trentaine de sujets de corpulence diverse nous ont permis de fixer à 19 centimètres la distance moyenne qui séparait l'angle de l'œil du dos de la chaise.

La détermination de cette donnée anthropométrique nous met à même de régler la réduction d'une façon uniforme et en quelque sorte impersonnelle. Il est évident qu'il sera beaucoup plus exact et plus simple de remplacer « la réglette de 28 centimètres tenue à la main par un sujet de bonne volonté et de complexion

(1) Grâce à la simplification de manœuvre procurée par cette chaise, c'est le même agent qui chaque jour, dans l'espace de deux heures et sans aide d'aucune sorte, arrive à recueillir, dans les conditions les plus rigoureuses d'uniformité, cinquante à quatre-vingts clichés, chacun de deux poses juxtaposées.

moyenne » (§ 6) par une tige plus grande, maintenue verticalement à 19 centimètres en avant du dossier. L'évaluation de la réduction échappera de cette façon aux causes d'erreur provenant des différences de complexion individuelle qui autrement, suivant les sujets, faisaient plus ou moins avancer la réglette. Enfin elle sera d'autant plus exacte qu'elle pourra pratiquement porter sur une tige plus longue.

Après l'examen des conditions qui règlent mécaniquement la mise en plaque et la réduction des portraits de face, passons à l'étude des portraits de profil.

Les instructions prescrivent de mettre ces derniers au point sur l'angle externe de l'œil droit. Or nous pouvons supposer, par raison de symétrie, que le portrait de face a été lui-même mis au point de ce côté. Si les instructions ont désigné pour cette pose l'œil gauche, la cause en est à la direction prescrite pour l'éclairage qui doit laisser l'œil droit dans l'ombre. Mais il est évident que toute image de pleine face mise au point sur l'œil gauche le sera en même temps sur l'œil droit, et que ce dernier emplacement pourrait être regardé comme étant l'axe unique de mise au point des deux poses.

La conclusion de cette pétition de principe est qu'il suffirait en théorie, pour passer rapidement de la pose de face à celle de profil, côté droit, sans avoir à déranger ni objectif, ni mise au point, ni par suite réduction, de faire pivoter la chaise et le sujet de 90° en prenant comme axe de rotation la verticale passant par l'angle externe de l'œil *droit*.

Rien de plus facile à déterminer que l'emplacement de la projection de ce point sur le siège. D'abord, il va de soi que, par définition, il doit être contenu dans le plan de mise au point qui passe par les deux yeux et qui est distant, avons-nous dit, de 19 centimètres du dossier de la chaise. D'autre part, chacun peut constater que l'intervalle qui sépare l'angle externe de l'œil de la ligne médiane (ou plus précisément de la racine du nez) est égal à environ 5 centimètres et que cette dimension varie fort peu d'un individu à un autre.

En conséquence, la position de la projection verticale de l'angle externe de l'œil sur la surface horizontale du siège sera déterminée géométriquement par l'intersection de la parallèle menée à 19 centimètres du fond du dossier de la chaise avec celle menée à 5 centimètres à droite de sa ligne médiane.

Néanmoins si, passant de la théorie à la pratique, nous cherchions à exécuter un portrait de profil consécutivement à une pose de face, en faisant tourner notre chaise rigoureusement sur cet axe, nous constaterions ce fait, facilement explicable d'ailleurs, que la nouvelle image obtenue, tout en continuant à être au point, cesserait d'être « en plaque », et que le dos et une partie du derrière de la tête du profil sortirait du cadre du verre dépoli. D'où la nécessité, si l'on veut arriver à conserver à l'objectif l'immobilité indispensable, après avoir tourné la chaise de 90°, de la *pousser en avant*, d'une quantité que l'expérience montre être de 16 centimètres (1).

Ce double mouvement, rotation de 90° et avancement de 16 centimètres, peut être combiné et exécuté simultanément en plaçant l'axe de rotation *excentriquement*.

Une construction géométrique très simple donne la solution de ce problème élémentaire de mécanique.

Une autre conséquence de l'immobilité de l'appareil optique combinée avec la fixité assurée géométriquement de l'axe de rotation de la chaise, est que cette dernière vient à chaque pose se profiler aux mêmes places sur le verre dépoli et sur la glace sensible.

Cette particularité a été mise à profit, comme on a vu paragraphe 22, pour fixer sur le haut du dossier la pochette métallique destinée à contenir le numéro d'ordre de

---

(1) L'avancement de 16 centimètres permet d'opérer avec n'importe quelle chambre et chassis. — L'appareil spécial complet, tel qu'il est livré par notre constructeur, arrive à une mise en plaque et principalement *à un point de vue* plus juste en réduisant l'avancement à 5 centimètres et en plaçant en conséquence le cran d'arrêt du chassis.

chaque cliché, qui se trouve ainsi poinçonné régulièrement et mécaniquement au bas et à droite de l'image de profil. On arriverait facilement, en allongeant quelque peu l'étiquette en hauteur, à lui faire contenir, en outre, le nom du sujet et la date de confection de la photographie. Mais cette disposition qui éviterait l'inscription en écriture renversée, déparerait quelque peu l'image de profil.

Enfin le profil du dossier, dont la hauteur a été fixée à 95 centimètres, porte une graduation centimétrique décroissante de haut en bas qui a été ménagée de telle sorte qu'elle permet de reconstituer sur l'épreuve photographique la hauteur de buste du sujet photographié.

Ce renseignement est indiqué par le trait noir tracé photographiquement sur la gélatine en travers l'image de la graduation du dossier, au moyen d'une aiguille fixée sur le chassis négatif à 74 millimètres au-dessus du bord inférieur du cliché.

Cette mensuration mécanique du buste doit coïncider à 1 centimètre en plus ou en moins avec celle résultant de l'observation anthropométrique directe. — Une divergence notablement plus grande vient-elle à se produire, on devra en conclure soit à une erreur de la part des agents anthropomètres, soit beaucoup plus vraisemblablement à une permutation dans le numéro mobile du dossier, ou dans les noms et inscriptions gravés ultérieurement sur la gélatine. Il y a donc là un précieux moyen de vérifier l'exactitude de l'adaptation du nom, du signalement et de la photographie à l'individu qui en a fait réellement l'objet.

A la chaise de pose est adjointe une glace sur laquelle le sujet doit fixer les yeux pendant la pose de profil. Pour faciliter son installation rapide en tout endroit elle est portée sur une tige de 1 m. 50.

Mais le but principal de cet accessoire, appelé abréviativement *porte-mire*, est de faciliter à l'opérateur photographe la pose rigoureusement de profil de son sujet. Il lui suffit pour ce faire de se placer derrière se dernier, et, en même temps qu'il ajuste son appui-tête, de lui disposer la figure de façon que l'image réfléchie par la glace, lui apparaisse complètement et régulièrement de face. Il sera alors assuré, sans autre vérification, qu'elle apparaîtra par cela même tout aussi rigoureusement de profil par rapport à l'axe optique de l'objectif.

Cette tige sert en outre de support (sur la ligne verticale passant par le *milieu de son verso*) à un étalon de 49 centimètres de haut, délimité par deux filets horizontaux et deux lignes médianes, se coupant à angle droit, qui permettent de régler la mise en plaque et la réduction sans avoir besoin d'un aide pour maintenir la réglette-étalon.

Les prescriptions suivantes résument le maniement de l'appareil optique, de la chaise de pose et de ses divers accessoires. Elles doivent être reproduites en double exemplaire collé *tête-bêche* au verso des *porte-mire* livrés par le fabricant conformément à nos modèles.

Elles sont combinées de façon à régler tous les dispositifs préliminaires d'une photographie hors de la vue du détenu et avant son introduction dans la salle de pose, avantage qui n'est pas à dédaigner pour le succès final de l'opération.

Instructions pratiques pour l'installation et le maniement de la chaise de pose.

Parallèlement à la cloison vitrée qui éclaire l'atelier, tracer à la craie, sur le sol, une ligne droite d'environ 4 mètres.

a) Placer la chaise de pose, en vue de la photographie de face, de façon que la lumière l'éclaire du côté gauche, la projection de la ligne médiane sur la planchette échancrée qui lui sert de socle, étant elle-même exactement superposée à la ligne droite de 4 mètres prescrite ci-dessus.

b) Disposer le porte-mire verticalement sur cette chaise, la glace tournée du côté du dossier et l'intervalle-étalon de 49 centimètres regardant l'objectif, en s'arrangeant de façon à ce que les deux clous qui traversent le pied du porte-mire, entrent dans les trous correspondants du siège.

c) Tracer au crayon sur un verre dépoli, placé momentanément dans un chassis négatif, deux axes médians, l'un horizontal, l'autre vertical ; mesurer bien exactement sur ce dernier une longueur de 35 millimètres au-dessus du centre du verre, et une autre de même dimension au-dessous, et délimiter l'intervalle vertical de 7 centimètres ainsi obtenu au moyen de deux traits horizontaux de 1 à 2 centimètres de long.

d) Disposer horizontalement l'axe optique de l'appareil (que l'on aura eu soin préalablement de décentrer de 18 millimètres vers le bas), l'amener à la hauteur du milieu de la moitié supérieure de l'intervalle-étalon, c'est-à-dire à environ 1 m. 20 au-dessus du sol et le placer perpendiculairement à cette surface de telle sorte que l'image du point central, déterminé par la rencontre des deux lignes médianes tracées sur l'*intervalle-étalon*, coïncide avec le centre du verre dépoli.

e) Se placer derrière le verre dépoli, et éloigner ou rapprocher l'appareil (et, si nécessaire, la chaise), en suivant le trait tracé sur le sol, c'est-à-dire en maintenant la perpendicularité de l'axe optique au porte-mire, jusqu'à ce que les 49 centimètres de l'étalon donnent sur le verre dépoli de la chambre noire une image se superposant *exactement* à l'intervalle vertical de 7 centimètres délimité paragraphe *c*.

f) *Régler conjointement la* mise au point *de cette image ici même, au milieu de l'exemplaire de la présente notice collée intentionnellement à l'envers sur la moitié supérieure de l'étalon de 49 centimètres.*

g) Immobiliser la planchette échancrée de la chaise au moyen de quatre clous entrant à frottement dur dans le plancher, et faire de même pour les pieds de l'appareil optique au moyen des écrous spéciaux dont il est pourvu.

h) Retirer le porte-mire de dessus la chaise et le placer du côté de l'arrivée de la lumière, la glace exactement vis-à-vis le milieu de la chaise tournée dans la position qu'elle devra occuper durant la pose de profil.

i) Faire asseoir son sujet sur la chaise de pose et procéder à la prise du portrait de face conformément aux prescriptions générales : l'axe de l'appareil optique conservant son horizontalité (1) sera, suivant la hauteur de buste du sujet, haussé ou abaissé jusqu'à ce que le sommet de l'image de la tête affleure le trait horizontal de 2 centimètres de long, tracé sur le verre dépoli, conformément au paragraphe *c*, à 35 millimètres en-dessous du centre de la plaque.

j) Faire lever le sujet, tourner la chaise de 90° dans le sens de droite à gauche, en la soulevant légèrement et tout en veillant à ce que la tige verticale ne sorte pas de son cône ; faire asseoir son sujet, dans le nouveau sens de la chaise, en l'invitant à se regarder dans la glace du porte-mire et procéder à la prise du portrait de profil, sans déplacer en quoi que ce soit l'appareil optique *latéralement*, mais en le haussant ou en l'abaissant quelque peu, si nécessaire, de façon que l'image de profil vienne se projeter rigoureusement sur le verre dépoli au même niveau que celle de face.

k) *Remarque.* — Il peut arriver, chez des sujets très voûtés ou très obèses, que le portrait de profil ainsi recueilli soit trop porté en avant et sorte de la plaque. En pareil cas, faire relever la tête du sujet jusqu'à ce que cette dernière réapparaisse dans le cadre, dût-il en résulter une position un peu forcée qui ne saurait altérer d'ailleurs ni le modelé de l'oreille, ni la ligne de la silhouette.

---

(1) Les appareils spécialement construits pour photographie judiciaire sont décentrés de la quantité prescrite et disposés de façon à être toujours horizontaux. Enfin ils sont munis supérieurement d'une espèce de grand viseur, à forme extérieure de télescope, qui permet de régler directement la mise en plaque en hauteur sans avoir recours au *chassis-dépoli* ordinaire.

LE PORTRAIT PARLÉ

Nous appelons *portrait parlé* la description minutieuse d'un individu faite spécialement en vue de sa recherche et de son identification sur la voie publique.

Ce signalement particulier doit pouvoir être récité «au pied levé» et sans hésitation par l'agent; de là son appellation de portrait parlé. Et pourtant celle de *portrait écrit* lui conviendrait tout aussi bien, puisque, avant que d'être appris par cœur, il doit être rédigé à tête reposée et couché par écrit.

Il ne s'agit pas ici de ces indications plus ou moins vagues recueillies auprès de témoins non compétents et que l'on est forcé d'enregistrer telles quelles, faute de pouvoir les contrôler, mais d'une description précise établie en termes appropriés d'après des pièces d'une authenticité indiscutable, comme une photographie du type judiciaire (profil et face) ou, à tout le moins, une fiche signalétique.

L'analyse physionomique devra toujours être complétée, du moment que l'on en aura les éléments, par l'interprétation (au point de vue descriptif) de la partie anthropométrique du signalement pénitentiaire, c'est-à-dire de la partie qui est d'habitude la plus exacte, la moins sujette à controverses.

Les observations seront recueillies sur des *fiches* spéciales, où toute la moitié supérieure est réservée à l'image photographique, qui se trouve ainsi recouverte et protégée contre les causes de détérioration par la moitié inférieure qui se replie dessus. Il en résulte que la fiche une fois fermée est d'un format moitié moindre et peut être aisément portée dans la poche de la redingote.

La couverture, autrement dit la moitié inférieure de la fiche, porte sur le *recto* les rubriques constitutives du portrait parlé pour les deux premières parties du signalement (anthropométrie et description), de façon que le lecteur soit à même de comparer facilement chaque terme de la description avec la partie correspondante du portrait photographique, quand il en dispose, tandis que le verso reste consacré au relevé des marques particulières et aux renseignements sociologiques.

Si l'image photographique est du type classique (profil et face), la rédaction en sera aisée. La tâche sera plus délicate si l'on ne possède qu'un portrait commercial, généralement de trois quarts, mais elle ne devra pas moins être poursuivie d'après le même plan.

Le grand tableau synoptique des renseignements descriptifs, intercalé à la fin de la deuxième partie des *Instructions*, a été composé

principalement en vue de servir de guide dans la rédaction de ces notes.

Le cadre de rubriques imprimé sur le modèle spécial de fiche pour portrait parlé (Pl. 80 et 81), en offre un abrégé suffisant pour déterminer l'uniformité d'emplacement de toutes les observations et, au besoin, les rappeler à la mémoire sans qu'il soit nécessaire d'entrer à ce sujet dans beaucoup d'explications.

Les rubriques du profil: *front*, *nez*, *menton*, *lèvres*, et, si possible, *oreille*, devront être remplies et apprises par cœur intégralement, tandis que les rubriques consacrées à la vue de face ne seront l'objet d'une réponse que lorsque le trait visé s'écartera nettement de la moyenne, ce qui revient à dire, qu'il ne sera répondu aux trois quarts des rubriques de la troisième travée horizontale que par des guillemets.

En résumé, l'établissement d'un portrait parlé équivaut à un choix plus étendu de traits caractéristiques, c'est-à-dire, comme nous l'avons expliqué plus haut, à une sélection méthodique des caractères qui subsistent dans la mémoire. La rédaction d'un portrait parlé est assimilable, dans le même ordre d'idées, à la création dans l'œil de l'agent d'une espèce de caricature de la personne à reconnaître. En effet qu'est-ce qu'une caricature sinon la sélection et l'exagération combinées des traits caractéristiques? Les résultats obtenus par ce procédé au point de vue de l'identification sont connus de tous. A qui n'est-il pas arrivé, par exemple, de reconnaître immédiatement un personnage en vue, rien qu'à l'aide d'une caricature, qui, en pareille circonstance, se montrait supérieure à la meilleure des photographies? On pourrait donc donner comme règle que le portrait parlé doit mettre en avant les mêmes traits physionomiques que ceux qui seraient soulignés par le caricaturiste.

S'il existe un signalement anthropométrique antérieur, les PARTICULARITÉS devront en être recopiées, de façon qu'en cas d'arrestation et de dénégation d'identité de la part de l'intéressé, le collationnement puisse en être fait immédiatement, sur le sujet présent. Mais on aura soin d'apostiller d'un petit trait sinueux tracé verticalement dans la marge (voir Pl. 81) les marques qu'on aurait lieu de supposer assez apparentes pour être facilement constatées avant l'arrestation, à l'insu de l'individu. Telles sont les marques du visage notées au n° III et quelquefois celles des mains (voir la note de la page LXVI de l'*Introduction*). Ne devront être apprises par cœur que les marques apostillées.

La traduction des OBSERVATIONS ANTHROPOMÉTRIQUES en termes descriptifs nécessite des explications plus détaillées.

L'indication précise de la taille et du buste en centimètres y figurera toujours et ces chiffres devront être appris par cœur. La seule précaution à prendre sera de forcer d'une unité le chiffre des centimètres quand les millimètres atteindront ou dépasseront le cinquième.

Les autres observations anthropométriques seront transcrites intégralement à toutes fins utiles, mais les valeurs extrêmes ou *excentriques*, soit par défaut, soit par excès, devront seules alors attirer l'attention de l'agent.

L'excentricité d'une longueur par rapport à la *moyenne*, qui est donnée sur le tableau ci-joint page 141 (1), se mesure au moyen de la valeur spéciale appelée *écart de la moitié des cas* (ou abréviativement écart simple) (2). Cette valeur capitale est indiquée pour chaque mesure du tableau en haut de la colonne y relative.

Si une excentricité d'un *simple écart* suffit pour augmenter très notablement la valeur récognitive d'un signalement, au point de vue anthropométrique et de l'identification de cabinet, elle n'exerce qu'une influence bien minime au point de vue du signalement descriptif et de l'identification sur la place publique.

Aussi bien l'écart de la moitié des cas n'est-il mentionné sur le tableau de la page 141 qu'à cause du rôle qu'il peut être appelé à jouer en cas de contestation d'identité devant l'autorité judiciaire (voir *Introduction*, page XXXIII).

La taille, la hauteur du buste et la longueur de l'oreille exceptées, une longueur anthropométrique n'intervient utilement dans le signalement descriptif qu'à environ deux écarts et demi en deçà ou au delà de la moyenne. Les valeurs de cette sorte sont exceptionnelles au point de ne se rencontrer que moins d'une fois sur dix cas, d'où leur désignation d'écart des 9/10 des cas. On en trouvera le chiffre tout calculé sur le tableau, en dessous de l'écart de la moitié des cas.

On indique sur la fiche du portrait parlé que l'excentricité anthropométrique atteint l'écart des 9/10 des cas, en soulignant la valeur *notablement trop grande*, tandis que la valeur *notablement trop petite* sera entourée de parenthèses. Le signe, soulignement ou parenthèses, sera *double* si l'écart en plus ou en moins s'élevait à plus de trois fois et demi l'écart de la moitié des cas, c'est-à-dire, s'il dépassait la somme des deux écarts précédents (celui de la moitié, plus celui des 9/10 des cas). Une excentricité de cette importance ne s'observe plus qu'une fois sur cinquante cas.

Enfin toute valeur qui dépasserait cinq fois l'écart de la moitié des

---

(1) Disons en passant et pour prévenir toute fausse interprétation future, que ce tableau qui donne les dimensions moyennes ou probables correspondant à une taille déterminée, ne saurait être employé pour le problème réciproque, qui consisterait à remonter d'une dimension déterminée à la taille probable correspondante.

(2) Cette appellation, *écart de la moitié des cas*, lui vient de ce que cette valeur, ajoutée ou retranchée au chiffre d'une dimension moyenne, détermine les limites du groupe central qui réunit la moitié des cas observés.

Ne pas confondre les valeurs de ce genre avec les chiffres du tableau de la page XXVI de l'*Introduction*. — Ces derniers visent *l'erreur de mensuration*, c'est-à-dire la quantité dont peut varier une longueur osseuse observée à différentes époques chez le même individu, tandis que le tableau ci-contre s'occupe des *écarts de longueur* qu'une certaine mesure peut présenter parmi un groupe de 1.000 sujets de même taille. (Voir également sur ce point la note de la page XXXI de l'*Introduction*.)

cas devrait être regardée, jusqu'à preuve du contraire, comme entachée d'erreur. On trouvera ces dernières valeurs mentionnées sur le tableau sous la rubrique: *écart de la totalité des cas*. Ce degré d'excentricité qui se rencontre moins d'une fois sur 1.000 cas, serait à l'occasion souligné trois fois.

Prenons comme exemple pratique le signalement anthropométrique ci-joint qui est celui d'un assassin arrêté dernièrement à Paris :

Taille	*1m66.3*	Tête long.	*18.6*	Pied	*27.9*
		Tête larg.	*15.7*	Médius	*12.2*
Enverg.	*1m78*	Or. long.	*6.2*	Auric.	*9.7*
Buste	*87.7*	Or. larg.	*(3.2)*	Coudée	*46.6*

Rien à dire de la taille *1 m. 66*, qui n'est supérieure à la taille moyenne que de la quantité insignifiante de 1 centimètre.

L'envergure moyenne correspondante à cette taille est de *1 m. 69;* celle de notre sujet de *1 m. 78*, soit de 9 centimètres en excès. Or l'écart des 9/10 est pour cette mesure de 7 centimètres; l'envergure signalée est donc *très grande*, sans être *extraordinairement grande* et nous la soulignons une fois.

Le buste est de *88*, soit à peu près le buste ordinaire pour cette taille.

Rien à dire également des diamètres de la tête et de la longueur de l'oreille, qui s'écartent peu de la moyenne. Mais il n'en est plus de même en ce qui regarde la largeur de l'oreille qui est de 5 millimètres inférieure à la moyenne ; c'est là une excentricité par défaut, qui atteint l'écart des 9/10, aussi entourons-nous de parenthèses le chiffre de la largeur de l'oreille.

Passons à l'examen des chiffres de la 3e colonne : le pied de notre sujet, qui est de 27.9, dépasse le pied ordinaire des gens de sa taille de 21 millimètres, c'est-à-dire d'une quantité supérieure à l'écart des 49/50, qui est de 20 millimètres. Ce pied est donc d'une dimension extraordinairement grande, telle qu'on n'en rencontre que 2 spécimens sur 100. Conformément à la règle précédemment donnée, nous l'apostillons d'un double trait tracé en dessous du chiffre.

Le doigt médius de notre signalement est de *12.2*, supérieur de 8 millimètres au médius du tableau, c'est-à-dire d'une quantité supérieure à l'écart des 9/10, mais inférieure à celui des 49/50. Il en est de même pour l'auriculaire. Les doigts de la main sont donc remarquablement grands, sans être presque monstrueux comme le pied. Ils ne doivent être soulignés que d'un trait.

Quant à la coudée, *46.6*, elle n'est supérieure à la moyenne que de 14 millimètres, c'est-à-dire d'une quantité supérieure à l'écart simple, mais inférieure à l'écart des 9/10. Cette indication n'atteint donc pas ici une excentricité suffisante pour intervenir utilement dans le signalement descriptif.

En résumé, notre sujet se distingue d'une façon tout à fait exceptionnelle, au point de vue anthropométrique, par la longueur de ses pieds, et corrélativement, à un moindre degré, par la longueur de ses

La TAILLE étant déterminée centimètre par centimètre, *dimensions moyennes correspondantes* des dix autres mesures du signalement, avec indication des degrés d'*excentricité* (ou **écarts**) dont chacune d'elles est susceptible d'un sujet à un autre.

TAILLE centimètre par centimètre	ENVERGURE	BUSTE	TÊTE		OREILLE		PIED	DOIGTS		COUDÉE	TAILLE centimètre par centimètre
			LONGUEUR	LARGEUR	LONGUEUR	LARGEUR		MEDIUS	AURICULAIRE		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1
Écart, en + ou — (la taille étant donnée)	m. c.	m/m.	m/m.		m/m.		m/m.	m/m.		m/m.	Écart, en + ou — (la taille étant donnée)
de 1/2	**0,03**	**14**	**4**		**2**		**6**	**3**		**9**	de 1/2
des 9/10	**0,07**	**35**	**10**		**5**		**14**	**7**		**21**	des 9/10
des 49/50	**0,10**	**50**	**15**		**8**		**20**	**10**		**30**	des 49/50
de la totalité des cas	**0,15**	**70**	**20**		**10 à 15**		**30**	**15**		**50**	de la totalité des cas
m. c.	m. c.	m/m.	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m.	m/m	m/m	m/m.	m. c.
1,45	**1,49**	**804**	**180**	**150**	**58**	**35**	**230**	**102**	**80**	**398**	**1,45**
1,46	1,50	808	180	150	59	35	231	103	80	400	1,46
1,47	1,51	813	181	150	59	35	232	103	80	403	1,47
1,48	1,52	817	181	151	59	35	234	104	81	405	1,48
1,49	1,53	821	182	151	59	35	235	104	81	408	1,49
1,50	**1,54**	**825**	**182**	**151**	**60**	**36**	**236**	**105**	**82**	**410**	**1,50**
1,51	1,55	829	183	151	60	36	238	105	82	413	1,51
1,52	1,56	832	183	152	60	36	239	106	82	416	1,52
1,53	1,57	836	183	152	60	36	241	107	83	418	1,53
1,54	1,58	840	184	152	60	36	242	107	83	421	1,54
1,55	**1,59**	**843**	**184**	**152**	**61**	**36**	**244**	**108**	**84**	**423**	**1,55**
1,56	1,60	847	185	152	61	36	245	108	84	426	1,56
1,57	1,61	851	185	153	61	36	246	109	85	429	1,57
1,58	1,62	854	185	153	61	36	248	110	85	431	1,58
1,59	1,63	858	186	153	61	36	250	110	86	434	1,59
1,60	**1,64**	**862**	**186**	**153**	**62**	**36**	**251**	**111**	**86**	**437**	**1,60**
1,61	1,65	866	186	153	62	36	253	111	86	439	1,61
1,62	1,66	869	187	154	62	37	254	112	87	442	1,62
1,63	1,67	873	187	154	62	37	255	112	87	444	1,63
1,64	1,68	876	187	154	62	37	256	113	88	447	1,64
***1,65**	**1,68**	**878**	**187**	**154**	**62**	**37**	**257**	**113**	**88**	**449**	**1,65***
1,66	1,69	882	187	154	62	37	258	114	88	452	1,66
1,67	1,70	886	187	154	63	37	260	114	89	454	1,67
1,68	1,71	889	187	154	63	37	261	115	90	457	1,68
1,69	1,72	895	187	154	63	37	263	116	90	459	1,69
1,70	**1,73**	**899**	**188**	**155**	**63**	**37**	**264**	**116**	**91**	**462**	**1,70**
1,71	1,74	902	188	155	63	37	266	117	91	464	1,71
1,72	1,75	905	189	155	64	37	267	117	91	467	1,72
1,73	1,76	908	189	155	64	37	268	118	92	469	1,73
1,74	1,77	912	189	156	64	37	270	118	92	472	1,74
1,75	**1,78**	**915**	**190**	**156**	**64**	**37**	**271**	**119**	**92**	**474**	**1,75**
1,76	1,79	918	190	156	64	37	273	119	92	477	1,76
1,77	1,80	922	190	156	64	38	274	120	93	479	1,77
1,78	1,81	926	191	156	64	38	275	120	93	482	1,78
1,79	1,82	929	191	156	65	38	277	121	94	484	1,79
1,80	**1,83**	**933**	**191**	**157**	**65**	**38**	**278**	**121**	**94**	**487**	**1,80**
1,81	1,84	937	192	157	65	38	279	122	94	489	1,81
1,82	1,85	941	192	157	65	38	281	123	95	492	1,82
1,83	1,86	944	192	157	65	38	282	123	95	495	1,83
1,84	1,87	947	193	157	65	38	284	124	96	497	1,84
1,85	**1,87**	**951**	**193**	**157**	**65**	**38**	**285**	**124**	**96**	**500**	**1,85**

doigts, et c'est probablement à cette dernière particularité, combinée avec une carrure relativement grande, qu'il faut faire remonter l'excentricité par excès de son envergure.

Les longueurs osseuses sont susceptibles, en ce qui regarde le signalement descriptif, d'un autre genre d'interprétation qui, en certaines circonstances, peut devenir très utile ; nous voulons parler de la reconstitution, au moyen d'un signalement anthropométrique, des numéros de pointure et des dimensions approximatives des pièces correspondantes de l'habillement.

Nous avons indiqué en note de la page xx de l'*Introduction* l'origine de ces calculs et la règle à suivre pour transformer une longueur anthropométrique de pied en pointure de cordonnier et *vice-versa*. Pour le premier cas, le seul dont nous ayons à nous occuper ici, on ajoute 12 à 20 millimètres suivant l'élégance présumée de la chaussure (1), et l'on multiplie la somme par 3/2. Le résultat divisé par 10 donne le numéro de la pointure à une unité près.

La hauteur de l'entrejambe d'un pantalon s'obtiendra de la façon la plus simple en retranchant la hauteur du buste du chiffre de la taille totale. Cette différence donnera exactement la longueur de l'entrejambe d'un pantalon ajusté porté avec bretelles, c'est-à-dire une longueur maximum qui, en pratique, pourra *dépasser* de 2 à 4 centimètres, et même plus, celle qu'on sera exposé à rencontrer sur des sujets mal habillés (2).

La pointure d'un chapeau dur se calcule séparément pour les deux diamètres en retranchant pour chacun d'eux 145 du chiffre correspondant donné par le signalement anthropométrique, et en divisant la différence par 6,25, valeur millimétrique de l'intervalle de pointure en chapellerie. La pointure des chapeaux mous et casquettes s'obtient en divisant par 2 la somme des deux pointures précédentes (longueur et largeur pour chapeau dur). Ne pas négliger de mentionner les demi-pointures. Les pointures de tour de tête pour chapeau mou s'échelonnent en effet par demi-pointure de 0 à 8 1/2. Chaque augmentation d'une demi-pointure équivaut exactement à une augmentation de 1 centimètre dans la circonférence. La pointure numéro 0 corrrespond à 47 centimètres de tour de tête, la pointure 1/2 à 48, la pointure 1 à 49, la pointure 1 1/2 à 50 centimètres, etc.

L'indication de la pointure de chapellerie (en distinguant le chapeau dur et le chapeau mou) complétera utilement un signalement descriptif pour portrait parlé, sans qu'on ait à attacher trop d'importance à ce renseignement que les fantaisies personnelles, la mode, etc., peuvent modifier à plaisir.

Identification photographique.

L'observation scrupuleuse des règles de la photographie judiciaire exposées ci-dessus assure aux différents portraits photographiques d'un même individu des points de comparaison si nombreux et si précis que, quelle que soit la déchéance physique intervenue entre les poses successives, l'identité peut en être établie immédiatement et sans hésitation. — Voir planches 59 [a] et [b] les *fac-similés* de portraits profil et face, appareillés l'un au-dessus de l'autre, par couple relatif au même sujet.

---

(1) 12 millimètres pour les souliers à bout *rond* ou *carré* et 18 à 20 millimètres pour ceux à bouts dits *pointus*.

(2) Pour remonter de la hauteur de l'entrejambe d'un pantalon bien ajusté à la taille du sujet, on multipliera la longueur de l'entrejambe du pantalon par 2 et on ajoutera au produit 8 à 10 centimètres pour les entrejambes supérieures à 0m,80; 10 à 12 centimètres pour celles (de dimension moyenne) comprises entre 0m,75 et 0m, 80, et 12 à 15 centimètres et même plus pour celles inférieures à 0m,75. Le résultat sera toujours tres approximatif et notablement trop faible pour les pantalons non ajustés, c'est-à-dire trop courts.

Quoique notre choix ait porté sur les *dissemblances* les plus frappantes qu'il nous ait été possible de rencontrer, la comparaison des lignes fronto-nasales et des détails morphologiques de l'oreille, d'aprés les images de profil, ne permet pas de concevoir le moindre doute sur l'identité de personne ; tandis que la ressemblance des portraits de face est en grande partie détruite ici par un changement intercurrent dans le système pileux et dans l'état graisseux du sujet (Pl. 59 [a], Fig. 1 et 2), ou par un rapprochement nerveux des sourcils (Ib., Fig. 3 et 4), ou une déviation latérale du regard (Pl. 59 [b], Fig. 3 et 4).

Le problème inverse, qui consiste à affirmer la *non-identité* individuelle entre deux photographies offrant une certaine ressemblance physionomique générale, se résout avec le même degré d'aisance et de certitude par la comparaison des lignes fronto-nasales et des détails morphologiques de l'oreille.

Les analogies de cette sorte peuvent se rattacher aux quatre causes principales suivantes :

Analogies d'origine {
- professionnelle
- pathologique
- ethnique
- familiale

De la similitude *professionnelle* dont nous avons déjà eu l'occasion de parler à propos de *l'impression générale* (page 106), nous ne dirons que quelques mots. Elle est tout en apparence, dans le costume, le port de la barbe et des cheveux, les façons, etc. Aussi ne résiste-t-elle pas un instant à l'examen anatomique.

Chaque maladie a son aspect, son *facies*, disent les médecins, et les ressemblances générales qui en résultent sont d'autant plus grandes que l'organisme est plus profondément atteint. C'est ainsi que tous les sujets qui respirent mal, asthmatiques, emphysémateux, poitrinaires, etc., ont des yeux plus ou moins proéminents et une expression générale d'angoisse qui les rapproche les uns des autres.

Mais nulle part la similitude *pathologique* n'est plus frappante que quand elle résulte d'une malformation osseuse. Tous les bossus, par exemple, se ressemblent ; à l'expression de gêne respiratoire vient se joindre une similitude obligée dans le port de la tête et des épaules, etc.

Ce sont encore les malformations crâniennes, cela va de soi, qui occasionnent les ressemblances physionomiques les plus parfaites. Tous les individus affectés de *tête en forme de bonnet à poils* (Pl. 60 [a], Fig. 1 et 2), ou de *menton proéminent*, vulgo *menton de galoche* (Ib., Fig. 3 et 4), ont un air de famille. L'oreille (à défaut de la ligne fronto-nasale que la déformation peut uniformiser en l'affectant) suffira toujours pour les individualiser. Ainsi le lobe de la figure 1 (Pl. 60 [a]) est intermédiaire quant au contour et à l'adhérence, tandis que celui de la figure correspondante, nº 2, est d'équerre et fondu. Mêmes re-

marques en ce qui regarde les lobes des profils 3 et 4 de la même planche.

Les ressemblances *ethniques*, c'est-à-dire entre étrangers de même race et surtout de race exotique, sont aussi décevantes. C'est ainsi qu'aux yeux d'un Européen arrivant en Chine, tous les Chinois se ressemblent ; les dissemblances physionomiques ne lui deviennent perceptibles qu'après bien des mois d'accoutumance. Sans aller aussi loin en similitude, il est de fait que les *Gitanos* ou Bohémiens de nos pays présentent souvent entre eux une grande analogie morphologique (Pl. 60 [b], Fig. 1 et 2). C'est qu'à une communauté ethnique se joint alors généralement une parenté plus ou moins proche, connue ou ignorée des intéressés.

Les villages, en France, ne sont pas rares, où les habitants, tous parents et se ressemblant dans une certaine limite, portent le même nom patronymique et ne se distinguent entre eux que par leur surnom. Et pourtant nous n'avons pas jusqu'aujourd'hui observé un seul exemple, même entre frères, où cette ressemblance morphologique s'étendait jusqu'à l'oreille (sans parler des écarts encore plus probants du signalement anthropométrique).

Exception, en ce qui regarde l'oreille, doit être faite pour les frères jumeaux (Pl. 60 [b], Fig. 3 et 4). Malgré l'analogie de cet organe, la non-identité de ces deux sujets est nettement démontrée par une différence de 6 millimètres entre leur largeur de tête. S'il ne nous a pas encore été donné de rencontrer deux jumeaux qui, en outre de cette identité d'oreille, présentaient un signalement anthropométrique concordant, les différences métriques ont été souvent assez minimes, pour que nous devions admettre cette coïncidence comme possible. En pareil cas, l'identification devra donc reposer principalement sur le relevé des marques particulières.

Est-il besoin de faire remarquer que cette exception (que nous ne pouvions pas ne pas signaler) ne diminue pour ainsi dire pas, en pratique, la valeur récognitive de la photographie et du signalement anthropométrique. La possibilité de confondre un frère jumeau avec l'autre ne doit être prise en considération (à défaut de marques particulières les individualisant), que si les registres d'état civil relatent réellement la double naissance aux nom et date indiqués. Ce n'est pas là un moyen de défense banal, à la portée de tout le monde.

Fin.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

INSTRUCTIONS SIGNALÉTIQUES

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Prescriptions d'ordre général pour la mise en pratique du signalement anthropométrique.

PREMIÈRE PARTIE

Observations anthropométriques.

CHAPITRE PREMIER

Mesures d'ensemble à relever au moyen des graduations murales.

CHAPITRE II

Mesures à relever sur la tête au moyen du compas d'épaisseur et du petit compas à glissière.

CHAPITRE III

Mesures à relever sur les membres, au moyen du compas à glissière grand modèle.

DEUXIÈME PARTIE

Renseignements descriptifs.

CHAPITRE PREMIER

Caractères chromatiques.

CHAPITRE II

Caractères morphologiques faisant l'objet de rubriques spéciales sur la fiche signalétique.

CHAPITRE III

Caractères morphologiques ne faisant pas l'objet de rubriques spéciales sur la fiche signalétique (ou traits caractéristiques complémentaires).

TROISIÈME PARTIE

Relevé des marques particulières.

CHAPITRE PREMIER

Description de la marque à relever.

CHAPITRE II

Localisation de la marque à relever.

CHAPITRE III

Énonciation et inscription de la marque relevée.

ANNEXE

ERRATA

Page xxxi, note, ligne 7. — *Au lieu de:* ne se rencontrent plus que 2 fois, *lisez:* ne se rencontrent plus que 22 fois.

Page lxv, 1re colonne du tableau relatif à la localisation du signe. — *Au lieu de:* Proposition locative, *lisez:* Préposition locative.

Page lxx, ligne 5. — *Au lieu de:* les branches de compas d'épaisseur, *lisez:* les branches du compas d'épaisseur.

Page 137, dernière ligne. — *Au lieu de:* à la fin de la deuxième partie des *Instructions*, *lisez:* à la fin de la deuxième partie de l'*Album*.

Planche 56, n° 3 de l'*Album*. — *Au lieu de:* Bord postérieur très grand, *lisez:* Bord postérieur très petit.

Planche 57, n° 9, *Ibidem*. — *Au lieu de:* Contour supérieur biconde, *lisez:* contour supérieur bicoudé.

IDENTIFICATION ANTHROPOMÉTRIQUE

INSTRUCTIONS SIGNALÉTIQUES

PAR

ALPHONSE BERTILLON

ALBUM

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1893

ALBUM

PREMIÈRE PARTIE

PLANCHES

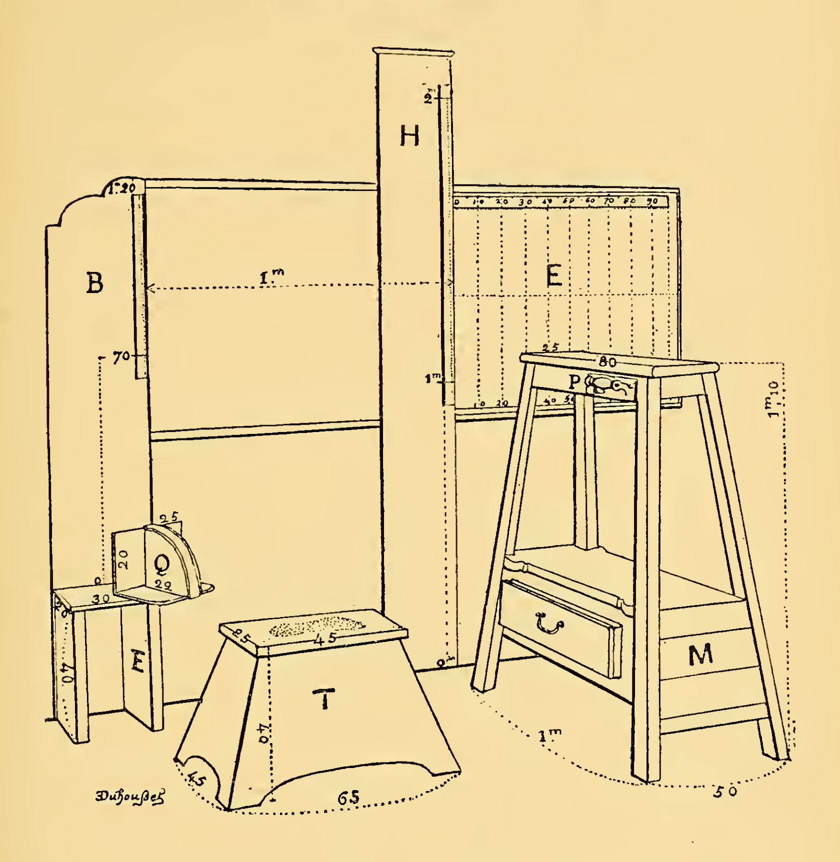
RELATIVES AUX

OBSERVATIONS ANTHROPOMÉTRIQUES

Planche 1.

MOBILIER DE MENSURATION

Disposition des graduations murales.



H. — Toise verticale d'un mètre pour la mensuration de la taille (*Instr.*, page 15).

E. — Graduation sur papier ou sur toile cirée pour la mensuration de l'envergure (*Instr.*, page 17).

B. — Toise d'un demi-mètre pour la mensuration du buste ou hauteur de l'homme assis (*Instr.*, page 20).

Q. — Équerre mobile à double projection servant à la mensuration de la taille et du buste.

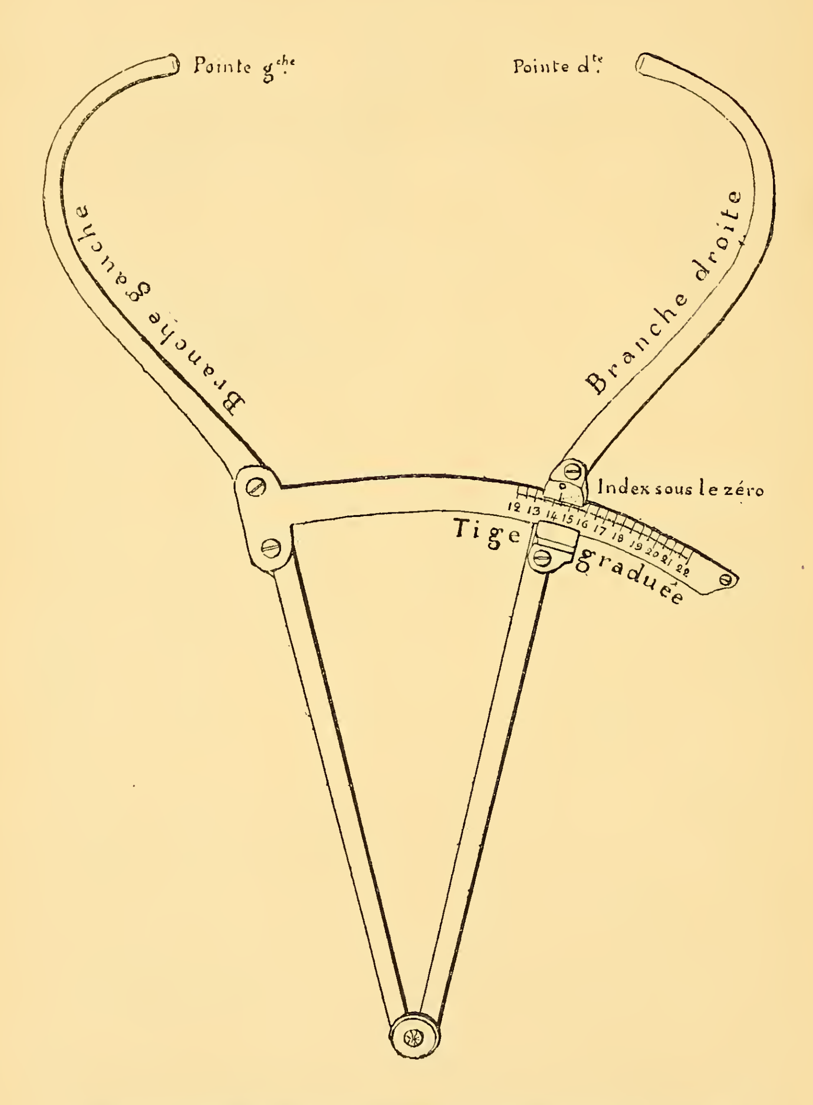
E. — Escabeau servant à la mensuration du buste.

T. — Tabouret mobile pour faciliter la mensuration du pied, des diamètres céphaliques et de l'oreille.

M. — Tréteau spécialement destiné à la mensuration de la coudée et offrant un point d'appui (P) au sujet durant la mensuration du pied (*Instr.*, page 31).

COMPAS D'ÉPAISSEUR

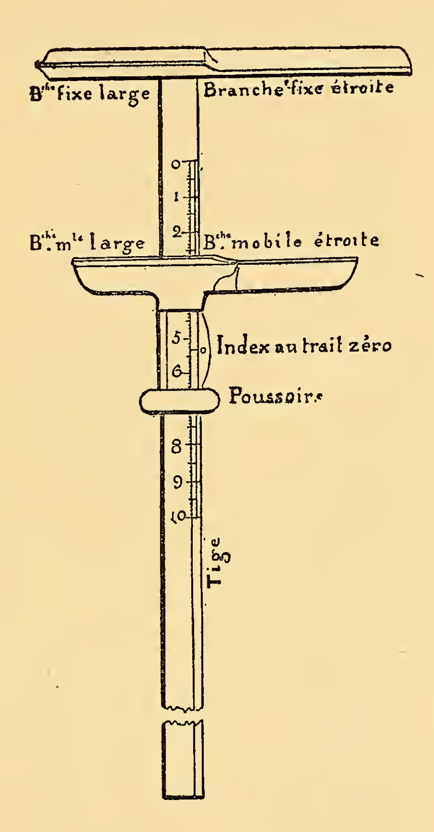
pour la mensuration de la longueur et de la largeur de la tête.



Pour lire les indications de l'instrument, se reporter vis-à-vis le trait zéro tracé sur le milieu du bord supérieur du verrou. Exemple: *l'ouverture des branches, sur le dessin ci-dessus, est d'environ 14cm 3mm.*

PETIT COMPAS À GLISSIÈRE

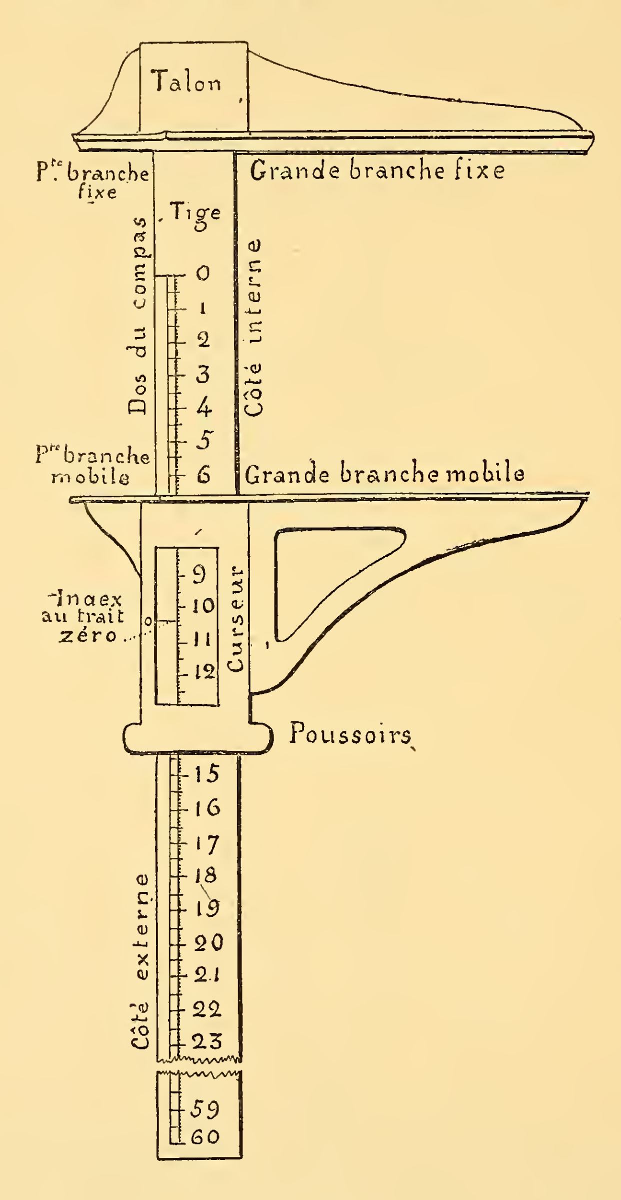
pour la mensuration
de la longueur et de la largeur de l'oreille.



Pour lire les indications de l'instrument, se reporter vis-à-vis le trait zéro tracé sur le milieu du bord droit de l'ouverture du manchon mobile (ou curseur). Exemple : *l'ouverture des branches, sur le dessin ci-dessus, est d'environ* $5^{cm}\ 3^{mm}$.

GRAND COMPAS À GLISSIÈRE

pour la mensuration
du pied, des doigts médius et auriculaire et de la coudée.



Pour lire les indications de l'instrument, se reporter vis-à-vis le trait zéro tracé sur le milieu du bord gauche de l'ouverture du manchon mobile (ou curseur). Exemple : *l'ouverture des branches, sur le dessin ci-dessus, est d'environ 10^cm 4^mm.*

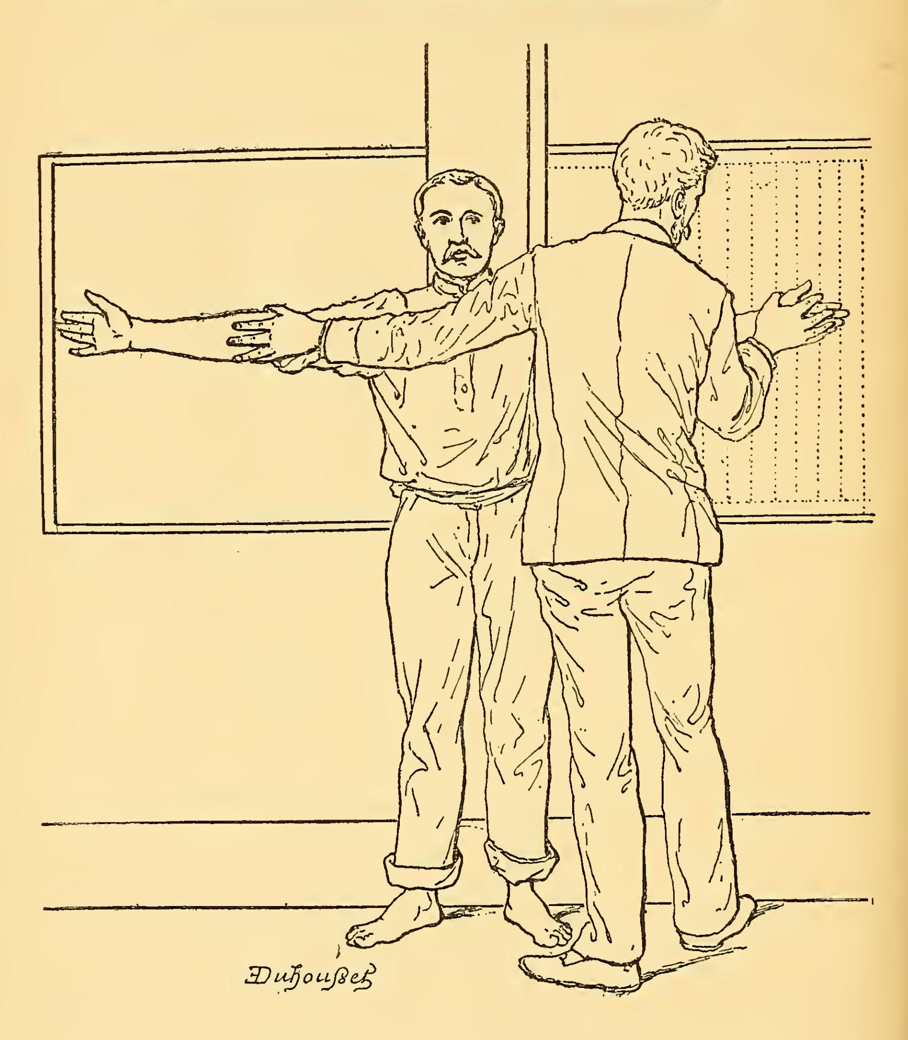
MENSURATION DE LA TAILLE

(hauteur de l'homme debout)



Adosser le sujet au mur, la *colonne vertébrale* à environ 12^{cm} à gauche du mètre gradué (*et non contre le mètre*); descendre l'équerre, la face chantournée en dessous, en prenant comme guide vertical la saillie du mètre, et lire l'indication de la graduation sans déplacer le sujet (*Instr.*, pages 15 à 17).

MENSURATION DE L'ENVERGURE



Le sujet, encore adossé au mur, est invité à écarter les bras horizontalement en croix, en se penchant, si nécessaire, soit à droite, soit à gauche, jusqu'à ce que l'extrémité de son médius droit vienne buter contre le tasseau fixe ; puis il rétablit son équilibre en écartant légèrement la jambe du côté où il s'est penché, de façon à amener la ligne de ses épaules à se placer horizontalement dans la même direction que l'axe de ses bras.

Le mensurateur lui assujettit alors légèrement les bras contre le mur, lit l'indication de la graduation et s'assure, avant d'en dicter le chiffre, que l'extrémité du médius droit continue à toucher le tasseau, point d'origine de la graduation (*Instr.*, page 17).

MENSURATION DU BUSTE

(hauteur de l'homme assis)



Faire asseoir le sujet bien à fond sur le tabouret, veiller à ce qu'il se tienne droit, placer et manœuvrer l'équerre mobile comme pour la taille (*Instr.*, page 20).

MENSURATION DE LA LONGUEUR DE LA TÊTE (*a*)



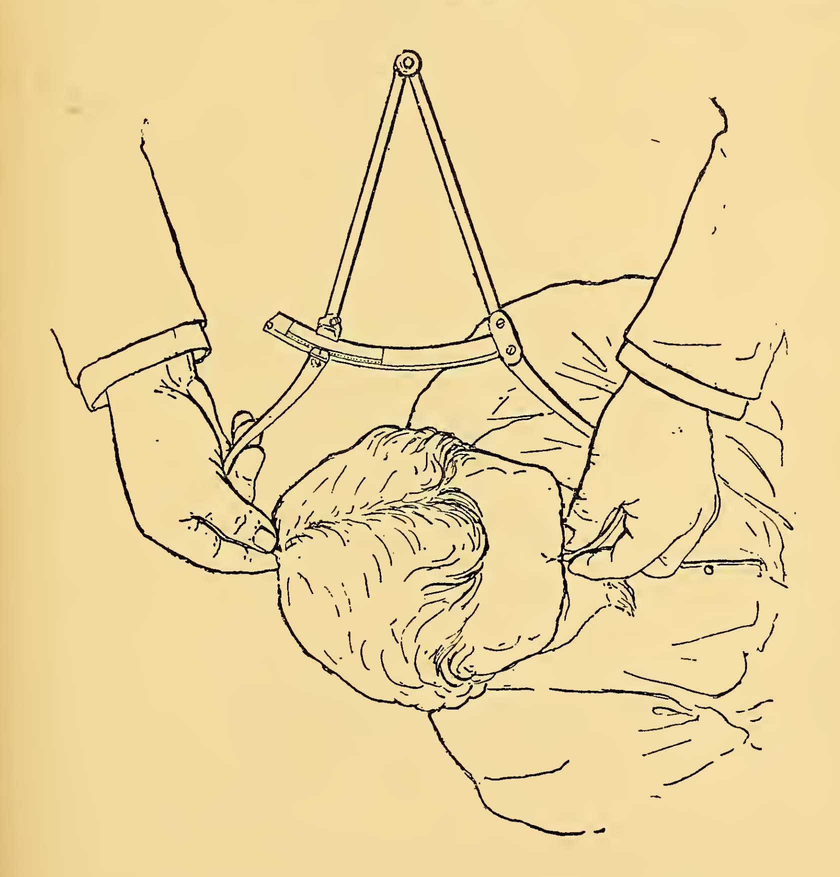
1er temps. — La pointe gauche du compas étant placée et maintenue sur la racine du nez, l'opérateur, les yeux fixés sur la graduation, fait descendre la pointe droite sur le derrière et le milieu de la tête et apprécie, à un millimètre près, la longueur *maximum* probable (*Instr.*, page 21).

MENSURATION DE LA LONGUEUR DE LA TÊTE (*b*)

Point de vue d'où cette figure doit être étudiée par le *mensurateur* qui veut en réaliser les dispositions, notamment en ce qui regarde le doigté et la position de l'instrument.

Remarquer la direction réglementaire presque horizontale des branches du compas.

*



Vue spéciale, prise d'en haut, de la position représentée ci-contre.

*

Point de vue de l'*observateur* qui, en présence d'un mensurateur opérant sous ses yeux, voudrait vérifier la rectitude des dispositions prises. — Remarquer la position réglementaire presque horizontale des branches du compas.

MENSURATION DE LA LONGUEUR DE LA TÊTE (*c*)



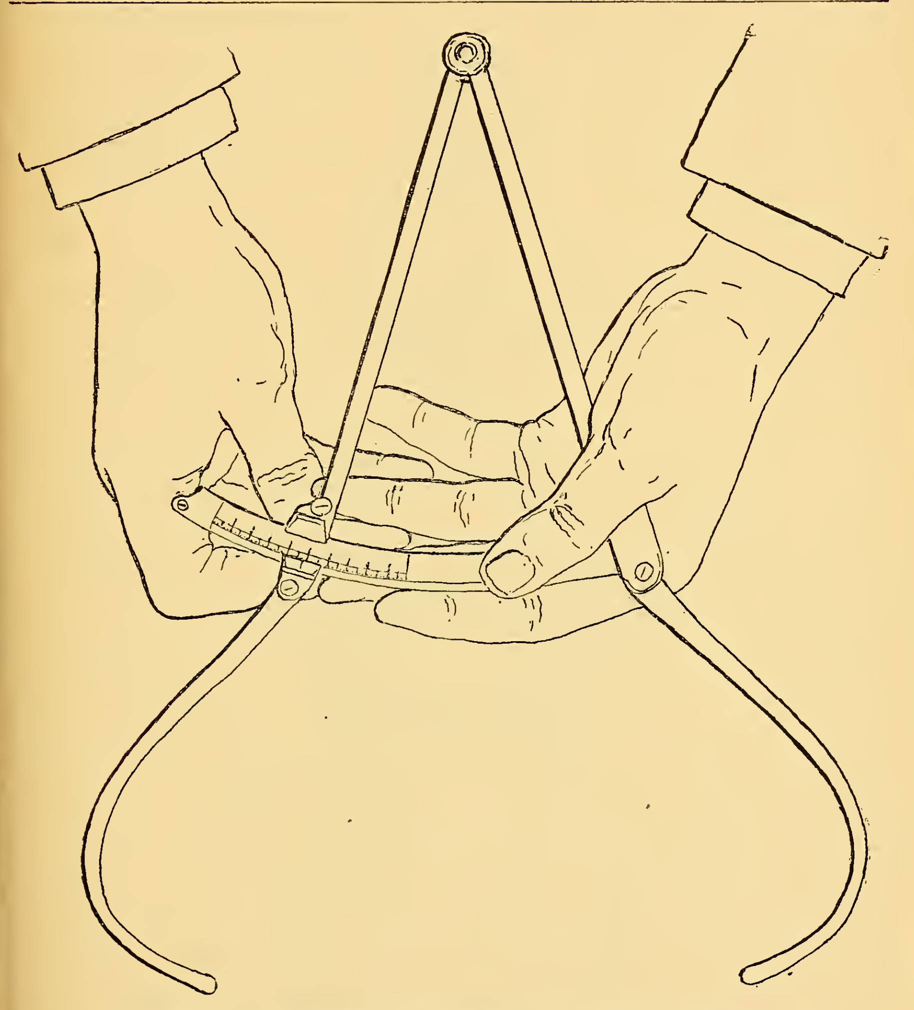
2[e] *temps*. — L'opérateur retire le compas de dessus la tête de son sujet, et en fixe l'ouverture à la longueur soupçonnée, au moyen de la vis d'arrêt (*Instr.*, page 22).

Planche 11.

MENSURATION DE LA LONGUEUR DE LA TÊTE (*d*)

Point de vue d'où cette figure doit être étudiée par le *mensurateur* qui veut en réaliser les dispositions, en ce qui regarde le doigté.

*



2[e] *temps*. — Vue spéciale, prise d'en haut, pour l'étude du doigté à employer pour immobiliser les branches du compas à la longueur soupçonnée.

*

Point de vue de l'*observateur*.

3[e] et dernier temps, dit de vérification. — L'opérateur replace le compas, une fois fixé, sur la tête du sujet, et vérifie l'exactitude du chiffre trouvé au premier temps, en s'assurant que le frottement de la branche droite contre le derrière de la tête est satisfaisant. (Pour la position générale se reporter Pl. 8.)

MENSURATION DE LA LARGEUR DE LA TÊTE (*a*)



1er temps. — L'opérateur, les yeux fixés sur la graduation, apprécie, à 1 millimètre près, la largeur *maximum* probable (*Instr.*, page 23).

MENSURATION DE LA LARGEUR DE LA TÊTE (*b*)

Point de vue d'où cette figure doit être étudiée par le *mensurateur* qui veut en réaliser les dispositions, notamment en ce qui regarde le doigté et la position de l'instrument.

Remarquer la direction réglementaire presque horizontale des branches du compas.

*



1er temps. — Vue spéciale, prise d'en haut, de la position représentée ci-contre.

*

Point de vue de l'*observateur*. — Remarquer la position réglementaire presque horizontale des branches du compas.

Planche 14.

MENSURATION DE LA LARGEUR DE LA TÊTE (*c*)



2e *temps*. — L'opérateur retire le compas de dessus la tête de son sujet et en fixe l'ouverture à la largeur soupçonnée au moyen de la vis d'arrêt (*Instr.*, page 24).

(Pour la position des doigts vue d'en haut, se reporter Pl. 11.)

MENSURATION DE LA LARGEUR DE LA TÊTE (*d*)

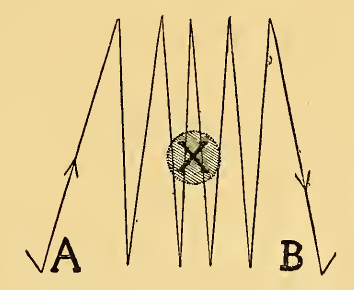


Fig. 1. — Vérification **correcte**.

A B, trajet suivi par l'une des pointes du compas sur la face latérale correspondante de la tête ;
cercle X, centre du maximum *plusieurs fois traversé* par le compas.

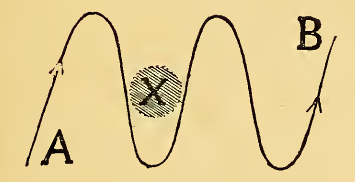


Fig. 2. — Vérification **défectueuse**.

A B, trajet en zigzags ondulés et trop écartés ;
cercle X, centre du maximum *non touché* par le compas.

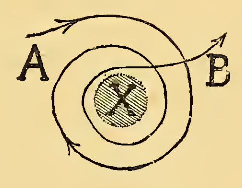


Fig. 3. — Vérification **défectueuse**.

A B, trajet circulaire décrit par la pointe du compas autour du petit cercle X, centre du maximum *non touché* par le compas.

3e *et dernier temps, dit de vérification*. — Il replace le compas, une fois fixé, sur la tête de son sujet, et vérifie l'exactitude du chiffre trouvé au premier temps, en s'assurant que le frottement des pointes du compas contre les faces latérales du crâne est satisfaisant.

(Pour la position générale, voir Pl. 12 ; — pour l'explication des figures 1, 2 et 3, se reporter page 25, §§ 31 et 32, des *Instructions*.)

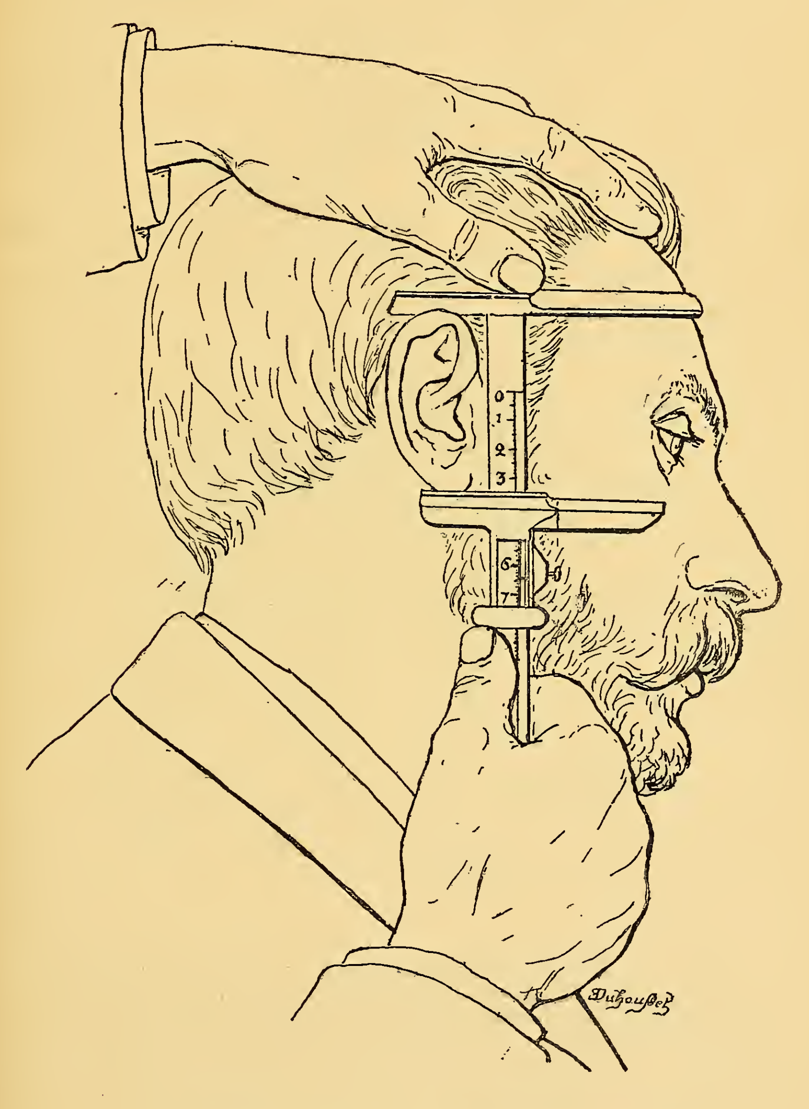
MENSURATION DE LA LONGUEUR DE L'OREILLE DROITE (*a*)



L'opérateur fait effleurer la branche *fixe* et plate de l'instrument contre la bordure *supérieure* de l'oreille et l'immobilise, en appuyant assez fortement son pouce gauche sur l'extrémité supérieure de la tige, les autres doigts de la main prenant un point d'appui sur le haut du crâne (*Instr.*, page 26).

La tige du compas étant dans une situation parallèle à l'axe de l'oreille, il pousse doucement la branche *mobile* jusqu'à effleurement avec l'extrémité *inférieure* du lobe et s'assure, avant de lire le chiffre indiqué, que le pavillon de l'oreille n'est en rien déprimé par l'une ou l'autre branche.

MENSURATION DE LA LONGUEUR DE L'OREILLE DROITE (*b*)



Vue spéciale pour l'étude de l'emplacement des doigts
et de l'instrument.

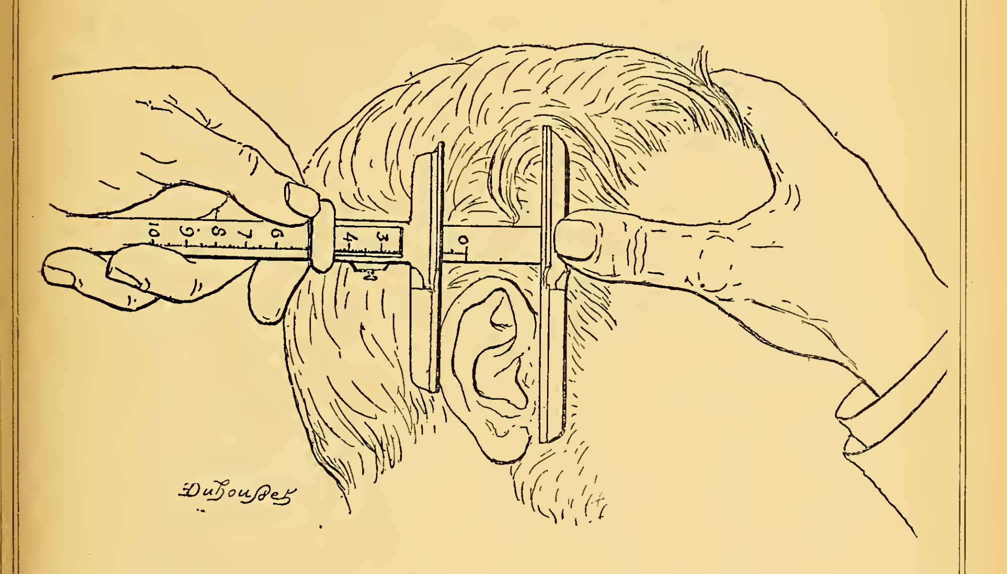
MENSURATION DE LA LARGEUR DE L'OREILLE DROITE (*a*)



Saisir la tige de l'instrument de la main gauche, la placer horizontalement à environ un demi-centimètre au-dessus du bord supérieur de l'oreille, de façon que la branche fixe étroite tournée inférieurement, vienne s'appuyer en avant et contre le tragus.

De la main gauche éloigner du crâne la tige graduée jusqu'à ce que la branche mobile puisse être amenée à effleurer la bordure postérieure (*Instr.*, page 29).

MENSURATION DE LA LARGEUR DE L'OREILLE DROITE (*b*)



Vue spéciale pour l'étude de l'emplacement des doigts et de l'instrument.

MENSURATION DE LA LONGUEUR DU PIED GAUCHE (*a*)



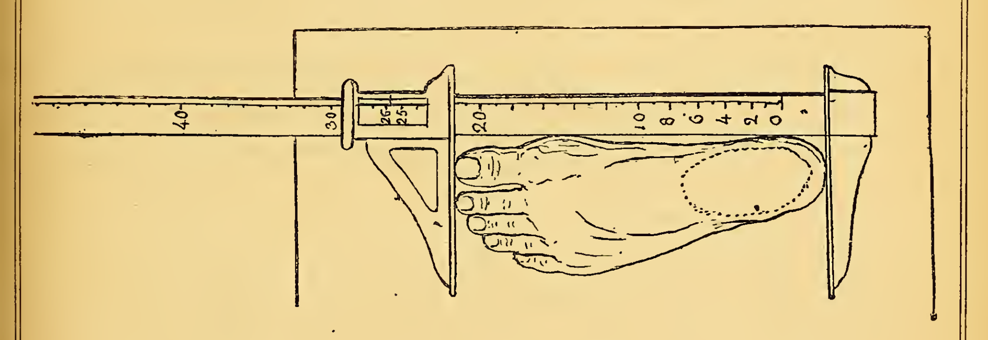
L'opérateur, après avoir fait placer son sujet dans la position représentée ci-dessus, fait adhérer fortement la branche fixe de l'instrument au dos du talon, tout en veillant à ce que la tige graduée touche, si possible, la face interne du talon et de l'articulation de l'orteil. — Puis il descend la branche mobile, sans brusquerie, jusqu'au contact avec le gros orteil, s'assure, en imprimant à l'appareil une légère trépidation, que la branche mobile n'a ni repoussé ni comprimé l'extrémité du gros orteil, et finalement replace, s'il y a lieu, et resserre très légèrement l'instrument avant de lire le chiffre indiqué (*Instr.*, page 31).

Planche 21.

MENSURATION DE LA LONGUEUR DU PIED GAUCHE (*b*)

Point de vue d'où cette figure doit être étudiée par le *mensurateur* qui veut en réaliser les dispositions.

*



Vue spéciale, prise d'en haut, pour l'étude de l'emplacement de l'instrument par rapport au pied à mesurer.

*

Point de vue de l'*observateur*.

Planche 22.

MENSURATION

DU DOIGT MÉDIUS GAUCHE (*a*)



1er temps. — L'opérateur, faisant face à son sujet, place le doigt à mesurer sur le dos du compas (*Instr.*, page 34).

MENSURATION DU DOIGT MÉDIUS GAUCHE (*b*)



2e *et* 3e *temps.* —Opérant un quart de tour sur lui-même (en relevant fortement le coude gauche), il amène le doigt à mesurer dans une direction perpendiculaire au dos de la main.

La main du sujet étant régulièrement disposée, l'opérateur fait descendre le curseur et lit le chiffre indiqué (*Instr.*, page 35).

Nota. — Régulièrement les branches mobiles du compas devraient être presque horizontales. Elles ont été, sur le dessin ci-dessus, obliquées intentionnellement d'avant en arrière, afin de laisser voir la disposition des doigts *par en dessous.* Pour l'inclinaison réelle de l'instrument, se reporter à la planche suivante, n° 24.

MENSURATION
DU DOIGT MÉDIUS GAUCHE (*c*)

Pl. 24. — Point de vue d'où cette figure doit être étudiée par le *mensurateur* qui veut en réaliser les dispositions, en ce qui regarde notamment la direction de l'instrument et accessoirement le doigté. (Compléter les planches 24 et 25 l'une par l'autre.)

*



3e et dernier temps. — Vue d'ensemble rigoureusement exacte, prise d'en haut sous une incidence de 45°, pour bien montrer : 1° la position presque horizontale des branches mobiles du compas ; et 2° la direction de la tige graduée qui, idéalement prolongée, conduirait obliquement dans l'intérieur du corps de l'opérateur (*Instr.*, page 36, § 30).

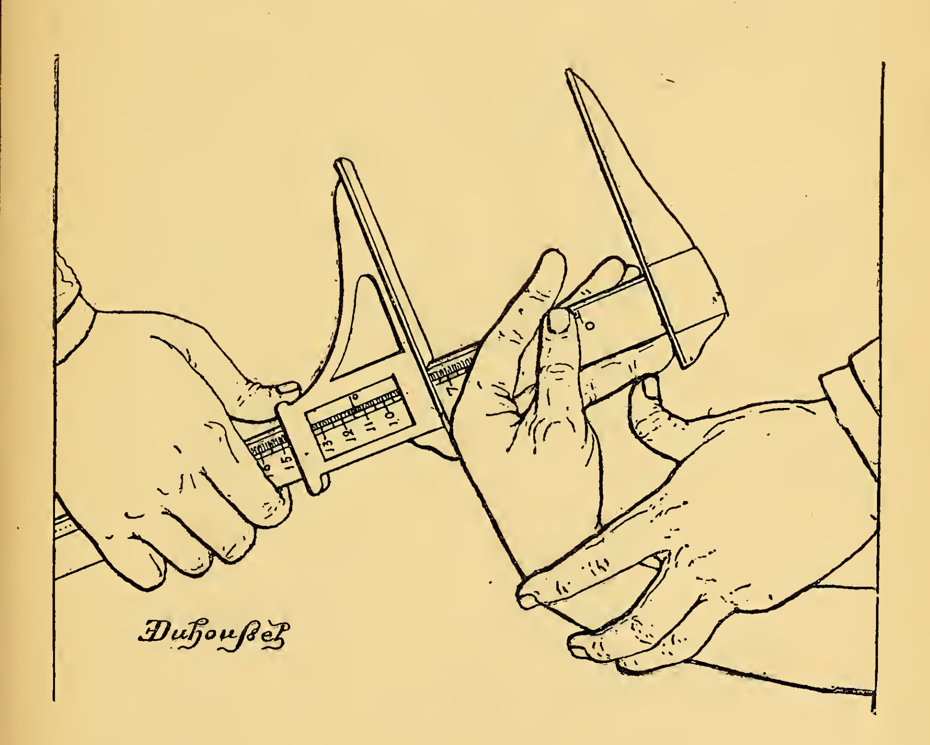
*

Point de vue de l'*observateur* qui, en présence d'un mensurateur opérant sous ses yeux, voudrait vérifier la rectitude des positions prises.

MENSURATION
DU DOIGT MÉDIUS GAUCHE (*d*)

Pl. 25. — Point de vue d'où cette figure doit être étudiée par le *mensurateur* qui veut en réaliser les dispositions, en ce qui regarde le doigté.

*



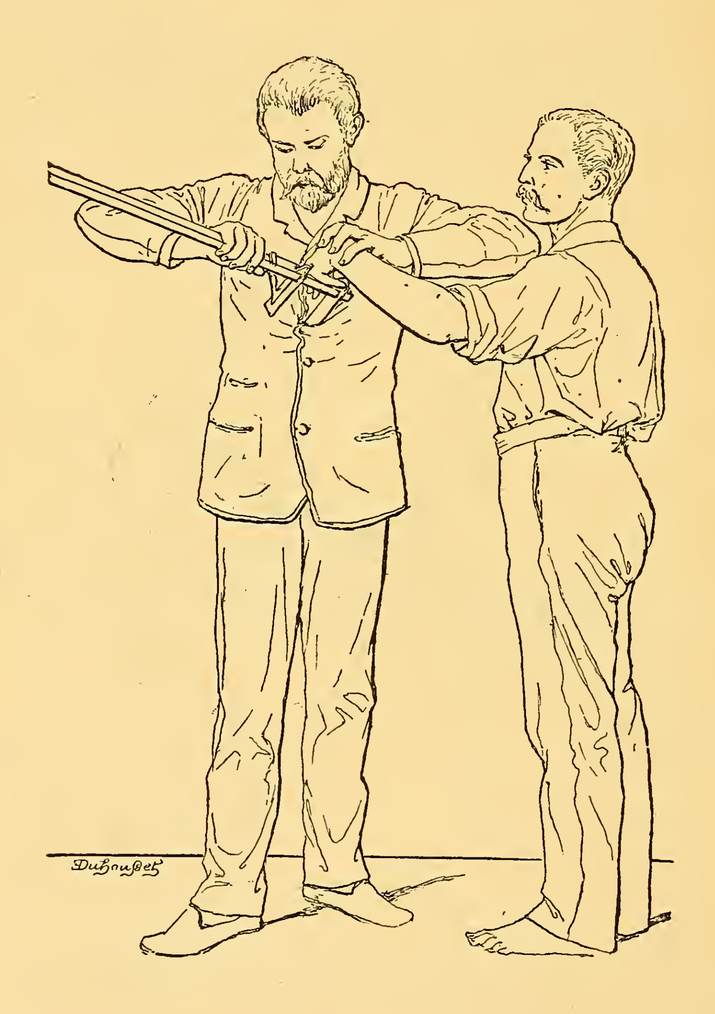
3[e] *et dernier temps.* — Vue spéciale prise d'en haut sous une incidence de 90°, pour montrer l'emplacement des doigts du mensurateur et la position du médius à mesurer.

*

Point de vue de l'*observateur*.

Planche 26.

MENSURATION
DU DOIGT AURICULAIRE GAUCHE (*a*)



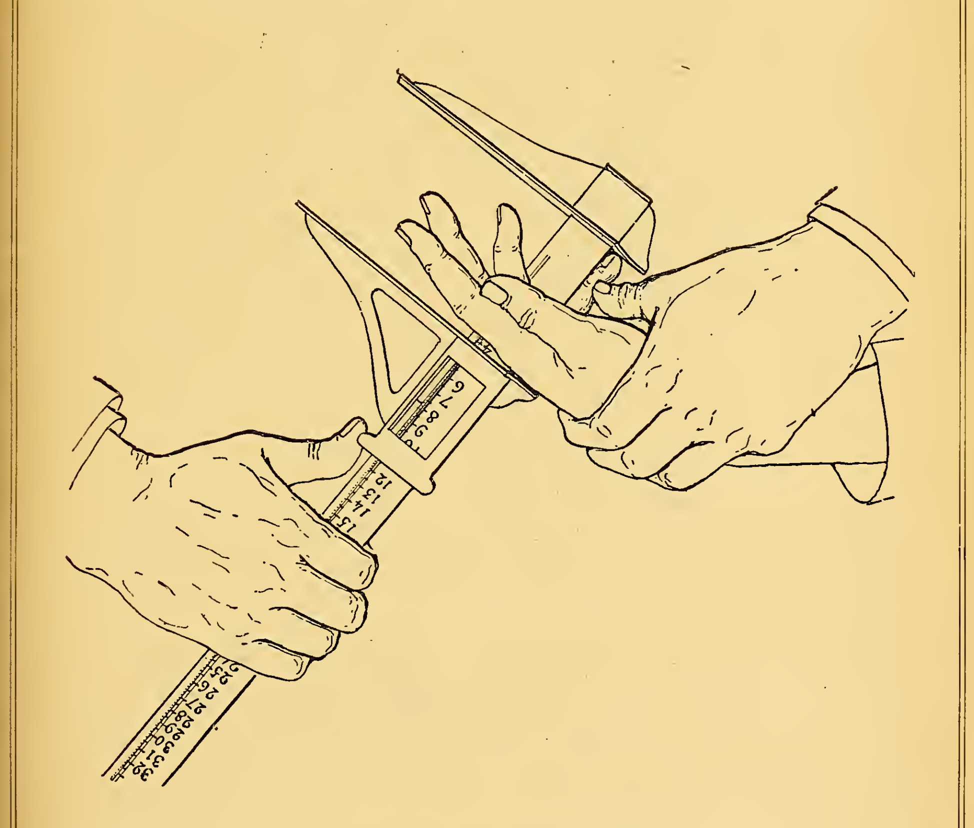
Procéder en décomposant les temps comme pour la mensuration du médius (*Instr.*, page 36).

MENSURATION
DU DOIGT AURICULAIRE GAUCHE (*b*)

Point de vue d'où cette figure doit être étudiée par le *mensurateur* qui veut en réaliser les dispositions, notamment en ce qui regarde le doigté.

(Pour la position générale de l'instrument et l'emplacement respectif du sujet et de l'opérateur, recourir à la planche 24.)

*



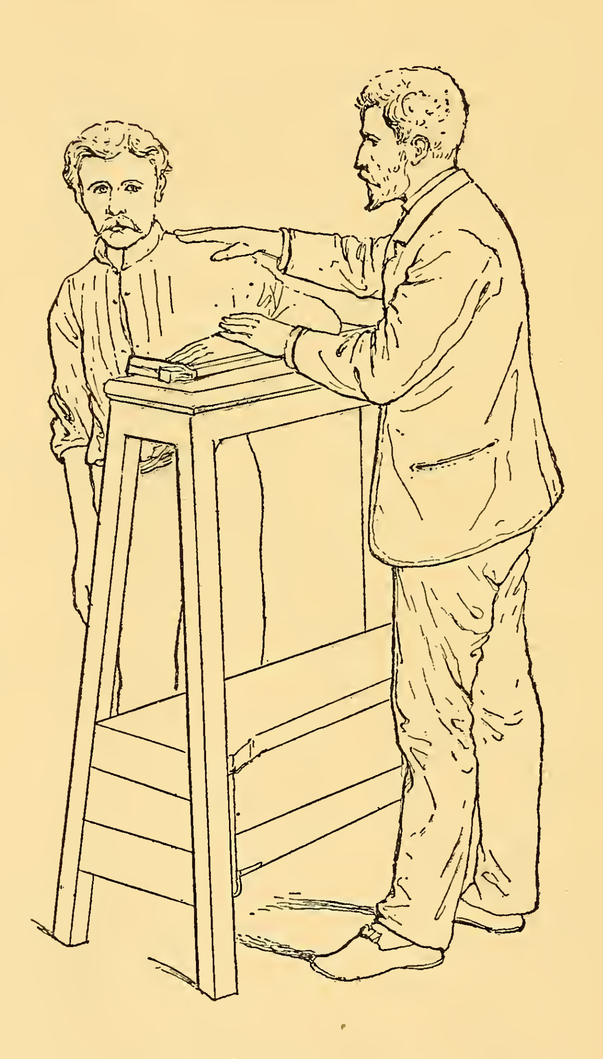
Vue spéciale pour l'étude du doigté.

---

*

Point de vue de l'*observateur*.

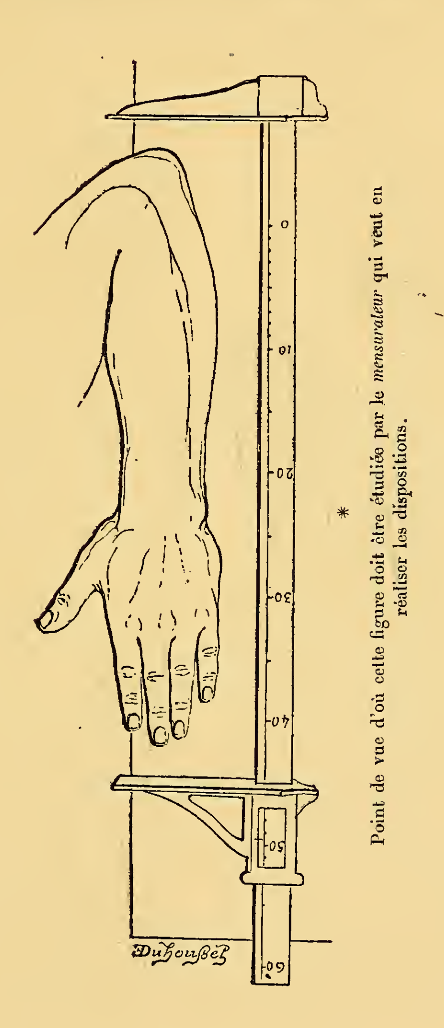
MENSURATION
DE LA COUDÉE GAUCHE (*a*)



1er temps. — L'opérateur invite le sujet à mettre son avant-bras gauche sur le dessin tracé sur le plateau du tréteau et l'y ajuste parallèlement à la table ; puis, l'assujettissant de sa gauche pour éviter un déplacement ultérieur, il fait avancer l'épaule de son sujet jusqu'à ce que le bras de ce dernier forme un angle aigu par rapport à l'avant-bras (*Instr.*, page 38).

Planche 29.

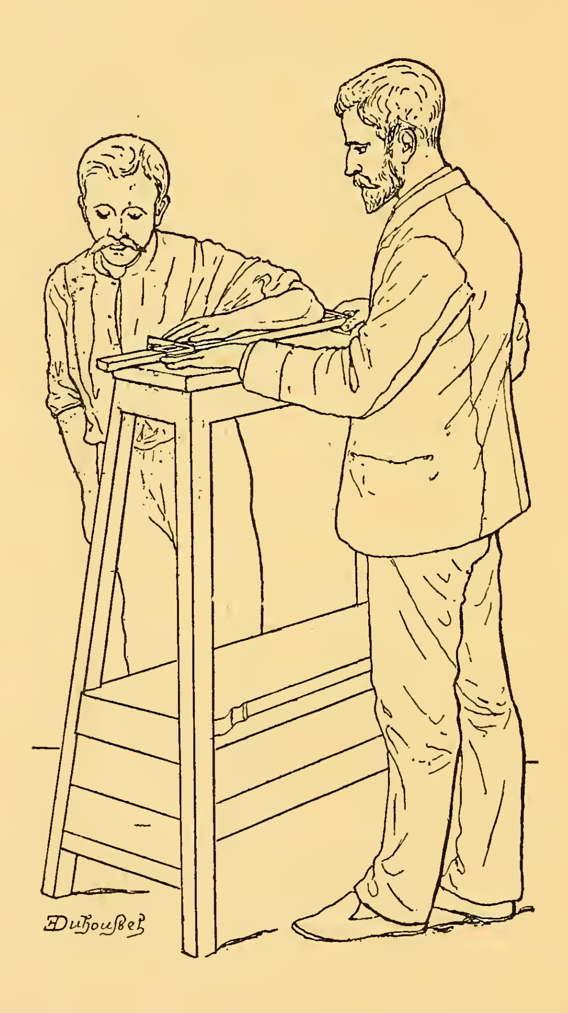
MENSURATION DE LA COUDÉE GAUCHE (*b*)



Vue prise d'en haut, après l'exécution des manœuvres du premier temps : le bord de la table, l'axe de l'avant-bras et de la main et la tige graduée doivent être parallèles.

MENSURATION DE LA COUDÉE GAUCHE (*c*)

(Vue prise de dos par rapport à l'opérateur.)



2e *temps*. — L'opérateur déplace le compas de droite à gauche jusqu'à ce que la branche fixe vienne buter contre l'extrémité du coude, en même temps que de sa main gauche il pousse la branche mobile contre les doigts du sujet *(Instr.*, page 39).

MENSURATION DE LA COUDÉE GAUCHE (*d*)

(Vue prise de face par rapport à l'opérateur.)



3e et dernier temps.— De sa main droite, l'opérateur aplatit le dos de la main du sujet, pendant que de sa gauche, il tire sur l'extrémité de la tige du compas afin de maintenir l'adhérence de la branche fixe contre le coude ; puis il lit l'indication de la graduation (*Instr.*, page 39).

ALBUM

DEUXIÈME PARTIE

PLANCHES

RELATIVES AUX

RENSEIGNEMENTS DESCRIPTIFS

Planche 31.

Le Front.

1. Inclinaison. 2°. hauteur. 3°. largeur.



1°. Front à inclinaison fuyante.



2°. Front à inclinaison interméd[re].



3°. Front à inclinaison verticale.



4. Front de hauteur petite.



5. Front de hauteur moyenne



6. Front de hauteur grande.



7. Front de largeur petite.



8. Front de largeur moyenne.



9. Front de largeur grande.

H. Racle Helio. Paris.

Planche 32.

Le front (suite) et la racine du nez.

Particularités.



1. Arcades sourcilières proémin[tes]



2. Bosses frontales proéminentes.



7. Racine du nez à dos très-étroit.



3. Sinus frontaux proéminents.



4. Front à profil courbe.



8. Racine du nez à dos très-large.



5. Racine du nez à cavité petite.



6. Racine du nez à cavité grande.



9. Racine du nez à cavité descendant très-bas.

Planche 33.

Tableau synoptique des formes de nez.



1. — Nez à profil cave-relevé.



4. — Nez à profil rectiligne-relevé.



7. — Nez à profil convexe-relevé.



2. — Nez à profil cave-horizontal.



5. — Nez à profil rectiligne-horizontal.



8. — Nez à profil convexe-horizontal.



3. — Nez à profil cave-abaissé.



6. — Nez à profil rectiligne-abaissé.



9. — Nez à profil convexe-abaissé.

Planche 34.

Nez divers présentant quelques anomalies de forme ou quelques difficultés de classification.



1. Nez cave-très-relevé et si court qu'il pourrait presque être qualifié de convexe.



2. Nez si peu convexe qu'il pourrait presque être qualifié de rectiligne.



3. Nez extraordinairement busqué.



4. Nez cave-très-sinueux horizontal.



5. Nez rectiligne-sinueux horizontal.



6. Nez légt busqué-sinueux horizontal.



7. Nez légt cave-sinueux à base très-abaissée.



8. Nez rectiligne-sinueux à base abaissée.



9. Nez légt convexe-très-sinueux à base abaissée.

Planche 35.

Nez caractérisés par l'extraordinaire de l'une de leurs dimensions.



1. Nez cave-relevé à saillie très-grande.



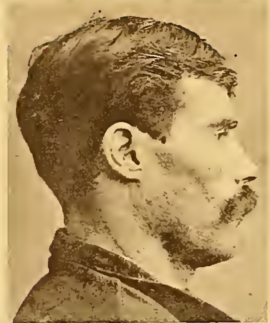
3. Nez rectiligne-relevé à saillie très-grande.



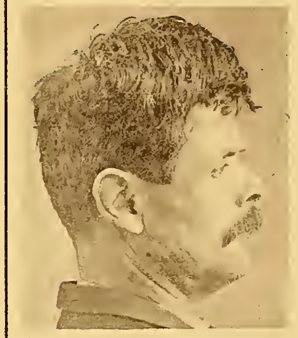
5. Nez convexe-relevé à saillie très-grande.



2. Nez de même forme que le n° 1 mais à saillie très-petite.



4. Nez de même forme que le n° 3 mais à saillie très-petite.



6. Nez de même forme que le n° 5 mais de hauteur très-petite et à saillie moyenne.



7. Nez cave (abaissé) à saillie petite et à bout un peu gros.



8. Nez legt. convexe horizontl. de hauteur très-grande.



9. Nez de même forme que le n° 8 mais de hauteur très-petite.

Les dimensions du nez observées de profil

Tableau synoptique des combinaisons des trois degrés de hauteur avec les trois de saillie.


1. Nez de hauteur petite et à saillie petite.


2. Nez de hauteur petite et à saillie moyenne.


3. Nez de hauteur petite et à saillie grande.


4. Nez de hauteur moyenne et à saillie petite.


5. Nez de hauteur moyenne et à saillie moyenne.


6. Nez de hauteur moyenne et à saillie grande.


7. Nez de hauteur grande et à saillie petite.


8. Nez de hauteur grande et à saillie moyenne.


9. Nez de hauteur grande et à saillie grande.

Planche 37.

Les dimensions du nez observées de face.

Tableau synoptique des combinaisons des trois degrés de hauteur avec les trois de largeur.



1.– Nez de hauteur petite et de largeur petite.



2.– Nez de hauteur petite et de largeur moyenne.



3.– Nez de hauteur petite et de largeur grande.



4.– Nez de hauteur moyenne et de largeur petite.



5.– Nez de hauteur moyenne et de largeur moyenne.



6.– Nez de hauteur moyenne et de largeur grande.



7.– Nez de hauteur grande et de largeur petite.



8. Nez de hauteur grande et de largeur moyenne.



9. Nez de hauteur grande et de largeur grande.

Planche 38.

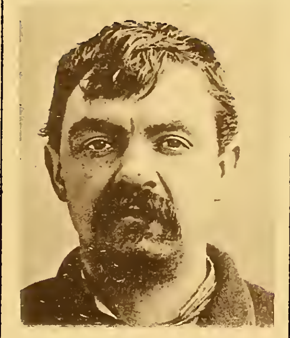
Les particularités du nez.


1._Méplat dos du nez.


2._Dos du nez écrasé.


3._Nez tordu à droite.


4._Nez effilé.


5._Nez gros.


6._Narine gauche aplatie.


7._Nez à sous-cloisons découvertes.


8._Narines empâtées.

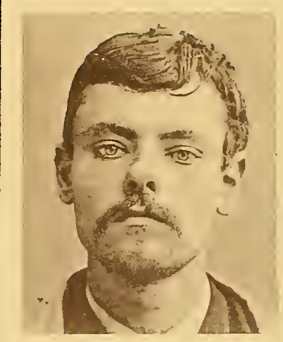

9._Nez bilobé.

Planche 39.

Les Lèvres.



1. Hauteur naso-labiale petite et proéminence de la lèvre supérieure.



2. Hauteur naso-labiale grande et proéminence de la lèvre inférieure.



7. Sillon médian de la lèvre supre accentué.



3. Lèvres sans bordure.



4. Lèvres largt bordées.



8. Lèvre supre retroussée.



5. Lèvres minces.



6. Lèvres épaisses.



9. Lèvre infre pendante.

Planche 40.

Le Menton.


1 Menton fuyant.


2.. Menton saillant.


7.. Menton à fossette.


3.. Menton plat.


4.. Menton à houppe.


8.. Menton à fossette allongée.


5.. Menton bas.


6.. Menton haut.

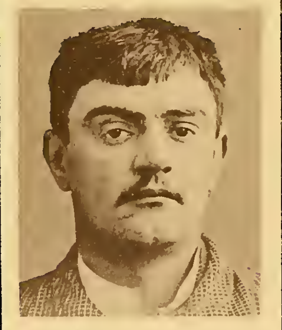

9.. Menton bilobé.

Planche 41.

Forme générale de la tête vue de profil.


1. Nègre à prognathisme moyen.


2. Type d'Européen prognathe.


3. Prognathisme limité aux os de la base du nez. (prognathisme nasal).


4. Prognathisme accentué avec proéminence du menton.


5. Type d'orthognathe.


6. Profil fronto-nasal rectiligne.


7. Tête en bonnet à poils (acrocéphale).


8. Tête en carène (scaphocéphale).


9. Tête en besace. (cymbocéphale).

Planche 42.

Forme générale de la tête vue de face.



1. Face en tronc de pyramide (ou en poire).



2.. Face en losange.



3.. Face ronde.



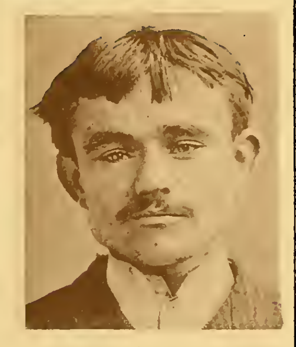
4. Face large ou carrée.



5.. Face ovale.



6.. Face longue.



7.- Mâchoires écartées.



8. Zigomes écartés.



9.. Pariétaux écartés (ou tête en toupie).

Les cheveux.



1.–Cheveux bouclés.



2.–Cheveux frisés.



3.–Cheveux crépus.



4.–Insertion des cheveux circulaire.



5.–Insertion des cheveux rectangulaire.



6.–Insertion des cheveux en pointes.



7.–Calvitie frontale.



8.–Calvitie tonsurale.



9.–Calvitie pariétale.

Planche 44.

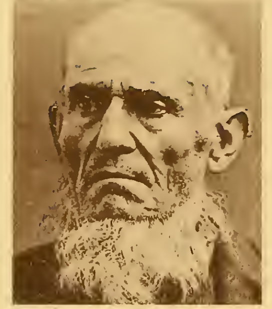
La barbe.


1.. Barbe de bouc.


2.. Collier naturel.


3.. Barbe entière, courte et inculte.


4.. Fer à cheval.


5.. Collier à l'américaine.


6.. Barbiche à la française (ou impériale).


7.. Moustaches et pattes de lapin.


8.. Favoris à la russe.


9.. Favoris réunis aux moustaches (ou à l'autrichienne)

Planche 45.

Les sourcils. (a)



1. Sourcils rapprochés.



2. Sourcils écartés.



7. Sourcils fort[t] arqués.



3. Sourcils bas.



4. Sourcils hauts.



8. Sourcils rectilignes.



5. Sourcils oblique interne.



6. Sourcils oblique externe.



9. Sourcils sinueux.

Les sourcils. (b)


1. Sourcils courts.


2. Sourcils longs.


7. Sourcils réunis.


3. Sourcils linéaires.


4. Sourcils larges.


8. Sourcils à maximum d'implantation en queue.

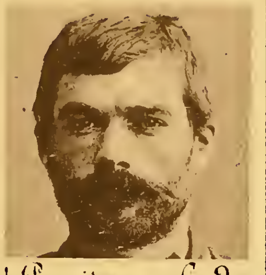

5. Sourcils clairsemés.


6. Sourcils drus.


9. Sourcils en brosse.

Planche 47.

Les paupières.


1.– Paupières peu fendues.


2.– Paupières très-fendues.


3.– Paupières peu ouvertes.


4.– Paupières très-ouvertes.

5.– Angle externe des paupières relevé.


6.– Angle externe des paupières abaissé.


7.– Paupières supérieures recouvertes.


8.– Paupières supérieures découvertes.


9.– Paupières bridées intérieurement.


10.– Paupière supre droite tombante.


11.– Paupières supérieures débordant extérieurement.


12.– Paupières inférieures à poche.

Planche 48.

Globes et Orbites.



1. Globes enfoncés.



2. — Globes saillants



7. — Segment inf. de l'iris découvert (ou iris relevé).



3. — Interoculaire petit.



4. — Interoculaire grand.



8. — Strabisme droit convergent.



5. — Orbites basses.



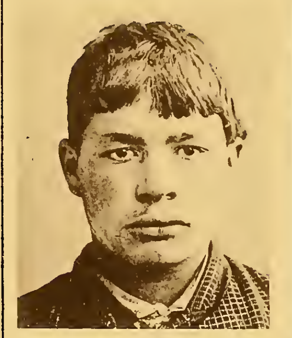
6. — Orbites hautes.



9. — Orbites excavées.

La bouche.


1._Bouche petite.

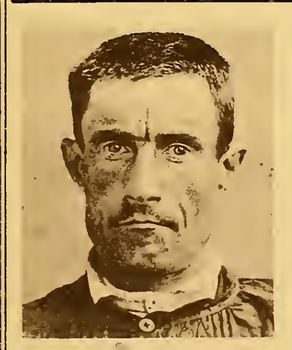

2._Bouche grande.


7._Cicatrice de gercures à la lèvre inférieure.


3._Bouche à coins relevés.


4.Bouche à coins abaissés.

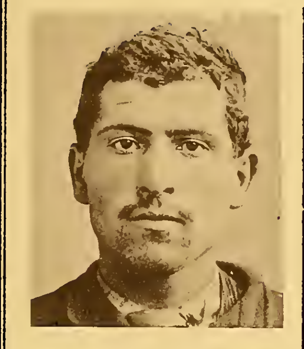

8._Bouche en cœur.


5._Bouche pincée.


6._Bouche bée.


9._Incisives supérieures découvertes.

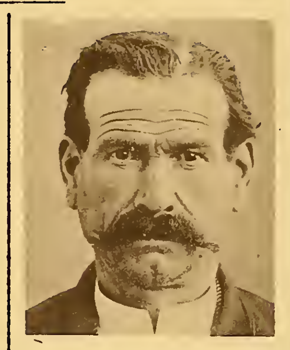
Les rides.



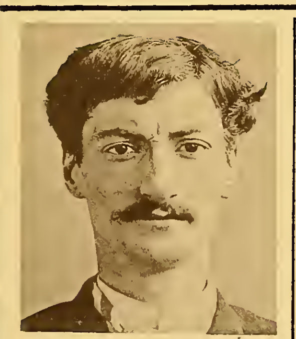
1.–Ride frontale unique.



2.–Ride frontale double.



3.–Ride frontale multiple.



4.–Ride intersourcilière unique.



5.–Ride intersourcilière unilatérale gauche.



6.–Ride intersourcilière double.



7.–Ride intersourcilière multiple.



8. Trapèze intersourcilier.



9. Triangle intersourcilier.

Planche 51.

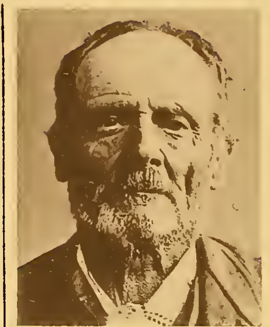
Les rides (suite) et l'expression physionomique.



1. Circonflexe intersourcilier.



2. – Sillon horizontal de la racine du nez.



3. – Sillon naso-labial. sillon jugal et rides vert.les du cou chez un vieillard.



4. – Sillon naso-labial chez un jeune homme.



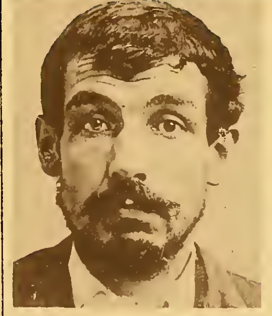
5. – Accentuation sous l'influence du rire de la portion externe du sillon naso-labial g.



6. Accentuation sous l'influence du pleurer de la portion médiane et sup.re du sillon naso-labial.



7. Abaissement de la tête du sourcil gauche sous l'influence de la lumière

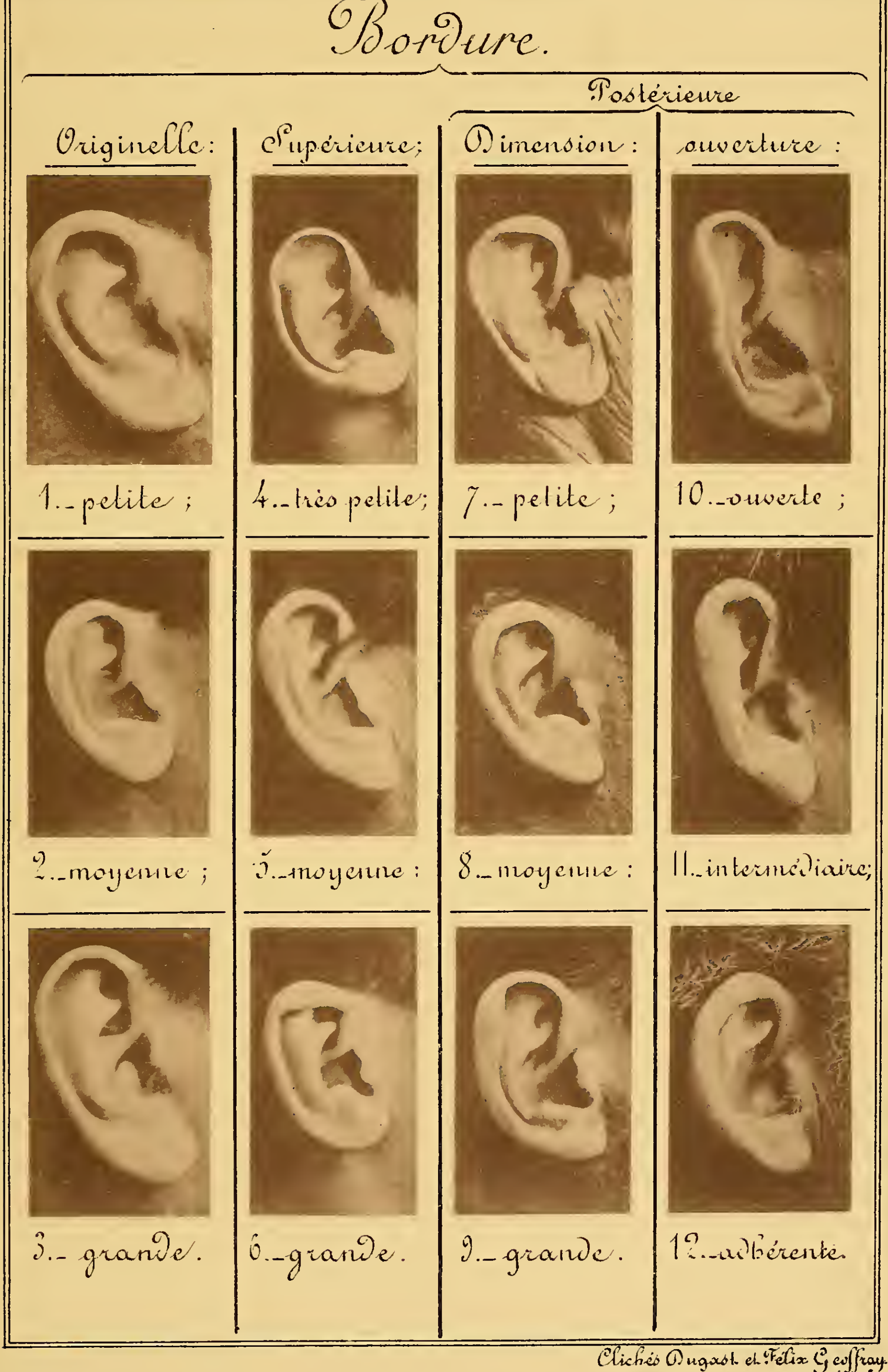


8. Élévation nerveuse des sourcils et des paupières. – ride multiple du front.



9. – Mimique discordante. élévation des sourcils et abaissement des paupières.

Planche 52.



Clichés Dugast et Félix Geoffray.

Planche 53.

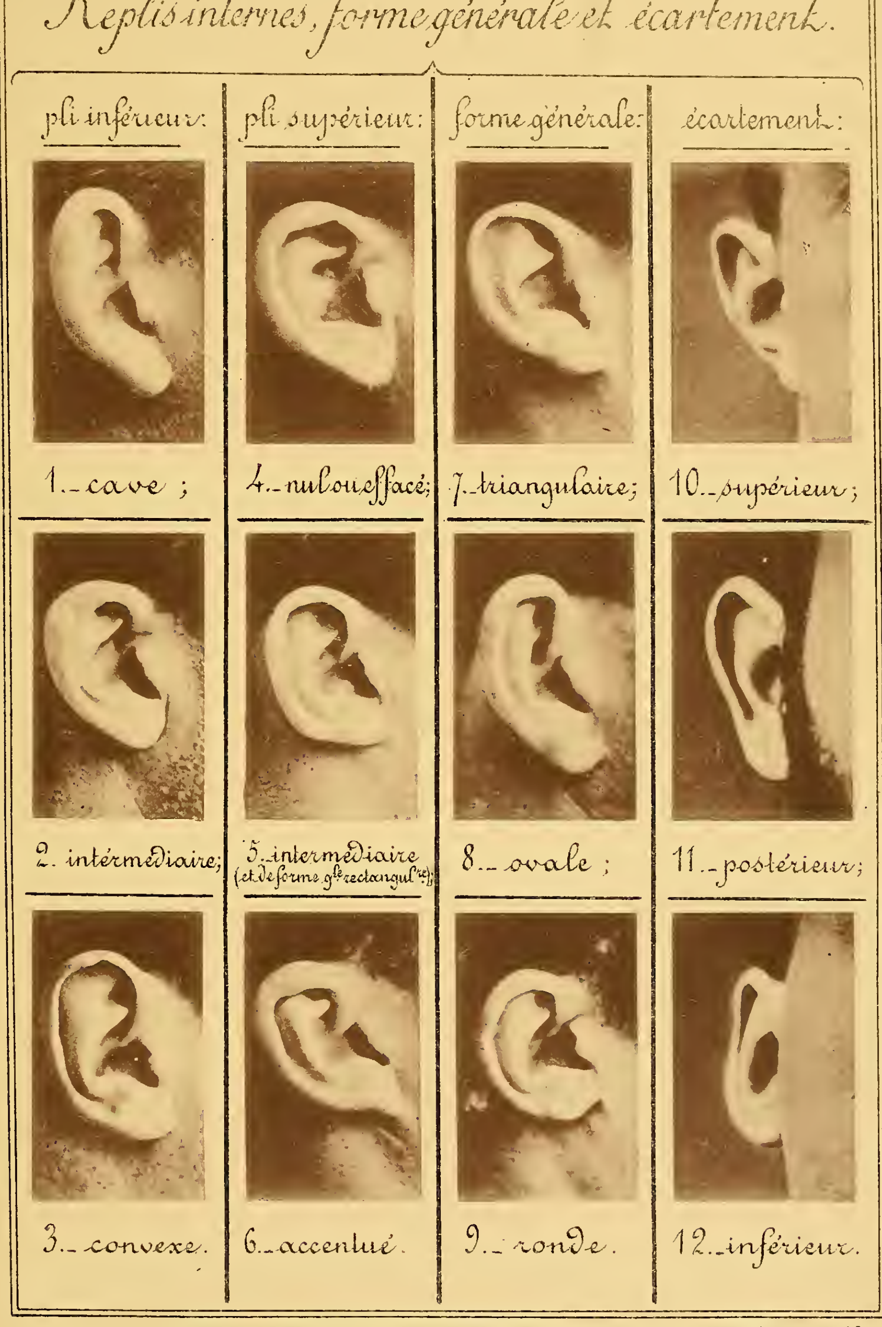


Clichés Pugnet et Félix Geoffray.



Clichés Dugast et Félix Geoffray.

Planche 55.



Clichés Dugast et Félix Geoffray.

Planche 56



Clichés Dugast et Félix Geoffray

Planche 57.



Clichés Dugast et Félix Geoffray.

Les Particularités (C)

des tragus et de la conque (travée I) du pli supr (II) des fossettes et incisures (III) et oreilles diverses (IV)



1. Tragus bifurqué



2. Conque repoussée arrière antitragus



3. Conque entièrement repoussée



4. Conque très large



5. Pli supérieur joignant la bordure



6. Pli supérieur à trois branches



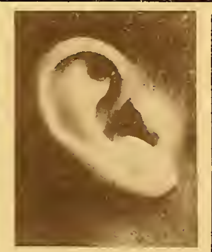
7. Pli supérieur à branche multiple



8. Hématome du pli supérieur.



9. Pointe infre de la fossette naviculaire largt bordée et se prolongeant à travers le lobe



10. Absence de la pointe infre de la fossette naviculaire



11. Incisure post-antitragienne



12. Étroitesse du canal auditif externe



13. Oreille dont tous les attributs sont "minimums"



14. Oreille "maximum" dont l'implantation est verticale



15. Oreille "maximum" dont l'implantation est très oblique



16. Oreille "maximum" à l'exception du pli supr très peu accentué

Clichés Dugast et Félix Geoffray

Pl. 59 (α) <u>Identité</u> individuelle avec dissemblance physionomique.





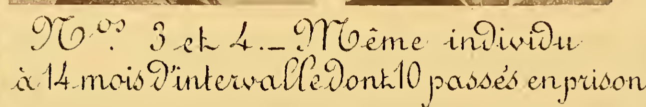








Nos 1 et 2. — Même individu : la 1re fois à 17 ans et la 2e à 24 ans.



Nos 3 et 4. — Même individu à 14 mois d'intervalle dont 10 passés en prison.

Pl. 59(b)_ Identité individuelle avec dissemblance physionomique.



Nos 1 et 2_ Même individu avec et sans barbe.

Nos 3 et 4_ Même individu avec et sans barbe à 5 ans d'intervalle

Pl. 60(a) : Non-identité individuelle avec ressemblance physionomique.



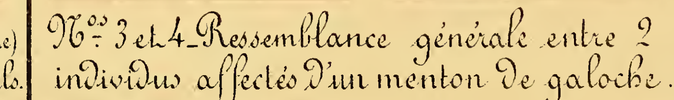





Nos 1 et 2_ Ressemblance générale (d'origine pathologique) entre 2 individus affectés d'une tête en forme de bonnet à poils.





Nos 3 et 4_ Ressemblance générale entre 2 individus affectés d'un menton de galoche.

Pl. 60 (b) Non-identité individuelle avec ressemblance physionomique.









Nos 1 et 2. Ressemblance physionomique entre deux individus de même race (Gitanos)

Nos 3 et 4. Ressemblance physionomique entre deux individus de même famille

Frères Jumeaux



RENSEIGNEMENTS DESCRIPTIFS

1° CARACTÈRES CHROMATIQUES

Couleur de l'œil.
- *N° de classe.* — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.
- *Auréole* — dentelée, concentrique, rayonnante.
  - Nuance — pâle, jaune, orange, châtain, marron.
  - Ton — clair, moyen, foncé.
- *Périphérie*
  - Nuance — azur, intermédiaire, violacé, ardoisé, jaunâtre ou verdâtre.
  - Ton — clair, moyen, foncé.
- *Particularités* — traits, tâche, privé de l'œil droit ou gauche, etc.

Nuance du système pileux
- *Barbe* — blonde (clair, moyen, foncé), châtain (clair, moyen, foncé), noire.
- *Cheveux* — blonds (clair, moyen, foncé), châtains (clair, moyen, foncé), noirs.

Coloration du visage.
- *Pigmentaire* — petite, moyenne, grande.
- *Sanguine* — petite, moyenne, grande.

2° CARACTÈRES MORPHOLOGIQUES

faisant l'objet de rubriques spéciales sur la fiche signalétique.

Front.
- *Arcades (inclin. des)* — petite, moyenne ou grande
- *Inclinaison* — fuyant (ou oblique), intermédiaire, vertical ou bombé.
- *Hauteur.* — petite, moyenne, grande.
- *Largeur* — petite, moyenne, grande
- *Particularités* — proéminence des sinus. profil courbe.

Nez.
- *Racine (cavité de la)* — petite, moyenne, grande.
- *Dos* — cave. rectiligne. convexe.
- *Base* — relevée. horizontale. abaissée.
- *Hauteur* — petite, moyenne, grande.
- *Saillie* — petite, moyenne, grande
- *Largeur* — petite, moyenne, grande.
- *Particularités* — ligne fronto-nasale rectiligne, bout effilé, gros, bilobé, etc. méplat saillant du dos du nez. nez tordu à droite ou à gauche. racine ou dos écrasé. racine du nez très étroite, très large, très haute. nez à sous-cloisons découvertes, narines empâtées.

Oreille droite.
- *Bordure*
  - Originelle — nulle, petite, moyenne, grande, très grande.
  - Supérieure — plate, petite, moyenne, grande, très grande.
  - Postérieure — plate, petite, moyenne, grande, très grande.
  - [illegible] — ouverte, intermédiaire, adhérente.
- *Lobe.*
  - contour — descendant et équerre, intermédiaire, golfe.
  - adhér. — fondu, intermédiaire, séparé.
  - modelé — traversé, intermédiaire et uni, éminent.
  - Dimension — petit, moyen, grand.
- *Antitragus*
  - inclin. — horizontal, intermédiaire, oblique.
  - profil — cave et rectiligne, intermédiaire, saillant.
  - renversement — versé, intermédiaire, droit.
  - Dimension — petit, moyen, grand.
- *Plis.*
  - inférieur — cave, intermédiaire, convexe.
  - supérieur — nul, effacé, intermédiaire, accentué.
  - forme générale — triang. et rectang., ovale, ronde.
  - écartement — supérieur, postérieur, inférieur, total
- *Particularités* — nodosité, élargissement, saillie ou tubercule darwiniens; bordure froissée, échancrée, à contour supérieur d'équerre ou aigu ou bizarre, lobe percé, fendu, à fossette, à virgule, à inclinaison oblique-interne ou externe, conque repoussée, très large, hématome, tragus bifurqué, pli supérieur à branches multiples ou joignant la bordure, absence de pointe inférieure à la fossette naviculaire, méat post-tragienne, étroitesse du canal, — oreille à implantation verticale, ou très oblique, etc.

Corpulence. — 1° CARRURE (largeur de) petite, moyenne, grande. (Pour l'inclinaison, voir les renseignements divers.) 2° CEINTURE, petite, moyenne, grande.

3° TRAITS CARACTÉRISTIQUES COMPLÉMENTAIRES (1)

A. — Analyse complémentaire du profil.

- *Hauteur naso-labiale* — hauteur naso-labiale petite. hauteur naso-labiale grande

Lèvres
- *Proéminence* — de la — supérieure. de la — inférieure.
- *Largeur des bords* — — sans bordure. — largement bordées.
- *Épaisseur.* — — minces. — épaisses.
- *Adhérence.* — — supérieure retroussée. — inférieure pendante.
- *Particularités* — — supérieure à sillon médian. — gercées.

Menton.
- *Inclinaison.* — — fuyant. — saillant.
- *Forme de la houppe.* — — sans houppe (ou plat). — à houppe accentuée.
- *Hauteur* — — bas. — haut.
- *Particularités* — — à fossette. — à fossette allongée. — bilobé. — double. accentuation du sillon sous-mentonnier — sous-mentonnier

Contour général de la tête vue de profil.
- *Prognathisme.* — prognathe. naso-prognathe. orthognathe. proéminence de la mâchoire inférieure seule.
- *Profil.* — fronto-nasal rectiligne. anguleux, semi lunaire.
- *Hauteur du crâne.* — crâne bas, crâne haut.
- *Saillie occipitale.* — occiput plat, occiput bombé.
- *Malformations.* — tête en bonnet à poils. tête en carène. tête en besace.

B. — Analyse complémentaire de la face.

Contour général de la face au point de vue.
- *1° De l'ensemble (ou synthétiquement)* — — en pyramide. — en losange. — ronde. — carrée ou large. — ovale. — longue. — en toupie.
- *2° De l'analyse* — mâchoires écartées. zygomes écartés. pariétaux écartés.
- *3° De l'état graisseux* — face pleine ou grasse. face osseuse ou maigre.

Cheveux.
- *Nature ou degré d'ondulation.* — — droits, bouclés, frisés, crépus, laineux.
- *Tracé de l'insertion frontale* — à insertion circulaire. à insertion rectangulaire. à insertion en pointes (montantes).
- *Abondance* — - clairsemés. très abondants. Calvitie — frontale - tonsurale - pariétale.

Barbe
- *Nature des poils* — poils raides, souples, bouclés, frisés, crépus.
- *Implantation naturelle* — — naissante moustaches bouc — collier. — entière. (en complétant s'il y a lieu par la désignation des parties glabres)
- *Coupe de barbe* — fer à cheval, mouche, collier, barbiche française barbiche et collier à l'américaine. favoris divers avec ou sans moustaches.

Sourcils.
- *Écartement.* — — rapprochés. — écartés.
- *Élévation* — — bas. — hauts.
- *Direction générale* — — oblique interne. — oblique externe.
- *Forme du tracé* — — fort arqués, — rectilignes — sinueux.
- *Longueur.* — — courts. — longs.
- *Largeur.* — — étroits ou linéaires. — larges.
- *Abondance.* — — clairsemés. — fournis ou drus
- *Emplacement du maximum.* — — réunis. — à maximum en queue.
- *Direction des poils* — — en brosse — en pinceau.
- *Nuance* — — blonds. — noirs. (à noter seulement quand leur nuance tranche avec celle des cheveux.)

Paupières
- dimension de la fente
  - *Horizontale* — — peu fendues. — largement fendues.
  - *Verticale.* — — peu ouvertes. — très ouvertes.
- *Direction de l'angle externe* — angle externe relevé. angle externe abaissé.
- *Modelé de la — supérieure.* — — supre recouverte ou débridée — supre découverte ou rentrante
- *Particularités.* — yeux bridés. — supre d. ou g. tombante. — infre à poche, etc.

Globe et orbite.
- *Saillie du globe.* — yeux enfoncés yeux saillants.
- *Espace interoculaire.* — interoculaire petit. interoculaire grand.
- *Dimensions de l'orbite* — orbites basses. orbites hautes.
- *Particularités* — segment inférieur de l'iris découvert. strabisme gauche ou droit orbites excavées.

Bouche.
- *Dimension.* — — petite. — grande.
- *Tracé linéaire* — — à coins relevés. — à coins abaissés
- *Ouverture.* — — pincée. — bée.
- *Particularités* — bouche en cœur. incisives supres découvertes. perte des incisives supres etc cicatrice de bec de lièvre.

Rides.
- — frontale totale ou médiane. — intersourcilière. trapèze intersourcilier — horizontale de la racine du nez. — temporales (ou pattes d'oie). — unique, double, triple, accentuée ou NAISSANT
- sillon naso-labial. sillon jugal et sous-mentonnier — verticales et horizontales du cou. — accentué ou NAISSANT
- *Expression habituelle de la physionomie* — étonnée, souriante, méditative, souffrante, grimaçante.

Cou
- *Verticalement.* — — court. — long.
- *Horizontalement* — — mince ou maigre gros ou gras.
- *Particularités* — larynx saillant. goitre, etc

Épaules.
- *Inclinaison (vue de face)* — — horizontales — obliques ou tombantes.

Attitude.
- *Port de la tête et inflexion du cou* — tête penchée en arrière. tête penchée en avant. tête déjetée à droite tête déjetée à gauche.
- *Rotondité du dos.*
  - Appréciée verticalement ou inflexion de la colonne vertébrale. — (voir aux **observations anthropométriques** la rubrique **voûte**).
  - Appréciée horizontalement ou saillie des épaules. — épaules effacées. épaules saillantes.
- *Posture habituelle des bras* — mains dans les poches. mains sur les hanches. mains dans les entournures. bras croisés, etc
- *Particularités* — — raide. — nonchalante ou voûtée. dos rond. jambes arquées.

C. — Renseignements divers.

Allure générale.
- *Démarche.* — très lente ou très rapide. à petits pas ou à grands pas. légère ou lourde. sautillante ou posée compassée ou déhanchée.
- *Gesticulation.* — gesticulation abondante. absence de gesticulation.
- *Regard* — regard droit ou oblique. — fixe ou mobile. — lent ou rapide. regard fuyant. — dévisageant fixement. — en coulisse. myope. presbyte.
- *Mimique physionomique* — AYANT POUR SIÈGE :
  - l'œil — rapprochement spasmodique des sourcils. clignotement des paupières.
  - le nez — reniflements.
  - la bouche — avancement des lèvres. relèvement ou abaissement des coins. expression moqueuse de la bouche, etc.
- *Particularités, tics, etc.* — tic de l'œil droit ou gauche tic de la joue, etc
- *Habitudes particulières.* — fume; chique, prise Se ronge les ongles

Voix et langage.
- *Timbre de la voix.* — voix grave ou aiguë. féminine chez l'homme ou réciproquement.
- *Vices organiques d'articulation* — bégaiement. chuintement zézaiement. grasseyement.
- *Parler* — parler parisien. — provincial — campagnard, etc
- *Défauts de prononciation d'origine étrangère portant sur* — les voyelles. les consonnes. le déplacement de l'accent tonique
- *Incorrections grammaticales de même origine;* — fautes de genre. — d'accord — de construction.

- *Habillement* — neuf ou vieux. soigné ou négligé. fait sur mesure, en confection ou d'occasion; chemise avec ou sans col empesé mouchoirs, chaussettes, caleçons : leurs marques de fabrique ou de provenance.
- *De quels objets le sujet examiné a-t-il été trouvé porteur?* — argent, peigne, brosse, glace. savon, couteau, armes, etc Papiers d'identité et autres.

Présomptions sociologiques
- *Origine ethnique.* — français du nord, du midi de l'ouest, de l'est, de Paris étranger de race latine, germanique ou exotique.
- *Origine sociale* — de la ville ou de la campagne d'origine bourgeoise. — ouvrière. déclassé
- *Éducation* — illettré primaire secondaire supérieure parle une ou plusieurs langues étrangères. religion transmise.
- *Instruction professionnelle.* — sans profession profession manuelle. profession manlle avec théorie comptable, commis, scribe camelot, souteneur, vagabond, mendiant, etc.
- *Services militaires antérieurs* — paraît ou ne paraît pas, avoir servi; ex-zéphir, etc. marin
- *Relations actuelles.* — avec le personnel de surveillance avec les détenus. avec le dehors opinions personnelles, religieuses, politiques ou sociales.
- *Antécédents judiciaires possibles* — semble connaître ou ne pas connaître la vie de prison
- *Inculpation actuelle*

(1) La présence d'un tiret — devant une formule descriptive implique la répétition de la rubrique verticale qui commande l'accolade maîtresse.

ALBUM

TROISIÈME PARTIE

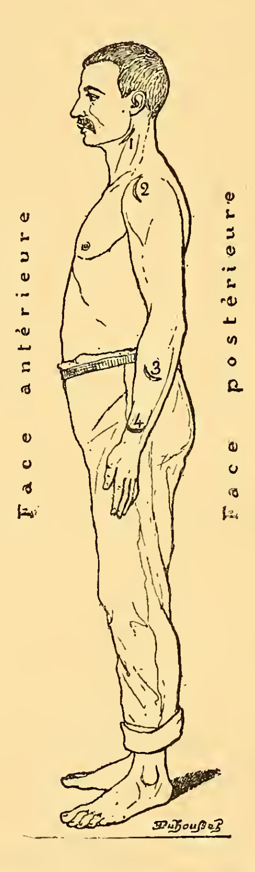
PLANCHES

RELATIVES AU

RELEVÉ DES MARQUES PARTICULIÈRES

SUJET DANS LA POSITION DU SOLDAT SANS ARME (*a*)

Vue de profil.



Côté gauche du dessin, *plan* ou *face antérieur;* côté droit, *plan* ou *face postérieur*.

Application des prescriptions du chapitre Ier de la 3e partie des *Instructions* (pages 107 et suivantes) à la description des cicatrices représentées sur cette planche : *nature, forme, sens, dimensions* et *direction* de la marque à relever, considérée en dehors de toute localisation.

N° 1. — Cic. rectiligne de 6 oblique antérieur.
N° 2. — Cic. courbe à cavité postérieure de 7 verticale.
N° 3. — Cic. courbe à cavité supérieure de 6 oblique postérieur.
N° 4. — Cic. courbe à cavité supérieure de 4 horizontale.

SUJET DANS LA POSITION DU SOLDAT SANS ARME (*b*)

Vue de face.

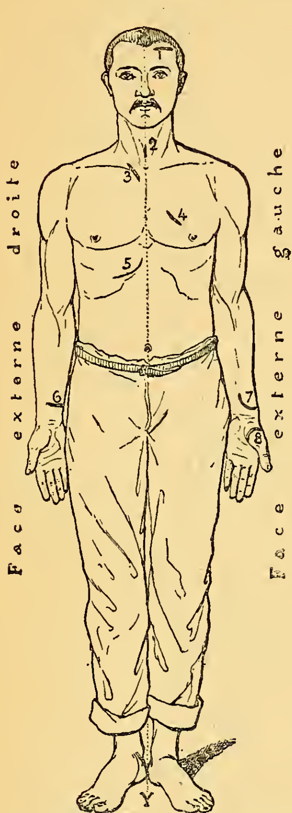


Fig. 1. — Côté gauche du dessin, *face externe droite ;* côté droit, *face externe gauche ;* X Y, *ligne médiane.*

Vue de dos.

Face externe gauche

Face externe droite

Fig. 2. — Côté gauche du dessin, *face externe gauche ;* côté droit, *face externe droite ;* X Y, *ligne médiane.*

Application des prescriptions du chapitre Ier de la 3e partie des *Instructions* (pages 107 et suivantes) à la description des cicatrices représentées sur ces deux figures : *nature, forme, sens, dimensions* et *direction* de la marque à relever, considérée en dehors de toute localisation.

Fig. 1.

N° 1. — Cic. rect. de 5 hor.
N° 2. — Cic. d'opération du croup rect. de 3 vert.
N° 3. — Cic. rect. de 3 obl. int.
N° 4. — Cic. rect. de 3 obl. ext.
N° 5. — Lég. cic. courbe à cav. sup. de 10 obl. ext.
N° 6. — Cic. rect. de 6 hor.
N° 7. — Cic. courbe à cav. sup. de 7 obl. ext.
N° 8. — Forte cic. courbe à cav. inf. de 6/0,4 presque hor.

Fig. 2.

N° 1. — Cic. rect. de 2/0,5 obl. int.
N° 2. — Lég. cic. c. à cav. sup. de 4 obl. ext.
N° 3. — Cic. sinueuse de 9/0,5 vert.
N° 4. — Cic. rect. de 6 obl. int.
N° 5. — Cic. rect. de 5 obl. ext.

FACE ANTÉRIEURE
DES DEUX MEMBRES SUPÉRIEURS

dans la position du soldat sans arme.

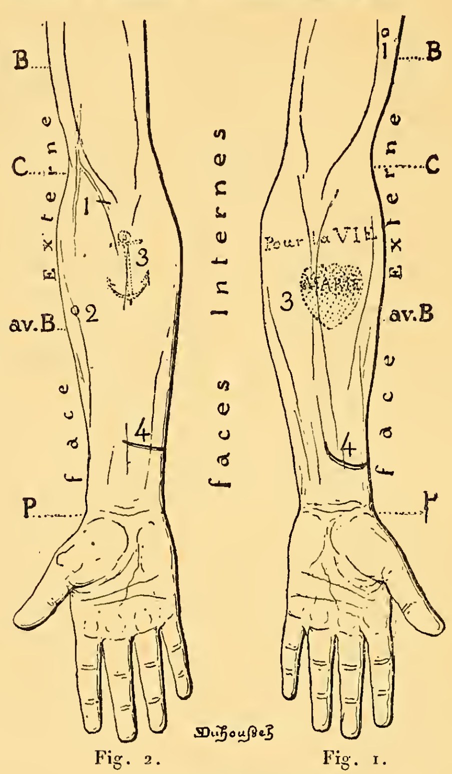


Fig. 2. Fig. 1.

a) *Désignation des parties :*

B — bras; C — articulation huméro-cubitale; av. B — avant-bras: P — pli du poignet.

Côté gauche du dessin, face externe du membre supérieur droit ; *côté droit*, face externe du membre supérieur gauche ; *au milieu*, faces internes des deux membres se faisant vis-à-vis.

---

b) *Description et localisation complètes des marques représentées :*

I. Membre supérieur gauche (Fig. 1).

N° 1. — Nœvus à 11 dessus cubital gauche externe.
N° 2. — Tatouage: POUR LA VIE de 9/2 horizontal à 5 sous cubital gauche antérieur.
N° 3. — Tatouage: un cœur de 5/5 ombré surchargeant MARIE à 2 sous la précédente inscription.
N° 4. — Cicatrice courbe à cavité supérieure de 5/0,3 oblique externe à 3 dessus poignet gauche antérieur.

II. Membre supérieur droit (Fig. 2).

N° 1. — Cic. (de saignée?) rectiligne de 1,8 oblique interne à 3 sous cubital droit antérieur.
N° 2. — Furoncle à 12 sous cubital droit externe-antérieur.
N° 3. — Tatouage: une ancre de 6/3 à 6 sous cubital droit antérieur.
N° 4. — Cic. rectiligne de 3 horizontale à 4 dessus poignet droit antérieur moitié interne.

FACE POSTÉRIEURE DES DEUX MEMBRES SUPÉRIEURS

après une demi-torsion de l'avant-bras (pronation).

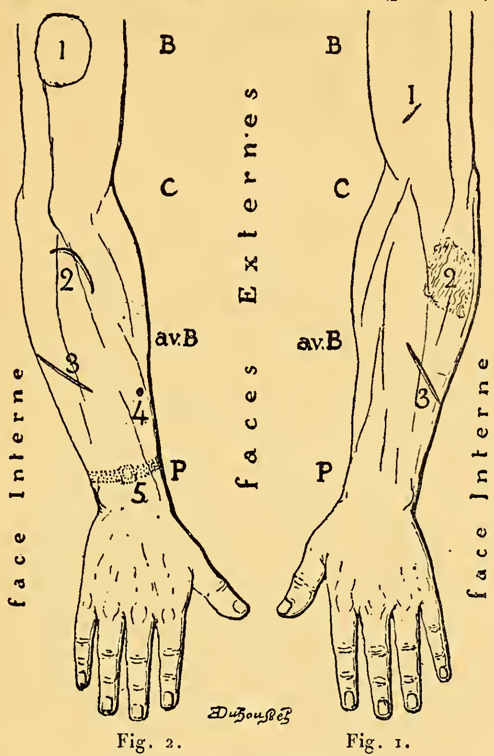


Fig. 2. Fig. 1.

a) *Désignation des parties :*

B — bras ; C — articulation huméro-cubitale ; av. B — avant-bras ; P — ligne articulaire du poignet.

Côté gauche du dessin, face interne du membre supérieur droit ; *côté droit*, face interne du membre supérieur gauche ; *au milieu*, faces externes des deux membres se faisant vis-à-vis.

---

b) *Description et localisation complètes des marques représentées :*

I. Membre supérieur gauche (Fig. 1).

N° 1. — Cic. rectiligne de 2 oblique interne à 4 dessus cubital gauche antérieur externe.

N° 2. — Cic. ovale de 7/4 verticale à 5 sous cubital gauche postérieur (vraisemblablement tatouage effacé).

N° 3. — Cic. rectiligne de 6 oblique interne à 9 dessus poignet gauche postérieur.

II. Membre supérieur droit (Fig. 2).

N° 1. — Cic. de vésicatoire de 6/4 à 9 dessus cubital droit antérieur externe.

N° 2. — Cic. courbe à cavité inférieure de 6 oblique externe à 5 sous cubital droit postérieur.

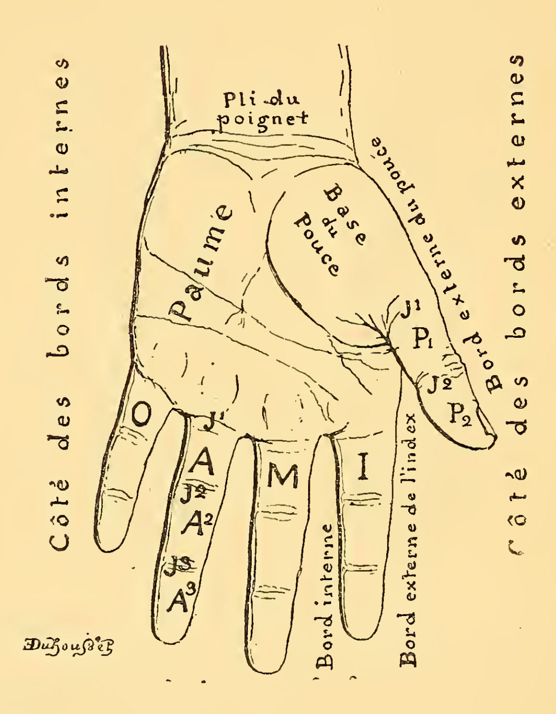
N° 3. — Cic. rectiligne de 5 oblique externe à 13 sous cubital et à 10 dessus poignet droit postérieur.

N° 4. — Fort nœvus-lentille à 8 dessus poignet droit postérieur.

N° 5. — Tatouage : un bracelet avec médaillon poignet droit postérieur.

FACE ANTÉRIEURE
DE LA MAIN GAUCHE (*a*)

dans la position du soldat sans arme.

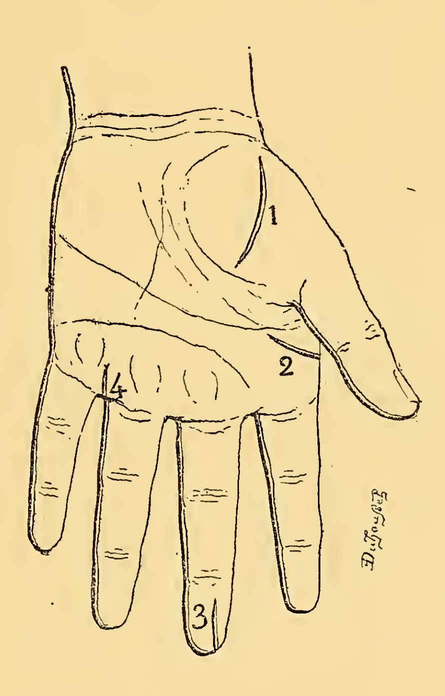


Désignation des parties :

O — auriculaire ; A — annulaire ; M — médius ; I — index ; P — pouce ; A1, A2 et A3 — emplacements de la 1re, 2e et 3e phalange de l'annulaire gauche antérieur ; J1, J2 et J3 — emplacements des plis de la 1re, 2e et 3e jointure de l'annulaire gauche antérieur ; P1 et P2 — emplacements de la 1re et de la 2e phalange du pouce gauche antérieur ; J1 et J2 — emplacements des jointures du pouce gauche.

FACE ANTÉRIEURE
DE LA MAIN GAUCHE (*b*)

dans la position du soldat sans arme.



Description et localisation des marques représentées:

Nº 1. — Forte cic. courbe à cavité interne de 4/02 verticale milieu base du pouce gauche antérieur.

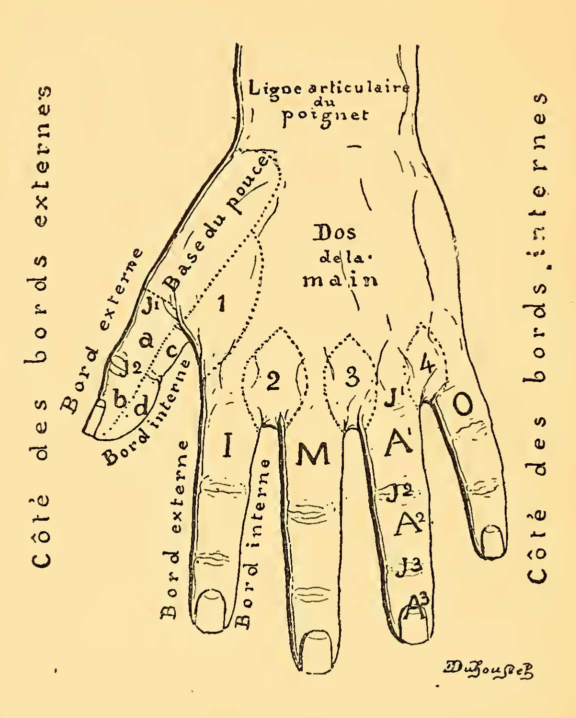
Nº 2. — Cic. lég[t] courbe à cavité supérieure de 4 horizontale à 1 dessus 1[re] jointure index gauche antéro-externe.

Nº 3. — Cic. rectiligne de 2 verticale bout de la 3[e] phalange médius gauche antérieur.

Nº 4. — Cic. rectiligne de 2 verticale entre annulaire et auriculaire gauche antérieur.

FACE POSTÉRIEURE DE LA MAIN GAUCHE (a)

dans la position de demi-torsion du bras (pronation).



Désignation des parties :

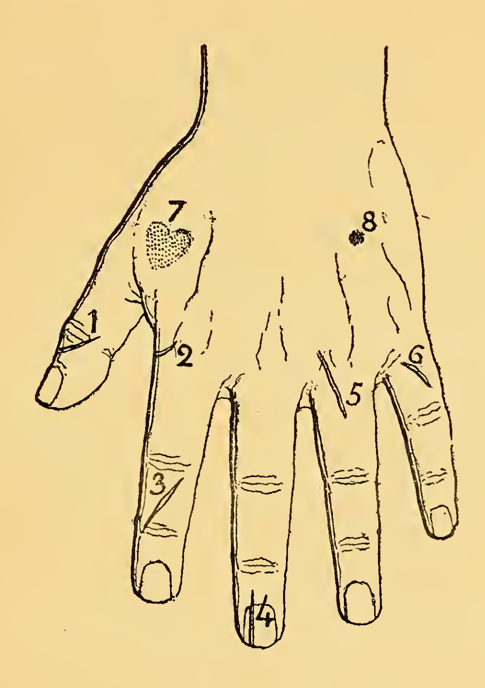
O — auriculaire ; A — annulaire ; M — médius ; I — index ; P — pouce ; A1, A2 et A3 — emplacements de la 1re, 2e et 3e phalange de l'annulaire ; J1, J2 et J3 — emplacements des plis de la 1re, 2e et 3e jointure de l'annulaire ; J1 et J2 — emplacements de la 1re et 2e jointure du pouce.

1 — intervalle compris entre le pouce et l'index gauche postérieur ; 2 — intervalle entre l'index et le médius ; 3 — intervalle entre le médius et l'annulaire ; 4 — intervalle entre l'annulaire et l'auriculaire.

a — emplacement de la 1re phalange du pouce gauche bord postéro-externe.
c — idem pour le bord postéro-interne.
b — emplacement de la 2e phalange du pouce gauche bord postéro-externe.
d — idem pour le bord postéro-interne.

FACE POSTÉRIEURE
DE LA MAIN GAUCHE (*b*)

dans la position de demi-torsion du bras (pronation).



Description et localisation des marques représentées :

N° 1. — Cic. courbe à cavité supérieure de 2 oblique externe sur la 2e jointure du pouce gauche postérieur.

N° 2. — Cic. légt courbe à cavité supérieure de 4 horizontale à 1 sous 1re jointure index gauche antéro-externe.

N° 3. — Cic. rectiligne de 3/0,2 oblique externe 2e phalange index gauche postérieur.

N° 4. — Ongle médius gauche strié.

N° 5. — Cic. rectiligne de 3 verticale sur 1re jointure annulaire gauche postérieur.

N° 6. — Cic. courbe à cavité inférieure de 1,5 oblique interne 1re phalange auriculaire gauche postérieur.

N° 7. — Tatouage : un cœur entre pouce et index gauche postérieur.

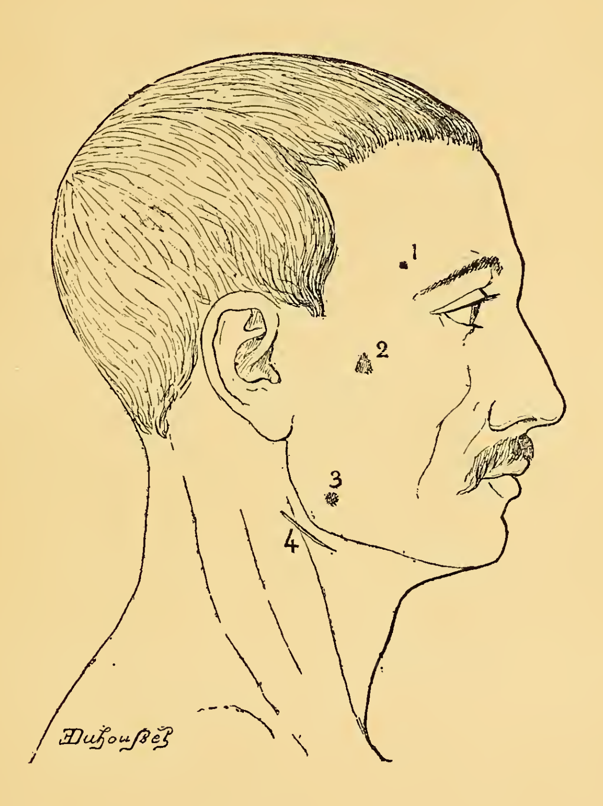
FIGURE VUE DE PROFIL (*a*)



Désignation des parties :

1 — tempe ; 2 — pommette ; 3 — joue ; 4 — maxillaire inférieur ; 5 — racine du nez ; 6 — bout du nez ; 7 — aile droite du nez ; 8 — angle droit de la bouche ; 9 — bout du menton ; 10 — lobe droit ; 11 — tragus droit.

FIGURE VUE DE PROFIL (*b*)



Description et localisation des marques représentées :

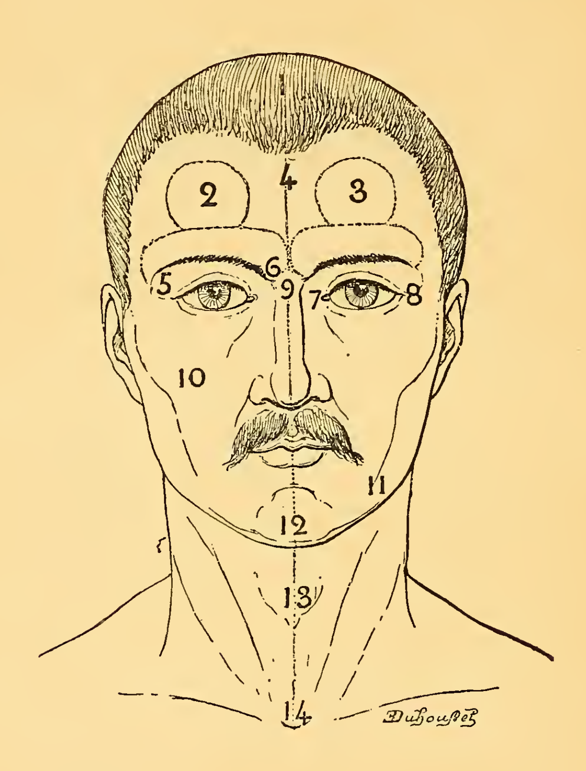
N° 1.— Furoncle à 1,5 dessus la pointe externe du sourcil droit.

N° 2.— Cic. triangulaire de 0,7 de côté à 3 avant tragus droit.

N° 3.— Fort nœvus à 3 sous et avant lobe droit.

N° 4.— Cic. rectiligne de 3 oblique antérieure à 3 sous lobe droit sous maxillaire.

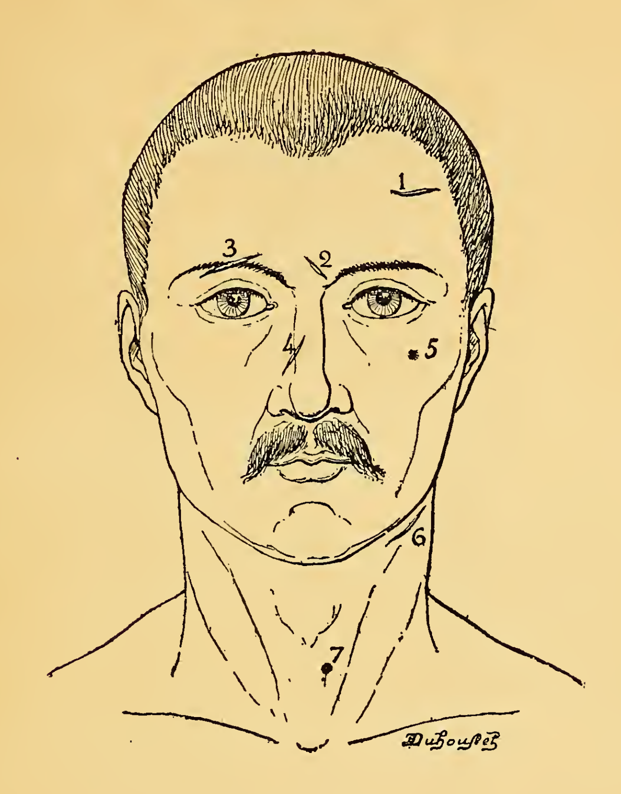
FIGURE VUE DE FACE (*a*)



Désignation des parties :

1 — cuir chevelu ; 2 — bosse frontale droite ; 3 — bosse frontale gauche ; 4 — ligne médiane (représentée par une droite pointillée allant du sommet de la tête au bas du cou) ; 5 — pointe externe (ou queue) du sourcil droit et angle externe de l'œil droit ; 6 — pointe interne (ou tête) du sourcil droit ; 7 — angle interne de l'œil gauche ; 8 — angle externe de l'œil gauche et pointe externe du sourcil gauche ; 9 — racine du nez ; 10 — pommette ; 11 — maxillaire gauche ; 12 — bout du menton ; 13 — larynx ; 14 — fourchette sternale.

FIGURE VUE DE FACE (*b*)



Description et localisation des marques représentées :

N° 1. — Cic. rectiligne de 2 horizontale à 3 dessus sourcil gauche moitié externe.

N° 2. — Cic. rectiligne de 1/0,2 oblique à gauche à 1 dessus racine du nez.

N° 3. — Cic. rectiligne de 2 horizontale (lég^t oblique externe) milieu sourcil droit.

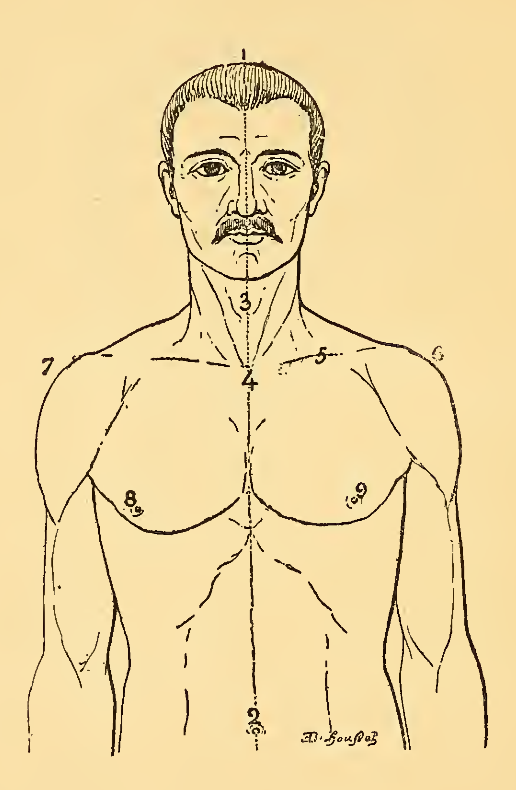
N° 4. — Cic. rectiligne de 1,7 oblique externe côté droit du nez à 2 sous racine.

N° 5. — Nœvus à 2 sous angle externe de l'œil gauche.

N° 6. — Scrofule à cavité supérieure de 4 oblique antérieure à 6 dessus et à gauche larynx sous maxillaire.

N° 7. — Nœvus poilu à 1,5 sous larynx.

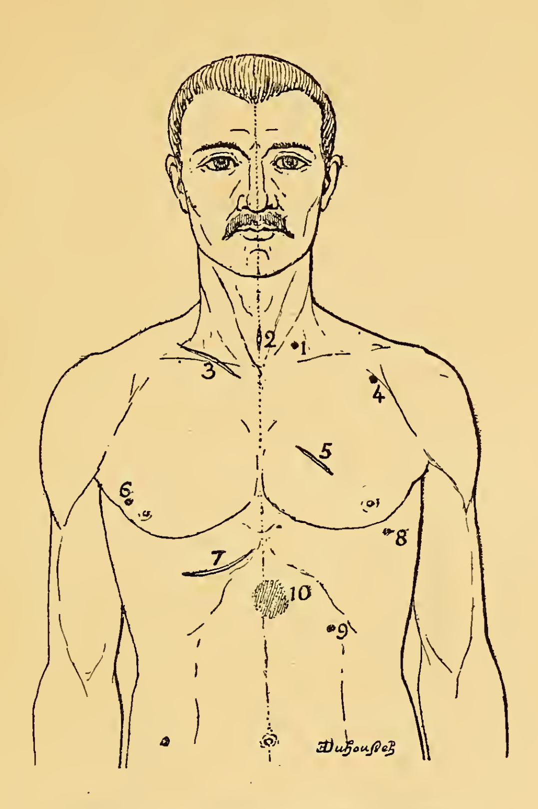
TRONC VU DE FACE (*a*)



Désignation des parties servant de points de repère jusqu'à la ceinture :

1 — ligne médiane (représentée par une droite pointillée, allant du sommet de la tête à l'ombilic); 2 — ombilic; 3 — larynx; 4 — fourchette sternale; 5 — clavicule gauche; 6 — épaule gauche; 7 — épaule droite; 8 — teton droit; 9 — teton gauche.

TRONC VU DE FACE (*b*)



Description et localisation des marques représentées :

N° 1. — Nœvus à 6 sous larynx et à 3 à gauche médiane.

N° 2. — Cic. d'opération du croup de 2,5 verticale à 3 sous larynx.

N° 3. — Forte cic. rectiligne de 6/1,5 lég[t] oblique interne à 4 à droite de fourchette sur clavicule.

N° 4. — Nœvus à 9 à gauche fourchette sur épaule.

N° 5. — Cic. rectiligne de 3,5 oblique externe à 7 sous fourchette et à 3 à gauche médiane.

N° 6. — Nœvus à 2 dessus et arrière teton droit.

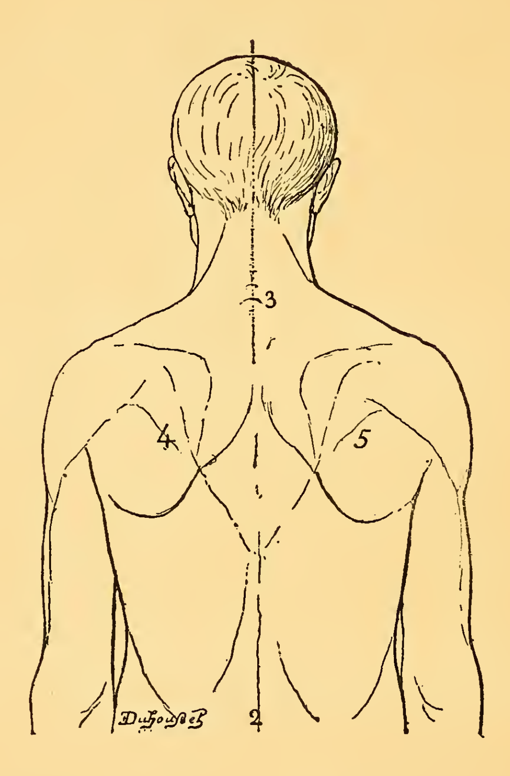
N° 7. — Très forte cic. courbe à cavité supérieure de 8/0,2 à 15 sous fourchette et 2 à droite médiane.

N° 8. — Nœvus à 3 sous teton gauche.

N° 9. — Point cicatriciel à 10 sous teton et à 6 à gauche médiane.

N° 10. — Cic. ronde de brûlure de 3 à 10 dessus ombilic, sur médiane, les trois quarts à gauche.

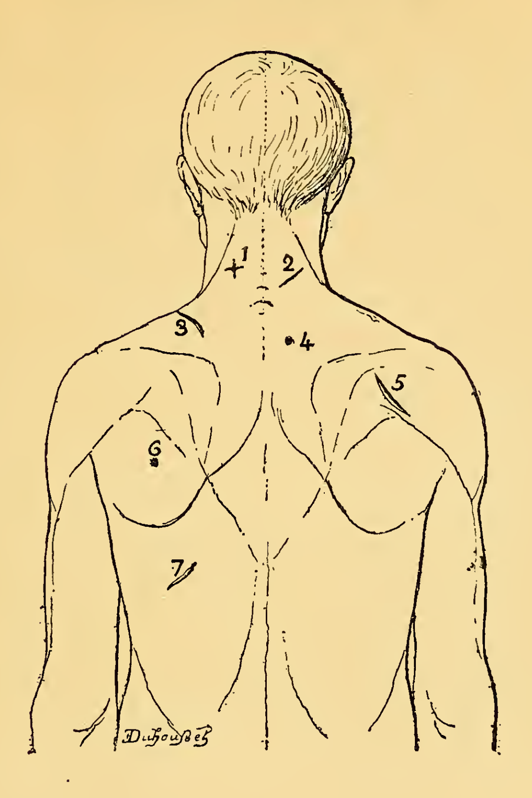
TRONC VU DE DOS (*a*)



Désignation des parties servant de points de repère jusqu'à la ceinture :

1 — ligne médiane représentée par colonne vertébrale ; 2 — emplacement de la ligne de la ceinture ; 3 — vertèbre proéminente ou 7° vertèbre ; 4 — omoplate gauche ; 5 — omoplate droite.

TRONC VU DE DOS (*b*).



Description et localisation des marques représentées :

N° 1. — Cic. de furoncle en croix à 2,5 à gauche colonne et à 3 dessus 7° vertèbre.

N° 2. — Cic. rectiligne de 3 oblique interne à 1 dessus et à droite de 7° vertèbre.

N° 3. — Cic. courbe à cavité inférieure à 7 à gauche 7° vertèbre.

N° 4. — Nœvus à 1 à droite colonne et à 3 sous 7° vertèbre.

N° 5. — Forte cic. lég' courbe à cavité supérieure de 5 oblique externe à 12 sous 7e vertèbre et à 9 à droite colonne.

N° 6. — Fort nœvus à 18 sous 7e vertèbre et à 10 à gauche colonne.

N° 7. — Cic. rectiligne de 3/0,2 oblique externe à 24 sous 7° vertèbre et à 6 à gauche colonne.

REPRODUCTION EN ÉCRITURE ABRÉGÉE
des exemples
de marques particulières mentionnées.

(Planches 63 et suivantes de l'Album.)

planche 63.

I. *Membre supr gauche antérr*

nv à 11 ⌐ cB f ε.
tat. Pour la VIE de 2/2 R à 5 ⌐ cB f α.
tat. 1 cœur de 5/5 ombré surchargé MARIE à 2 ⌐ la précédente inscription.
cic ⌐ de 5/3 B ε à 3 ⌐ pf f α.

II. *Membre supr droit antérr*

cic (de saignée ?) r de 1.8 B i à 3 ⌐ cB d α.
fur à 12 ⌐ cB d ε_α.
tat. 1 ancre de 6/3 à 6 ⌐ cB d α.
cic r de 3 R à 4 ⌐ pf d α ½ i.

planche 64.

I. *Membre supr gauche postr*

cic r de 2 B i à 4 ⌐ cB f α_ε
cic ov. de 3/4 w à 5 ⌐ cB f p (vraisemblablement tat. effacé.)
cic r de 6 B i à 9 ⌐ pf f p.

II. *Membre supr droit postr*

cic de vésicatoire de 5/4 à 9 ⌐ cB d α_ε.
cic ⌐ de 6 B ε à 5 ⌐ cB d p
cic r de 5 B ε à 13 ⌐ cB et à 10 ⌐ pf d p.
tat. 1 bracelet avec médaillon pf d p

planche 66.

forte cic ⌐ de 11/02 w ml bs P f α.
cic légt ⌐ de 4 R à 1 ⌐ 1e j J f α_ε.
cic r de 2 w bout 3e P M f α.
cic r de 2 w A_O f α.

planche 68.

cic ⌐ de 2 B ε 2e j P f p.
cic légt ⌐ de 4 R à 1 ⌐ 1e j J f α_ε
cic r de 3/02 B ε 2e P J f p.
ongle M f strié.
cic r de 3 w 1e j A f p.
cic ⌐ de 1 5 B i 1e P O f p.
tat. 1 cœur P_J f p.

planche 70.

fur à 1 5 ⌐ pte ε src d.
cic triangulaire de 07 de côté à 3 avt trg d
fort nv à 3 ⌐ et avt lob d.
cic r de 3 B α à 3 ⌐ lob d ⌐ mx.

planche 72.

cic r de 2 R à 3 ⌐ src f ½ ε.
cic r de ½ B à f à 1 ⌐ rac nez
cic r de 2 R (légt B ε) ml src d.
cic r de 1.7 B ε côté d du nez à 2 ⌐ rac.
nv à 2e ⌐ gl ε ail f.
scrof de 4e ⌐ B α à 6 ⌐ à f bx ⌐ mx.
nv poilu à 1.5 ⌐ bx.

planche 74.

nv à 6 ⌐ bx et 3 à f md.
cic d'opération du croup de 2.5 w à 3 ⌐ bx.
forte cic r de 8/5 légt B i à 4 à d fc sur clv.
nv à 9 à f fc sur épaule.
cic r de 3.5 B ε à 7 ⌐ fc et 3 à f md.
nv à 2 ⌐ ari tt d.
très_forte cic ⌐ de 8/02 à 15 ⌐ fc et 2 à d md.
nv à 3 ⌐ tt f.
pt cic à 10 ⌐ tt. et à 6 à f md.
cic rd de brûlure de 3 à 10 ⌐ mbl sur md les ¾ à f.

planche 76.

cic de fur en croix à 2.5 à f cl et à 3 ⌐ 7e.
cic r de 3 B i à 1 ⌐ et à d 7e.
cic ⌐ à 7 à f 7e.
nv à 1 à d cl et à 3 ⌐ 7e.
forte cic légt ⌐ de 5 B ε à 12 ⌐ 7e, et à 9 à d cl.
fort nv à 18 ⌐ 7e et à 10 à f cl.
cic r de 3/02 B ε à 24 ⌐ 7e et à 6 à f cl.

Planche 78.

FICHE SIGNALÉTIQUE

du format à classer anthropométriquement avec les réponses manuscrites afférentes.

(Recto.)

112mm

I. — Observations anthropométriques.

taille 1m 6 2 1	tête: long' 2 0 1	pied g. 2 5 8 (3)	coul' de l'iris: n° de cl. 3 — 4	âgé de 50 ans
voûte 3	tête: larg' 1 3 8	médius g. 1 1 0 (3)	aur'e r. o. m.	né le 12 Juin 1842
enverg. 1m 5 1 (1)	oreille dr.: long' 6 4	auric' g. 8 5	pér'e i. v. f. pupille dilatée	à Paris — dép' Seine
buste 0, 8 5 9 (2)	oreille dr.: larg' 3 3	coudée g. 4 5 0	part'és ct g. taie (4)	âge app' 55 ans

II. — Renseignements descriptifs.

front	nez	oreille droite	
Arc'des m.	Racine (prof') c	bord. o. trav. p. g. o. ad.	barbe rasée ; (5) Pig'e g
inclin'n f	dos vex base (relev)	lob. c. desc. a. m. trav. D. g.	chv'x ch. m. gris ; Sang'ne p
Haut' m	Haut' Saillie. Larg'	a. trg. i. p. r. D.	Carrure L. p. ib. Ceinture m
Larg' g	m. 1 p. 1 g	pli. i. s. ; f. ; e post	traits caract'es vsd très larges sourcils courts, bouche grande
part'és découv'	part'és bout dv à d	part'és lob fendu	lèvres minces, menton à fst.

III. — Notes relatives aux mensurations. — Marques particulières et cicatrices.

NOTES (1) bras d amp à 4 c pf et k au cb.
(2) ompl g saillante (bossu)
(3) 3e f M g raccourcie (panari) et ongle recourbé.

I. tat 1 pensée bcp g E
cic r de 1 h ml cb g α (saignée)
tat. 1 mausolée A MA MÈRE à 4 c cb g α.
cic c de 1 bi 2e f a g α
II tat 1 marin appuyé sur 1 ancre a 4 c cb d α.
2 nv dst de 4 vt à 4 c cb d i.
cic ov de 1/3 h recouvrant 1 inscription à 3 c cb d p.

III. (4) amp. de l'oeil g
(5) calvitie pariétale (porte perruque)
cic r de 2 h ml src d.
nv à 3 c et ari gl g bc.

IV. verrue à 4 c avt tt d et 6 de md.
cic r de 4 b d à 8 c mbl sur md.
fort fur à 5 c à g fch et 3 de md.
nv poilu à 2 c ml dv g.

V. forte cic étoilée de 1/3 à 2 c ompl d.

VI. 5e orteil de chaque pied remont' sur 4e ablation du 4e orteil d. Voir au dos

Sig' dressé le 12 7bre 1892, par M. Bernard L. P. (Noms et initiales des prénoms), gard'n à Brest C'n N° 14.
recherché le 15 7bre 1892, par M. Debord A. du service anthropométrique central, à Paris.

146m/m

Traduction en outes lettres des exemples de marques particulières mentionnées en écriture abrégée sur le spécimen de fiche ci-dessus.

Notes. — (1) bras droit amputé à 4cm dessus poignet ankylosé au cubital.
(2) omoplate gauche saillante (bossu).
(3) 3e phalange du médius gauche raccourcie (panari) et ongle recourbé.

I. Tatouage 1 pensée biceps gauche externe.
Cicatrice rectiligne de 1cm horizontale milieu cubital gauche antérieur (saignée)
Tatouage 1 mausolée dessous A MA MÈRE à 4cm sous cubital gauche antérieur.

Tournez s. v. p.

III. (4) amputé de l'œil gauche (5) calvitie pariétale (porte perruque).
Cicatrice rectiligne de 2cm horizontale milieu sourcil droit.
Nœvus à 3cm sous et arrière angle gauche bouche.
IV. Verrue à 4cm sous et avant teton droit et 6cm de médiane.
Cicatrice rectiligne de 4cm oblique à droite à 8cm dessus ombilic sur médiane.
Fort furoncle à 5cm sous à gauche fourchette et 3cm de médiane.

Tournez s. v. p.

FICHE SIGNALÉTIQUE

du format à classer anthropométriquement avec réponses manuscrites afférentes.

(*Verso.*)

N° 34.546 | se disant *Nom et prénoms :* Nordelle Gustave, Emile, François

Surnoms et pseudonymes : dit le Bombé. (1)

Né le 12 Juin 1842, à Paris arrd[t] 20e *dép[t]* Seine.

Fils de Nicolas. *et de* Marie Leduc.

Profession : Joueur d'orgue. *dernière résidence :* Cité des Bluets 12.

Papiers d'identité : Bulletin de sortie de prison.

Relations

Services militaires : Réformé.

Condamnations antérieures, leur nombre : 3 Cond[ons]

Cause et lieu de la dernière des détentions antérieures : Mendicité à Lyon.

Détention actuelle, spécification du délit : Mendicité en réunion avec menaces.

Arrestations constatées.	**Renseignements divers.**
	Marques particulières (suite).
	envie de vin ov de 6/4 ml fesse g.
	cic ov de 3/1 à 5 s genou d face externe.
	(1) a été dénoncé par le détenu Pareau Léon, 30 ans, né à Valence comme ayant dû être emprisonné il y a 3 ans environ à Dijon sous Durand Louis nom qui serait lui-même faux — Une note de M. le Juge d'instruction demande 1° qu'on vérifie cette déclaration et 2° qu'on recherche à nouveau anthropométriquement.
	(Notice à classer anthrop') modèle 1893.

(*Suite.*)

Cicatrice courbe à cavité inférieure de 1cm oblique interne 2e phalange annulaire gauche antérieur.

II. Tatouage 1 marin appuyé sur une ancre à 4cm sous cubital droit antérieur.

2 nœvus distancés de 4cm verticalement à 4cm sous cubital droit interne.

Cicatrice ovale de 4 3 horizontale recouvrant une inscription à 3cm sous cubital droit postérieur.

Nœvus poilu à 2 sous milieu clavicule gauche.

V. Forte cicatrice étoilée de 4/3 à 2cm sous omoplate droite.

VI. 5e orteil de chaque pied remontant sur 4e.

Ablation du 4e orteil droit.

(*au verso*)

Envie de vin ovale de 6/4 milieu de la fesse gauche.

Cicatrice ovale de 3/1 à 5 dessus genou droit, face externe.

Planche 80.

REPRODUCTION PAR LA PHOTOGRAVURE

d'une photographie judiciaire (profil et face) avec notice signalétique y relative combinée en vue du portrait parlé.

La fiche, du format dit à classer alphabétiquement (161mm sur 142mm), est disposée de façon à ce que, pliée en deux en dessous de la photographie, elle puisse être facilement introduite dans une poche de redingote.

(*Recto.*)



Réduction photographique 1/7 — Description par Benoit L. Paris. — Préfecture de police — 7e Brigade de recherche.

Cliché n° 196.805 fait le 10 décembre 1890, il y a 2 ans, le sujet alors âgé de 28 ans en paraissait 32.

Observations anthropométriques.

taille 1m, (54.1) — voûte 1 — enverg. 1m, 50 rv — buste 0, 89.2

Oreille dr. / Tête: long^r 18.5 — larg^r 15.6 — long^r 6.2 — larg^r 3.8

pied g. 24.1 dv.4 — médius g. (10.0) — auric^re g. 7.9 — coudée g. ((38.8))

Renseignements chromatiques. (1)

Coul^r de l'iris g.: n° de cl. 3 — aur^le r or m — pér^le ard. j. v. m — part^és

barbe chat. roux. m. — cheveux chat. m. gris.

Color^e: Pig^n p — Sang^e (g)

Renseign^ts descriptifs analysés de profil : CONTOUR G^al occiput un peu plat

Front: Arc^es p — inclin^e (fuy) — Haut^r m — Larg^r m — part^és lg^t découvert à profil courbe

Nez: Racine (prof^r) m — dos rect. sinbase relevée — Haut^r m, Saillie m, Larg^r m — part^és lég^t dévié à dr.

Oreille droite: bord. *Orig^e* … *Sup^r* p *Post^r* p, *ouv^e* … — lob. *cont^r* équerre *adh^e* fondue *mod^e* uni *Dim^e* tr. p. — a. trg. *incl^e* … *prof* … *renv^t* … *Dim^e* … — pli. *inf^r* … *sup^r* tr. haute forme … ; ec^t … — part^és …

Lèvres: h^r labiale p — part^és minces (!)

Menton: inclin^e saillante — Haut^r p — part^és à houppe (!)

Renseign^ts descriptifs analysés de face : CONTOUR G^al pommettes lég^t saillantes.

Impl^e: chvx. en pointes. — barbe fer à cheval

Sourcils: empl^t bas — volume courts — part^és en brosse

Paup^res: ouverture peu fendues — modelé sp^re presque recouverte — Saillie du globe … — Interoculaire … — part^és ocul^res …

Bouche: Dimension cachée par une moustache souple — tracé longue et descendante — part^és Il lui manquerait les deux incisives médianes supér^res — rides … — expression …

Corpulence: cou larynx saill^t — Carrure L. p. i. oll. — Ceinture m

attitude … — allure … — acc^t: voix méridional

habillement col droit

divers (1) touffe de cheveux blancs, not^t au milieu, sur le devant.

Planche 81.

VERSO D'UNE NOTICE SIGNALÉTIQUE

combinée en vue du **portrait parlé.**

Les deux colonnes (marques particulières et renseignements sociologiques), sont reproduites ici dans le sens même qu'elles doivent occuper par rapport au recto de la fiche.

Cette disposition a été adoptée en vue de faciliter le pliage en deux des notices et le classement alphabétique nominal ultérieur de celles qui seraient momentanément sans emploi.

(*Verso.*)

Marques particulières et cicatrices.

I. cicatrice horizontale de 4^{cm} à 8 dessus poignet gauche antérieur.
Légère cicatrice de 3^{cm} verticale 2e phalange médius gauche antérieur.
Trois points tatoués entre Pouce et Index gauche postérieur.

II. naevus à 4^{cm} dessus l'articulation du coude droit face antérieure ;
Ongle du Pouce droit fort^{t} strié.
Cicatrice de 2^{cm} oblique interne 1re jointure de l'Index droit postérieur.

III. cicatrice de furoncle à 1^{cm} arrière narine gauche sur sillon naso-labial.
Naevus à 6 avant tragus droit et à 4^{cm} sous et arrière angle externe de l'œil dr^{t}.
Naevus à 2^{cm} dessus milieu sourcil gauche.

IV. naevus poilu à 10^{cm} sous fourchette et à 6 à gauche médiane.

V. furoncle à 4^{cm} sous et à droite 7e vertèbre.

VI. Buste très haut pour la taille qui est relativement petite (1^{m} 54) médius petit — coudée extrêmement petite.

N° 3245 | je disant
Nom : Durando.

Prénoms : Louis, Paul, Antoine.

Surnoms et pseudonymes : Martin Louis — Bertin L. Dubois. (1)

Né le 15 Novembre 1862, à Boussan

Canton Aurignac départ. H^{te} Garonne.

Fils de Léon, Louis

et de Maria Leblond

Profession : a été apprenti tourneur, puis commis de magasin et courtier.

Dernière résidence : Paris — rue St Denis 340 ant^{t} rue Alboui 65 et rue Claude Bernard 74.

Papiers d'identité :

Relations : sa maîtresse la fille Lezol Louise, habitait dernièrement rue La Bruyère 70 où elle reviendrait qq fois voir des amies (2)

Services militaires : ex-caporal cassé au 21 de Lig.

Condamnations antérieures, leur nombre : 3

Cause et lieu de la détention antérieure : Escroquerie à Lyon

Motif actuel, spécification du délit : Vente de titres volés et altérés.

Renseignements divers.

(1) Fréquente les cafés de 1re catégorie — se donnerait souvent comme originaire d'Espagne où il a beaucoup voyagé et dont il connait un peu la langue.

(2) son ex-complice Gros Victor habite rue Blomet 25.

RELEVÉ DES MARQUES PARTICULIÈRES

LISTE ALPHABÉTIQUE

des termes susceptibles d'abréviations avec indication d'icelles.

(Partie de l'écrivain.)

Amputé	amp	Externe	ε	Paupière	pp
Angle	gl	Fossette	fst	Petit	p
Ankylosé	k	Fourchette	frc	Phalange	f
Annulaire	A	Front	fr	Plusieurs	pls
Antérieur	∝	Furoncle	fur	Poignet	pg
Arrière	ari	Gauche	ℊ	Point	pt
Auriculaire	O	Grand	g	Pommette	pmt
Avant	art	Horizontal	h	Postérieur	-ρ
Base du Pouce	bs P	Index	I	Pouce	P
Biceps	bcp	Inférieur	‾ɩ	Proéminence	prm
Bosse frontale	bs fr	Interne	ι	Quelque	qq
Bouche	bc	Jointure	j	Racine	rac
Brisée (ligne)	br	Larynx	lrx	Rectiligne	r
Cave et cavité	cv	Léger	lg	Rousseur	rouss
Centimètre	cm	Maxillaire	mx	Scrofule	scrof
Cheveux	chvx	Médiane	md	Septième vertèbre	7e
Cicatrice	cic	Médius	M	Sinueux	s
Circulaire	circ	Milieu	ml	Situé (situation)	st
Clavicule	clv	Millimètre	mm	Sourcils	src
Colonne	cl	Moyen	m	Sous	‾ɩ
Courbe	c	Narine	nr	Sternum	str
Crochet	crch	Nævus	nv	Supérieur	_ʃ
Cubital	cb	Nombreux	nb	Tatouage	tat
Dessous (se dicte sous)	‾ɩ	Notamment	nt	Teton	tt
Dessus	_ʃ	Oblique	b	Tragus	trg
Dévié	dv	Ombilic	mbl	Traversé	trv
Dimension	dm	Omoplate	ompl	Triangle	trigl
Distancé de	dst	Oreille	orl	Variole	vrl
Doigt	dgt	Ovale	ov	Vertical	vr
Droit	δ	Parallèle	prl	Visage	vsg
Entre Pouce et Index	P-I	Paume	pm	Vraisemblablement	vraist
Équerre	qr				

TABLEAU SYNOPTIQUE DES TERMES SIGNALÉTIQUES LES PLUS USITÉS

PRÉSENTÉS DANS L'ORDRE PRESCRIT POUR LA DESCRIPTION ET LA LOCALISATION DES MARQUES PARTICULIÈRES

DESCRIPTION

NATURE OU DÉSIGNATION (a)

Abcès	—
Amputation	amp
Ankylosé	k
Aplati (phalanges, os du nez)	—
Brûlure	—
Calus	—
Cicatrice	cic
Détérioré (ongles, etc.)	—
Dévié (phalanges, orteils)	dv
Envie	—
Épaissi (ongles, doigts, etc.)	—
Fraise	—
Furoncle	fur
Loupe	—
Malformation	—
Nævus	nv
Percée (oreille)	—
Point (cicatriciel)	pt
Proéminence de chair	prm
Rousseurs	rouss
Scrofule	scrof
Strié (ongles)	—
Tatouage	tat
Tiqueté	—
Tordu	—
Traversé (cœur tatoué etc)	trv
Variolé	vrl
Velue (poitrine)	—
Verrue	—

CICATRICE
cic

FORME ET SENS (b)

Rectiligne	r
Courbe à cavité Supérieure	ᴗʃ
Courbe à cavité Inférieure	ᴗɩ
Courbe à cavité, ou pour le sens des cicatrices à direction verticale, Antérieure	ᴗ∝
— Postérieure	ᴗρ
— Externe	ᴗε
— Interne	ᴗι
Sinueux	s
Brisé	br
Angle	gl
Cavité (à)	cv
Circulaire	circ
Creuse	—
Crochet	crch
Croissant (en)	—
Equerre	qr
Étoilé	—
Inachevé	—
Informe	—
Ovale	ov
Parallèle	prl
Recourbé	—
Triangle	trigl
En forme de Z, X, Y, M, N, T, etc	—

RECTILIGNE
r

DIMENSION (c)

Dimension	dm
Distancé	dst
Centimètres	cm
Millimètres	mm

de, suivi d'un chiffre de dimension centimétrique ou millimétrique, doit toujours être mentionné en toutes lettres; le mot *centimètre* est toujours omis et le mot *millimètre* indiqué par un *zéro* (0) mis en avant du chiffre inscrit.

Qualificatifs divers relatifs à la dimension ou au nombre et précédant souvent la designation de la marque.

Petit	p
Moyen	m
Grand	g
Léger	lg
Court	—
Fort	frt
Notamment	nt
Quelque	qq
Plusieurs	pls
Nombreux	nb

DE 6 MILLIMÈTRES
de 0 6

INCLINAISON OU DIRECTION GÉNÉRALE (d)

Horizontal	h
Vertical	vr
Oblique Antérieur	b ∝
Oblique Postérieur	b ρ
Oblique Externe	b ε
Oblique Interne	b ι

OBLIQUE INTERNE
b ι

LOCALISATION

PRÉPOSITION LOCATIVE (e)

sur, employé dans le sens de *superposé à*, *reposant directement sur*, suivi de la désignation de l'une des parties du corps énumérées colonne *f*, doit généralement être omis.

à précède toujours une indication numérique laquelle est elle-même suivie de l'une des prépositions locatives suivantes:

Dessus ou Supérieur	_ʃ
Sous ou Inférieur	‾ɩ
Gauche	ℊ
Droit	δ
Arrière	ari
Avant	art
Milieu	ml
Haut	—
Bas	—
Côté	—

A 3cm DESSUS
à 3 _ʃ

ÉNUMÉRATION DES PARTIES DU CORPS EN PROCÉDANT DE HAUT EN BAS (f)

N° I (*Membre gauche*)
II (*Membre droit*)

Biceps	bcp
Cubital (coude)	cb
Bras	—
Poignet	pg
Base du Pouce	bs. P
Carpe	—
Pouce	P
Index	I
Médius	M
Annulaire	A
Auriculaire	O
Paume	pm
Doigt	dgt
Jointure (articulation)	j
Phalange	f
Entre Pouce et Index	P-I
Ongle	—

POIGNET
pg

N° III (*Face*).

Tête	—
Cheveux	chvx
Visage	vsg
Sommet	—
Front	fr
Bosse frontale	bs fr
Œil	—
Sourcils	src
Paupières	pp
Tempe	—
Joue	—
Pommette	pmt
Oreille	orl
Tragus	trg
Lobule	lob
Nez	—
Racine du nez	rac
Dos (du nez)	—
Narine	nr
Bouche	bc
Lèvres	—
Menton	—
Pointe (menton, sourcils etc)	pt
Fossette (menton)	fst
Maxillaire	mx
Larynx	lrx
Epaules	—

N° IV (*Poitrine et devant du cou*).

Fourchette	frc
Clavicule	clv
Poitrine	—
Sternum	str
Teton	tt
Ligne (tetons et médiane)	—
Mediane	md
Ombilic	mbl

N° V (*Dos*).

Colonne	cl
Omoplate	ompl
7e vertèbre	7e

N° VI.

Ventre	—
Fesse	—
Cuisse	—
Jambe	—
Mollet	—
Genou	—
Cheville	—
Cou-de-pied	—
Pied	—
Orteil	—

COTÉS ET FACES (g)

Gauche	ℊ
Droit	δ
Antérieur	∝
Postérieur	ρ
Externe	ε
Interne	ι

GAUCHE ANTÉRIEUR
g ∝

Nota. — Le Signe — placé à la suite d'un mot indique qu'il n'est pas susceptible d'abréviation et qu'il doit en conséquence être toujours inscrit en toutes lettres sur les notices signalétiques. — Les autres signes ou groupes de lettres indiquent les graphiques abréviatifs autorisés pour la transcription des termes de la colonne correspondante

RELEVÉ DES MARQUES PARTICULIÈRES

LISTE ALPHABÉTIQUE

des abréviations autorisées avec signification d'icelles.

(Partie du lecteur.)

A	Annulaire	lg	Léger	str	Sternum
∝	Antérieur	lrx	Larynx	tat	Tatouage
amp	Amputé	m	Moyen	trg	Tragus
ari	Arrière	M	Médius	trigl	Triangle
art	Avant	mbl	Ombilic	trv	Traversé
b	Oblique	md	Médiane	tt	Teton
bc	Bouche	ml	Milieu	vr	Vertical
bcp	Biceps	mm	Millimètre	vraist	Vraisemblablement
br	Brisée (ligne)	mx	Maxillaire	vrl	Variole
bs fr	Bosse frontale	nb	Nombreux	vsg	Visage
bs P	Base du Pouce	nr	Narine	vr	Vertical
c	Courbe	nt	Notamment		
cb	Cubital	nv	Nævus		
chvx	Cheveux	O	Auriculaire		
cic	Cicatrice	ompl	Omoplate		
circ	Circulaire	orl	Oreille		
clv	Clavicule	ov	Ovale		
cm	Centimètre	p	Petit		
crch	Crochet	P	Pouce		
cv	Cavité	ρ	Postérieur		
δ	Droit	pg	Poignet		
_ʃ	Dessus	P-I	Entre Pouce et Index		
dgt	Doigt	pls	Plusieurs		
dm	Dimension	pm	Paume		
dst	Distance	pmt	Pommette		
dv	Dévié	pp	Paupière		
ε	Externe	prl	Parallèle		
f	Phalange	prm	Proéminence		
fr	Front	qq	Quelque		
frc	Fourchette	qr	Équerre		
fur	Furoncle	r	Rectiligne		
fst	Fossette	rac	Racine		
ℊ	Gauche	rouss	Rousseur		
g	Grand	s	Sinueux		
h	Horizontal	_ʃ	Supérieur		
ι	Interne	‾ɩ	Sous		
I	Index	scrof	Scrofule		
‾ɩ	Inférieur	7e	Septième vertèbre		
j	Jointure	src	Sourcils		
k	Ankylose	st	Situé (situation)		

Liste spéciale des signes à forme conventionnelle déjà mentionnés en partie dans la liste alphabétique à leur place respective.

1° SIGNES SIMPLES

_ʃ	Supérieur ou dessus
‾ɩ	Inférieur ou sous
∝	Antérieur
ρ	Postérieur
ε	Externe
ι	Interne
δ	Droit
ℊ	Gauche
7e	Septième vertèbre

2° SIGNES COMPOSÉS

ᴗʃ	Courbe à cavité supre
ᴗɩ	— infre
ᴗ∝	— antre
ᴗρ	— postre
ᴗε	— extne
ᴗι	— intne

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DES FORMULES DESCRIPTIVES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGNES USITÉS

TABLEAU des NUANCES de l'IRIS HUMAIN

Classées suivant l'intensité croissante de la Pigmentation *jaune-orange d'après la Méthode*

de M. Alphonse BERTILLON

